LES

ÉCONOMIQUES.

PAR L. D. H.



A AMSTERDAM,

Et ſe trouve à PARIS,

Chez LACOMBE, Libraire, rue Chriſtine.

M. DCC. LXIX.

HB 87

14123

14123

ÉCONOMIQUES.

PAR L. D. H.

128/38

A AMSTERDAM,

Et se trouve à Paris,

Chez LACOMBE, Libraire, rue Christine.

M DCC LXIX.



A

SON ALTESSE ROYALE,

MONSEIGNEUR L'ARCHIDUC,

GRAND DUC DE TOSCANE, &c.

MONSEIGNEUR,

CE ſentiment généreux que le Ciel accorde à quelques hommes ſupérieurs, ce principe actif d'une ame bienfaiſante qui cherche & trouve ſans ceſſe ſon propre bonheur dans la ſatisfaction délicieuſe d'exiſter & d'agir pour la proſpérité d'une Nation, cette auguſte ambition de s'éle-

ver juſqu'à la ſcience ſublime des loix de la nature, inſtituées par la Sageſſe ſuprême pour le bonheur des hommes, eſt l'eſſor d'une raiſon éclairée, majeſtueuſe & peu commune. C'eſt une prérogative des grandes ames, des ames fortes & religieuſes. On ne demande point où ſont ces ames privilégiées, toujours connues, toujours l'objet de l'admiration, de la vénération & de la reconnoiſſance du genre humain.

Tandis qu'occupés de l'idée conſolante de ces cauſes morales ſupérieures que nous devons eſpérer des bontés de la Providence, nous employons des travaux aſſidus à leurs préparer la voie, en cherchant à procurer à nos freres la connoiſſance des droits & des devoirs de l'homme; la voix du peuple, un doux écho d'acclamations vives, bientôt changées en bénédictions tendres & ſinceres, vient nous apprendre qu'un jeune Prince, nouvellement arrivé dans de riantes & célebres contrées, y paroît, par ſes œuvres, un Ange deſcendu du Ciel, s'y montre, par ſes mœurs, un frere qui vient donner la vie à ſes freres laſſés & abbattus. Craignant d'être ſéduit par l'enthouſiaſme populaire, je m'informe & j'apprens que c'eſt un Souverain qui regarde ſes Etats comme ſon patrimoine, & ſes ſujets comme une famille confiée à ſes ſoins; un Souverain qui affranchit, d'un tribut onéreux, l'authenticité des actes qu'ils contractent entr'eux; un propriétaire qui ſacrifie une portion de ſon revenu à l'amélioration de ſon fonds, qui donne la liberté des débouchés à ſes denrées, qui procure toutes les facilités d'une induſtrie libre à ſes cultivateurs, qui détruit les bêtes fauves & nuiſibles aux moiſſons, qui

procure des eaux ſalubres, qui fait écouler celles que la ſtagnation rendoit malfaiſantes.

Un penchant naturel & impérieux me porta toujours à célébrer les bienfaiteurs de l'humanité, & ſi la diſtance des rangs m'impoſe, en quelque ſorte, un reſpectueux ſilence ſur votre A.R., celle des lieux du moins ſemble m'autoriſer à annoncer la vertu d'un Prince, quoique vivant, puiſque je n'ai rien à en attendre que pour les hommes, mes freres, qui vivent ſous ſes loix.

Oui, me ſuis-je dit, j'ai long-tems deſiré voir un Prince paſteur, j'ai ſouhaité de voir revivre cette dénomination donnée dans les tems les plus reculés à des Rois au comble de la grandeur & de la puiſſance, parcequ'ils connoiſſoient & protégeoient la ſource de cette puiſſance & de cette grandeur. Je deſirois un Prince paſteur, & je l'ai trouvé. Un Souverain, né pour le bonheur des hommes, ne dédaignera pas l'hommage d'un homme qu'on honora du nom de leur ami. C'eſt, MONSEIGNEUR, *un tribut relatif à l'acquit du devoir que m'impoſe ce titre, que j'oſe aujourd'hui vous offrir.*

Je mets ſous la protection de V. A. R. une inſtruction populaire dont Elle a peut-être déja appercu la néceſſité; une inſtruction dont l'objet embraſſe les intérêts de l'humanité entiere, & qui fonde ſur l'évidence des loix ſimples & immuables de la nature, le bonheur des peuples & les droits des Souverains. De même que le travail de tous eſt utile & néceſſaire aux ſuccès de tous, l'inſtruction de tous, qui n'eſt autre choſe que le guide de leur travail, eſt utile & néceſſaire au bonheur de tous. Que la Nation à qui

vous fûtes accordé comme le plus précieux gage de la bonté divine, vous doive ſon inſtruction MONSEIGNEUR. *Ce nouveau bienfait fera mieux ſentir à vos Peuples le prix de vos autres bienfaits. Il les rendra plus dignes & plus capables de ſeconder vos hautes lumieres. Il mettra enfin à vos pieds le conſentement de leur intelligence à côté de la confiance de leur cœur.*

Puiſſe V. A. R. vivre & régner autant de tems qu'elle voudra faire des heureux, & puiſſe-t-elle tranſmettre à ſa Poſtérité ſes vertus héréditaires, auſſi entieres qu'Elle les a reçues de ſon auguſte Mere, l'honneur éternel de ſon ſexe & de l'humanité.

Je ſuis avec un très profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très humble &
très obéiſſant ſerviteur,
M.

AVERTISSEMENT.

Les Dialogues qu'on va lire n'ont point été écrits pour le Public ; ils ſont le fruit de l'embarras où l'Auteur ſe trouva, quand il fallut remplir la ſorte d'engagement qu'il avoit priſe dans ſes lettres ſur la légiſlation, de les terminer par un Précis d'Inſtruction économique. Quoiqu'il dût être accoutumé à la ſorte d'application néceſſaire pour raſſembler & faire marcher par ordre ce vaſte développement de conſéquences, toutes dérivées d'un ſeul & même principe, il comprit alors qu'autre choſe eſt faire un Tableau qui frappe les yeux de l'entendement, & qui offre des vérités avec évidence à ceux du moins qui ſe donneront la peine de voir, autre choſe eſt de leur rendre ſenſible & habituelle toute la méchanique de cette opération, de maniere qu'ils puiſſent la faire eux-mêmes.

En effet l'objet de cette Inſtruction *préméditée & promiſe*, devoit être, dans l'idée de l'Auteur, de donner une méthode & une formule inſtructive, plutôt qu'une énonciation de la ſcience, ſorte d'ouvrage dont il y a déja aſſez. Long-tems, il s'occupa de cette idée ſans être ſatisfait des plans que lui offrirent les éléments des autres études ; car, quoi que nous puiſſions faire, nous tournons toujours autour de l'imitation. Il s'apperçut enfin que ſon objet étoit tout autre que celui des autres inſtituteurs, parceque ſa ſcience ne pouvoit ou ne devoit pas être l'acquit de la mémoire, mais l'effet de l'intelligence, & que c'étoit au maître à la guider ; au lieu qu'ailleurs,

c'eſt le maître, c'eſt la méthode qui le repréſente, qui interrogent l'écolier. Dans les choſes, même de pure habitude, on ne permet pas à l'éleve de faire des queſtions. On ne permet point à un enfant de demander pourquoi tel ſigne s'appelle un A, mais on lui dit qu'un A eſt un A, que *muſa* veut dire *la muſe*, & ainſi du reſte, & on le lui fait répéter juſques à ce qu'il l'ait appris.

Sans examiner ſi cette méthode eſt bonne & facile pour les choſes qui ſeront uſuelles, ſi ce ſeroit la peine de s'en ſervir pour celles qui ne le ſeront pas, ſi elle nuit ou ne nuit pas au développement de notre intelligence, toutes queſtions que je ne puis m'empêcher de croire avoir été profondément réfléchies par les premiers Inſtituteurs; il eſt certain du moins qu'elle ne peut être d'aucun uſage pour une ſcience qui n'interroge en nous que l'intelligence, pour une étude dont l'enſeignement ne veut & ne doit rien hâter, qui ſe proportionne à la plus épaiſſe inertie d'entendement, en même-tems qu'elle ſuffit à la ſagacité de génie la plus avide & la plus étendue.

Qu'importe en effet à la ſcience de faire des perroquets ou des hommes qui, toute leur vie, n'agiſſent pas plus conſéquemment qu'ils ne font aux notions qu'ils ont reçues; de la même maniere que ces animaux reçoivent & contractent l'habitude de former des ſons? Qu'importeroit au bien de l'humanité d'avoir un cours de plus de ſcience négligée, & dont le nom ſeroit ſeulement enregiſtré dans l'ordre & le rang des connoiſſances humaines? Toutes, elles déclinent avec les mœurs, mais les mœurs déclinent avec les nations, mais les nations déclinent

déclinent avec leur puiſſance, mais la puiſſance des nations n'eſt autre choſe que l'abondance dont elles jouiſſent, mais cette abondance ne conſiſte qu'en produits de la terre, mais les produits de la terre n'abondent que par le travail de l'homme, mais le travail de l'homme ne fructifie qu'au moyen d'un ordre de diſtribution des produits de la terre, qui en opere la conſommation réguliere, & la réproduction conſtante & avantageuſe, mais cet ordre ſera toujours interverti, s'il n'eſt reſpecté; mais, comme s'oppoſant à la cupidité, il ne ſera jamais conſtamment reſpecté, s'il n'eſt généralement connu; mais il ne peut être connu généralement & perpétué que par l'enſeignement général & perpétuel de la ſcience économique, qui n'eſt autre choſe qu'une doctrine. Cette doctrine fixe l'œil de l'homme ſur les ſources de la vie humaine, arrête ſon intelligence à l'inſpection de l'ordre naturel dont les regles conſtantes operent, dirigent, maintiennent & perpétuent cet ordre ſi néceſſaire, cet ordre de diſtribution, de conſommation & de réproduction des ſubſiſtances.

Voilà donc quelle eſt l'importance de la ſcience économique, voilà quel eſt ſon objet. Il s'agit de préſerver l'humanité entiere, préſente & future, des effets de la barbarie, qui tous aboutiſſent à ſa deſtruction. Ce n'eſt pas-là, ſans doute, le cas de s'en repoſer uniquement ſur notre mémoire, qui n'auroit pas d'ailleurs beaucoup d'efforts à faire pour ce qui eſt de ſon reſſort dans cette étude.

Ce n'eſt pas qu'à le prendre dans un autre ſens, il ne doive être un jour utile & même néceſſaire de faire des ſortes de catéchiſmes économiques, conſtruits par demandes & par réponſes, & propres à s'emparer de la mé-

moire, en attendant le jour & l'heure de l'entendement. Les enfants, preſſés d'obtenir & d'atteindre, dès le premier développement de leurs organes, font, du geſte & de la voix, des queſtions qui n'énoncent que le beſoin d'être, & point du tout encore celui de raiſonner. Ils veulent prononcer *papa*, *mama*, & n'ont nulle envie de demander pourquoi cela ſignifie *pere* & *mere*. De ce que leur mémoire leur obéit, nous concluons qu'elle doit nous obéir de même. Ils apprennent ce que nous voulons; mais il eſt à craindre qu'ils ne retiennent que ce qu'ils veulent.

D'autres conſiderent cette queſtion ſous un autre point de vue: ils prétendent que c'eſt à tort qu'on cherche dans es méthodes d'inſtruction à ſe rappétiſſer avec effort, pour ſe mettre à portée de l'intelligence des enfants. Ils ſoutiennent & appuient, par bien des exemples qu'on a fréquemment ſous les yeux, & qu'on rencontre à chaque pas, que l'intelligence, chez les enfants, eſt moins bornée qu'elle n'eſt volage. Elle eſt volage par le beſoin d'action & de mouvement, beſoin de la nature qui ſe développe; elle l'eſt encore, parcequ'ils ne connoiſſent la conſéquence de rien. Cette derniere diſpoſition peut ſe perpétuer en eux, en raiſon de ce que leur état, dans la ſociété, les mettra plus à couvert de la néceſſité, excellent maître d'école. Auſſi voit-on, dans les ſociétés civiliſées, de vieux enfants qui ne ſauroient écouter deux raiſonnements de ſuite.

Ceux donc, d'entre les hommes réfléchiſſants, qui, ſentant l'importance de l'inſtruction, veulent qu'elle ſoit, en quelque ſorte, méchanique, prétendent que l'avantage le plus certain des méthodes eſt d'aſſujettir l'eſ-

prit des enfants, ſemblables à ces peuples ſimples qui n'ont d'autre acte d'authenticité pour conſtater leurs mariages, que d'y faire aſſiſter les enfants des voiſins, & de les fouetter ce jour-là pour qu'ils s'en ſouviennent : ils prétendent que la peine même que les enfants ont à apprendre, eſt ce qui grave la choſe appriſe dans leur eſprit, & que c'eſt ainſi que s'établiſſent ce qu'on appelle les préjugés de l'enfance toujours ſi impérieux.

L'Auteur des Economiques, en quelque ſorte, déterminé par ces raiſons, tenta l'eſſai de *Catéchiſme Economique* qu'on pourra voir ailleurs. Cet eſſai devint, en naiſſant ſous ſa main, un Précis très ſuccinct, & preſque un Réſumé de la Science Economique. Mais, bientôt il ſentit expirer, ſous ſa plume, le talent & le vœu de l'injonction. La forme de catéchiſme, faite ſeulement pour la mémoire, forme, où celui qui ſait, ſemble ſe faire inſtruire par l'enfant, & qui eſt conſacrée pour les inſtructions ſupérieures, lui parut ne pouvoir convenir à une étude, dont on ſoumet tous les principes à l'intelligence de l'éleve. Enfin, en ſe rapprochant de ce genre de travail que les hommes ſages eſtiment ſeuls ce qu'il coute, & dont le vulgaire méconnoît le mérite caché ſous la forme de la ſimplicité, il comprit que c'eſt le chef-d'œuvre de la ſageſſe & de la patience, que de ranger les idées d'une ſcience quelconque, qu'on a toutes dans la tête, de les enregiſtrer, de maniere qu'elles s'offrent ſur le papier ſous une forme facile, & qui engage un lecteur novice & prompt à ſe rebuter.

Il renonça donc à cette idée. D'ailleurs ce ne ſont pas encore préciſément les enfants qu'il faut inſtruire : il faut que leurs peres le ſoient, il faut perſuader les hommes de

tout âge. De toutes ces différentes raiſons, cette derniere fut celle qui eût le plus de part à la détermination de l'Auteur des Économiques. Il réſolut d'adoucir, par une nuance d'entretien, la forme aride des inſtructions faites par interrogatoire; il ſuppoſa que l'enfant, tout enfant qu'il ſoit, peut avoir des doutes & de petits apperçus qui peuvent par fois le rendre interrogateur lui-même. Il ſentit que cette diſpoſition étant bien ſaiſie & ménagée par la vraiſemblance, l'ordre & la préciſion rendroient l'inſtruction plus moëlleuſe, plus agréable & plus perçante.

Cette maniere de ſentir, loin de faciliter l'exécution, la rend au contraire plus difficile. D'ailleurs ce genre d'inſtruction n'étoit pas de meſure avec l'Ouvrage qu'il étoit alors queſtion, pour lui, de finir: il falloit un Précis plus fort & plus étendu; mais par où commencer? Il ſe ſouvint alors du Précepte d'Horace: *Dimidium facti qui bene cæpit, habet.* Il commença donc & entreprit ſes Dialogues pour ſon propre uſage, uniquement pour déblayer & ranger l'amas immenſe de matériaux qui s'offroit à ſon entendement. Ce fut dans le même eſprit qu'il les continua juſqu'à la fin, & l'on en a vu les Précis dans les Ephémérides formant les Lettres 14, 15, 16 & 17 de la Légiſlation. Depuis, quelques confidents de ſon travail l'ont aſſuré que ſes Dialogues mêmes pourroient être inſtructifs, & l'ont encouragé à les faire paroître. Il eſſaie le goût du Public, en lui offrant les deux premieres Parties. Les deux autres ſont prêtes, & la preuve en eſt que les Précis en ont déja paru; mais il attendra, pour les donner, le ſuccès des deux premieres Parties, & le Libraire ſeul peut être le vrai garant de ce ſuccès.

LES



LES ÉCONOMIQUES,

PAR L. D. H.

PREMIERE PARTIE.

INSTRUCTION ÉCONOMIQUE POUR LA CLASSE PRODUCTIVE.

L. D. H., & Antoine, enfant de 15 ans.

L. D. H. Antoine, dis-moi d'abord ſi tu n'es pas menteur?

Ant. Non, Dieu merci.

L. Eh bien! que je ſache, pourquoi tu demeures ſeul ſur ce banc, tandis que tes camarades jouent à la boule?

A. C'eſt que mon pere me l'a ordonné.

L. C'eſt donc une pénitence? & qu'avois-tu fait?

A. Il me chargea hier de façonner un coin de la vigne que nous labourons à prix fait. En viſitant mon ouvrage, il vit que

j'avois rejetté de la terre ſur des endroits qui n'étoient pas remués : il me punit aujourd'hui.

L. Ainſi tu trompois le maître dont tu manges le pain ?

A. Mon pain, c'eſt mon pere qui me le donne.

L. Mais ton pere de qui le tient-il ?

A. Il achete le bled, & fait cuire la fournée.

L. Mais l'argent dont il achete le bled, de qui le tient-il ?

A. Ah dame ! c'eſt de ſon travail & de ſes prix faits.

L. Sans doute : mais ſon travail & ſes prix faits, on les lui paie. Ainſi celui qui le paie étoit le maître, non pas de ſon travail, car ton pere pouvoit travailler pour un autre, mais du pain qu'il a gagné par ſon travail, puiſqu'il eſt d'accord de travailler pour celui-là. Ce pain appartenoit à celui qui l'a donné pour faire travailler la vigne. Il ne t'a pas donné des pierres pour du pain, ou de faux argent qu'on auroit refuſé quand ton pere l'auroit voulu donner pour avoir du bled. Le maître donc a donné de bon argent avec lequel tu as eu de vrai pain, & tu lui donnois du faux travail, en jettant un peu de terre autour de ſa ſouche pour faire croire que tu l'avois façonnée.

A. Mais moi je n'ai pas fait de marché avec lui, & je ne travaille que par obéiſſance pour mon pere.

L. Si tu ne travaillois pas, ton pere ne pourroit pas te nourrir.

A. Il m'a bien nourri juſqu'ici que je ne faiſois rien, puiſque je n'avois pas la force.

L. C'étoit un effort que faiſoit ton pere pour te ſauver la vie, juſqu'à ce que tu fuſſes en état de la gagner, mais dont il faut que tu le récompenſes aujourd'hui. Il faut donc que tu travailles de bonne foi pour lui rendre ces avances qu'il a faites pour toi, & pour te rendre capable de t'en paſſer.

A. Et pourquoi me faut-il tant de peine pour vivre ? mes moutons ne travaillent pas.

L. Mais ceux qui ont ramaſſé le fourrage & les feuillards qu'on leur donne à la bergerie, ont travaillé pour eux ; & puis ils les tondent, ils les vendent, ou les mangent. Mais toi qui n'eſt bon ni à tondre, ni à manger, tu ne peux valoir que par ton travail, & c'eſt ton travail qu'on achetera ; & le prix qu'on t'en donnera te fera vivre.

A. Mais vous, Monſieur, qui, ſauf le reſpect, ne travaillez pas, vous vivez pourtant.

L. Qui t'a dit que je ne faiſois rien ? Il y a bien des ſortes de travail dans le monde.

A. Oh bien ! je veux avoir du vôtre qui me faſſe aller bien nourri, bien vêtu, & me promenant.

L. J'ai du bien moi, j'ai des revenus, & j'en vis ; & toi tu n'en as point.

A. Vous m'avez fait promettre de ne pas mentir ; m'avez-vous fait promettre auſſi de tout dire ?

L. Oui, dis tout, tu me feras plaiſir.

A. Eh bien ! où avez-vous pris tout ce bien-là que vous en ayez tant de reſte, & que je n'en aie point ?

L. Mon pere l'avoit, & il me l'a laiſſé.

A. Mon pere m'en laiſſera donc à moi auſſi ?

L. Tu ſais bien qu'il n'en a point.

A. Mais pourquoi n'en a-t-il point, & que votre pere en avoit ?

L. Ecoute, pourquoi la fille que je vois là, va-t-elle nuds pieds, tandis que tu as des bas & des ſouliers ?

A. C'eſt que ſon pere eſt toujours malade, & que cela les ruine.

L. Eh bien ! quelqu'un de tes peres a été malheureux, tandis

que les miens ont eu de la fortune & de la ſanté.

A. Mais quand on a du bonheur, il faudroit le partager avec les autres.

L. Tu as raiſon ; voyons ſi tu agis comme tu parles. Tu as là un gillet & une veſte, c'eſt du bonheur de ne pas être nud. Tu n'as pas abſolument beſoin des deux, partage donc avec l'enfant de Pichard qui n'en a pas.

A. Très volontiers, pourvû que de votre côté vous vouliez partager avec moi ce que vous avez de trop.

L. Prends garde : ce que tu propoſes n'eſt plus dans l'idée de ta raiſon de tout-à-l'heure ; car tu diſois qu'il falloit partager ſon bonheur avec les autres, & tu entendois qu'il falloit céder une portion de ce qu'on avoit. Maintenant, au lieu de céder, tu veux donner peu & recevoir beaucoup ; car tu ne cedes la moitié de ton petit bien que pour partager avec quelqu'un qui t'en donnera davantage, & tu ceſſes d'avoir raiſon.

A. Pourquoi cela ?

L. Parceque dès qu'il s'agit d'avoir en pur don & d'obtenir ſans peine, tout le monde voudroit faire ce marché là. Par exemple, voilà que tu donnes une de tes veſtes pour avoir un de mes habits qui vaut mieux : moi de mon côté je ſuis en droit d'être auſſi intéreſſé que toi ; je ne donne cet habit qu'à condition de partager auſſi avec un plus riche, & remontant ainſi de plus riche en plus riche, il en viendra à la fin un, qui étant le plus riche de tous, ne pourroit plus gagner à troquer avec perſonne & n'auroit qu'à perdre à ce marché là ; & celui-là, en refuſant ſon conſentement, rompra tous les autres marchés qui auront été faits au-deſſous de lui de cette maniere ; car de l'un à l'autre perſonne ne voudra plus rien céder, & toute cette belle eſpérance de pareils échanges n'aura

fait que donner à tout le monde du regret & de l'appétit du bien d'autrui.

A. Oui, mais tous étant contre un, l'obligeront bien à obéir. J'en réponds, moi.

La révolte eſt toujours au détriment des petits.

L. Te voilà déjà en colere, & je t'avertis qu'au lieu d'acquérir, tu perds; car outre que cela fâche & nous rend méchants & malheureux, cela gâte tout. Par exemple, ta colere te perſuade qu'il eſt bien aiſé de faire obéir ce plus riche, mais point du tout; car ce riche, qui ne veut point partager à votre gré, parceque vous lui prenez & ne lui donnez rien, quand il verra que vous voulez lui faire violence, partagera d'une autre maniere. C'eſt qu'il paiera des gens qui n'ont rien, comme tu vois que nous en payons beaucoup pour notre ſervice & pour toutes nos fantaiſies; & à plus forte raiſon le fera-t-il pour défendre ſon bien: il changera ſa dépenſe pour payer des ſoldats qui vous feront tous fuir; & puis les plus riches après lui qui craindront que ſi on laiſſoit dépouiller celui-là, leur tour ne vînt auſſi, feront comme lui, & voilà déjà bien des pauvres qui renoncent à la compagnie des partageants, parcequ'*un tiens vaut mieux que deux tu auras*; & les riches feront ligue ou violence chacun de leur côté ſur vous autres pauvres qu'on appellera des mutins & des voleurs, & on les mettra en priſon & on les fera pendre.

A. Oh bien! nous verrons: toujours eſt-il qu'avant cela nous aurons tâté du cellier & de la cuiſine, au lieu que chez nous il n'y a rien à prendre. Je vois bien que les pauvres ne ſont pas les plus forts quoi qu'ils ſoient les plus nombreux, parcequ'ils ne ſavent pas ſe tenir enſemble, mais je les avertirai ſi bien?

L. Ne tient-il qu'à cela? Eh bien! je te l'accorde. Tu auras la victoire, tu forceras les riches à obéir. Mais voyons, à quoi veux-tu les contraindre?

A. Je vous l'ai dit, à remettre tous les biens au partage, & que chacun en ait ſa part.

L. Mais encore qu'appelles-tu tous les biens ? car j'ai peur que la plus grande partie de ces biens qui te font envie ne périſſe à la bataille.

A. Comment cela ?

L. Parceque quand tes camarades ſeront les plus forts, ils pilleront, & tout ce qui peut s'emporter ne ſe partagera pas, & tu auras fait d'une partie de tes pauvres autant de riches contre leſquels il faudra livrer bataille tout comme contre les premiers, ſi tu veux les faire partager.

A. Tout-à-l'heure vous m'avez accordé que les pauvres bien avertis m'obéiroient, & à préſent vous me voulez ôter cet avantage.

Le partage des biens détruiroit toutes les richeſſes.

L. Tu ſens bien toi-même que cela ne peut pas être autrement, & que ſi tu avois mon habit complet, tu aurois bien de la peine à le ſéparer en trois. Mais enfin j'y conſens : tout le monde obéit, on met au tas tous les meubles, tous les habits, toutes les proviſions, & tout le monde partage, tout le monde va conſommer ſans travail ce qui ſe conſomme, & uſer ce qui s'uſe : voilà qui eſt bien. Mais cela conſommé, vous voilà tous retombés dans la pauvreté ; car les choſes ne ſe reproduiront pas. Par exemple, mes ſouliers ſont de cuir qui a été long-tems tanné dans des foſſes, puis travaillé & employé par le cordonnier ; mes bas ſont de ſoie venue de fort loin, filée, tiſſue, &c. ; mon habit eſt de laine qui a paſſé par vingt ſortes de mains, & il a été manufacturé, apporté, taillé, doublé ; les moutons qui ont donné la laine auront été pris & mangés ; mes boutons ſont tiſſus de fil recouverts d'or, ainſi que le bord de mon chapeau, dont le fond eſt eſt lui-même apporté d'Amérique. Tous les gens qui font ces

ouvrages étant de ceux, qui, comme toi & tous les autres, voudroient bien jouir ſans travailler, ont été de tes troupes, & tandis qu'ils ont conſommé leur part, ils n'ont plus travaillé.

A. Oh que ſi, mais ils ont travaillé plus à leur aiſe.

L. Ils ont travaillé, dis-tu, & pour qui? Il n'y a plus de riches. Or pour payer tant de travailleurs, il faut être riche.

A. Eh bien! l'on ſe paſſera de votre ſoie, de votre fil tiſſu d'or, de vos chapeaux venus de ſi loin, & chacun aura le néceſſaire, & tous ſeront contents.

L. Attends, voilà déjà une grande partie des choſes qui te faiſoient envie, perdues: ce n'étoit pas, quant à cette partie, la peine de ſe battre pour en venir là.

A. Oh que non! ce n'eſt pas là ce que j'envierois, c'eſt de bien vivre à ſon aiſe & d'être en repos.

L. Attendons, viens à ma cuiſine & à ma cave, tu y verras la même choſe. Si le pain eſt délicat, il eſt fait par des boulangers habiles qui me le font payer plus cher. Si le vin eſt bon, il eſt produit par la vigne qu'il faut *cultiver; il vient* de loin & a été payé à proportion: vous voudriez tous boire de ce bon vin & il n'y en a pas aſſez; vous vous battrez donc encore pour l'avoir au préjudice les uns des autres.

A. Eh bien, j'y renonce encore, & je ne veux que le partage des champs, afin que chacun ait ſon petit bien, & ne travaille pas pour autrui, & qu'il n'y ait pas cette différence de maîtres & de ſerviteurs.

L. Fort bien: je vois maintenant quelle eſt la loi que tu impoſes, c'eſt le partage des terres, & pour arriver à cette égalité heureuſe, tu veux bien renoncer à toutes les autres richeſſes qui te faiſoient envie, & te croire riche ſitôt qu'il n'y aura plus que des gueux.

A. Point du tout, car il y a assez de bien pour tout le monde, s'il étoit bien partagé.

L. Nous allons voir. Songe d'abord qu'il n'y a plus de bien que les terres, que tout vient de là, & comme tu as détruit ou consommé tout ce qu'il y avoit, il n'y aura plus que la terre. Or à ce partage des terres, il arrivera plus de gens que tu ne crois; car tous les gens qui vivoient du paiement de ces travaux & de ces voitures qui étoient pour le service des riches, ne renonceront pas à vivre; ainsi il leur faut aussi des terres.

A. Sans doute: il y en aura pour tous.

L. Fort bien: mais comment ferons-nous ces parts là? cela ne me paroît pas bien aisé.

A. Y fussions-nous! cela ne m'embarrasseroit gueres.

L. Prends-y garde; il y a beaucoup de sortes de biens qui ne peuvent pas être aisément partagés. Par exemple, tu vois l'étang de Ferrieres, il a deux lieues de tour, & une chaussée à l'avenant qu'il faut entretenir. Cet espace tiendroit la place de 200 lots de terre: comment arranger cela entre deux cents propriétaires? L'un voudroit conserver l'étang, l'autre le mettre à sec; l'un fournir à l'entretien de la chaussée, l'autre non: ainsi de bien d'autres articles.

A. Attendez.... l'on s'arrange bien dans les paroisses pour les frais communs; & quand une ferme tombe en partage entre des mineurs ou d'autres, un ne se charge-t-il pas de faire labourer & semer les terres? & puis il paie à chacun sa part. Tenez.... tout iroit comme il va aujourd'hui, excepté que les gros ne mangeroient pas les petits.

L. Vous voilà donc tous arrangés, chacun avec un petit bien: maintenant qui se chargera de faire les souliers, les gillets & les chapeaux pour les autres?

A. Ceux

A. Ceux qui ſauront les faire, & nous travaillerons leur bien, pendant ce tems-là, pour leur paiement.

L. Fort bien, mais le tien chommera pendant ce tems-là, & comme le même homme peut faire ſix gillets en un jour, par exemple, aidé de ſa famille, il aura ſix perſonnes à ſon ſervice, tandis que les familles de ces ſix manqueront.

A. Eh bien! il faudra ſe paſſer de ce qu'on ne pourra payer.

L. Non, mon ami, on ne s'en paſſera point, mais le plus induſtrieux deviendra bientôt le plus riche.

A. Cela ira tout doucement du moins.

L. Je vois que tu y entends; mais encore, comment ferois-tu pour empêcher les groſſes parts de ſe former tout naturellement?

A. Je vous l'ai dit, chacun auroit la ſienne.

L. Eh bien! nous voilà égaux tous deux, chacun notre part égale; tout va juſques-là: mais tu tombes malade & je ſuis ſain; je fais mes affaires, tout eſt abandonné chez toi, & tu es encore obligé de payer le Chirurgien. A la fin il faut faire reſſource, tu viens à l'emprunt. Quand il faut rendre, tu n'as que ton bien pour payer. Celui qui l'achete a cela de plus, & toi tu l'as de moins, adieu tes parts égales. Tu as quatre enfans, & moi qui n'en ai qu'un, j'hérite d'un oncle qui n'en avoit point; mon fils eſt huit fois plus riche que les tiens: vas-tu recommencer le partage?

L'inégalité des fortunes eſt dans l'ordre naturel, comme celle des forces.

A. Oh bien! j'eſpere que ces nouveaux riches ne ſeront pas ſi durs que les anciens, parcequ'ils ne ſeront pas ſi loin de la pauvreté.

L. Tu en ſais bien long. Aimerois-tu mieux avoir affaire à M. du.... qu'à moi!

A. Oh non! celui-là ne cherche qu'à envahir le bien du pauvre.

L. Eh bien ! ce ſont là les riches que tu voulois faire. Crois-moi, il y aura toujours des riches, & les plus anciens ſont encore moins redoutables que les nouveaux. Ne dites-vous pas parmi vous autres *qu'il vaut mieux qu'une cité périſſe qu'un gueux s'enrichiſſe*. Pouvez-vous mieux déclarer votre averſion pour les nouveaux riches?

A. Si faudroit-il que ces anciens fiſſent vivre les autres hommes.

L. As-tu oui-dire qu'ils dinaſſent deux fois?

A. Non : mais ils conſomment ce qui pourroit faire vivre tout un village.

L. Ils ont donc le ventre bien grand? Eh! ne vois-tu pas par le détail que je t'ai fait de leurs richeſſes, alors que tu voulois les partager, que leur dépenſe fait vivre tous les autres hommes.

A. Comment cela?

L. Parcequ'ils paient leurs travaux, leurs façons, leurs voitures, &c., par l'achat qu'ils font de tout ce qui ſert à leur propre dépenſe.

A. Et *qui eſt-ce donc* qui les fait vivre eux ?

L. C'eſt la dépenſe des autres hommes.

A. Et comment cela ?

L. Parceque ces hommes emploient l'argent qu'ils reçoivent pour leurs travaux, pour leurs façons, pour leurs voitures, à acheter des denrées pour vivre, & d'autres choſes pour les façonner à l'uſage des riches; & cet argent, ils le donnent aux riches dont les terres rapportent ces denrées & ces autres choſes, & puis les riches diſtribuent de nouveau cet argent pour payer tout ce qu'ils achetent & tous les travaux qu'ils font faire. Et voilà comme ſe fait de bon gré le partage que tu voulois tout-à-l'heure faire par force.

A. Oui dà. Votre partage m'entre un peu dans la tête,

parceque je crois y entendre quelque choſe. Dites encore.

L. Ne vois-tu pas que chacun veut vivre, & vivre de ſon mieux? Celui qui a de la terre, que tu crois qui le nourrit, n'auroit rien s'il ne la faiſoit travailler. Il paie donc d'abord le travail de ceux qui la cultivent & il prend la récolte. Il a du bled, du vin, du foin, du chanvre, &c. & il n'a plus l'argent qu'il a payé. Mais ceux qu'il a payés ont beſoin de bled, de vin, de fourage, ou de chanvre, & ils lui rapportent l'argent pour avoir de tout cela; & comme la terre eſt fertile, il lui en reſte encore pour lui: mais il n'a ni habits, ni chapeaux, ni ſouliers, & il veut en avoir; il paie le cordonnier, le chapelier, le tailleur, le marchand, il eſt vêtu, & il n'a plus l'argent qu'il a payé; mais ces ouvriers, je te le dis encore, ont beſoin de pain, de vin pour vivre, de cuir, de laine pour travailler, & ils lui rapportent l'argent; & il en a encore de reſte pour payer un cuiſinier qui lui fait de bons ragoûts, & des valets & des chevaux & tout le ſuperflu que tu vois chez nous, que nous payons, & qui fait vivre encore ceux qui nous les vendent.

Comment ſe fait le partage des biens & des richeſſes dans l'ordre naturel.

A. Et pourquoi a-t-il tant de reſte pour faire toutes ces choſes, tandis que ceux qui travaillent en ont ſi peu?

L. Je vais te l'apprendre. Il y a dans le jardin du château un baſſin où ſe raſſemble l'eau qui ſert à arroſer toutes les plantes potageres & toutes les fleurs. Tu ſais bien que le baſſin en a toujours plus que chacune de ces plantes, & que s'il étoit à ſec, les plantes n'en recevroient point du tout quand la pluie manqueroit. Regarde donc auſſi le riche comme un réſervoir où les richeſſes ſe raſſemblent pour être partagées à ceux qui travaillent; je dis à ceux qui travaillent, parceque le travail eſt néceſſaire pour faire renaître ces richeſſes. Le riche a lui-même ſon travail qui eſt le gouvernement de

ſes biens qu'il empêche de dépérir, & qu'il fait bien cultiver pour avoir de bonnes récoltes. Toute la dépenſe qu'il fait pour cela eſt au profit de ceux qu'il fait travailler. Il ne peut même faire d'autres dépenſes, que ce ne ſoit encore au profit d'autres hommes. A Verſailles il y a des porteurs de chaiſes qui portent des hommes dans les différens quartiers de la ville : ne te paroît-il pas bien étrange qu'un homme qui a de bonnes jambes ſe faſſe porter par d'autres hommes ? Ceſſe d'y trouver à redire ; car les porteurs de chaiſes murmurent bien fort quand ils voient un riche aller à pied, & ils ſont bien contens quand il y a de la boue ou de la pluie qui oblige tous ceux qui ſont habillés proprement de ſe ſervir d'eux. Ne te plains donc pas de ce que les riches dépenſent, puiſque les pauvres profitent de cette dépenſe.

A. Je vous entends bien, mais nos gains ſont trop petits.

L. Tu voudrois donc que les riches payaſſent plus cher ceux qu'ils font travailler ?

A. Eſt-ce que cela ne vous paroît pas juſte ?

L. Tu trouveras de la dureté dans ma réponſe ſi je te dis que non, mais ſuſpends ton jugement. N'eſt-il pas vrai que s'ils payoient plus cher, ils feroient gagner beaucoup moins de monde ? & que deviendroient ceux qui ne gagneroient rien ? Comment vivroient-ils ? Réponds-moi franchement.

A. Je crois que j'arrange mal tout cela. Cependant je pourrois vous dire que les riches ne devroient pas faire ſi bonne chere, & n'être pas ſi braves, & nous faire gagner davantage.

L. Pour vous faire tous gagner davantage, il faudroit qu'ils puſſent faire plus de dépenſes, & tu veux qu'ils en faſſent moins : tu t'embrouilles beaucoup dans tout ceci. S'ils achetent de beaux habits, s'ils achetent le meilleur vin & les mets les plus délicats, ne paient-ils pas toutes ces choſes à ceux qui

les vendent ? Ceux-ci ne profitent-ils pas de cette dépenſe, & leurs gains ne ſe communiquent-ils pas à d'autres ? Il faudra que tous ces hommes, *que tu changeois de métier*, ſe tournent du côté où les riches porteront leur dépenſe, & il n'y aura pas plus à gagner pour tout le monde qu'auparavant : & encore les plus adroits trouvent-ils moyen d'y faire leur fortune.

Le changement dans la dépenſe des riches fera changer de métier.

A. Oh ! mon cher Monſieur, vous êtes ſi bon, que vous me direz comment on fait pour devenir capable de faire ſa fortune, car j'en ai bien envie.

L. Oui, Toinon, je te le promets, & même ſi tu es ſage, appliqué, & que tu veuilles m'en croire, je tâcherai de t'en procurer les moyens. Mais ce détail ſera pour une autre fois. Il ne faut pas tant te charger la tête ; vois ſeulement pour aujourd'hui, avant que je te quitte, ſi tu as encore quelque queſtion à me faire ſur ce que nous venons de dire.

A. Oui, ſans doute : il me reſte un point ſur lequel il me ſemble que nous ſommes demeurés en chemin. Vous m'avez dit que les riches faiſoient vivre les pauvres par leur dépenſe, en payant leur travail, & que les pauvres faiſoient vivre les riches par leur dépenſe, en payant leur ſubſiſtance : mais où donc a commencé la vie ? car tout commence une fois. Je ſais bien que les ſemences germent dans la terre & produiſent les récoltes, & je ne vois que le ſoleil qui n'ait ni commencement ni fin.

L. Mais quel eſt le commencement des feuilles ?

Source de la vie.

A. C'eſt le printems.

L. Que veut dire cela, le printems ?

A. Le renouveau.

L. Que veut dire cela, le renouveau ?

A. Le renouvellement de la belle ſaiſon.

L. Et qu'a de commun la belle ſaiſon avec les feuilles ?

A. C'eſt qu'alors le ſoleil réchauffe la terre & les plantes, & fait tout pouſſer.

L. C'eſt-à-dire, que le printems fait renaître les biens qui nous ſervent de nourriture.

A. Oui da.

L. Si tu ſavois cela, pourquoi avois-tu oublié tout-à-l'heure que ce ſont ces biens qui renaiſſent tous les ans qui nourriſſent les riches & les pauvres?

A. C'eſt que vous me parliez de l'argent qui paſſe chez les riches & chez les pauvres, & qui fait vivre les uns & les autres. Je voyois les riches & les pauvres recevoir & donner tour à tour, ſans voir dans cette marche ni commencement ni fin; cela m'embarraſſoit la tête.

L. Quoi! tu as cru que je te diſois que l'argent eſt la nourriture des hommes, & tout ce qu'ils uſent & conſomment pour leur uſage?

A. Je ne le croyois pas, parceque je ne pouvois le croire, mais je ne vous entendois pas.

L. Tiens, voilà une piece de douze ſols.

A. Vous me faites, Monſieur, bien du plaiſir, car j'acheterai des poires.

L. Tu connois donc l'uſage de l'argent?

A. Oui, mais je n'en mange point.

L. Je le crois bien, mais tu mangeras les poires & tu n'auras plus ton argent.

A. On ne peut pas avoir l'un & l'autre. J'entends bien mieux à cette heure ce que vous avez voulu me dire; les riches ont des terres qui rapportent du bled pour eux & pour en vendre. Ils nous font travailler & nous donnent de l'argent. Nous achetons avec cet argent du bled pour nous nourrir, ſans cet argent là nous mourrions de faim. Mais je vois que

ceux qui ont beaucoup de terres ſont bien riches, parceque leurs terres rapportent tout ce qui eſt bon à manger, qu'elles en rapportent plus qu'il ne leur en faut, qu'ils vendent ce qu'ils en ont de trop pour acheter ce qui leur plaît. C'eſt ce qui m'a fait croire que toutes les richeſſes ne viennent pas de la terre.

L. D'où viennent-elles donc?

A. Que ſais-je? les marchands vont les acheter je ne ſais où, & les vendent à ceux qui ont de l'argent pour les payer.

L. Quand tu dis *je ne ſais où*, tu veux dire apparemment dans quelque endroit ou dans quelque pays que tu ne connois pas. Ils vont acheter, par exemple, du ſucre bien loin pour le vendre; & tu ne ſais pas que, dans ce pays-là, la terre produit une herbe qui donne le ſucre, & qu'il faut beaucoup de travail pour le former tel qu'on l'apporte ici.

A. Je ne comprends pas cela, Monſieur. Il y a bien de la différence entre de l'herbe & du ſucre.

L. N'eſt-ce pas l'herbe qui nous fournit du pain; & n'y a-t-il pas auſſi bien de la différence entre de l'herbe & du pain? Cependant tu comprends cela facilement, parceque tu vois croître le bled qui rapporte le grain avec lequel on fait le pain. Mais il y a bien des gens à Paris qui ne ſavent pas comment vient le pain.

A. Cela m'étonne.

L. Pourquoi donc? Je n'ai pas été étonné moi de ce que tu ne ſais pas comment vient le ſucre, ni de ce que tu ne ſais pas que toutes les richeſſes viennent de la terre.

A. Vous m'en direz tant que j'aurai honte de ne pas ſavoir cela.

L. Oui, mon ami, c'eſt à la terre que tout commence. Dieu a voulu que la terre donnât la vie aux plantes, & fît naître

& multiplier les fruits & les graines, & c'eſt cette vertu que Dieu a donnée à la terre, qui, par le moyen du travail de l'homme, reproduit continuellement toutes les richeſſes qui ſervent à nous nourrir & à tous les autres uſages.

A. Mais ſi Dieu a fait ce don à la terre, qu'a à faire là le travail de l'homme?

L. Ce n'eſt pas à nous à pénétrer au-delà des loix de la nature. Nous ſavons que, ſi les hommes ne cultivoient pas la terre, elle reſteroit en friche : ils n'auroient pour vivre que la reſſource de la chaſſe & de la pêche, quelques plantes & quelques fruits ſauvages en petite quantité, qu'ils iroient chercher, ce qui eſt déja un travail. Mais cela ne ſuffira pas, s'ils ſont en grand nombre. Dans ce cas-là, il faudra qu'ils cultivent la terre pour multiplier ſes bienfaits. Ainſi de toutes manieres le travail eſt inévitable; la recherche d'abord, enſuite la culture de la terre; car c'eſt la terre qui fournit la nourriture à l'homme & à tous les animaux : mais l'homme a plus de raiſon que les animaux, il ſait augmenter ſa nourriture par ſon travail. Je te demande, moi, pourquoi eſt-ce que tu travailles?

A. C'eſt pour gagner ma vie.

L. Pourquoi gagnes-tu ta vie?

A. Vous le ſavez bien, Monſieur, c'eſt qu'il me faut de la nourriture & d'autres choſes qui me ſont néceſſaires pour la vie, & que je gagne par mon travail.

L. A quoi ſerviroit ton travail, ſi la terre ne produiſoit pas ce qu'il faut pour vivre, ſi Dieu ne lui avoit pas donné cette vertu admirable qui fait renaître perpétuellement notre nourriture & toutes les autres choſes qui ſervent à notre uſage? Reconnois-tu là la bonté divine qui a donné cette vertu miraculeuſe d'où dépend notre vie?

A.

A. Ah, mon Dieu ! vous me donnez envie de me mettre à genoux.

L. Tes jambes n'ont donc plus tant de démangeaiſon d'aller contre ceux qui partagent avec toi les dons de la terre, ni tes mains de les battre pour avoir leur bien. Tu ſais que c'eſt le travail qui fait naître de la terre la ſubſiſtance ; que quand tu laboures la terre d'autrui, c'eſt pour toi-même que tu travailles, c'eſt pour avoir ta part de ce qu'elle produit ; que pour cette part, on te donne de l'argent pour acheter à ton choix ce que tu as beſoin d'acheter, & que c'eſt la terre qui produit ce que tu achetes.

A. Mon bon Monſieur, pardonnez-moi & continuez.

L. Eh bien, mon enfant, tout dépend donc de ce miracle perpétuel de la nature fidele à l'ordre de ſon Créateur. Vois-tu ce champ de bled ? L'homme a remué cette terre pour lui confier les grains de bled qui jour & nuit travaillent à ſe multiplier par la ſéve qu'elle leur fournit. Il l'a fait labourer pour détruire ces plantes qui lui ſont inutiles, & pour la préparer à recevoir & à faire germer la ſemence & à produire d'abondantes moiſſons. Si enſuite les plantes qu'il a voulu détruire, & qui nuiſent à ſon bled, repouſſent encore, il faut les ſarcler ; c'eſt du travail encore. Enfin, quand il ſera mûr, il faudra le ſcier, le lier, l'engranger, enſuite le battre, le moudre, & puis pêtrir la farine & cuire le pain. Tu as vu tout cela ſans arranger dans ta tête le nombre de travaux que la terre exige & qu'elle récompenſe ſi richement. Il n'eſt donc pas étonnant que tu aies ignoré juſqu'ici où commençoit la naiſſance des richeſſes.

Miracle perpétuel de la nature.

A. Je vois à préſent d'où elles viennent & comment elles commencent, montrez-moi auſſi comment elles s'étendent.

L. La fécondité de la terre eſt l'unique ſource des richeſſes ;

le travail de l'homme eſt l'agent néceſſaire pour les multiplier.

A. C'eſt-à-dire que, plus il y a de travail, plus il y a de quoi ſubſiſter.

L. C'eſt ſelon l'eſpece de travail : certainement plus la terre ſera bien travaillée, plus elle produira ; mais quand la récolte eſt faite, il faut d'autres travaux pour la rendre propre à notre uſage ; & ce ne ſont pas ces travaux qui la font renaître.

A. Je le ſais bien : mais ils ſont néceſſaires ; ils produiſent beaucoup d'ouvrages dont on a beſoin & qui compoſent une grande partie des richeſſes. Les richeſſes de Paris ne ſont guères autre choſe, & on y eſt plus riche que dans les villages.

L. Oui, mon ami, il y a plus de magnificence, & c'eſt l'éclat de cette magnificence qui te fait eſtimer beaucoup plus les richeſſes de Paris que celles des plaines couvertes d'abondantes moiſſons ; mais tu ne ſais pas que ſans celles-ci, Paris ſeroit bientôt dans la plus grande miſere.

A. J'entends un peu, cependant je m'embrouille ; car vous m'avez dit tout-à-l'heure que la dépenſe des ouvriers faiſoit vivre les riches, c'eſt-à-dire, ceux qui ont les fonds de terre : ainſi donc plus il y aura d'ouvriers, plus la vie doit s'étendre de ce côté là, & comme ce côté la fait vivre enſuite les ouvriers, en les faiſant travailler, voilà la vie qui s'étend pour tout le monde. Or je ne vois pas là de diſtinction d'ouvrage ; car le faiſeur de caroſſes mangera du pain comme le laboureur, il le paiera auſſi bien ; ainſi ſon travail ſera, comme le nôtre, un moyen d'étendre la vie.

L. Antoine, tu me fais voir que le métier de bien répondre eſt encore plus difficile que celui de bien queſtionner. Je m'engage pourtant à te répondre autant & ſi longtems que je ſerai content de tes demandes. Mais nous traitons ici une matiere qui ne tend pas à moins qu'à te rendre pour toute la vie

honnête homme & heureux. Ainſi il ne faut point perdre nos paroles ; & pour cela, il faut que ce que nous avons déjà dit ſoit bien demeuré dans ta tête, avant que d'aller plus loin. Penſes-y, ſois ſage, obéis à ton pere ; & dimanche prochain, après vêpres, ſi tu peux me rendre un compte exact de toutes les choſes que nous avons dites & deſquelles tu es convenu avec moi, je te promets de continuer, & quand je t'aurai montré la marche de la vie, je t'aiderai même à y entrer.

DEUXIEME ENTRETIEN.

L. D. H. & Antoine.

L. Eh bien, Antoine ! eſt-ce par pénitence que tu es encore aujourd'hui ſur ce banc ?

A. Oh que non, Monſieur, j'attends votre bonté. J'ai raconté à mon pere tout ce que vous m'avez dit, il a été enchanté d'entendre cela. Mais il me reſſemble, il y a bien des choſes qu'il ne comprend pas, particulierement ce que vous m'avez dit du travail des gens de métier. Pour moi, qui ne ſuis encore qu'un enfant, cela peut bien n'être pas à ma portée ; mais je vois que les hommes faits n'y voient pas plus clair que moi ; car mon pere a été à la guerre & a bien vu du pays & des gens ſavans dans des garniſons où il a entendu dire tout le contraire. Il m'a fort recommandé de faire attention à ce que vous aurez la bonté de me dire & de lui en rendre compte.

L. Mais ton pere ſait-il lire ?

A. Oui, & il m'a fait auſſi apprendre à lire. Monſieur le Curé nous prête des livres que nous liſons les dimanches & jours de fêtes.

L. Je t'en donnerai, puiſque tu aimes à lire & à t'inſtruire. Voyons d'abord ſi tu te rappelles tout ce que nous avons dit l'autre jour.

A. D'abord vous vous êtes mocqué de mes murmures ſur le mauvais partage des biens, & vous m'avez prouvé qu'il n'y a qu'une maniere de faire ce partage : c'eſt comme il ſe fait tout ſeul, par le moyen des dépenſes des uns & des autres. Vous m'avez promis enſuite de m'apprendre à faire fortune, & puis vous m'avez touché, en me montrant que la ſource de ma vie étoit à mes pieds, & que la terre, ſur laquelle nous marchons tous, eſt l'organe de la bonté de Dieu pour le pauvre Toinon, comme pour tout le monde. Cette découverte de la ſource de la vie, en ſe rejoignant dans ma tête à ce que vous m'aviez fait voir que la richeſſe & le travail n'étoient que des échanges continuels d'une main dans l'autre, m'a ôté toute l'envie que j'avois contre les gens que je croyois ſi riches & ſi indépendants. Oh, Monſieur ! j'y ai bien penſé, & puis j'ai dit, *ce qu'il vous plaira, mon bon Dieu ; vous, mon Créateur, dont la toute-puiſſance donne à la terre, qui d'elle-même n'a ni vie ni mouvement, la vertu de produire tant de biens & de récompenſer ſi richement notre travail, que votre volonté ſoit faite : dans quelqu'état que vous me mettiez, riche ou pauvre, je n'aurai affaire qu'à mon travail qui me ſera vivre & ſera vivre les autres, & par retour je profiterai auſſi de leur travail, & j'aurai part aux moiſſons que produiſent les terres des riches. Donnez-moi, mon Dieu, des forces & de la ſanté, je ſerai riche auſſi.* Ici, mon bon Monſieur, j'attends de vous une explication bien claire & bien étendue ; car vous m'avez laiſſé à l'endroit le plus intéreſſant, après m'avoir fait entendre qu'il n'y avoit qu'une ſorte de travaux qui ſerviſſent à faire naître & multiplier les biens de la vie.

L. Oui, mon enfant, je me ſuis arrêté préciſément là, parceque je voulois ſavoir, avant d'aller plus loin, ſi je ne ſemois pas dans une terre ingrate. Je vois bien que c'eſt le contraire, & je m'engage à faire de mon mieux pour t'aider dans tous les genres. Ce vœu que je fais change auſſi la forme & la route de ton inſtruction; car déſormais je t'arrêterai ou te répondrai très court, quand les inſtructions que tu me demanderas ne ſeront pas du reſſort de l'état dans lequel Dieu t'a placé. La demande que tu me fais actuellement, par exemple, ne t'importe guères au fonds, puiſque certainement le travail, auquel la Providence te deſtine, eſt du genre productif. Or tout ce qui produit, étend la vie, qui ne ſe conſerve qu'en conſommant les productions. Cependant la diſtinction ſur laquelle nous ſommes demeurés, eſt d'une eſpece dont la connoiſſance importe à tout le monde; car quand on entre dans une maiſon où une famille eſt raſſemblée, on eſt bien aiſe de ſavoir qui eſt le pere, qui eſt la mere, pour pouvoir adreſſer ſon compliment, & placer ſa conſidération où elle doit être. Une paroiſſe eſt une grande maiſon, compoſée de pluſieurs familles; un pays, une plus grande; & ainſi en allant toujours de plus grande en plus grande, toute la race d'Adam ne fait qu'une famille. Souviens-t'en bien pour ne te mettre jamais en colere, & avoir toujours des ſentimens & des manieres de bon accord; car dans une famille celui qui crie, qui gronde & qui eſt méchant, dérange tout le monde. Tous les hommes donc ne ſont qu'une famille. Dans cette famille, chacun travaille pour vivre, s'il ne vole. Il y a des loix & un ordre pour réprimer ceux qui volent, & le dépériſſement & la miſere puniſſent ceux d'entre les voleurs qui échappent aux loix. Laiſſons là ce vilain côté. Il faut donc que tout le monde travaille. Mais, je te le répete, tous

les travaux augmentent par les richeſſes qui nous ſont néceſſaires pour vivre : il eſt bon que tu le ſaches, afin que tu connoiſſes l'importance du travail que tu fais, & que tu t'y attaches de bon cœur, en conſidérant que c'eſt le travail le plus utile à l'humanité, & celui qui doit être excité préférablement à tout autre. Il me ſemble, par ton impatience à éclaircir cela, que tu en as le preſſentiment ; revenons donc à cette queſtion.

A. Que vous êtes bon ! Voici donc ce qui m'embarraſſe. J'ai retenu que de même que ceux qui ont les fonds de terre, font vivre tous les ouvriers qui travaillent leur bien, & tous ceux auſſi qui travaillent toutes les autres choſes qu'ils ſont bien aiſe de conſommer & d'acquérir ; en revanche les ouvriers font vivre les propriétaires des fonds en achetant leurs denrées pour vivre, & leur rendant ainſi tout l'argent qu'ils ont reçu, & que tout de ſuite les propriétaires recommencent à en faire le même uſage pour faire naître les productions pour les vendre de nouveau, pour pouvoir toujours dépenſer. Ainſi donc, quoi qu'il n'y ait qu'une ſource de vie, qui eſt la terre, il y a deux ſeaux qui puiſent à cette ſource, les propriétaires pour dépenſer, & les travailleurs pour conſommer, n'eſt-ce pas cela ?

L. Oui, mon enfant, pourſuis.

A. Eh bien ! pourquoi maintenant me diviſez-vous les travailleurs en deux ſortes, & prétendez-vous qu'il y en a qui ſervent à étendre la vie, & les autres non ?

Diſtinction entre les travaux ſtériles & les travaux productifs.

L. C'eſt qu'ils ſont vraiment diſtingués en deux claſſes, & que l'une de ces deux claſſes eſt préciſément ce qui donne le mouvement & la vie à tout le reſte. Qu'eſt-ce qui t'empêche de voir que ce laboureur aura, s'il donne quatre façons à ſa terre, le double du bled qu'il auroit s'il n'en avoit donné que

deux ? Au lieu que le boulanger a beau pêtrir & repêtrir la farine, jamais il n'en augmentera la quantité ; il n'auroit pas même de farine à pêtrir ſans le travail de ceux qui font naître ce bled. Le boulanger, il eſt vrai, rend la vie plus commode, plus agréable, mais il ne l'étend pas.

A. Mais ſi l'on ne pêtriſſoit la farine, on n'en mangeroit pas, elle ſeroit perdue & la vie ſeroit retrécie. Le premier boulanger donc a étendu la vie de tout l'uſage qu'on fait du bled.

L. Attends, tous les ouvrages des hommes ſont très précieux : je ne t'ai pas voulu dire le contraire. Sans l'induſtrie, l'homme laiſſe tout perdre, & ce qu'on laiſſe perdre eſt autant de ſupprimé à la vie. Mais conſerver la vie ou la donner n'eſt pas la même choſe. La nourriture n'eſt pas elle-même la ſource qui la fournit ; il faut donc ſavoir où eſt cette ſource, comment elle fournit la nourriture, quels ſont les travaux qu'il faut faire continuellement pour qu'elle fourniſſe ſuffiſamment. Ne vois-tu pas de la différence entre ces travaux qui augmentent la ſource, & les travaux de ceux qui puiſent à cette ſource ?

A. Elle eſt bien grande la différence entre ces deux ſortes de travaux ; car ſans les premiers les autres mettroient bientôt la ſource à ſec, & plus on augmenteroit ces derniers, plutôt cela arriveroit.

L. Il n'en faut donc qu'autant que la ſource peut fournir. Mais ils peuvent s'augmenter à proportion que les autres travaux rendent la ſource plus abondante. Tu apperçois auſſi que ceux qui font ces travaux, doivent, préférablement aux autres, y prendre leur part. Plus la ſource ſera abondante, plus il arrivera de monde pour y puiſer. Mais cette ſource doit appartenir à quelqu'un pour y mettre de l'ordre ; car peut-

être y auroit-il peu de gens qui vouluſſent travailler à la ſource, & tous voudroient y puiſer ſans regle & ſans meſure, & bientôt la ſource manqueroit. N'oublies jamais que c'eſt la terre qui eſt cette ſource qui fournit la nourriture, & qu'elle ne fournit qu'à proportion du travail qu'on emploie pour la cultiver.

A. Je vous entends : mais ôtez-moi donc de la tête cette raiſon que j'y avois miſe ſi avant, parceque c'étoit elle qui m'avoit raccommodé avec les riches, à ſavoir que les ouvriers font vivre les riches en leur achetant leurs denrées, & leur donnant par là les moyens d'en faire revenir ; car s'il en étoit ainſi, le boulanger mange autant que le laboureur, & ils feroient autant de profit l'un que l'autre.

L. Sans doute, la conſommation de tout homme fait profit à celui de qui il achete la denrée, mais ce n'eſt que par ſon travail ; & ſi au lieu de pêtrir, le boulanger demeure tout le jour les bras croiſés, ou à prendre ſur la portion des autres ſans leur être d'aucune utilité, également auroit-il mangé du pain & fait profit à celui qui auroit vendu le bled.

A. Oui dà, ſi avant de m'avoir converti, vous m'aviez dit cela, vous m'auriez fait grand plaiſir ; car je ne demandois pas mieux que de ne rien faire : mais pourtant il eſt viſible que perſonne ne payant cet homme pour demeurer les bras croiſés, il n'auroit pas reçu d'argent & n'auroit pu payer le bled. Ainſi ſon travail eſt la cauſe de ſa vie, & ſa vie la cauſe de l'achat qu'il fait du bled du riche.

L. Oui, mais j'ai ſuppoſé qu'il auroit trouvé le moyen de ſe diſpenſer de travailler.

A. Oh ! Monſieur, pourquoi vous plaiſez-vous à m'embrouiller ?

L. Ce n'eſt pas mon deſſein, mon cher Toinon, j'ai voulu ſeulement te donner une bonne leçon & t'apprendre que ce

n'e.

n'eſt pas en ſe fatiguant l'eſprit qu'on apprend les bonnes choſes & qu'on découvre la vérité ? car tout homme qui ſe fie ſur la ſubtilité de ſon eſprit, court riſque d'en trouver un plus ſubtil que lui, qui le menera droit au pot-au-noir, ſeulement en le laiſſant aller. Mais revenons : que penſes-tu de cet homme qui n'eſt occupé qu'à prendre ſur la portion des autres, ſans leur être d'aucune utilité ?

A. Je penſe qu'il faut le chaſſer, ou même le punir, car il mérite une punition.

L. Tu as raiſon. Maintenant, quant à la queſtion qui t'embarraſſe, qu'il te ſuffiſe de ſavoir que la maſſe des hommes travailleurs doit être partagée en deux claſſes, à ſavoir *claſſe productive*, c'eſt-à-dire, claſſe d'hommes travailleurs dont tous les travaux ſont voués à étendre les productions des choſes néceſſaires à la vie humaine ; & puis une autre claſſe qui ne produit pas, mais qui façonne toutes ces choſes ſelon les beſoins & les deſirs de ceux qui peuvent en payer les travaux. C'eſt ainſi que tout puiſe à la ſource dont je t'ai fait la comparaiſon avec la terre, qui, dans le vrai, eſt la ſource générale de tous les biens qui ſont à notre uſage. La néceſſité de cette diſtinction ſe démontrera à meſure que je continuerai de t'inſtruire, mais ſa réalité eſt ſous tes yeux. Maintenant c'en eſt aſſez de dit, parceque Dieu t'a fait naître dans la claſſe productive, qui eſt la plus précieuſe au bien général, qui eſt la plus heureuſe auſſi, parceque des deux devoirs de de l'homme, qui ſont *juſtice* & *activité*, le premier eſt pour lui plus clair & plus viſible, le ſecond a plus d'attrait & une plus prochaine récompenſe dans cet état là que dans tout autre.

A. Eh bien, Monſieur, je vous en demande pardon ; mais je ne ſais ſi vous ne me gâtez pas de nouveau. Toujours eſt-

il que je me ſens revenir l'envie de faire fortune, ne fût-ce que pour voir clair à tout cela ; car je vois bien qu'un pauvre homme ne peut jamais être qu'un ſot.

L. Voyons ſi tu te gâtes. Te reprend-il envie de voler ou de partager, comme tu diſois ?

A. Non pas, non pas ; je vois bien que le dernier eſt une folie, & quant au premier, ce métier eſt trop indigne & trop dangereux ; ainſi je n'aurois garde de m'y abandonner.

L. Voudrois-tu vivre les bras croiſés ?

A. Non pas, ma foi : je n'aurois pas bonne figure au milieu de tout ce monde qui travaille & qui fait travailler.

L. En quoi donc eſt-ce que tu te gâtes ?

A. Je vous l'ai dit : je me ſens un retour violent de mon envie de faire fortune, mais d'une envie ſi forte qu'elle pourroit peut-être à la longue n'être pas bien aſſortie avec la volonté de tous les autres hommes qui me ſemblent ne travailler tous que pour cela.

L. Et pourquoi as-tu cette peur là ? eſt-ce que tu crains que la terre, cette mere nourriciere pour laquelle tu te ſentis un mouvement de tendreſſe & de reſpect quand je te la peignois réchauffant & multipliant les germes de la vie de l'homme ſous le ſouffle du Créateur ; eſt-ce que tu crains, dis-je, qu'elle ne ſoit pas encore aſſez féconde pour engendrer encore ta fortune, en ſus de toutes les autres fortunes qui ſe diſtribuent ſur toutes les têtes que tu vois en action ?

A. Que ſais-je ? nous autres nous ne faiſons guères fortune.

L. Mon enfant, pour te guérir de cette peur là, regarde ce carreau du jardin de Monſieur le Curé, voilà la troiſieme récolte dont il eſt chargé pour cette année. Je ne te dis pas de le comparer avec ces friches de là-haut ; car, comme nos pauvres gens qui ne ſavent pas la langue de leur bonne mere,

& qui n'ont pas la force de l'apprendre, tu me dirois que ces terres ne valent rien ; mais compare ce carreau de jardin à la terre qui le touche, qui n'en eſt ſéparée que par la haye, qui vaut tout autant & mieux ; car elle va tirant vers le fond qui reçoit toujours les graiſſes d'en-haut. Ce champ eſt bon fonds, il fait partie d'une des ſolles de la ferme du village, c'eſt-à-dire, que cette année-ci, il eſt en bled, l'année prochaine il ſera en avoine, & la troiſieme en jachere ; ainſi donc en trois ans il ne rapportera qu'une récolte & demie ; car celle des menus grains vaut à péine la moitié de la premiere, & pendant ces trois ans ce carreau de terre voiſin aura rapporté neuf récoltes au moins. Tu vois donc bien que ce n'eſt pas la faute de la terre ſi elle donne ſi peu. Elle nous donne à proportion des cultures, & elle offre au travail de l'homme un fonds inépuiſable de nouvelles fortunes. Ce fonds ne ſera ouvert que par l'envie conſtante de trouver la fortune. Ainſi ton envie qui renaît & qui t'effraie, eſt préciſément ce que je voulois exciter en toi. A la vérité, quand tu ne ſavois rien, cette envie pouvoit être malfaiſan te car un aveugle qui leve ſon bâton, peut fort bien faire mal à quelqu'un, ſans même le vouloir. Mais tu commences à t'éclairer, à telles enſeignes que tu as découvert la folie de ton idée du partage des biens, que les riches ne ſont plus l'objet de l'envie qui te tourmentoit, que tu déteſtes le vol, & que tu as pareillement rejetté l'idée de vivre les bras croiſés. Courage, mon ami, les plus grands pas ſont faits pour arriver à la connoiſſance des choſes : avance avec l'eſprit attentif & curieux & le cœur ouvert, & tu deviendras d'abord un homme de bien, ce qui eſt le premier beſoin de l'homme pour vivre & mourir ſans remords ; & puis un homme éclairé & vigilant, qualités qui, ſecondant le travail, manquent rarement la fortune. Mais je veux pour-

La terre, fonds inépuiſable de nouvelles fortunes.

tant ſavoir ce que tu entends par faire fortune.

A. Devenir riche par le bonheur ; ainſi que j'en vois qui ne s'y attendoient peut-être pas & qui ſont devenus fort riches.

L. Le bonheur ! ſi tu entends par là un certain haſard qui eſt plus favorable aux uns qu'aux autres, cela ne dépend pas de nous ; perſonne n'a droit d'y prétendre. Penſes donc auſſi qu'il y a un malheur ou de mauvais haſards auxquels les hommes ſont expoſés. A cet égard, nous flottons toujours entre l'eſpérance & la crainte, & cela ne doit entrer dans notre conduite qu'autant que notre prévoyance & notre prudence peuvent y entrevoir quelque choſe, ainſi que quand on marche pendant la nuit. Mais il y a le jour où nous voyons à nous conduire. J'entrevois par ce jour ce bel ordre de la nature que tous les hommes connoiſſent & doivent ſuivre pour participer aux dons de la terre qui récompenſe toujours nos travaux.

A. Oh ! mon bon Monſieur, qui voulez bien être mon ſecond pere ; je ſerai dans votre main comme la pâte dans le pétrin, prête à prendre toutes les formes qu'on veut lui donner. Apprenez moi d'abord à être homme de bien, & puis vous m'apprendrez ce que je dois faire pour que le pain ne me manque pas ; car c'eſt là la grande affaire.

L'homme de bien entre les hommes.

L. L'un va avec l'autre, mon cher ami. Je n'entreprendrai pas ſur les inſtructions de Monſieur le Curé ; il s'agit uniquement de la vie de ce monde, où néanmoins tout repréſente à l'homme l'ordre & la juſtice, & ſur-tout au cultivateur ; tout y annonce la toute-puiſſance, la ſageſſe & la bonté divine ; tout y inſpire la piété & la reconnoiſſance envers le Bienfaiteur univerſel. Quant à ton prochain, écoute ton cœur ; que ſon premier mouvement gouverne toujours la premiere idée de ta tête, & la ſoumette ſi elle lui eſt contraire ; que

le conſentement de ta volonté toute entiere, à chacune de tes actions, ſoit toujours ton premier beſoin. C'eſt là ce qu'on appelle la bonne conſcience, ou la paix de l'ame; je t'aſſure que cela fait la plus grande ſatisfaction de la vie.

A. Soutenez-moi, mon bon Monſieur, car vous me portez bien haut.

L. Point, mon ami, l'homme de bien eſt toujours à terre. Mais tu n'as pas oublié que je t'ai montré ſur la terre bien des choſes que tu n'y voyois pas, & cela parceque tu as toujours vécu avec des gens qui n'ouvroient pas les yeux. Or quand un aveugle nous enſeigne le chemin, perſonne ne s'en fie à lui. Ne te fies donc pas à tout ce que tu entendras dire & verras faire, regarde pour ton compte & tu verras. Voilà tout ce qui doit t'occuper & t'encourager dans ton travail.

A. Encore, Monſieur.

L. Tu verras d'abord que ce qui eſt aux autres n'eſt pas à toi, & qu'on ne doit pas non plus t'enlever ce qui t'appartient; n'eſt-il pas vrai que tu t'en doutois?

A. Oui.

L. Tu dois ſavoir encore que toutes les conventions ſont ſacrées dans toutes les conditions qu'on s'eſt obligé de remplir; car une convention n'eſt autre choſe qu'un traité fait volontairement avec un autre, où l'on s'oblige d'en obſerver fidelement les clauſes & tous les articles. Sans la pleine exécution des marchés que les hommes font enſemble, ils ne pourroient s'arranger entre eux avec confiance; tout ne ſeroit que tromperie & friponnerie, rien ne pourroit réuſſir, tout tourneroit en malheurs & en déſordres. C'eſt pourquoi un homme qui manque à ſa parole perd ſa réputation, eſt le rebut des hommes & devient miſérable.

A. Ah ma tromperie de la vigne! Que je ſuis malheureux!

L. Embraſſe-moi, mon enfant; tu as ſenti ta faute; tu as pleuré; tu ſeras homme de bien, & tu feras honneur à ton maître.

A. Oh! Monſieur, je le promets à Dieu; je tiendrai exactement ma parole & tous mes engagemens.

L. Tes engagemens, mon enfant, ſe montreront à toi, à meſure que tu verras la lumiere; & par-tout la proſpérité & le ſuccès s'offriront à toi en proportion de la délicateſſe que tu mettras à l'exécution de cette grande promeſſe. Ne crois pas que tes engagemens ſe bornent aux marchés journaliers que tu pourras faire. Tu en as contracté, & beaucoup, avant de te connoître. Tu en as contracté avec Dieu qui t'a fait naître en état de travailler ſur une terre fertile, au milieu d'une famille qui a pris ſoin de toi; d'une paroiſſe & d'un pays qui te regardent comme leur compatriote, & qui te procureront leur amitié, leur ſociété, leur confiance, & leur ſecours, ſi tu le mérites. Voilà l'accompliſſement & le bon retour de ces engagemens avec Dieu & avec les hommes; & tu trouveras, dans l'eſtime qu'on fera de toi, un grand avantage pour tes affaires.

A. Mes affaires! & je n'en ai point.

L. Attends, ne voulois-tu pas tout-à-l'heure faire fortune, & n'eſt-ce pas une affaire que celle-là?

A. Quoi! être homme de bien eſt un moyen pour devenir riche! je ne l'aurois pas cru.

L. Devenir riche, mon ami, eſt une affaire d'opinion. Tu me trouves riche, toi; & quand j'écoute ma vanité, je me trouve pauvre auprès d'autres qui ſont plus riches que moi, & je ſerai même plus pauvre que mes égaux & mes inférieurs, s'ils ſont plus modérés, plus modeſtes & plus ſages que moi. Mais ce que j'appelle faire fortune, & ce que nous entendons

par là, toi & moi, c'eſt de proſpérer & de réuſſir dans ce que l'on fait, dans ce que l'on entreprend avec prudence & avec courage. Or on ne ſauroit réuſſir à rien tout ſeul; il faut que d'autres hommes ſe lient ou ſe réuniſſent avec nous. Mais cela ne s'arrange jamais que pour un petit profit commun, ou que pour un retour de part & d'autre, qui ſuppoſe toujours de la confiance & une exacte fidélité. Quand ta réputation ſera bien établie & irréprochable, tu ſeras recherché & employé continuellement. Perſonne ne veut être trompé; on s'adreſſe toujours aux bons ſujets; ainſi avec ces bonnes qualités, on ne doit pas craindre de manquer de pain.

A. Vous m'en dites beaucoup, me ſemble. Premierement j'obéis à mon pere, & jamais il n'a fait de marché avec moi.

Droit paternel acquis par des avances.

L. Quoi! tout le tems qu'il t'a nourri à ſa charge, ſans que tu l'aidaſſes en rien, n'a pas été un marché que la nature a fait pour toi avec ton pere! Tu dois connoître aujourd'hui toute la juſtice des conditions qu'il faut remplir pour ſatisfaire à celles que ton pere a remplies d'avance envers toi, lorſque tu n'étois pas en état de te nourrir, ni de faire toi-même le marché avec lui: n'apperçois-tu pas que dans ce cas là c'eſt la juſtice divine qui forme les engagemens néceſſaires entre les hommes?

A. Vous m'avez dit que les marchés ſe faiſoient volontairement entre les hommes; je n'ai pas oublié cela: or vous ſavez que ma volonté n'a point eu de part à ce marché là.

L. Il me ſemble que tu deviens chicanier.

A. Oh! non, Monſieur, je ſuis bien ſoumis à mon pere, & je ſens que je dois l'être; mais j'ai envie d'en apprendre la raiſon, afin qu'elle me reſte toujours dans la tête. Vous ſavez que c'eſt un grand article que le devoir des enfans envers peres & meres; cependant il me ſemble toujours que les enfans ne s'y ſont pas engagés volontairement.

L. Tous les engagemens néceſſaires auxquels Dieu nous aſſujettit ſont dans le fond des engagemens volontaires. Crois-tu que tu n'avois pas dans ton enfance, avant que de pouvoir parler, la volonté d'être nourri ? N'entends-tu pas tous les jours les cris que font les enfans, quand ils ont beſoin de nourriture ; & cela ne ſignifie-t-il pas qu'ils en veulent & qu'ils en demandent ? Leur volonté ne parle-t-elle pas alors ? N'y a-t-il que les paroles qui font comprendre la volonté ? Ne courrons-nous pas promptement à ceux que nous verrons avoir beſoin de notre ſecours, quand même ils parleroient une langue que nous n'entendrions pas ; & ne comprends-tu pas la raiſon qui nous y engage, qui eſt la néceſſité que les hommes s'entre-ſecourent chacun pour ſoi-même ? Ne conviens-tu pas qu'on eſt obligé de s'entre-ſecourir ? Crois-tu qu'il n'y a pas là d'engagement, & que cet engagement ſous-entendu n'eſt pas volontaire de part & d'autre ?

A. Ah ! Monſieur, voilà bien des choſes que je n'aurois pas appriſes ſans vous ; mais il faut bien penſer pour les entendre, je n'y vois pas encore bien clair par-tout.

L. Qu'eſt-ce qui t'arrête ?

Conventions tacites.

A. Je ne ſais pas comment : mais regardez, voilà deux femmes qui pouſſent aux deux bouts du tourniquet pour tirer de l'eau du puits ; le ſeau ne remplira que la cruche de l'une ; quelle eſt dans cet accord la part de l'autre ?

L. Tu verras que quand la cruche de la premiere ſera pleine, elle ne quittera pas la beſogne que celle de l'autre ne le ſoit auſſi.

A. Pardon, mon bon Monſieur, mais vous voulez que j'entende tout, & que je diſe tout ce qui m'arrête. Il ne s'agit donc pour être homme de bien que d'être juſte & fidele à ſes engagemens.

L. Il

L. Il faut encore, mon ami, un point qui revient au même, c'eſt d'être bon, compatiſſant & charitable, c'eſt-à-dire, prompt à aſſiſter, à ſoulager & à excuſer les autres : car, vois-tu, à meſure que la lumiere te viendra, tu trouveras chaque jour que tes engagemens prennent plus d'étendue & tes droits auſſi, il faudra bien que tu excuſes les fautes des autres, & qu'ils excuſent les tiennes. Fais un retour ſur toi-même : n'excuſes-tu pas tes propres fautes quand tu t'es apperçu que c'eſt ignorance ou oubli ? Remarque bien que l'injuſtice & la méchanceté ne conſiſtent pas en autre choſe qu'à avoir volontairement une meſure pour ſoi & une meſure pour les autres. D'où ſuit que ſi tu ne veux être injuſte & méchant, il faudra que tu excuſes chez les autres les fautes d'ignorance. Regarde ce que tu étois avant d'avoir appris ou ſenti ce que tu as retenu de nos deux converſations. Imagine combien j'ai encore de choſes à t'apprendre, & puis combien il y en a infiniment plus encore par-delà les lumieres que je te puis donner ; & rappelle-toi bien cela pendant toute ta vie, quand ton premier mouvement ſeroit de refuſer l'indulgence aux autres qui n'ont pas eu le même avantage que toi.

A. Oui, Monſieur, je m'en ſouviendrai.

L. Eh bien, mon ami, avec cela & le deſſein & l'habitude de conſentir chaque jour & à chaque heure aux lumieres de chaque jour & de chaque heure, & d'être bon & juſte ſans eſſuyer de reproche de ta conſcience, tu ſeras, ce qu'on appelle entre les hommes, un homme de bien.

A. Je vous en crois, Monſieur, & ma confiance en vous raſſure ma conſcience ſur l'envie que je ſens de vous faire encore des queſtions là-deſſus. Rendez-moi donc un homme éclairé, puiſque vous dites que ma conſcience s'étendra avec ma connoiſſance ; je ne ſonge plus à être vigilant que pour cela.

L. Tu as raiſon, mon enfant, mais ceci demande des préparations & quelques avances : tu ſais lire ; il faut encore que tu apprennes à écrire & l'arithmétique. Ces deux préſens, que je te veux faire, ſont un engagement que j'ai pris avec toi en commençant ton inſtruction. Je donnerai double mois au maître d'école, pour qu'il te donne ſes leçons le ſoir, au retour de tes journées, & les jours de dimanches & de fêtes. Toi, de ton côté, ſi parmi tes camarades, tu en trouves quelques-uns qui aient la même volonté que toi, & qui veuillent t'entendre & apprendre les mêmes choſes, ils ſeront tes compagnons ; car je contribuerai auſſi à leur inſtruction.

A. Ah ! mon bon maître, ſi vous étendez vos bontés ſur les autres, vous ne vous ſoucierez plus de moi ; il y en aura qui vous plairont mieux.

L. Antoine, eſt-ce là l'homme de bien ? L'autre jour tu voulois dépouiller les riches, aujourd'hui tu veux empêcher les pauvres & les ignorans de devenir riches & ſavans.

A. Pardon, Monſieur, je ſuis un miſérable ; mais ou je me trompe moi-même, ou mon ſentiment étoit plutôt la crainte de perdre quelque choſe de votre amitié.

L. Non, Antoine, la vraie charité, l'amitié de l'ame eſt un feu : plus il s'étend, plus il s'allume. D'ailleurs aime qui peut, mais tout le monde doit être charitable. Or c'eſt une grande charité que de chercher à éclairer ſes voiſins : juges-en par toi-même. Si ce que je t'ai dit reſte gravé dans ta tête, ſi ce que tu as ſenti demeure dans ton cœur, n'en ſeras-tu pas meilleur fils & plus obéiſſant, plus modéré dans tes deſirs, plus honnête, plus exact à tenir ta parole ? Tous ceux qui auront affaire à toi, ne trouveront-ils pas leur avantage ? Conviens donc que plus on réuſſit à perfectionner les hommes, plus il y a à gagner pour tous.

A. Mon bon Monſieur, vous permettez que je diſe toutes mes penſées; car ſi je faiſois l'hypocrite, je ne gagnerois rien. J'ai vu tantôt que tous les gens de ma ſorte cherchent ſoigneuſement à gagner leur vie, & que tous vont s'offrir à l'envi les uns des autres. Or celui qui auroit le ſecret de redoubler de jambes, ou d'arriver par le plus court, n'eſt pas obligé de l'apprendre aux autres, & de ſe nuire par charité.

L. Non, mon ami, cela eſt vrai. Mais l'application que tu fais de ta penſée ſuppoſe deux choſes fauſſes; la premiere, c'eſt que le bien où l'on peut aſpirer ſoit borné, & cela n'eſt pas vrai. Je te l'ai montré tantôt en tournant ta vue vers la ſource inépuiſable de tous les biens, qui eſt la terre, qui, plus on lui demande, plus elle donne; de maniere que tous les travaux des hommes, ſoit les plus voiſins de cette ſource, ſoit les plus éloignés, n'étant toujours que des moyens d'attirer l'abondance, plus il y aura de travaux, plus il y aura de biens. Or comme un travailleur habile en vaut deux qui ſeroient mal-adroits, celui qui rend les travailleurs habiles ne les enrichit pas ſur ſa part; au contraire, il rend ſa part plus facile à obtenir, il accroît la quantité des travaux & la quantité des richeſſes, & la part d'un chacun & la ſienne auſſi. Ta ſeconde erreur, c'eſt de croire que l'homme puiſſe arriver ſeul à quoi que ce puiſſe être: nous ne pouvons rien, mais rien du tout, qu'avec l'aide d'autrui; or plus mon compagnon eſt mal-adroit, moins il me ſeconde, & plus il reſte de peine pour moi. Mon ami, je ſens bien que ce que je viens de te dire n'eſt pas fait pour te perſuader du premier coup: tu ſentiras encore des atteintes de ce mouvement de jalouſie, qui eſt la pire des maladies de notre cœur. Mais à meſure que ton inſtruction avancera, tu retrouveras ſans ceſſe devant nous les deux vérités que je viens de t'apprendre.

En attendant, tiens pour assuré que notre premier devoir de reconnoissance, & notre premier acte de charité & de sagesse, c'est de communiquer aux autres toutes nos découvertes utiles, le plus que nous pourrons ; c'est d'instruire les pauvres, car l'ignorance est la pire des pauvretés. Il m'étoit bien plus facile de te maintenir bête, sans que tu eusses en apparence rien à prétendre de moi, qu'il ne te le sera d'échaper à l'envie de tes camarades, si tu te montres plus favorisé qu'eux. Mais pour te délivrer de ces vilaines idées, il te suffit de remarquer que dans les pays où les habitans sont actifs, habiles & entendus, ils sont tous plus à l'aise que dans les endroits où ils n'ont ni émulation ni génie.

Devoir d'instruire. L'ignorance est la pire des pauvretés.

A. Oh ! Monsieur, je pensois ainsi sans porter envie aux autres ; mais je vois que cela ne suffit pas, il faut être plus franc. Daignez faire ensorte seulement que je devienne capable de montrer quelque chose aux autres.

L. Je n'ai plus rien à te dire jusqu'à ce que tu saches les deux choses que je t'ai commandé d'apprendre, l'écriture & l'arithmétique. Va donc, & quand tu les sauras, tu reviendras à moi. Souviens-toi que, quelque tems qu'il se soit écoulé d'ici là, je te demanderai compte de tes deux premieres leçons : car on recule au lieu d'avancer, si on oublie les principes.

TROISIEME ENTRETIEN.

L. D. H., & Antoine, âgé de 16 ans & demi.

L. Te voilà, mon ami, tu es donc bien ſavant?

A. Ah! Monſieur, cela a bien tardé; mais les foins, la moiſſon, les vendanges ont occupé tout le monde. D'ailleurs une main qui a tenu tout le jour le pic ou la faulx, n'eſt pas bien habile le ſoir à tenir la plume. Enfin voilà mon remercîment en écriture; quant à l'arithmétique, je vous avoue que je n'ai ſu qu'en faire.

L. Comment! Ne pouvois-tu pas calculer, par exemple, combien ton pere a recueilli de foin dans ſon pré, & au prix qu'il vaut, à quelle ſomme cela monte; & enſuite ſéparer les frais, le loyer & la taille pour le pré, & connoître combien il y a de profit? Tu n'as pas pu non plus calculer combien tu gagnes par an, ſelon les différens prix des journées, dans les différentes ſaiſons, ôtant les dimanches & les fêtes, pour ſavoir combien cela fait par jour l'un dans l'autre! Tu n'as pas pu calculer combien on achete de bled pour la famille; à quelle ſomme cela monte; combien cela produit de livres de pain; combien chacun de vous en mange par jour du fort au foible; combien la dépenſe du bled payée, il vous reſte pour avoir autre choſe, & payer le loyer de la maiſon; combien la cheneviere a rapporté de chanvre; combien cela a coûté; combien il y a plus de profit à en faire faire de la toile qu'à le vendre & acheter de la toile chez le marchand; ainſi de tous les autres comptes qu'il faut ſavoir, pour connoître où il y a à profiter ou à perdre, & pour connoître toujours l'état de ſes petites affaires, & la marche du ménage! Il faudra te mettre au fait

Tout eſt matiere de calcul.

de tout, afin de ne rien entreprendre ſans avoir calculé les produits, les dépenſes, & ce qu'on peut eſpérer de gain. Ceux qui t'emploient ne pourroient-ils pas auſſi te charger de faire leurs comptes? Ne peut-on pas t'employer encore à des choſes où il te faudra rendre compte au maître de la recette & de la dépenſe; & ne vois-tu pas que quand on te connoîtra capable de tout cela, on t'emploiera & on te paiera ſelon ta capacité? Tu as donc oublié que tu voulois faire fortune?

A. Non pas: mais j'ai bien peur qu'il n'en ſoit de cette volonté là comme de celles des pauvres qui demeurent en chemin; & comment aurois-je imaginé tout ce que vous venez de me dire?

L. Mais ſi tout le monde avoit eu cette peur là, il n'y auroit jamais eu de riches.

A. Apparemment que ceux, qui de pauvres ſont devenus riches, avoient plus d'eſprit que moi.

L. Le découragement te gagne. Tu as donc oublié tes deux premieres leçons?

A. Non pas, Monſieur, à ce que j'eſpere. Dans la premiere leçon vous m'apprîtes que le riche payoit, & que le pauvre travailloit, l'un & l'autre pour acquerir; que ce beſoin général faiſoit ſeul, par le moyen du travail, tout le mouvement du monde & toute la diſtribution des biens, & que la terre étoit la ſource de ces biens. Dans la ſeconde, qu'il n'y a qu'une ſorte de travail productif, c'eſt celui qui cultive la terre; que la terre eſt la ſource de la vie humaine; que cette ſource eſt inépuiſable, & que plus on lui demande, plus elle fournit; enſuite ce que c'eſt qu'être homme de bien; enfin que la charité & la ſageſſe nous obligent à communiquer tous nos avantages le plus que nous pouvons. Non, Monſieur, je n'ai rien oublié de tout cela. Mais ces ſages leçons n'ont

que mieux ſervi à me déſabuſer du deſir de faire fortune, & à me réſigner à l'état dans lequel Dieu m'a fait naître.

L. Se réſigner, mon ami, eſt le premier des devoirs & la meilleure des habitudes. Tu auras bien des occaſions de contracter cette habitude & de la pratiquer dans ta vieilleſſe, & d'ici là : mais travailler à ce que nous pouvons atteindre, & nous réſigner à ce qui nous paſſe, voilà le devoir. Si quand la grêle a battu & ruiné la vigne, ſi quand la ravine a coupé le champ, le propriétaire diſoit, je me réſigne à l'état dans lequel Dieu a mis mon champ, il n'auroit bientôt plus rien, & il feroit un grand mal.

A. A lui ?

L. Et aux autres ; car il feroit en cette partie ceſſer le cercle des travaux qui le doivent nourrir lui & les autres ; & ſi tout le monde faiſoit comme lui, il n'y auroit plus rien pour perſonne. Ainſi donc il faut qu'il travaille avec courage, non-ſeulement à réparer & à conſerver, mais encore à profiter ; parceque ſon profit ne peut venir que de l'augmentation du cercle des travaux, & de la fertilité qu'ils procurent. Or ce devoir eſt non-ſeulement pour le propriétaire, mais pour tous les travailleurs poſſibles. Car tout profit qui n'a fait violence à perſonne, provient ou d'une augmentation de travail, ou de plus d'adreſſe, qui, à égalité de peine, a fait plus de beſogne. Or toute beſogne eſt en rapport avec quelqu'autre beſogne, & de rapport en rapport cela arrive au travail productif, qui étend la vie avec ſuccès en proportion de ce qu'il eſt mieux aidé & plus promptement ſecouru.

L'inertie d'un ſeul nuit à l'activité de tous.

A. Expliquez-moi cela, de grace, Monſieur.

L. Le maréchal qui ferre les chevaux de cette grande ferme qui eſt devant nous, forge les fers d'avance, & vient un jour de la ſemaine de grand matin avec les fers, les clous, les

inſtrumens ; il viſite les pieds des chevaux , & ferre à neuf par-tout où il eſt beſoin , ou place ſeulement des clous où il en manque ; en une demi-heure toute cette beſogne eſt faite. Mais on a manqué de mener au maréchal un cheval que le fermier a acheté ; il lui manque un fer ; le maréchal n'en a point de la forme qu'il faut ; il retourne à ſa forge pour en forger un : pendant ce tems là les autres chevaux de la voiture reſtent à l'écurie dans un tems où le travail preſſe pour enlever les gerbes de bled d'un champ & les voiturer à la grange ; cela eſt retardé de plus d'une heure : la pluie arrive bientôt après ce tems perdu , où l'on auroit pu mettre à couvert une charretée de gerbes, que les ouvriers, qui l'attendoient à la grange, auroient entaſſée ; la beſogne eſt arrêtée ; les hommes & les chevaux perdent leur tems ; les gerbes de bled ſont pénétrées par la pluie ; il faudra qu'elles reſtent dans le champ juſqu'à ce qu'elles ſoient ſéchées ; la pluie continue , le dommage augmente ; le maître ſe plaint de la négligence qui lui a occaſionné cette perte : peut-être y a-t-il de ſa faute , de n'avoir pas eu d'avance l'attention d'ordonner qu'on menât le cheval au maréchal , & d'avoir trop compté ſur celle du domeſtique qui auroit dû le faire. Le beau tems revient , d'autres travaux preſſent , & on ne peut pas profiter du moment favorable , parcequ'il faut voiturer le bled qui eſt reſté dans le champ. Tu dois t'appercevoir ici de la vérité du proverbe qui dit que le tems perdu ne ſe r'attrape jamais , & comprendre comment une beſogne manquée en fait manquer d'autres au préjudice de tout le monde. D'où ſuit cette autre grande vérité , que tous profitent au travail les uns des autres. Ainſi ceux qui ne rempliſſent pas leur devoir à cet égard , ſont coupables envers Dieu qui l'ordonne , envers eux-mêmes , & envers autrui.

A. A cela ne tienne. Je me ſens au fond bonne envie de remplir

remplir ce devoir ; il ne s'agit plus que de ſavoir comment.

L. Oh! c'eſt où il en faut venir ; & peut-être que dans cette recherche, nous trouverons à faire uſage de notre arithmétique.

A. J'ai toute confiance en mon maître ; mais juſqu'ici j'ai bien vu que les chiffres repréſentoient les ſommes, mais ne les faiſoient pas.

L. Repréſenter eſt déja quelque choſe.

A. Oui, pour vous qui avez bien des choſes à calculer. Un miroir repréſente une perſonne, quand une perſonne vient devant ; mais ſi ce miroir eſt ſeul, dans mille ans il ne repréſentera rien. De même chez vous, le chiffre vous rend compte de votre recette & de votre dépenſe, parceque vous recevez & que vous dépenſez ; mais moi qui ne reçois & ne dépenſe preſque rien, qu'aurai-je à compter ?

L. Eſt-ce que tu es mort ? car, ſi tu vis, tu dépenſes, & ſi tu dépenſes, tu as reçu. Mais ne ſais-tu pas encore qu'on reçoit plus qu'on ne dépenſe ; qu'il y a une recette totale dont il faut défalquer bien des parties, avant que de s'emparer de celle qu'on doit avoir ?

A. Oh bien ! je le veux : mais recevoir peu pour ſoi, manger peu, reſte rien ; voilà comme je compte.

L. Mais ſi tu recevois mille écus & mangeois mille écus, ton compte ſeroit fait tout de même. L'écu eſt auſſi un miroir ; car il n'eſt ni le pain, ni le vin, ni la laine, ni la toile, ni le bled ; il repréſente tout cela où il y en a, & rien s'il n'y en a point ; & pourtant tu le regardes comme richeſſe.

A. C'eſt que tout le monde le regarde comme moi ; & moyennant cela il fait venir de tout ce qui manque : au lieu que je chiffrerois d'ici à demain, autant me vaudroit ſiffler.

L. Tu crois cela. Veux-tu parier qu'avec quelques chiffres

que je mettrai ſur un papier, & que tu porteras à la ville prochaine, je te fais donner pour cent écus de marchandiſes ?

A. Oui da, parce qu'on connoît votre main, & qu'on ſait que vous avez de quoi payer.

L. Toujours eſt-il que ſi je ne ſavois pas écrire & chiffrer, je n'aurois pas cette reſſource là, & que c'eſt donc une reſſource que le chiffre, puiſque dans certains cas il porte parole. Mais encore crois-tu que celui qui te donnera cent écus pour mon chiffre, voulût s'expoſer à faire ſaiſir mon bien pour r'avoir ſon argent ou ſa marchandiſe, & changer ſon bien contre un procès ?

A. Oh ! Monſieur, on ſait que vous tenez parole.

L. Cette connoiſſance qu'on a de mon exactitude eſt donc encore une facilité pour faire mes affaires. Or nous avons vu que tout ce qui facilite les beſognes tourne par des rapports ſucceſſifs au profit du travail productif qui étend la vie. Tout moyen de facilité eſt donc richeſſe, & voilà deux ſortes de richeſſes qui conſiſtent dans le ſavoir faire

A. Je n'en ſaurois diſconvenir ; mais allez toujours, car vous voyez bien vous-même que vous ne touchez pas au vrai but.

L. Et ce vrai but, quel eſt-il ?

A. Oh, parbleu, Monſieur ! eſt-ce pour vous mocquer de moi que vous me raſſemblez là un magaſin de richeſſes, dont tout le produit ne nourriroit pas un moineau ? A quoi me ſerviroit d'avoir appris la cuiſine, ſi je n'ai ni ſel ni beurre pour faire la ſoupe ? Je mourrois de faim auprès de mon ſavoir.

L. Tu crois que la richeſſe eſt venue d'elle-même dans le monde, & que ce n'eſt pas le ſavoir faire qui l'a amenée.

A. Ma foi, Monſieur, je crois encore moins que le ſavoir faire ſoit venu le premier ; car le plus habile homme, qui n'a

pas de pain, ne peut non plus bouger qu'un ſot.

L. Tu as raiſon, mon ami, il faut à tous des avances; mais ces avances ne nous menent pas loin, ſi le ſavoir faire ne vient à l'appui & ne nous apprend à employer ces avancees, de maniere qu'elles doublent par notre travail. Or le doublement de petites avances fait de plus fortes avances; le doublement de ces plus fortes avances fait abondance, & le doublement de l'abondance fait ce que tu appelles la fortune. Tu vois donc bien que dans tout ce cercle le ſavoir faire eſt quelque choſe. Il faut à tous des avances.

A. Nous y voilà donc. Je ſavois bien que nous arriverions au point. Ce ſont préciſément les plus petites avances qui me manquent, & c'eſt pourquoi je ſuis obligé de renoncer à la richeſſe.

L. Mais tu me parois plus difficile & plus preſſé que tu ne l'étois autrefois.

A. Hélas, Monſieur! il ne me conviendroit pas d'être plus difficile. Quant à ce qui eſt d'être plus preſſé, j'étois alors plus enfant, & je me repoſois de tout ſur mon pere. A meſure que l'âge avance, il me dit que c'eſt à moi à ſonger à moi; & ce que je ſais par votre bonté de plus que je ſavois alors, ne ſert qu'à me montrer que perſonne ne me doit des avances, que chacun même eſt en droit & raiſon de m'empêcher d'en acquérir, puiſque tous ceux qui font travailler ſont en droit & raiſon de marchander mon travail; de maniere que mon entretien prélevé, je n'ai jamais rien de reſte; puiſqu'auſſi tous ceux qui cherchent du travail, ſont en droit d'offrir le leur au rabais, & d'obtenir par là la préférence ſur moi. Et de tout cela il réſulte que je n'aurai jamais rien d'avance, & que je n'ai pas à m'en plaindre.

L. Oh bien, mon ami, je vais te conſoler, moi, en te

montrant que tu ne ſais pas tout, & que tu ignores tes reſſources. Ton hoyau eſt un commencement d'avances de culture, ta vigne eſt le fond ſur lequel il faut l'employer. Mets ton outil auprès d'une ſouche, ils ſeront bien mille ans ſans s'approcher. Ta main arrive, c'eſt le ſavoir faire; & c'eſt par lui ſeul que toute la machine eſt en mouvement. Le ſavoir faire n'eſt nullement lié, ni aux avances, ni aux fonds. Il doit donc arriver, & il arrive toujours, que ces choſes ſont ſéparées. Ceux qui ont les avances n'ont pas le fond, & ni l'un ni l'autre n'ont le ſavoir faire; & cela par deux raiſons. L'une eſt que la néceſſité eſt mere d'induſtrie; ce qui fait que ceux qui ont des fonds ne ſont pas ſi induſtrieux que ceux qui n'en ont pas. L'autre, que quand j'aurois la plus grande induſtrie & la plus grande volonté, je ne ſaurois, à moi tout ſeul, cultiver tous mes biens: je ſuis donc obligé d'employer le ſavoir faire des autres; & ſouvent, s'ils n'ont point d'avances, de leur en fournir.

A. Mon cher Monſieur, ſi vous vouliez me donner cela pour une eſpérance, il ne falloit pas me ramener à mon hoyau. Eh bien oui, voilà mes avances & mon ſavoir faire placé entre mon hoyau & la vigne, aux conditions que je vous diſois tout-à-l'heure, qui ſont, que ma pauvre vie prélevée, il ne me reſtera rien.

L. Sans doute, ſi tu ne ſais jamais autre choſe que bêcher ta vigne. Mais ce n'eſt pas pour cela que je t'ai fait apprendre à écrire & l'arithmétique. Tu n'as donc pas fait attention au détail que je t'ai fait ſur les avantages que tu peux retirer de l'arithmétique?

A. Pardon, mon Bienfaiteur, vous m'avez dit ce qu'on peut en eſpérer; mais aprenez-moi donc ce qu'elle me vaudra réellement.

L. D'abord de ſavoir ton compte, & de te rendre capable d'étendre plus loin ton induſtrie & ton activité.

A. Bon Dieu! donnez-moi patience. Mon compte eſt bientôt fait, je vous l'ai dit.

L. Butor, raiſonnes donc, & dis, l'emploi que je fais de mon travail ne me profite pas, il faut donc que j'en cherche un autre.

A. Fort bien, & tandis que je chercherai, qui me nourrira?

L. Sans ceſſer ton travail je t'ai fait trouver le tems d'apprendre l'écriture & l'arithmétique; à plus forte raiſon aurastu maintenant celui de raiſonner, de t'aviſer, de ſaiſir l'occaſion où l'on peut réuſſir à l'aide du calcul. Suis-moi donc, puiſque tu ne ſaurois aller ſeul. Nous avons dit que tous les biens ſortoient de la terre, que plus on demandoit à la terre plus elle rendoit. Regarde donc de toutes les manieres de travailler à la terre celle qui paroît devoir te rendre plus de profit.

A. Sans contredit, c'eſt le jardinage, puiſque nous avons vu que le jardin rendoit trois récoltes par an, que la vigne n'en a qu'une & encore bien caſuelle, & le labour une & demie en trois ans.

L. Cela me paroît clair, mais n'y auroit-il pas d'autres choſes à conſidérer? Nous avons dit que le moyen de ſe procurer l'abondance & la fortune ſelon ſon état, n'étoit que le doublement des avances le plus fort & le plus prompt; ainſi avant de nous décider pour un genre de culture, parcequ'il produit plus, il faut calculer ce qu'on peut épargner ſur la dépenſe pour commencer à ſe former quelques avances, & pour les employer toujours à profit à meſure qu'on ſe les procure, afin qu'elles s'augmentent de plus en plus par elles-mêmes.

A. Vous avez raiſon.

Diſtinction des frais & du produit total. Connoiſſance du produit net.

L. Voici donc déja un emploi de notre arithmétique. Il faut ſavoir ce que te coûte ton entretien, & celui des outils avec leſquels tu cultives ta vigne, pour le comparer avec ce que tu dépenſeras dans ton travail de jardinier.

A. Oh ma foi! ce n'eſt pas la peine, à cela près qu'il faut recharger plus ſouvent le pic qui travaille dans un terrein caillouteux, que la bêche qui remue la bonne terre. Du reſte, je ne dépenſerai ni plus ni moins que dans l'autre.

L. Eh bien donc, calculons ſeulement le profit. Ton Jardin te produira abondamment de l'oſeille, des épinards, de l'oignon, des choux, des artichaux, des carottes, des laitues, &c. Te voilà maître de bien des produits; mais tu n'as pas oublié que c'étoit l'achat qu'on faiſoit des denrées qui rend riche celui qui en a à vendre; ainſi voyons qui eſt-ce qui achetera ta denrée, & qui l'achetera tout de ſuite; car le vin ſe garde, & le jardinage ne ſe garde pas.

A. Je la porterai au marché.

L. Bon, & l'âne & celui qui le menera, & l'entretien de ces deux bêtes ſeront alors des frais à ajouter à celui de ton entretien. Voilà qui change bien la thèſe.

A. Il faut donc bien de la tête pour ſavoir cultiver à profit.

L. Oui, & tu devrois être honteux, toi qui as l'avantage d'être né dans les champs, d'être encore auſſi ſot que les gens de ville qui penſent qu'il ne faut que des bras pour avoir des richeſſes. Oui, mon ami, toutes les richeſſes du monde ſortent de la terre. Elles n'arrivent à tous les états de la vie qui compoſent les différentes conditions de ce monde, que par échelons. Il faut que le cultivateur ſoit riche, pour que les propriétaires ſoient riches, pour qu'ils faſſent vivre beaucoup d'ouvriers, & que les ouvriers ſoient bien payés, & que les

entremetteurs du travail & des conſommations faſſent beaucoup d'affaires & de profits ; & pour que le Roi tirant de fortes tailles, ait de quoi bien payer des ſoldats contre les ennemis, & des archers contre les voleurs ; le tout afin que ces ſalaires, ces profits & ces ſoldes mettent un grand nombre d'hommes en état d'acheter les denrées à un bon prix pour leur conſommation, & de faire ainſi la richeſſe du cultivateur qui l'emploie à améliorer ſa culture qui eſt pour lui & pour les autres la ſource des richeſſes, puiſqu'elle eſt le moyen qui fait venir les produits de la terre, & que les produits de la terre bien payés ſont des richeſſes. C'eſt ainſi qne l'abondance ſort de la terre, devient richeſſe dans les mains de ceux qui ont fait travailler la terre, & qui ont ſemé & récolté ſes fruits, qu'elle ſe répand ſur tous les états de la vie, & ſe conſomme ſans ceſſe, & ſe reproduit ſans ceſſe parcequ'elle ſe conſomme, & ſe perpétue parcequ'elle ſe reproduit. Voilà, mon ami, la marche de la vie humaine, qui, toujours allant, peut & doit toujours s'étendre en chemin, parceque la terre peut donner des produits toujours croiſſans à meſure que la miſe du cultivateur ira toujours en augmentant.

A. Quoi, le cultivateur mettra tout & ne ſe réſervera rien ?

L. Un homme ſage qui expoſe tous les produits de ſon travail à l'intempérie des ſaiſons, fait enſorte de ſe préparer quelque reſſource contre les cas fortuits ; mais ce n'eſt pas ce dont il eſt ici queſtion. Nous parlons de ce que chaque homme emploie au travail, ſur lequel il fonde ſa ſubſiſtance. Il eſt certain que le cultivateur confiera tout à la terre, parcequ'il ne ſauroit mieux placer ſes fonds. Cette miſe ſera toujours doublée par la ſéve de la terre. Un écu confié à qui

m'en rend deux, eſt un écu de profit. Avec cet écu j'avois payé trois journées : ſi j'emploie de même ces deux écus, je paie ſix journées, & la terre à qui j'ai prêté toujours au même intérêt, me rend quatre écus : voilà douze journées que je puis payer. Je ne nourriſſois que trois hommes, & voilà que j'en puis nourrir douze à mon profit, & je n'y manquerai pas, puiſque la terre m'offre le même intérêt. Si un troupeau n'a pas de nourriture, il languira & périra ; mais s'il trouve des fourages en abondance, il ira toujours croiſſant. Il en eſt de même des hommes ; leur nombre croîtra toujours au niveau des ſubſiſtances ; & dès qu'on donnera du travail & de bons ſalaires qui procureront aux ouvriers une bonne ſubſiſtance, on les verra accourir & ſe multiplier. Ainſi leur travail de l'année paſſée fit l'abondance de cette année-ci ; l'abondance de cette année fera un ſurcroît de travail qui produira une ſurabondance l'année prochaine, & ainſi toujours en augmentant de richeſſes & de travail.

A. Je vous ai ſuivi, Monſieur ; voilà une belle idée, & qui paroîtroit véritable ſi l'on fermoit les yeux. A quoi tient-il donc qu'il n'en ſoit ainſi ? car vous voyez, comme moi, qu'il n'y a jamais plus de monde & même moins.

L. C'eſt qu'il n'y a jamais plus de richeſſes & même moins.

A. Et à quoi tient-il qu'il n'y ait plus de richeſſes ?

L'ignorance empêche la progreſſion & la multiplication des richeſſes.

L. A l'ignorance, mon ami, à l'ignorance preſque univerſelle. Il y en a de bien des genres, & c'eſt une plante qui a jetté bien des branches, toutes également nuiſibles ; mais il n'y en a qu'une qui t'importe, & c'eſt vraiment la principale ; c'eſt celle du cultivateur. Vois-tu, mon ami ? il faut faire une différence du tout au tout entre un homme habile & un homme intéreſſé. Un homme habile eſt celui qui voit d'un coup d'œil qu'il ne peut réuſſir à rien faire lui tout ſeul, qui en conclut qu'il

qu'il doit s'unir d'intérêt aux autres hommes, ne les jamais tromper, & leur faire bien leur compte, & qu'il doit faire le ſien, de maniere qu'en avantageant tous ceux qui ont affaire à lui, il tire de leur ſecours & de leur emploi ſon propre avantage & ſon plus grand avantage poſſible. Dieu bénit ceux-là, & ſans faire de miracles, parcequ'ils ſuivent la loi de nature, & qu'obéiſſant ainſi à la volonté du Créateur, ils ſe trouvent enveloppés dans la grande roue de ſa bienfaiſance, qui meut & anime ſans ceſſe l'univers. Tout leur réuſſit, parceque tout le monde gagne à leurs ſuccès, & chacun y prête la main. Les intéreſſés, au contraire, ſont ceux dont l'aveugle avidité voudroit garder tout pour eux, s'il étoit poſſible; qui ne communiquent & ne partagent que forcés par l'abſolue néceſſité; qui voudroient promettre & retenir, & cherchent, par tous moyens, à abuſer de la néceſſité d'autrui. Dieu maudit ceux-là, & ſans faire de miracle, car ils éludent la loi de nature qui veut mettre en œuvre tous les moyens de tous, & récompenſe avec abondance le travail de tous. Ils contrarient le plus qu'ils peuvent la volonté du Créateur qui eſt le pere univerſel de tous les hommes. Ils tiranniſent les hommes qui s'en vengent à leurs dépens par la fraude réciproque, ou qui deviennent plus couteux qu'utiles par l'ignorance & le découragement: d'où ſuit que les intéreſſés ſe reſſerrent dans un cercle nuiſible de miſere & d'avarice, toujours croiſſantes l'une & l'autre, ou s'ils paroiſſent à des yeux foibles avoir une proſpérité paſſagere, elle n'a ni baſe ſolide, ni fruits certains.

A. Pardon, Monſieur, mais il me ſemble qu'il y en a beaucoup qui profitent, qui ne ſont pourtant guères honnêtes gens.

L. Et oui, c'eſt que tu as la vue encore foible, & que tu appelles or tout ce qui reluit. Laiſſes ces exemples, & apprends

les regles, elles te feront voir comment il eſt impoſſible qu'il y ait de ſolide proſpérité pour les méchans. Ces derniers ont pourtant preſque toujours prédominé dans le monde, à la faveur de l'ignorance & de l'erreur. J'ai entendu leurs échos ſtupides répéter d'après eux le plus dangereux de tous les blaſphêmes, c'eſt que le peuple de la campagne doit être entretenu dans l'ignorance, de crainte qu'il ne devienne mutin & plaideur. Tous ces orgueilleux raiſonneurs ſe ſont trouvés eux-mêmes enveloppés dans le nuage ténébreux de l'ignorance où ils ont enſéveli les autres; car ſi on éteint la lumiere qui éclaire le grand œuvre de l'agriculture, toute la nation & toute la domination publique ne verront plus à ſe conduire, ni à conduire ceux de qui dépend tout le ſuccès, & qui travaillent eux-mêmes dans l'obſcurité & dans le déſordre, tandis que le faux brillant ſéduit l'habitant des villes. Sans contredit le cultivateur n'a pas beſoin d'étudier les hautes ſciences de ſpéculation qui lui feroient perdre un tems précieux, qui le dépayſeroient & le détourneroient des ſoins qu'exige ſon emploi; mais ceux qui croient d'ailleurs que l'art de profiter à la culture, eſt une connoiſſance de routine, ſont cent fois plus ignorans que toi qui viens d'appercevoir qu'il faut bien de la tête pour cultiver à profit. Oui, mon ami, il faut de la tête, une tête inſtruite, réfléchiſſante & forte, qui ne s'étonne pas des revers, & qui ſoit toujours d'intelligence avec la nature pour les réparer. C'eſt un chef qui ne doit avoir d'autre conſeil que les décrets infaillibles de l'Etre ſuprême. Son gouvernement eſt le modèle du gouvernement des Empires, où rien ne réuſſit en grand que par la proſpériré de l'agriculture.

Il faut bien de la tête pour cultiver à profit.

A. Ah, Monſieur! tout-à-l'heure je déſeſpérois de pouvoir jamais rien faire, faute d'avances; & je me ſerois flatté du ſuccès, ſi j'avois réuſſi par haſard, ou, comme nous diſons,

par bonheur, à en acquérir : maintenant, j'apperçois qu'on ne peut avancer qu'à force d'eſprit ; mais la confiance en mon ſavoir faire m'échappe, & je vois que je ne ſerai jamais capable de me tirer d'affaire par-là : cela eſt bien malheureux, car j'ai bonne envie & bon courage.

L. Non, Antoine, l'un amenera l'autre, je t'en réponds. Quant à ce qui eſt de la conduite, les principes que je t'ai donnés, ceux que je te donne, ceux que je te donnerai, & que tu retiendras, entends-tu ? te feront agir avec le tems en homme éclairé & ſage. Quant à la vigilance, il ne faut que de la ſanté & de la volonté. L'ordre te ſera indiqué par la nature même de tes entrepriſes, & tu reconnoîtras s'il eſt avantageux de ſavoir écrire & calculer pour tout enregîtrer par articles, & le trouver toujours en regle par comptes.

A. Je n'en doutai jamais, & ce que j'en diſois n'étoit que par impatience.

L. Ce n'eſt pas, mon enfant, que l'arithmétique ſuffiſe à tout, hors pour les détails ; mais le calcul que les chiffres repréſentent, doit être le compagnon inſéparable de l'homme ſage, dans tous les cas où il faut craindre l'oubli & la confuſion ; à plus forte raiſon, quand il s'agit de ſacrifier un *tu tiens* à deux *tu l'auras*. Nous l'avons déja dit & répété pluſieurs fois, tout le calcul des entrepriſes d'agriculture, porte ſur deux balances d'*addition*, l'une qui raſſemble la ſomme totale des frais ; l'autre qui donne la ſomme totale des produits. Vient enſuite la *ſouſtraction* qui défalque les frais, & montre le profit. Le premier de ces deux ſortes de calculs eſt beaucoup plus aiſé que l'autre, parcequ'il eſt beaucoup plus rapproché de nous. On ſait ce que chaque choſe coûte ; il ne s'agit plus que de calculer combien de choſes il faudra employer pour telle entrepriſe, prévoir les mécomptes, donner

quelque choſe aux contretems : le tout enſemble nous donne la maſſe des frais. L'autre balance eſt plus chanceuſe d'abord, plus difficile enſuite : plus chanceuſe, parceque n'étant qu'en eſpérance, il y a bien des ſortes de cas fortuits qui peuvent écheoir entre le tems de la ſemaille & celui de la récolte, cas dont le moindre peut déranger beaucoup les calculs, & ſouvent du tout au tout. Elle eſt plus difficile enſuite, parceque, quoique la vente ait un *à peu-près* habituel ſur lequel il eſt indiſpenſable de calculer, cependant cet à peu-près n'eſt pas dans notre poche comme l'argent des frais ; & ſi quelque choſe dérange le ſuccès, comme les frais variés de la culture ne ceſſent jamais un inſtant, car, en faiſant la récolte d'aujourd'hui, il faut ſonger à la ſemaille de demain ; ſi le moindre dérangement ſurvient dans la vente, qui ſeule peut procurer la rentrée des fonds, il faut que le cultivateur ſoit toujours dans la prévoyance pour y ſuppléer, ſans quoi il perdroit la ſaiſon favorable pour ſemer, ce qui eſt perdre tout. Dans ce cas même, les frais de garde, la nature de la denrée plus ou moins ſuſceptible d'être gardée ou tranſportée à moins de frais, tout cela doit être conſidéré, car tous ces frais quelconques ſont toujours autant de pris ſur la vente de premiere main, & cette vente, c'eſt celle du cultivateur.

A. Oh, Monſieur ! qui eſt-ce qui peut faire tous ces calculs-là ? Il n'y auroit guères de bled dans le monde, s'il n'y avoit que ceux qui en ſont capables qui labouraſſent.

L. Tu as raiſon, malheureuſement pour les pays où l'inſtruction eſt négligée, & où il n'y a que les gros fermiers qui ont ſoin de l'éducation de leurs enfans : compte pourtant qu'il n'y a que ceux qui ſont inſtruits, qui labourent à profit. La rareté de ces hommes capables, je ne dis pas ſeulement parmi les fermiers, mais auſſi parmi les propriétaires qui en devroient

connoître toutes les conſéquences, fait que l'agriculture eſt livrée à tous égards à l'ignorance & à la ſtupidité ; auſſi ne voit-on preſque par-tout que des haricotiers, des fermiers ruinés, & de malheureux métayers qui déplorent leur état, & dont la miſere eſt enviſagée par les propriétaires durs & ignorans, comme une épargne ſur les frais de la culture qui revient à leur profit, tandis que leurs biens & leurs revenus ſont tombés ſans qu'ils s'en apperçoivent, dans un dépériſſement extrême, qu'ils regardent comme l'état naturel, & peut-être comme le meilleur état de culture & de revenu auquel ils puiſſent prétendre, & qui s'obtient à meilleur marché.

A. Eh bien, Monſieur, c'eſt-là l'hiſtoire de tout ce que je vois.

L. Tu as raiſon, tel eſt l'état de la culture dans les mains de cultivateurs abrutis & languiſſans dans l'indigence, employés par des propriétaires ignorans. Mais compte que dans les endroits où la culture eſt ſoutenue en état par des fermiers riches, ces fermiers ſont aſſez aviſés pour examiner s'ils peuvent continuer, ou s'ils doivent abandonner le métier avant que d'en éprouver les revers : mieux inſtruits que les propriétaires dépourvus de lumieres & indifférens ſur le ſuccès ou la ruine du cultivateur, qui, lorſqu'il ne réuſſit pas, n'a que du blâme à attendre d'eux, ils approfondiſſent ; ils paſſent en revue tous les frais, toutes les charges, tous les produits, toutes les reſſources de leur entrepriſe ; & par le moyen du calcul, ils ſe décident avec ſûreté ſur le parti qu'ils ont à prendre. Ces exemples de bonne & mauvaiſe conduite des fermiers ignorans & éclairés, ſont, ſans doute, au-deſſus de ta portée. Cependant ils n'ont rien d'étranger pour toi ; car il n'eſt guères d'habitant de la campagne ou même de la ville, qui n'ait ou qui ne puiſſe avoir quelque fermage, ou quelque

entrepriſe de quelque genre que ce ſoit, & toujours trouve-t-on dans le calcul un moyen aſſuré pour y mettre de l'ordre, & pour reconnoître continuellement l'état de ſes affaires.

A. J'entends, Monſieur, vous êtes trop bon pour me laiſſer en chemin, après m'avoir mené ſi loin. Apprenez-moi donc de grace les mépriſes où l'on peut tomber par erreur dans l'uſage de ce calcul néceſſaire : car on peut ſe tromper, je crois, dans tout ce qu'on fait.

Le calcul économique eſt la baſe de tous les autres.

L. Le calcul économique eſt la baſe de tous les autres ; & mon intention fut toujours de t'inſtruire pied à pied. Maintenant c'en eſt aſſez pour aujourd'hui. Retourne chez toi & mets par écrit ce que tu auras retenu de nos entretiens précédens & de celui-ci, & tu continueras de même dans la ſuite. J'exige cela, parcequ'il ne faut rien oublier. Mais comme auſſi pour retenir il eſt néceſſaire de faire uſage de ce qu'on a appris, travaille d'ici à ce que nous nous rejoignons, à bien connoître & démêler la quotité des avances de chaque eſpece de culture, comparée avec la valeur commune de ſes produits, & tâche de faire un choix, à toi tout ſeul, du genre d'entrepriſe de fermage ou de commerce de campagne auquel tu te déterminerois ſi tu étois en état de choiſir, & ſi tu avois les avances néceſſaires pour cela.

QUATRIEME ENTRETIEN.

L. D. H. & Antoine.

L. Tu ne me dis plus mot, Antoine, tu ne viens plus me chercher. Eſt-ce que toute ton émulation & les principes que je t'ai donnés ſe ſont éloignés de toi?

A. Non, Monſieur, grace à Dieu. J'ai mis par écrit tous vos principes, ainſi que vous me l'aviez ordonné. Enſuite je me ſuis mis à examiner autant qu'il m'a été poſſible, & pour vous obéir encore, toutes les ſortes de culture qui ſont à ma portée, & qu'il eſt poſſible de prendre à entrepriſe.

L. Pourquoi de prendre à entrepriſe ?

A. Mais, c'eſt que je rapporte un peu mes conſidérations à ce que je puis pratiquer. Or comme je n'ai pas de terre à moi, & que mon pere ne m'en laiſſera pas, ni de l'argent pour en acheter, il faut bien que je me détermine à cultiver le champ d'autrui; & c'eſt ce que j'appelle prendre une culture à entrepriſe, comme font, à ce qu'il me ſemble, ceux qui prennent une ferme & en payent le loyer aux propriétaires; j'ai même examiné cela un peu en grand pour étendre mes idées; car quand on voit dans le grand, on voit encore mieux dans le petit. D'ailleurs je me ſuis ſouvenu que vous m'avez dit que quand on n'a pas le moyen d'exécuter pour ſoi-même une forte entrepriſe, on peut être chargé de la conduire pour un autre, ſi on en eſt capable.

L. Je ſuis bien aiſe de te trouver dans ces diſpoſitions, & que ton eſprit s'exerce & enviſage les différentes routes par leſquelles tu peux avec intelligence parvenir à gagner ta vie. Puiſque tu as déja commencé à examiner par toi-même les

différens travaux de l'agriculture, dis-moi donc, as-tu vu qu'on pût réuſſir dans une entrepriſe ſans avoir des avances?

A. Non aſſurément.

Néceſſité des avances pour la culture.

L. Eh bien! des avances & de l'argent, c'eſt la même choſe; car on ne ſauroit avoir tout ce qui compoſe les avances ſans argent; & quand on a des avances, en les vendant, on peut faire de l'argent. Ainſi donc, puiſque tu as conſidéré les entrepriſes comme une choſe qui pouvoit devenir en quelque maniere à ta portée, tu as compté qu'il pouvoit te venir des avances, & par conſéquent de l'argent. Pourquoi en ce cas n'aimerois-tu pas mieux employer cet argent à acquérir un peu de terre que tu cultiverois après pour ton compte, que d'employer tes avances & ton travail ſur le fonds d'autrui?

A. Mais quand j'aurai employé mon argent, ſuppoſé qu'il m'en vienne, à faire une acquiſition, il ne m'en reſtera plus pour faire les avances de la culture de mon champ, & je ſerai obligé de le laiſſer en friche, ou d'en donner la culture à entrepriſe à un autre. Cela eſt bon pour les gens riches qui ont tant de champs qui leur rapportent des revenus, qu'ils n'ont que faire de travailler pour vivre. Mais quant à moi, ſi j'ai jamais de l'argent, je ne m'aviſerai pas de le mettre à un fonds mort par lui-même, parceque j'ai beſoin qu'il me rapporte par mon travail & par des avances.

L. Qu'appelles-tu un fonds mort par lui-même? eſt-ce que la terre ne rapporte pas?

A. Non pas ſans des avances.

L. Eh bien! n'y a-t-il pas un autre accommodement? Il y a dans ce pays-ci beaucoup de fonds délaiſſés & en friche, qui ſont tout auſſi bons que les terres voiſines qui rapportent, je t'en céderai pour un menu cens fort léger, & ainſi tu auras des fonds ſans argent, & tu emploieras tout ton ſavoir faire à les bien mettre en valeur.

A.

A. Bien obligé, Monſieur, mais vous m'en avez trop appris pour que je m'y attrape ; mon ſavoir faire & vos friches ne me nourriront pas. Il faut les rompre, les défoncer, les laiſſer mûrir à l'air & à la gelée bien remuées par de fréquens labours, peut-être les mélanger ſelon la qualité de la terre, les fumer, les clorre, en détourner les eaux, les ſemer, les récolter enſuite ; & la dixme & la taille, que ſais-je? Et pendant ce tems-là perſonne ne me nourrira ; & ſi je travaille pour quelqu'un mon champ m'attendra bien de cette maniere mille ans, avant que de recevoir aucune façon & de produire la moindre récolte ſuffiſante ſeulement pour payer le menu cens que je vous devrai.

L. Mais point ; tu donneras cette entrepriſe à un autre.

A. Ne voilà-t-il pas ce que je vous diſois, quand vous me parliez d'acheter un fonds?

L. Mais celui-ci ne t'aura rien coûté.

A. Oui, mais auſſi ne me rapportera-t-il rien. Tenez, Monſieur, ſi ce fonds valoit quelque choſe en l'état où il eſt, vous ne me le donneriez pas pour rien ; ou ſi vous aviez tant de bonté, je devrois en conſcience vous en tenir compte de quelque maniere que ce fût. Mais quand vous me donneriez cette terre pour rien, vous ne m'enrichiriez pas, parcequ'elle ne vaut rien en ſon état préſent. Si elle venoit par la ſuite à produire quelque choſe, ce ſeroit parceque j'y aurois fait les dépenſes néceſſaires pour la faire valoir. Il eſt vrai qu'au moyen de ces dépenſes, elle me donneroit du produit & qu'elle auroit une valeur. Mais il ſe trouveroit par mes comptes que je l'aurois payée au moins ce qu'elle vaudroit. Comme je vous l'ai dit, cet arrangement ne convient pas aux pauvres gens. Quant à votre friche que vous voulez me donner pour rien, un tel marché de rien pour rien eſt fort aiſé à faire, pourvu

que vous me l'abandonniez à forfait. Car un cultivateur non-ſeulement n'en donneroit rien du tout, mais encore il ſe garderoit bien d'y faire aucunes dépenſes, s'il ne lui étoit pas cédé en toute propriété ; il ne s'aviſeroit pas de mettre des avances ſur des friches dont il n'auroit la cultivation qu'à terme.

L. C'eſt-à-dire que tu ne veux pas de ma friche?

A. Oh j'en voudrois bien, ſi j'avois le moyen, & ſi c'étoit pour toujours; mais faute de cela, rien.

L. Voyons donc comment tu te retournes dans ta tête pour trouver des moyens.

A. Eh que voulez-vous que je trouve dans ma tête? Juſqu'à préſent je n'ai fait que vous écouter, vous obéir, & regarder autour de moi comme vous me l'aviez ordonné.

L. Mon enfant, tu as déja vu l'inconvénient de bien de fauſſes entrepriſes. Or à la réſerve des maladies, de la pareſſe, & autres vices, il n'y a guères d'autres principes de miſere profonde pour les gens qui travaillent, que l'erreur de calcul dans leurs entrepriſes, & l'ignorance qui les y engage & les y maintient. Mais puiſqu'en m'écoutant & en regardant, tu as déja appris à te garantir d'un grand nombre de mépriſes où l'on tombe par ignorance, (car le calcul même, ſans autre inſtruction, ne ſuffit pas pour réuſſir,) il faut eſpérer que tu trouveras auſſi la façon d'employer ton travail, de maniere qu'il te procure quelques avances, & à cela il n'y a que le commencement qui coûte. Celui qui eſt éclairé, & qui de rien parvient par ſon travail & ſon intelligence à avoir quelque choſe, voit bientôt ſon aiſance s'accroître dans ſes mains par la bénédiction du ciel. Dis donc hardiment qu'à force de génie, de connoiſſance & d'activité, on parvient à trouver le joint & à ſe tirer de la pauvreté.

A. J'aurois mieux dit, Monſieur, ſi vous ne m'euſſiez pouſſé dans une queſtion qui m'a rempli la tête ; car je venois bien préparé pour que vous fuſſiez content de mes progrès. Mais vous qui m'avez juſqu'ici tendu la main avec tant de bonté, vous m'aiderez bien à en ſortir encore. J'ai donc dans mon examen pris pour objet les différentes cultures que j'ai ſous les yeux ; & je vous demande pardon, mais je vous répéte que je ne les ai conſidérées que par rapport aux entrepriſes de culture ; ainſi il ne m'en faut pas demander davantage.

Diſtinction de la richeſſe en fonds de terre, avec les richeſſes d'exploitation.

L. Tu n'as point eu de tort en cela, mon ami : ton diſcernement a été bon, & tu m'as très bien déduit les raiſons qui t'ont déterminé à cet égard & qui ſont réelles. Autre choſe eſt la richeſſe en fonds de terre, autre choſe ſont les richeſſes qui ſervent à l'exploitation de la culture. Cette premiere n'eſt rien ſans les autres, comme tu l'as vu par mes friches.

A. Pardon, Monſieur, ſi je vous interromps, mais les choſes entrent mieux par les queſtions. Expliquez-moi, s'il vous plaît, ces deux genres de richeſſe, pour voir ſi je vous avois prévenu.

L. La richeſſe en fonds de terre eſt un champ qui a une valeur d'achat. Les richeſſes qui ſervent à la culture, ſont les avances dont tu as bientôt ſenti la néceſſité, en quoi tu es beaucoup plus avancé que bien des gens du haut ton qui croient être fort ſavans, & qui ignorent ce qu'il eſt eſſentiel de ſavoir pour la régie de leurs biens & pour l'adminiſtration publique.

A. Eh bien, Monſieur ! je n'ai pas entendu vous dire que la richeſſe en fonds ne ſoit rien ſans les avances de la culture. Votre ferme des Hayes, par exemple, eſt bâtie, en bon état, les terres ſont marnées, en bon rapport & bien tenues. Je ſuppoſe que Monſieur de Lorme, votre fermier en ſorte, que les beſtiaux, les fourages, les fumiers, tout ſoit à lui ; il ne

vous reſte que votre ferme, toute dénuée & bien déchue du bon état où elle étoit entre ſes mains ; mais pourtant vous trouverez un fermier qui ſe mettra à ſa place aux mêmes conditions, & ces conditions établiſſent votre revenu, & votre ferme, qui vous rend un revenu ſans que vous y mettiez d'avance de culture, eſt pourtant une richeſſe ſans ces avances. Cependant j'ai eu lieu de faire ſur cela une obſervation bien importante où il me ſemble que les propriétaires n'entendent pas grand-choſe. J'ai eu lieu, dis-je, de voir qu'il eſt bien de conſéquence que les pailles, fourages, fumiers appartiennent à la ferme. Une Dame fort avide & fort peu entendue ſur le fonds des choſes dont nous parlons, a hérité d'une terre aux environs d'ici ; vous devinerez bientôt quelle eſt cette Dame. Auſſi-tôt qu'elle fut arrivée, elle s'informa de l'état de la fortune du fermier qui tenoit la plus groſſe ferme depuis plus de 20 ans & qui n'étoit pas chargé de famille. On lui dit que ce gros laboureur étoit fort riche ; c'eſt donc aux dépens du revenu de la ferme, dit-elle : oh, j'y mettrai bon ordre. Son bail doit-il encore durer long-tems ? Non, Madame, lui répondit-on, il va finir. Tant mieux, s'écria-t-elle, moitié joie, moitié colere ; ce Monſieur-là va ſans doute venir m'en faire la propoſition ; mais je ne ſerai pas ſa dupe, comme l'a été mon oncle. Il vint en effet quelques jours après, premierement pour rendre ſes devoirs à ſa nouvelle propriétaire, & ſecondement pour renouveller ſon bail : elle commence par lui dire, en forme de reproche, comme à un fripon, qu'il avoit trompé ſon oncle, & ne lui donnoit pas la moitié du revenu de la ferme dont il veut renouveller le bail. Je ſuis ſurpris, Madame, dit le fermier, de ce que vous me tenez ces propos ; votre jugement ſur ceci eſt bien précipité. Il n'eſt pas, dit-elle, ſi précipité

que vous le croyez, car je ſais bien que vous êtes fort riche. Il lui répondit : Madame, ſi j'étois pauvre, il y auroit bien eu du malheur. J'ai mis dans la ferme, parceque j'étois déja riche, un fond d'établiſſement qui vaut le capital de la ferme, afin de ne rien épargner pour porter la culture à ſon plus haut point, & en obtenir le plus grand produit poſſible avec le plus grand profit poſſible pour moi. Ceci eſt une affaire d'intelligence & de calcul où vous ne pouvez rien entendre. Madame, vous avez appris que je ſuis riche, & vous avez cru que je m'étois enrichi aux dépens du revenu que je devois payer à votre oncle. Si tous les propriétaires penſoient comme vous, les fermes & les fermiers tomberoient en ruine. Ces raiſonnemens ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit de la Dame. Elle voulut beaucoup augmenter le prix du bail, & le fermier ne voulut pas ſe prêter à la moindre augmentation. Le bail ne fut point renouvellé. Un petit Epicier du bourg voiſin, ébloui des ſuccès de l'ancien fermier, ſe préſenta & augmenta le prix du bail d'environ un demi-quart de plus : on conclut le marché avec lui ; il lui falloit de groſſes avances pour cette grande entrepriſe, il n'étoit pas en état de les faire ; il épargna par néceſſité ſur les dépenſes de ſon établiſſement ; les terres furent mal cultivées, les récoltes diminuerent de plus en plus chaque année ; il fut ruiné bien avant la fin du bail. La dame n'étoit point payée ; elle fit ſaiſir les beſtiaux, la récolte & les autres effets du fermier ; il falloit ſur tout cela prélever la taille, il reſta peu de choſe pour le propriétaire. Car les récoltes étant devenues fort foibles, les terres manquerent de fumier & furent entierement dégradées, & la ferme ſe trouva preſqu'entierement dépourvue des pailles & fourages, qui, dans les changemens de fermiers, doivent paſſer de l'un à l'autre pour la nourriture des beſtiaux & pour l'entretien du fonds des fermiers. Cette

perte ne pouvoit être réparée que par une très grande dépenſe qui ne doit pas faire partie des avances du fermier. Celui qui ſuccéda s'en chargea cependant moyennant une diminution de plus de moitié ſur le prix du bail, & à condition que s'il quittoit à la fin du bail, il enléveroit les pailles ou fourages, ou qu'il en ſeroit dédommagé, ou bien qu'il continueroit ſon bail au même prix. Ainſi pendant dix-huit ans le revenu de la ferme ſe trouvoit réduit à la moitié de ce qu'il étoit auparavant. Cet exemple, qui eſt bien connu dans le pays, me paroît être une belle leçon pour les propriétaires ſur la dégradation des fermes, & pour les rendre attentifs à conſerver les fermiers qui peuvent entretenir leurs fermes en bon état.

L. Tu as raiſon, & tu me conduis de toi-même à une diſtinction pour laquelle nous n'étions pas encore aſſez avancés. La terre n'eſt point un bien ſans des avances; tu l'as bien reconnu par tes réflexions ſur les friches.

A. Eh, pardonnez-moi encore; car ſi au lieu des friches que vous m'avez offertes, vous m'aviez voulu donner le fonds, qui eſt au-deſſous, où l'on n'a jamais rien fait, & où l'herbe vient naturellement, ma foi je l'aurois pris, parceque ou j'aurois fauché l'herbe, ce qui d'abord m'auroit donné du fourage, & je l'aurois mis en pré avec le tems; ou peut-être aurois-je pu par la ſuite le labourer à la bêche & en faire une chenevière, ou un champ dans lequel j'aurois cultivé des légumes, des choux, des navets, & d'autres choſes ſemblables dont j'aurois tiré un bon profit.

L. Tu as raiſon encore; cette terre elle-même ne vaut mieux que l'autre que parcequ'il y faut moins d'avances pour la mettre en rapport: car ſi tu n'y faiſois rien du tout, elle ne te vaudroit guères plus que l'autre. Convenons donc du principe. La terre n'eſt pas une richeſſe ſans avances; les avances de la

culture unies à la terre, ſont tout le principe de la vie humaine. Ces avances doivent être diviſées en trois genres, 1°. avances foncieres, 2°. avances primitives, 3°. avances annuelles.

A. Doucement, Monſieur, par votre bonté, daignez m'expliquer en détail ce que c'eſt que chacune de ces avances.

L. Les avances foncieres ſont celles que tu viens de remarquer, que mon fermier me laiſſeroit en ſortant, avec le fonds, les bâtimens, les terres marnées, encloſes & plantées, &c. Les avances primitives ſont celles que tu ſuppoſes qu'il emporteroit; tels ſont les chevaux, les grains, les harnois, &c. Les avances annuelles enfin ſont les dépenſes qu'il eſt obligé de faire chaque année pour ſe procurer les récoltes. De celles-là, il faut néceſſairement que j'en profite auſſi moi-même par le bon état où ma ferme doit reſter, ſans quoi elle ſeroit à-peu-près comme en friche; car comme la culture ne doit pas être diſcontinuée, il faut que le fermier qui entre ne trouve pas les terres dégradées, ni la ferme dépourvue de fourages & de fumiers; un tel dépériſſement tomberoit ſur moi: d'ailleurs il faut que l'arrangement des récoltes & des paiemens ſe trouve fait de façon que l'ancien fermier, qui eſt ſorti de la ferme & qui s'eſt établi ailleurs, vienne récolter la derniere ſolle des terres qu'il a enſemencées avant de quitter, & qu'en conſéquence il me paie une année encore après être ſorti. Entends-tu maintenant la différence des avances foncieres, des avances primitives & des avances annuelles?

A. Hélas que trop! car toute cette maſſe me rejette bien loin.

L. Point du tout; car tu t'es avec raiſon borné à la claſſe des entrepreneurs de culture, & d'abord dans cette claſſe *les avances foncieres* ne te regardent pas. C'eſt au propriétaire

du bien fonds à les faire, ſans quoi il ne trouveroit pas de cultivateur, comme tu l'as très bien remarqué, quand il étoit queſtion des terres en friche. Or il eſt à conſidérer que les avances foncieres étant la baſe des avances primitives, & ces dernieres la baſe des avances annuelles, il en eſt ici comme en toute autre choſe où une bonne dépenſe pour la ſolidité des fondemens eſt la meilleure épargne qu'on puiſſe faire. Tu le ſens bien; car ſi ma ferme eſt bien bâtie, & que tu mettes aiſément à couvert tes beſtiaux & tes récoltes, cette aiſance eſt un profit d'abord qui te ſauvera bien des dommages. Si j'ai fait faire un puits & un abreuvoir, cela épargne du tems qu'il eût fallu pour aller plus loin. Si mes mares, ſi mes trous à fumier ſont bien diſpoſés, ſi l'ombre eſt prochaine pour faire rafraîchir les beſtiaux, les récurages faciles, l'air ſalubre & pur, ainſi des clôtures, des plantations, &c. le fermier tient compte de tout cela & à juſte titre; car c'eſt affaire de calcul: autant de diminution de frais journaliers qui compoſent les frais annuels, autant de ſauve-garde contre les cas fortuits. Ainſi plus je puis mettre d'aiſance & d'agrément utile à ma ferme, plus mon revenu augmente, & ſi je pouvois trouver une machine qui labourât & fumât les terres toute ſeule, le profit ſeroit pour moi, car le fermier ne préleveroit plus en frais que la ſemaille & la récolte.

A. Cela eſt clair. Mais pourquoi donc les biens des plus riches ſont-ils ici les plus mal tenus ſur ces articles là?

L. Mon ami, c'eſt que les riches ſont auſſi pour la plûpart des ignorans & des fols. Mais ceci n'eſt pas notre affaire. Examinons maintenant ce qu'il en eſt des avances primitives qui ſeroient ton affaire, ſi tu avois de quoi. Celles-ci ſont du reſſort des entrepriſes de culture, & c'eſt ici qu'il en faut revenir à me rendre compte de ce que tu as découvert.

A. Eh bien, Monſieur, j'ai eu pour objet les différentes cultures que j'ai ſous les yeux; & pour en juger j'ai pris pour meſure les deux balances que vous m'aviez ci-devant préſentées, à ſavoir les frais, d'une part, que demande une culture, & d'autre part, la valeur des produits qu'elle rapporte.

L. Fort bien.

A. Pour cela j'ai diviſé les cultures en quatre ſortes différentes, qui demanderoient chacune bien d'autres diviſions; mais dame, je ſais bien que je ne puis guères voir & rien compter. De ces quatre il y en a deux, qui, à la vérité, ſemblent plus tenir à un commerce qu'à la culture; mais c'eſt toujours une maniere de profiter ſur les produits de la terre. Comme toutes les cultures dépendent de la vente & par conſéquent du commerce, j'ai cru pouvoir regarder comme culture le pâturage & l'exploitation des bois. Les bois pour le plutôt, du moins dans ce pays-ci, ne ſe coupent que tous les neuf ans, & le plus communément à ſeize ou vingt ans. Ainſi c'eſt ſe faire marchand & non pas entrepreneur de culture, que de s'adonner à l'exploitation des bois: car les coupes reviennent trop peu ſouvent dans la vie d'un homme, pour qu'un propriétaire céde, qu'un travailleur prenne à bail l'entrepriſe de l'exploitation d'un bois. Ainſi je n'ai guères regardé de ce côté là, quoiqu'il me paroiſſe que c'eſt une des ſortes de biens dont on fait le plus de cas. A ſuivre votre définition des avances qui me paroît bien bonne, celles des bois me paroiſſent preſque toutes foncieres.

Avances de l'exploitation des bois.

L. Ah, ah! tu m'étonnes, Antoine: prends garde que tu cours riſque de ne pas t'y retrouver.

A. Voici comme je l'entends. Les bois, ſi vous les ſemez & les façonnez, c'eſt avances foncieres.

L. Oui.

A. Si vous les foſſoyez & les entourez de hayes, c'eſt la même choſe.

L. J'en conviens.

A. Eh bien ! quand une fois ils ſont en force, on n'y fait plus rien, même après les coupes. Je ne dis pas que ſi les propriétaires les faiſoient cultiver par des façons tous les ans, il n'en fût comme des autres arbres qui en profitent mieux. Mais enfin, quand on le feroit, ces frais, joints aux frais de garde, ſeroient toujours à la charge du propriétaire, & à décompter ſur le produit de la vente lors de la coupe ; & c'eſt à lui à calculer pour ſavoir ſi les frais ne ſurpaſſeroient pas le produit.

L. Dès qu'une avance eſt fonciere, elle eſt à la charge du propriétaire ; mais il ne s'enſuit pas de-là que toutes les avances qui ſont à la charge du propriétaire, ſoit en vertu de la nature de ſon bien, ſoit auſſi parcequ'il ne trouve perſonne qui, en qualité d'entrepreneur, les veuille faire, deviennent pour cela avances foncieres : celles-ci en ſont un exemple. Les frais de garde des bois, & ceux d'entretien des foſſés, de cultivation même, ſi l'on en vouloit faire, ſont du genre des avances annuelles, puiſque ce ſont des dépenſes deſtinées au produit annuel du bois. A la vérité ce produit ne ſe recueille que tous les neuf ans au plus tard, ce qui fait qu'il n'eſt qu'un accroiſſement. Mais les neuf pouſſes annuelles réunies, ſont en quelque ſorte, lors de la vente, le total des neuf récoltes. Au reſte ce que je dis là n'eſt qu'un détail d'obſervations ſur lequel j'appuie pour t'accoutumer ſeulement à bien diſcerner les avances.

A. Oh bien, Monſieur ! ſi tel eſt votre deſſein, je vous demande, quand au bout des neuf ans, pour tirer parti de ce bois, il faut le couper, lever l'écorce, faire le charbon, &c. ce ſont encore des avances à faire, avant de tirer parti du

bois : de quel genre ſont ces avances ? Je vois qu'elles ne ſont pas foncieres ; car elles dépouillent le fonds au lieu de l'améliorer. Elles ne ſont pas primitives non plus, car rien ne vient en vertu de cette dépenſe. Sont-elles annuelles ? Elles ne reviennent pas tous les ans.

L. Tu t'accroches au mot, Antoine, & tu n'es pas de bonne foi. Oui, elles ſont annuelles. Ce ſont purement frais de récolte. Comme cette ſorte de biens ne ſe recueille que tous les neuf ans, ces frais s'accumulent comme les feuilles, & les frais des neuf années de récolte accumulés, abattent à la fois les neuf feuilles. Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe y avoir entre ces frais que tu me comptes, des dépenſes qui ſoient de l'ordre des dépenſes ſtériles, & qui ne ſont pas de notre queſtion. Par exemple, ſi pour la commodité du tranſport ou de la vente qui s'accommode au beſoin pour trouver toujours le meilleur prix, ſi, dis-je, le marchand trouve à propos de faire faire des planches, du cerceau, du bois de corde, &c. c'eſt comme ſi, ayant réſervé le bois droit, il l'avoit vendu à un tourneur : la dépenſe que feroit celui-ci pour le façonner, ne ſeroit plus du genre des avances de la culture ; & par conſéquent ſeroit étranger à notre queſtion. Mais tous les frais pour couper & abattre le bois, & pour faire la place raſe, afin que rien ne gâte & ne dérange la pouſſe nouvelle, ſont du genre des avances annuelles de cette culture, avances accumulées à la vérité, parceque la moiſſon gouverne la récolte, mais toujours avances annuelles.

A. Mais, Monſieur, celui qui coupe le bois eſt le même qui fait la corde ou le fagot, ou la bourrée, ou l'écorce, ou le charbon. S'il n'y avoit pas dans votre bois de quoi faire de l'écorce & du charbon, on ne vous en donneroit pas tant. Le marchand qui vient l'acheter, englobe tous ces frais. Il dit au

coup d'œil, j'aurai tant de bois de corde, tant d'écorce, tant de charbon. Sur toutes ces choſes, il rabat les frais des façons, ceux des voitures, &c. puis il ſait où il vendra, & à-peu-près le prix courant, & ſur ces deux balances, il formera ſon offre qu'il marchande après ; mais il ne dépaſſe pas le devis qu'il a fait pour le ſuccès de ſon entrepriſe. Toutes ces choſes ſont englobées, tous ces frais tiennent l'un à l'autre ; ſans l'un, l'autre n'iroit pas. Le moyen de marquer au vrai dans tout cela la ligne de ſéparation entre ce que vous appellez les dépenſes productives, & ce que vous appellez ici les dépenſes ſtériles ! cela me paroît bien difficile.

L. Je t'ai dit que les dépenſes productives s'étendent juſqu'à la vente de la premiere main incluſivement pour tout ce qui y eſt annexé, c'eſt-à-dire, qui entre dans le compte du marché par rapport au vendeur. Quand on vend une coupe de bois, dont le produit paie toutes ces dépenſes, ſoit que le vendeur les faſſe lui-même, ou qu'il en charge l'acheteur, en déduction du prix de l'achat ; ces dépenſes ſont inſéparables de l'exécution du marché, ainſi elles ſont compriſes dans le calcul du vendeur, auſſi bien que dans celui de l'acheteur. Mais quant à celles que l'acheteur fait enſuite ſéparément du marché fait avec le vendeur, celui-ci n'y a plus rien à voir. Ainſi cela ne ſuit pas la chaîne que tu as trouvée, & qui pourroit s'étendre encore plus loin ; car le débit du charbon, par exemple, dépend du plus ou du moins de travail des maréchaux, & le travail des maréchaux du plus ou du moins de fer qui s'uſe. Or les fers des chevaux & des charrues s'uſent bien plus dans le terrein caillouteux que dans la terre franche. Ainſi les cailloux ſeront au nombre des dépenſes productives oubliées dans le marché de la vente à la premiere main ; n'eſt-ce pas ainſi que tu l'entends ?

A. Bon, Monſieur! vous vous mocquez de moi.

L. Non, Antoine : mais je t'aurai appris quelque choſe, quand je t'aurai appris à t'arrêter. Ici tu trouves la borne difficile à poſer, ſoit; mais elle eſt néceſſaire, comme tu vois. La borne donc qui ſépare les dépenſes productives des dépenſes ſtériles, doit être fixée à la vente de premiere main, c'eſt-à-dire, à l'achat des produits dans les mains du vendeur. Tout ce qui ſert à mettre ſes produits en état d'être vendus à un tiers qui n'eſt que commerçant ou conſommateur, eſt au-dedans du cercle des dépenſes productives. Tout ce qui façonne ou voiture ou fabrique les produits, après cette premiere vente, eſt de la claſſe des dépenſes ſtériles. Ici le propriétaire des bois, comme tu l'as remarqué, ne peut mettre entre ſa terre & lui, aucun entrepreneur de culture, parcequ'il n'y a point de frais annuels à faire, & que les termes pour la récolte ſont trop longs. Il eſt donc cenſé être lui-même l'entrepreneur, & ſes frais finiſſent à ſa vente qui eſt celle de premiere main.

A. Et pourtant les frais de coupe, &c. ſe font après la vente, ainſi ils ſont donc en dehors, & tout-à-l'heure vous m'avez dit que tout ce qui ſervoit à faire place nette, étoit dépenſe productive.

L. Et j'y perſiſte; mais prends garde que tu t'attaches à ſuivre les perſonnes plutôt que la nature des frais. Un même homme peut faire par lui ou par ſes agents, quatre métiers à la fois. Le propriétaire des bois, forcé par la nature de ſon bien, à être encore entrepreneur de culture, à payer les gardes & les foſſoyeurs, ſeroit bien le maître, s'il y trouvoit ſon profit, d'être encore marchand de bois & de charbon, & même maréchal, & même entrepreneur de pavé, & de faire par conſéquent tous les frais qui formeront enſemble le meil-

leur débit de ſa marchandiſe : mais la confuſion des métiers réunis en ſa perſonne, n'en mettroit aucune dans la nature des frais différents qu'il feroit en chacune de ces qualités. Les uns ſeroient, ni plus ni moins, de la claſſe des dépenſes productives, les autres du genre des dépenſes ſtériles. De même quoiqu'entrepreneur néceſſaire de la culture de ſon bois, il peut bien pour la commodité de ſa vente, & quand il croit y trouver ſon intérêt, laiſſer à la charge du marchand, une partie de ſes frais de dépouille, quand celui-ci veut bien s'en charger ; mais tout cela tient au marché où l'entrepreneur de culture traite avec le marchand. Le marché fait, le vendeur n'a plus ni droits ni gouvernement ſur la choſe, excepteż-en ce qui dépend de l'exécution du marché. L'on voit dans certain pays des marchands commiſſionnaires de vins, acheter la vendange ſur pied, & venir enſuite dans le tems de la récolte, faire faire le vin à leur fantaiſie. Le propriétaire & l'entrepreneur traitent ainſi avec lui, parcequ'ils penſent l'un & l'autre y trouver leur compte, & le marchand façonne la denrée, quand & comme il convient à ſon débit ; mais cela n'empêche pas que la vendange & la cuvée ne ſoient au nombre des dépenſes productives, parceque cela fait partie de la dépenſe de la récolte du vin, & ces dépenſes, quoique faites par la ſeconde main, ſont entendues dans le marché de la vente de la premiere main.

A. Grand merci, Monſieur, je vous entends, je crois vous ſuivre. Les bois donc ne demandent que deux ſortes d'avances ; les avances foncieres, ainſi que tout autre bien, pour mettre le fond en rapport, ſuppoſé que la nature n'en ait jamais fait les frais (car j'ai peine à croire que la plûpart des forêts qu'il y a dans le monde, aient été plantées ;) enſuite les avances annuelles d'entretien & de garde, ou celles d'ex-

ploitation, frais qui ne courent aucun risque ; car ce ne sont que ceux de la dépouille, & le marchand les prend communément sur lui. Or, comme je ne veux pas être marchand, & que je ne puis être propriétaire, & que quant à ce qui est des manœuvres employées à cette exploitation, c'est la plus pauvre espece de travail & communément la plus lâche ; je ne me suis pas arrêté à considérer de plus près cette partie des biens fonds.

L. Qu'entends-tu par cette distinction *de frais qui ne courent aucun risque ?*

A. J'entends que ce ne sont que ceux de la dépouille ; car, par exemple, quand nous donnons à la vigne quatre façons, ce sont-là des frais de culture & d'exploitation faits d'avance & sur l'espoir de la récolte ; & si la vigne vient à être grêlée, ou à geler, ou à couler, chose très risquable, ces frais sont autant de perdus ; au lieu que les frais de vendange ne se font qu'alors qu'on tient le raisin, & sont bien peu de chose en comparaison des premiers ; aussi ne courent-ils aucun risque. Pareillement dans le labourage, les frais de récolte sont à la vérité plus forts, mais ils se font avec plus de sûreté que ceux de la culture & des semailles : d'où suit que, dans l'estimation des avances, les risques sont encore à calculer ; & c'est, sans doute, ce qui donne tant de faveur aux bois où ils peuvent avoir du débit.

L. Tu as raison, Antoine, & je suis fort content de tes observations : en voilà assez sur l'article des bois ; ce détail nous servira pour les autres. Passons maintenant au second genre que tu as regardé comme appartenant plutôt au commerce qu'à la culture.

A. Ce second, je vous l'ai dit, est le pâturage. Pardonnez, Monsieur, mais je ne puis juger que sur ce que je vois. Dans

Avances du pâturage.

notre canton, il y a ſi peu de prairies, que ce genre de bien que j'appelle le pâturage, parce qu'il n'eſt propre qu'à fournir la nourriture aux beſtiaux, ne peut faire un genre de culture à part.

L. Je n'entends pas.

A. Je veux dire que, comme le labourage ne va que par des beſtiaux, il y a ordinairement quelques prés ou pâturages attachés à chaque ferme. Sur-tout quand il y a peu de prés dans un pays, & qu'ils ſe trouvent par morceaux, ils ſont réunis aux fermes, de maniere qu'il n'en reſte pas pour ſervir au dépaître, à l'engrais des beſtiaux deſtinés au commerce. Mais dans d'autres pays, il y a, à ce que je crois, une autre maniere de tirer parti des herbages; car je vois paſſer ici de groſſes bandes de bœufs que les toucheurs menent à Paris, & qui certainement ont été engraiſſés dans des prairies qui ne ſervent qu'à cet uſage. Or c'eſt cet uſage que j'appelle une culture à part.

L. Je t'entends, & commence par t'avouer que tu vois au moins par parties ce qui eſt éloigné de toi, mais que tu ne vois peut-être guères ce qui eſt ſous tes yeux. Pour t'en convaincre, reprenons la condamnation que tu viens de prononcer contre ton pays, de ne pouvoir être un pays de pâturage, il ſe trouvera que tu auras raiſon à la fin, ſans y avoir vu bien clair. Pourquoi, par exemple, penſes-tu qu'il faut néceſſairement attacher à chaque ferme une portion de prairie deſtinée à la nourriture des beſtiaux de labour?

A. C'eſt qu'il faut qu'ils vivent.

L. Eh, dis-moi, comment as-tu du pain? car tu ne recueilles pas de grain.

A. C'eſt que j'en achete.

L. Eh! le laboureur donc ne peut-il pas acheter du fourrage?

A.

A. Mais, plus il achete, plus il groſſit ſes frais, & par conſéquent plus il diminue ſon profit. Vous m'avez dit de tout peſer dans ces deux plats de la balance, *avances & profit*, & la raiſon le dit auſſi. L'objet de cette méthode, c'eſt d'ôter, le plus qu'il eſt poſſible, de la premiere, parceque cela revient en augmentation de l'autre côté. Ainſi donc, moins je ferai acheter au fermier, plus je diminuerai ſes frais.

L. Fort bien. Je te ferai voir, quand nous ſerons à l'article du labourage, que tu pourrois te tromper très fort aux apparences, quand tu t'imagines que la bonne économie conſiſte à épargner ſur les frais; car, en ce cas, tu n'aurois qu'à laiſſer ta vigne abſolument en friche; il y a dedans, quelques ceriſiers qui porteroient ni plus ni moins, & quoique tu n'euſſes rien mis du côté des frais, tes ceriſes ſeroient en pur profit, & te croirois-tu bien riche? Tu ne te reſſouviens donc plus de ce fermier dont tu m'as raconté l'hiſtoire, qui étoit devenu ſi riche par de grandes dépenſes, & de cet autre fermier qui a été ruiné faute de pouvoir dépenſer; mais nous reviendrons à cet objet en ſon lieu. Pour le préſent, je me borne à te demander ſur quoi tu penſes que conſommer le foin de ſes prairies n'eſt pas en acheter; car ſi l'on ne conſommoit pas ſon foin, on le pourroit vendre, puiſqu'il y a des laboureurs qui en demandent. Ainſi vendre ſon foin & en avoir l'argent pour en acheter d'autre, ou le conſommer & n'en avoir pas l'argent, ne vois-tu pas que cela revient au même?

A. En ceci, je puis me tromper, car cela demande beaucoup d'intelligence dans la pratique, c'eſt l'affaire des grands maîtres: il me ſemble cependant qu'il vaut mieux, quand on le peut, recueillir chez ſoi le fourage dont on a beſoin, que de l'acheter; car tout déplacement eſt coûteux & moins aſſuré que ce que l'on a ſoin de faire venir dans ſon terrein.

L. Cela eſt vrai, mais il n'y a point de regle générale ſans exception. La profeſſion du cultivateur demande beaucoup d'étude & de calculs, dont le but doit être de tirer de la terre la ſorte de denrée par laquelle il pourra avoir plus d'argent & le plus promptement : de l'argent, en un mot, c'eſt où viſe le fermier dans ſa culture. Voilà l'objet de tes études & de la ſpéculation que je t'ai ordonnée pour arriver à te déterminer pour la ſorte de culture que tu voudrois entreprendre. Auſſi eſt-ce en effet ce point de vue qui détermine le cultivateur dans ſon choix : en conſéquence il a préféré le labourage ; & tous ſes détails relatifs au nourriſſage des beſtiaux, ne ſont plus que ſubordonnés à ſon objet principal, qui eſt de tirer des terres le plus de produit qu'il lui eſt poſſible par le moyen de la culture. Le bon laboureur donc qui trouveroit des prés joints à ſa ferme, ne pourroit-il pas être tenté de les labourer & ſemer comme étant d'ordinaire les meilleurs fonds ?

A. Il feroit mal, car le proverbe dit, *qui change ſon champ en pré augmente ſon bien de moitié*, & ce proverbe paroît bien fondé, car la prairie ne demande preſque point de culture, & a le produit le moins caſuel.

L. Mais un bon laboureur ne peut-il pas trouver plus de bénéfice en échangeant ſon pré en culture de grains ? Dans la Beauſſe, par exemple, il n'y a point de prairies, cependant la Beauſſe eſt un bon pays de culture.

A. Oh ! c'eſt ce que je ne ſais pas aſſez pour vous répondre. Ne dit-on pas auſſi qu'en Normandie les prairies ſont d'un grand produit ?

L. Ecoute. De même qu'entre les herbes le bled eſt la plus propre à la nourriture des hommes, l'avoine à celle des chevaux, tu ne doutes pas qu'il n'y ait, entre les plantes qui forment la verdure des prairies, certaines herbes qui nourriſſent

très bien les beſtiaux, d'autres ſur leſquelles ils ſoufflent & dont ils ne veulent pas. Il y en a d'autres enfin qui, quoiqu'elles ſemblent leur ſervir de pâture, ne leur portent pas de profit. Une preuve certaine de cela, c'eſt qu'il y a des pâturages abondans en lait & en graiſſe, pour ainſi dire, tandis que d'autres prés, qui ſemblent auſſi verds & auſſi fournis d'herbes, ſoutiennent à peine la vie des beſtiaux. Le cultivateur intelligent a été attentif à toutes ces différences; il a conſidéré quelles étoient les ſortes d'herbes les plus nourriſſantes, quel terrein leur convenoit le mieux. Il a ramaſſé avec ſoin les graines de ces plantes favorables; il les a ſemées & multipliées par ſa culture; & comme la terre aime à varier ſes productions, il s'eſt trouvé que les champs épuiſés en quelque ſorte par la culture des grains, reprenoient de nouvelles forces en recevant dans leur ſein ces herbages qui attirent d'autres ſucs. De cette ſorte le laboureur trouve moyen de ſe procurer des prairies dans la partie de ſes champs deſtinée au repos, & de ſe paſſer ainſi de prairies arroſables abandonnées à leur propre production, qui conſummeroient tout le fumier d'un attelier, ſi l'on vouloit tirer un plus grand rapport en produit. Ainſi donc des prairies attachées à une ferme, ne ſont pas toujours un bon emploi des fonds. Tu me parles de la Normandie par contre-partie avec la Beauſſe, mais je pourrois te parler du pays de Caux en Normandie même où la culture des herbages s'exécute comme je viens de te le dire, & avec un grand avantage procuré par la culture des grains. Je crois qu'il y a un grand défaut parmi nos laboureurs aiſés, qui eſt de ne pas faire voyager dans les meilleures provinces du royaume, leurs enfans, avant que de les établir dans leur pays; car il y a partout de bons uſages & de mauvaiſes routines qu'il faut démêler avec intelligence. Je ſuis perſuadé que cette attention de la part

des peres ſeroit très profitable à leurs enfans & à l'Etat. Je reviens à la raiſon que tu viens d'alléguer en faveur des prairies, relativement à l'épargne des frais de culture ; tu ne te ſouviens donc plus de la ridicule économie que je te propoſois de faire ſur ta vigne.

A. Il n'eſt donc pas vrai que les prés ſoient la meilleure qualité de biens, comme je l'avois tant ouï-dire, & comme en effet leur prix le démontre ; car les prés ſe vendent quatre fois plus que les bois, & ſept ou huit fois plus que les bonnes terres labourables.

Regle de l'évaluation des fonds.

L. Il eſt vrai, mon ami, qu'en fait d'évaluation de fonds, il n'y a pas de regle plus ſûre que l'eſtimation courante ; mais elle dépend beaucoup de circonſtances qui en décident. C'eſt un tarif aſſuré ; car cette eſtimation ſe fait toujours à peu de choſe près d'après le revenu qu'on en retire, ſelon l'état actuel de la culture. Un mauvais labourage ne produit rien de net ; c'eſt pourquoi les champs dans les pays de mauvaiſe culture ne ſont point eſtimés : les bois le ſont davantage, parcequ'il n'y a rien à y mettre, & que leur produit, preſque gratuit, ſe tranſporte aux lieux où l'on le paie bien, ou, au pis aller, il chauffe le maître, ſans lui rien coûter. Le pré nourrit des beſtiaux qui font des petits, & le tout va chercher de l'argent aux foires. Il ſe récolte tous les ans, au lieu que le bois eſt long à venir. De-là vient que les prés ſont encore plus eſtimés que les bois. Change ta poſition & regarde ce qui ſe paſſe auprès d'une grande ville, tu verras les champs les plus voiſins devenir des jardins, & autour de ce genre de culture s'établir celle du labourage, parcequ'il faut du pain, & ce labourage prendre des forces par le bon débit des grains, & les champs ſe vendent à un haut prix. On y voit auſſi les vignes garnir les côteaux, les bois croître dans les cantons de ſable, & les pâtu-

rages rélégués plus loin. Alors au lieu d'apprécier les biens ſelon le tarif de chaque petit canton en particulier, en prenant l'évaluation en grand, tu trouveras que ton premier coup d'œil, quoique vrai dans le détail, étoit fautif en général, & qu'il n'y a qu'une regle principale, qui eſt que la meilleure eſpece de biens, eſt celle qui rapporte le plus d'argent avec le plus de ſûreté. Mais, comme je te l'ai dit, ces appréciations tiennent ſouvent à des cauſes majeures qui ne dépendent pas des propriétaires, & encore moins de ceux qui ne peuvent être qu'entrepreneurs de culture. Ainſi donc, après avoir, en paſſant, nettoyé cette queſtion, pourſuis le détail de tes réflexions ſur le pâturage. La campagne eſt elle-même le livre où tu dois lire continuellement avec beaucoup d'attention. A préſent que tu es averti de tout ce qu'il y a à obſerver, tu peux devenir fort ſavant & fort entendu en peu de tems.

A. J'en accepte de bon cœur la prédiction, voyez ſi j'ai fait quelques progrès. Je crois que pour être entrepreneur des produits des herbages, c'eſt-à-dire, pour prendre à ferme des dépaîtres & en payer un revenu aux propriétaires à ſes riſques & périls, il faudroit être marchand de beſtiaux, ou de leur produit, comme laine, fromage, &c. qu'il faut à cela de grandes avances, & que c'eſt commerce en un mot & non pas culture : ainſi je ne m'y ſuis pas arrêté.

L. Tu as raiſon quant au réſultat ; mais tu te tromperois quant au fond, ſi tu penſois que l'art de nourrir, d'élever des beſtiaux, & de profiter ſur cette partie fût commerce & non pas culture. Tout ce que produit la terre eſt du reſſort de l'agriculture, parcequ'il faut gouverner avec travail & intelligence tout ce qu'on peut obtenir de la terre. Tu verras, quand nous parlerons du labourage, & mieux encore quand

tu pourras viſiter de grands atteliers de culture, que la meilleure aide de l'homme occupé à ſolliciter la terre pour en retirer des produits, ce ſont les beſtiaux, tant par leur travail que par les engrais qu'ils lui procurent. Les beſtiaux ont été en un mot la premiere & la principale richeſſe, la baſe du travail & des richeſſes de l'agriculture. Mais cette richeſſe, qui eſt périſſable, ſujette à des cas fortuits & à des épidémies, a, ſelon les lieux, un tems pour le profit, un autre pour la vente. Il eſt impoſſible en un mot d'être bon agriculteur, ſans être entendu dans l'art de nourrir, d'élever, & même de commercer le bétail de toute eſpece, ſelon les qualités du terroir, des dépaîtres & des débouchés pour la vente. Voilà ce qu'il étoit important de t'expliquer : continuons.

Avances de la culture à bras

A. Il y a deux autres ſortes de culture auxquelles je me ſuis plus arrêté, ſavoir celle qui ſe fait à bras, & celle qui ſe pratique à l'aide des beſtiaux. La culture à bras renferme bien des ſortes de travaux, le jardinage, le vignoble, le verger & toutes les autres ſortes de culture qu'il faut faire à bras d'hommes. C'eſt ici que la connoiſſance des avances m'a bien ſervi ; car j'ai vu en général que ce ſont les biens cultivés à bras qui rapportoient le plus, & cependant qui enrichiſſoient le moins ceux qui les cultivent. D'où j'ai conclu, au moyen de mes deux balances, & en me ſouvenant de l'âne qui devoit porter au marché les choux du jardinier dont nous parlions l'autre jour, que les plus grands frais de culture abſorboient ici le plus grand produit que donne cette maniere de cultiver.

L. En général c'eſt bien vu, mais tu pourrois à préſent y voir davantage.

A. Oh ! maintenant que vous m'avez montré la diſtinction des avances foncieres, je crois voir que ces ſortes de biens

ne demandent guères *d'avances foncieres*, qui ſont l'affaire du propriétaire ; auſſi remarque-t-on que le revenu en eſt moins aſſuré, c'eſt-à-dire, qu'il eſt plus expoſé aux cas fortuits. Mais il n'exige pas autant *d'avances primitives* : en effet, le cultivateur n'a beſoin que de ſa bêche ou de ſon hoyau, au moyen de quoi pluſieurs viennent à la concurrence & mettent ſon profit au rabais. Je vois enfin que tout roule ſur les *avances annuelles*, qui, étant reſtituées tout juſte au cultivateur, comme c'eſt en effet tout ce qu'il peut eſpérer, il ſe trouve lui-même toujours pauvre au bout de l'année, comme je ſuis à ma vigne.

L. Tu t'égares, mon enfant, ſur cette triple diſtinction, & tu le ſentiras tout-à-l'heure. En effet ce vignoble a été défriché, foſſoyé, planté, labouré pendant cinq ans avant d'être en rapport : comment appelles-tu cela, ſi ce ne ſont des *avances foncieres ?* Ainſi de ce verger, de ce jardin qu'il a fallu défoncer, épierrer, fournir de bonne terre, ou ils ne valent rien. A l'égard des *avances primitives*, leur modicité fait, il eſt vrai, la miſere du cultivateur ; mais ce n'eſt pas parcequ'elle met plus de gens en état de mettre au rabais l'entrepriſe ; c'eſt qu'en effet dans toute entrepriſe de culture, le cultivateur ne retire & ne doit retirer en toute juſtice qu'en proportion de ce qu'il y met. Je dis en *toute juſtice*, & pour t'en convaincre, reviens ſur les principes, conſidere la terre, mere nourriciere, de tous les hommes, mais à qui Dieu n'a permis de leur accorder qu'à proportion de leur travail. Ce travail, aidé de leur intelligence, s'eſt aſſorti d'aides & de ſecours coadjuteurs, qui, faiſant portion dès lors de leur travail, augmentent leur droit à la production de tout ce qu'ils ajoutent de dépenſes à leur travail. Ainſi donc celui qui met plus à une culture, toujours avec l'intelligence néceſſaire pour

en tirer du profit, doit en *toute juſtice* retirer plus, & celui qui y met moins, doit en *toute juſtice* retirer moins. Tu vois en ceci la même choſe que dans les grandes & dans les petites entrepriſes de commerce, où les gains ſont proportionnés au fonds de richeſſes qu'on y emploie, car tout le monde viſe à les employer où elles profitent le plus; c'eſt pourquoi on devroit être fort attentif à favoriſer l'agriculture, qui eſt le principe de toutes richeſſes, afin de déterminer l'emploi des richeſſes à ſe porter de ce côté là pour multiplier les richeſſes par les richeſſes. A l'égard des *avances annuelles*, elles doivent, ainſi que les avances primitives, être toujours aſſurées, c'eſt-à-dire, qu'elles doivent être toujours reſtituées, autrement la culture ceſſeroit, par la raiſon qui fait qu'il faut que tu vives aujourd'hui, ſans quoi tu ne ſaurois travailler demain. Ainſi la reſtitution des avances annuelles n'eſt pas plus avantageuſe au plus gros entrepreneur qu'au plus petit manœuvre, du moins ſi l'on entend par avantage le ſimple profit proportionnel à la miſe. Ainſi, mon ami, abandonnons ta derniere obſervation ſur la concurrence qui ſe met au rabais, où tu as voulu faire effort de ton eſprit, & voyons ſi dans le ſimple nous ne pourrions pas trouver encore une cauſe de la médiocrité des gains du cultivateur à bras.

A. Ma foi, je n'y en vois d'autre ſinon ce que j'ai dit d'abord, que les plus grands frais de culture abſorbent le plus grand produit.

L. Ceci eſt bon pour le propriétaire, & encore n'eſt-il pas toujours juſte; car ſi, comme je te l'ai déja fait obſerver, tu approches des villes, tu verras les jardins faits à bras, ſe louer bien plus cher que les terres. Ailleurs un pays tout en chenevieres, aura auſſi des prérogatives. Il en eſt de même ici dans le Gâtinois: n'y vois-tu pas les pauvres gens louer

juſqu'à

juſqu'à 50 livres l'arpent de terre pour y cultiver du ſafran? Ce prix excéde ce qu'on peut donner des meilleures terres pour le labour. Mais laiſſons à part ces diſtinctions de détail qui ne ſont pas de notre queſtion actuelle, c'eſt la cauſe du peu de fortune des cultivateurs en ce genre, que nous recherchons.

A. Tout ce que je ſais, c'eſt qu'ils font un pauvre métier.

L. Mon ami, voilà la poutre dans notre œil, qui eſt le dernier objet qui nous frappe. Quoi! tu es né dans cet état, & tu ne vois pas que ce ne ſont que des manœuvres & que les manœuvres ne ſont que des outils? Qu'un cheval ſoit chez un riche laboureur ou chez un pauvre, qu'il laboure une bonne terre ou une mauvaiſe, ſon entretien, il eſt vrai, ſera meilleur chez l'un que l'autre; mais au ſurplus, il n'aura jamais que la vie. Eh bien! le vigneron eſt tout de même. Si la denrée eſt bonne, ſi elle ſe vend bien, il ſera mieux payé, mieux nourri, mieux vêtu, il fera un meilleur travail. Mais dans le meilleur terrein, un outil ne pouſſe ni branches ni feuilles ni fruit, de même un manœuvre ne ſauroit amaſſer des richeſſes. En un mot, ces genres de culture ne peuvent avoir de vrais entrepreneurs. Les ouvriers louent quelquefois le terrein, il eſt vrai; mais comme cette culture ne peut être traitée à profit qu'au moyen d'un débouché prompt, conſtant & facile, le propriétaire la feroit faire très aiſément par des gens de journée, & il ne s'en départ pour une rente fixe, que quand cette rente eſt à un tel taux, que celui qui la lui paie, ne peut s'y ſauver qu'en mettant lui-même la main à l'ouvrage, & ſe reſtreignant au profit d'un ſimple journalier qu'il tâche ſeulement d'accroître en s'épuiſant de travail.

A. J'ai donc bien fait de réprouver encore ce genre de culture & d'opter pour le labourage, quand il plaira à Dieu de

m'envoyer de quoi devenir entrepreneur ; car, quant à ce qui eſt d'être manœuvre, autant vaut l'être ici que là, & un garçon laboureur n'a pas plus de droit à la fortune qu'un vigneron, ſi ce n'eſt qu'il peut être en meilleure auberge ; mais il eſt comme un eſclave, toujours ſous le commandement du maître.

L. C'eſt donc pour le labourage que tu as opté avec raiſon, car c'eſt de lui que dépend tout le reſte. C'eſt du bon ou mauvais état de la charrue que vient le bon ou le mauvais état de toutes les cultures, dont les produits ſont moins indiſpenſables pour les beſoins de la vie ; & comme c'eſt de la culture que dépend la vie de l'homme, le bon ou mauvais état de la vie humaine & de toutes les conditions dépend du bon ou du mauvais état de la charrue. Cet objet mérite donc de grandes conſidérations, & nous en traiterons à fond dans un autre entretien. En attendant, releve & t'approprie le réſumé de celui-ci, & puis applique-toi à l'examen de l'état que tu as choiſi, comme ſi tu avois tout-à-l'heure le moyen de l'entreprendre, de maniere que la premiere fois, je ſois content de ton étude & de tes progrès ; car, comme je te l'ai déja dit, le livre eſt ouvert devant toi, ainſi tu es bien plus à portée que le bourgeois, de t'inſtruire à fond dans cette ſcience importante, que perſonne ne devroit ignorer, puiſqu'elle doit éclairer toute la conduite de la vie humaine, & le gouvernement de toutes les nations.

TROISIEME ENTRETIEN.

L. D. H. & Antoine, âgé de 18 ans.

L. Eh bien, Antoine, il s'eſt paſſé bien du tems depuis ta derniere leçon.

A. Monſieur, vous m'aviez recommandé de faire enſorte que vous fuſſiez content de mes progrès, j'ai voulu voir, & pour employer néanmoins mon tems qui m'eſt néceſſaire, je me ſuis intéreſſé à un petit commerce de blatier. Cela m'a donné le moyen de voir un peu autour de moi & de queſtionner. Je n'ai pas pu étendre bien loin mon étude; car j'avois plus de jambes que de moyens, & mon chemin étoit tracé d'un marché à l'autre & dans les environs; mais j'ai recueilli de mon mieux, toujours ſuivant mon objet.

L. C'eſt donc tout de bon que tu voudrois être laboureur?

A. Hélas! oui, Monſieur, comme Monſieur notre Curé voudroit, je penſe, être Evêque, ſans eſpoir de le devenir.

L. Cependant il eſt aſſez généralement reçu dans ces cantons-ci que le pire métier eſt celui de laboureur, & en effet, on n'en voit guères qui ne s'écraſent.

A. Auſſi, n'eſt-ce pas de ces laboureurs-là que je voudrois être, autrement je ne regarderois pas la choſe comme impoſſible; car vous avez tant de bonté que vous me feriez bien quelque petite avance pour me faire blatier pour mon compte. Les meuniers, en allant querir le bled de leurs pratiques, me tranſporteroient ma marchandiſe, & je ferois bientôt quelque profit ſur ce commerce-là. Une fois connu pour ſage & économe, je trouverois une femme qui auroit quelque choſe: alors il y a tant de fermes vacantes, j'irois m'offrir, je deman-

Détail de la chétive agriculture, exécutée par ce qu'on nomme *haricotiers*.

derois les avances ordinaires, & puis pactiſant avec quelqu'un de ces uſuriers marchands de chevaux qui donnent du tems, il me feroit l'avance de quelques poulains pour la charrue : me voilà établi ſur une ferme de 150 arpens que je gratterois, comme les autres de ce canton-ci, dont je rendrois trois boiſſeaux de méteil, peſant 20 livres le boiſſeau, par arpent, au maître, & ſur laquelle je mourrois de faim.

L. Mais peu-à-peu tu parviendrois à mieux faire, & mettant ainſi tes petits profits d'abord en augmentation d'avances, ces profits deviendroient plus grands, & de haricotier, tu deviendrois bon laboureur, puis gros fermier, & c'eſt ce que j'appelle ta fortune.

A. Oh, que non, Monſieur ! il n'en va pas ainſi, & j'ai deux motifs pour le croire : le premier eſt l'exemple des autres, qui font tout ce qu'ils peuvent, qui ne ſe dérangent de rien, & qui pourtant reculent au lieu d'avancer ; le ſecond, c'eſt la raiſon de la choſe qui me paroît viſible.

L. Et quelle eſt cette raiſon ?

A. Il me ſemble que la charrue ne doit jamais avoir été inventée, que parceque les cultivateurs ont fait le calcul que nous faiſions l'autre jour. C'eſt que la culture à bras, quoique bien meilleure & rapportant bien davantage, coute en général trop pour pouvoir donner du profit, les frais de culture prélevés. Or, c'eſt au profit que tout le monde doit tendre, ſans quoi l'on n'a jamais que ſon entretien journalier, & la moindre maladie, un enfant de ſurcroît, un rien enfin nous écraſe. L'homme donc a calculé que les chevaux lui couteroient moins & lui feroient plus d'ouvrage que les braſſiers. Il a trouvé le moyen d'atteler ces chevaux à un fer qui ouvre la terre & qui la remue, parceque ces deux opérations ſont néceſſaires avant de ſemer ; mais l'objet de la charrue eſt d'imi-

ter l'opération de la bêche, & puiſque l'expérience prouve que le travail de la bêche vaut mieux, plus l'effet de la charrue ſe rapproche de celui de la bêche, mieux il vaut. L'objet de la bêche eſt de défoncer la terre de toute ſa profondeur. Je ne m'arrête pas aux diſcours de ceux qui prétendent que la terre eſt aigre en deſſous ; car je vois que, quand on veut bien préparer une terre, on la défonce fort avant, pour la briſer, en ôter toutes les racines, &c. Je vois que, quand on veut planter la vigne, on fait des foſſés bien profonds ; que même pour planter des arbres dont pluſieurs ont des racines qui courent ſur la ſuperficie de la terre, il faut faire de grands trous bien profonds, ſauf à remettre enſuite la terre & à les combler à moitié ou aux deux tiers quand ils doivent recevoir de ces ſortes d'arbres, & que tous ceux qui ſont plantés autrement viennent mal. De tout cela, je conclus que, communément parlant, plus on ouvre la terre profondément, mieux on fait, & que l'aigreur prétendue de la terre qui eſt au-deſſous, ne vient que de ce qu'elle n'a pas été remuée & bien rompue, & que de pauvres haricotiers ne le peuvent faire, & que s'ils y tâchoient, ils ne le feroient qu'à demi, & que toute beſogne à demi ne vaut rien. Or, dis je, ces gens-ci ne font rien qui vaille, & leur miſere en eſt la preuve. Elle en eſt la cauſe auſſi, car, pour bien faire, il faut ouvrir la terre bien profonde, & pour cela, il faut une charrue qui peſe & qui tienne fort : pour tirer cette charrue, il faut de forts chevaux qui coutent bien plus cher : ces forts chevaux demanderont une forte & conſtante nourriture, parcequ'il faudra qu'ils travaillent ſans ceſſe. En effet, en ouvrant la terre bien profonde, on enleve de groſſes mottes ; pour les briſer, il faut repaſſer pluſieurs fois la charrue dans tous les ſens, & donner bien plus de façons ; puis il faut de bons aman-

dements pour donner à la terre la qualité la plus friable & la graiſſe néceſſaire. Nos pauvres laboureurs n'ont rien de tout cela; ils ont, à la place, de mauvaiſes raiſons, mauvaiſe opinion de leur terre, & que leur terre juſtifie; car ils ne font que la gratter de deux ou trois pouces déja remués par les cultures précédentes, & qui ſont comme de la pouſſiere qu'on promene dans des allées ſur un tuf infructueux. Ils ſément par là-deſſus de mauvais grains, récoltent de foibles épis, peu de pailles; n'ont pas de quoi payer les moiſſonneurs, engrangent lentement, battent avant que le grain ſoit ſec, pour les ſemailles, pour payer la taille & le maître; ne peuvent garder le reſte en grange, ſitôt que le tas entamé donneroit paſſage aux rats, au moyen de quoi il faut battre tout de ſuite; & ce qu'ils peuvent avoir de reſte, gardé dans des greniers ſales & dépavés, devient la pâture des charençons qui n'en délogent jamais, & c'eſt ainſi que tout ſe perd, le travail, la terre & la récolte.

L. Pourſuis, mon enfant, tu as bien vu juſqu'ici, dis-moi la ſuite de tes remarques.

A. Je crois encore que l'emploi du terrein n'eſt point du tout tel qu'il devroit être, qu'on n'y ſéme point ce qu'on y devroit ſemer; à cet égard je n'ai point de connoiſſances, & je vois qu'il en faudroit de bien des eſpeces, d'abord de la qualité du terrein, & des cultures qui lui ſont propres, & de la nature des différentes graines qu'il y faudroit ſemer, relativement à ces deux connoiſſances, & puis encore par rapport au débit. Je ſais que toutes ces choſes ſe font par imitation; mais l'exemple de nos Laboureurs prouve bien la vérité de ce que vous m'avez dit, qu'il n'en faut pas croire des aveugles qui vous montrent le chemin, & que je n'avois rien de bon à prendre de tout ce que j'ai ſous les yeux. Ce que je juge

du moins, avec le peu d'eſprit que j'ai, c'eſt d'abord que ce méteil qui eſt leur principale récolte, ne vaut rien, car le ſeigle ne mûrit pas en même tems que le froment; ainſi il faut néceſſairement recueillir la moitié de ſa récolte, ou trop verte, ou trop ſeche. D'ailleurs les riches, ni même le peuple dans les villes, ne conſomment pas de cette farine mêlée, d'où ſuit, que c'eſt ſemer ſa denrée pour ceux à qui il faut vendre à crédit ou à perte. Enſuite cette ſeconde ſolle qu'on appelle menus grains, ne me paroît pas non plus bien entendue. D'abord elle ſe fait la plupart du tems ſur un ſeul labour, & puis la herſe : mettez-en deux, ſans engrais, ſans rien, tout portant ſur la ſolle précédente, c'eſt comme qui diroit, tirer d'un ſac deux moutures. D'ailleurs, ſans entrer dans la qualité de ces grains, que je ne connois pas, & dont l'on accuſe pluſieurs, comme par exemple, l'avoine d'épuiſer la terre, je vois du moins que toute cette ſolle qui ſe ſeme en Mars a beſoin d'un été pluvieux, tandis que les grands bleds en ſouffrent; de maniere qu'il faudroit que Dieu fit pleuvoir ſur la moitié des terres emblavées d'une Paroiſſe, & tems ſec ſur l'autre moitié, pour ſeconder l'irrégularité des calculs du Laboureur qui ſe contrarie dans l'ordre de ſes propres travaux. Enſuite cette troiſieme ſolle en jacheres qui ſe repoſe, dit-on, & qui attend les labours pour l'année prochaine, me paroît en pure perte : car d'abord ces terres ne ſe repoſent pas; ſi elles ſont bonnes, elles ſe chargent volontairement de leur propre herbe, ce qui prouve qu'elles recevroient bien la nôtre; ſi elles ne pouſſent rien, elles ne donneront rien non plus l'année d'après, à moins qu'on ne les labour bien, qu'on ne les fume, ſeme, &c. & ſi on rapprochoit toutes ces préparations, elles ſeroient comme les carreaux du jardin, qui ne demandent pas une année de Dimanches, & l'on gagneroit

tems & vie. Je n'ai pas oublié que vous m'avez dit que les Laboureurs entendus profitoient de cette troiſieme ſolle, en y ſemant des herbes propres aux beſtiaux, & que ce changement de culture redonnoit de nouvelles forces à la terre, & il me ſemble que puiſque l'herbe vient au pied du chaume, ſans que nous la ſemions, la bonne herbe ſemée y viendroit bien auſſi, & j'en chercherois de bien légere qui ne demanderoit, pour ainſi dire, qu'à toucher la terre, de maniere qu'en la ſemant ſitôt que mon bled auroit pris, elle vint en même tems, & ſe trouvât deſſous après la récolte, & qu'enfin je n'euſſe dans toute ma ferme aucunes terres à nud, que celles qui recevroient les labours coup ſur coup, & les plus fréquents, & le plus promptement que je pourrois. Mais les fermiers ont trop de beſogne: & pourquoi prennent-ils tant de terre? Ne diroit-on pas qu'il s'agit de cultiver le plus de terres pour avoir le plus de grains? Tant y a, qu'il me ſemble qu'une ferme devroit être le jardin de la charrue, & non pas l'image de l'épuiſement & du deſert.

L. Et crois-tu que ce ſoit-là la pire des cultures des grains qui ſoient en uſage?

Détail de la plus chétive agriculture exercée par ce qu'on nomme *métayers*.

A. Non, Monſieur, le hazard m'a appris qu'il y en avoit une plus chétive encore, & voici comment. L'autre jour je vis *Jean de la Barre*, notre Maçon, qui avoit attelé ſes deux vaches pour labourer ſon champ: il me dit que cette culture étoit à bien meilleur marché, & que cela ſe pratiquoit ainſi dans ſon pays. Moi, à qui vous avez appris qu'il ne s'agit pas du bon marché dans la culture, & que c'eſt le moyen d'en faire un fort mauvais dans la récolte, je ne m'arrêtai pas beaucoup à ce qu'il me dit, mais je fus curieux de ſavoir comment ſe faiſoient les baux à ferme dans ſon pays. Il me dit donc que le propriétaire fournit les bœufs pour labourer, quelques vaches

&

& quelques autres beſtiaux, & du grain pour ſemer; & convient avec le laboureur de partager les grains, la ſemence prélevée, & le profit des beſtiaux. On appelle ce pauvre manœuvre *Métayer*: il laboure une partie des terres, & laiſſe le reſte en friche pour le pâturage des bœufs & des vaches pendant l'été; les prés fourniſſent le foin pour leur nourriture pendant l'hiver. Ces petites avances ſervent à nourrir le Métayer juſqu'à la premiere récolte que le propriétaire partage. Le Métayer donc donne tout ſon travail, & le propriétaire fournit toutes les avances; les beſtiaux, qu'on peut nommer compagnons travailleurs du pauvre Métayer, ſont plus aſſurés de leur nourriture que le Métayer lui-même: car ſouvent ſa portion de récolte ſur laquelle il paye encore la taille & entretient la charrue, &c. ne ſuffit pas pour ſes beſoins pendant l'année. Je juge que le ſort du propriétaire n'eſt gueres meilleur. Vous ſentez bien que puiſque je ne veux pas tâter de notre métier de *Haricotier*, à plus forte raiſon ſuis-je bien moins tenté de devenir *Métayer*.

L. Je ſuis content de tes obſervations & de tes idées: ce n'eſt qu'en les examinant bien que tu peux les étendre & les fixer. Mais puiſque tu as ſi bien réfléchi ſur les choſes que je t'ai dites, peut-être qu'en continuant le développement de ces choſes, étendrons-nous, à meſure, tes idées, ou du moins trouverons-nous les vrais éléments du calcul économique. Il eſt vrai que le calcul ne crée rien, mais il fixe tout, & ces éléments-là ſont la voie la plus ſûre & la méthode la plus aiſée. Tâchons, par exemple, de fixer d'après les idées que tu as dans la tête, & qui ſont ailleurs des réalités, le montant des avances primitives du labourage relatif à l'eſtimation de ſes avances annuelles, & l'un & l'autre au produit total de cette ſorte de travail.

Le calcul ne crée rien, mais il fixe tout.

A. Oh dame! ce calcul dépend de tant de choſes!

L. De combien encore?

A. D'abord vous m'avez dit, & il eſt vrai, que les avances foncieres plus ou moins fortes décidoient du montant des avances primitives. En effet ce que le Propriétaire ne veut pas faire, il faut que le Fermier le faſſe, & voilà qui groſſit les avances primitives.

L. Attends: ne voilà-t-il pas que tu confonds encore les choſes avec les perſonnes! Sans doute un bon Fermier qui croira ſe confier à un Propriétaire équitable, ou qui aura pris ſes meſures en ſe procurant un bail à long terme, fera ſur le fond dont il n'eſt qu'uſufruitier à entrepriſe, des dépenſes qui ſont de la claſſe des avances foncieres & que le Propriétaire eût dû faire, s'il eût été bien aviſé. Ce n'eſt même que ſur cette prévoyance & ſur cet emploi de ſon intelligence habituelle & ſupérieure, qu'il peut faire des profits bien réels & inattendus; car tous les autres profits, comme je te l'ai déja dit, ſont calculés ſur la nature qui ne ſe trompe pas. Ici au contraire le Fermier, par ſon intelligence, ſe met au lieu & place du Propriétaire en cette partie, & participe à l'avantage du Propriétaire, qui eſt de recevoir un revenu annuel pour une dépenſe une fois faite. Mais cette portion de dépenſe, quoique faite par le Fermier, n'entre point dans la maſſe des avances primitives & encore moins dans celle des avances annuelles. C'eſt une participation à la propriété, que le Fermier acquiert par ſon travail & par des dépenſes foncieres qui lui ſeront reſtituées ſucceſſivement pendant la durée d'un bail à long terme avec accroiſſement & avantage. Tel ſeroit, par exemple, le défrichement d'un marais qui ne produiroit que de mauvaiſes herbes & qui exigeroit une dépenſe un peu conſidérable, pour le rendre propre à une bonne culture, qui avec le tems dédom-

mageroit avec profit de cette dépenſe. Cela n'a rien de commun avec le calcul que je te propoſe de faire actuellement, où il faut tout diſtinguer exactement, afin de bien connoître les effets relatifs à chaque genre d'avance, & bien les démêler, parce-qu'il faut que le Propriétaire & le Fermier trouvent chacun leur compte. Ainſi commence par rayer ton mécompte, & ſupprimer cet enjambement des avances foncieres avec les avances primitives.

A. J'entends, Monſieur; mais ce qui m'eſt le plus clair encore, c'eſt qu'avec le peu de connoiſſance que j'ai, il m'eſt impoſſible, non-ſeulement de rien évaluer, puiſque je ne ſais le prix de rien, mais même de rien démêler, ni établir par ſuppoſition, ſi vous n'avez la bonté de me conduire comme par la main.

L. Je ferai mieux, mon ami, je t'enverrai voir toutes ces choſes, & te procurerai le moyen & le tems d'apprendre: mais pour profiter de ce tems & de ces moyens, il faut avoir déja dans la tête le plan des obſervations qu'on va faire, afin que dans la multitude de nouveautés qui ſe préſentent à des yeux novices, le diſcernement guide l'étude, & commande à la curioſité qui n'eſt propre qu'à nous jetter dans la diſſipation lorſqu'elle ne fait que voltiger ſur les objets qui exigent de l'attention. Ainſi donc je ſens bien que tu ne ſaurois aujourd'hui me dire ce que coutent les avances primitives de la culture de la charrue, ni ce qu'elles doivent rapporter, parceque tu n'as nulle conoiſſance des prix, mais tu peux commencer par en faire une diſtinction bien exacte.

Diſtinction des avances primitives de la charrue.

A. Oh! quant à ce point, je l'ai diſcerné clairement, du moment que vous m'en avez fait le détail; & ſi je me ſuis embarraſſé dans quelques parties, vous m'avez bien redreſſé, & je m'en ſouviendrai ſûrement.

L. Tu le crois, voyons donc ſi tu ne feras pas encore quelque enjambement.

A. Les avances primitives ſont tout ce qui eſt néceſſaire au Laboureur, pour commencer ſes dépenſes annuelles, à ſavoir les bêtes de labour, les beſtiaux de ménage, de baſſe-cour & d'engrais, les harnois, les outils, les fourages, les fumiers, & de quoi vivre & payer ſes gens & ſes manœuvres juſqu'au tems de la récolte.

L. N'oublies-tu rien?

A. Je ne crois pas.

L. Et les labours préliminaires qu'on appelle les jacheres, & que le Fermier ſortant doit laiſſer à celui qui vient à ſa place, n'entrent-ils pas auſſi dans les avances primitives?

A. Je n'entends pas cet arrangement: car en ce pays-ci, le Fermier ſortant ne fait point de labours d'avance pour le Fermier entrant. Ce qu'il a labouré, il l'enſemence pour lui-même, il vient recueillir la derniere récolte, comme vous me l'avez dit, & l'engrange dans la ferme pour y faire battre le grain qui lui appartient, & laiſſe les pailles qui appartiennent à la ferme même dont il eſt ſorti; c'eſt le nouveau Fermier qui les fait, pour ſemer enſuite. C'eſt à ces labours que commence l'emploi anticipé de ſes avances, & cet emploi eſt entré dans mon compte. Si cela ſe pratiquoit autrement, & que le Fermier ſortant fût obligé de labourer les terres que le Fermier entrant doit enſemencer à la premiere année, ce ne ſeroit pas lui qui en feroit les frais. Ces avances appartiendroient à la ferme & ſeroient reconnues pour avances foncieres qui ſe ſont tranſmiſes d'un fermier à l'autre, mais qui primitivement furent faites par le propriétaire avant qu'il donnât à entrepriſe la culture de ſon champ; il ſeroit à ſouhaiter que cet arrangement fût commun, il multiplieroit les

fermiers dans les endroits où ils manquent, faute d'avances & alors je pourrois eſpérer de devenir laboureur.

L. Prends garde, je ne t'ai pas demandé d'évaluer les avances primitives du fermier, mais les avances primitives de la culture des grains.

A. En ce cas, les avances foncieres ſont les avances primitives de la culture, & vous enjamberiez auſſi ce me ſemble.

L. Tout ſe tient, mon ami; mais c'eſt l'ignorance qui confond tout; il faut qu'à l'aide du calcul, on parvienne à diſtinguer ces différentes choſes, & à diſſiper la confuſion. Moi, propriétaire, j'ai acquis mon champ, je l'ai défriché, j'y ai bâti, &c. tout cela m'a couté, & le champ qui n'avoit alors aucune valeur, ne m'a rien fourni pour avancer cette dépenſe qui s'emploie en avances foncieres. Si j'entreprends moi-même l'exploitation de la culture de ma ferme, il faut en ſus que je faſſe les mêmes avances primitives qu'un fermier y mettroit pour faire des labours, &c. Mais ſi je ceſſe d'être moi-même l'entrepreneur de la culture de ma ferme, il faut que je la cede ainſi fournie de ces mêmes avances primitives. Ces avances primitives, quoiqu'elles conſervent leur même emploi dans la ferme, deviennent à mon égard des avances foncieres, dont je fais payer le revenu *in globo* au fermier avec celui de la ferme.

A. Mais vous ſuppoſez donc un propriétaire, qui au lieu de pactiſer avec un riche fermier qui ſe charge de toutes les avances primitives, veut bien s'arranger avec un pauvre homme de bonne volonté comme moi, & lui fournir toutes les avances primitives.

L. Point, mon ami, il ne lui fournit, ni les beſtiaux, ni les engrais, ni tout le fond néceſſaire à l'attelier, ou s'il les lui cede, le fermier les lui payera à l'eſtimation; mais il lui

cede les façons faites à la terre, parcequ'elles y ſont, & il en retire l'intérêt par ſon bail. Cette maniere d'enviſager cet arrangement eſt néceſſaire : car il ne faut jamais confondre le revenu naturel du propriétaire avec les repriſes annuelles du fermier. Il faut dans le cas dont il s'agit, une clauſe particuliere dans le bail, qui regle leur arrangement relatif à ces avances primitives devenues foncieres, quoique toujours fixées à l'emploi d'avances primitives de l'exploitation de la culture de la ferme, pour être à l'uſage du fermier pendant la durée de ſon bail, & être entretenues par lui en même nature & même valeur ; ce qui eſt conſtaté par un inventaire, lorſque le fermier entre dans la ferme, & lorſqu'il en ſort. Tout doit être ainſi ſtatué, afin que ces avances ſoient avances foncieres à l'égard du propriétaire, & avances primitives de la culture à l'égard du fermier, & afin qu'il n'y ait aucune confuſion entre les intérêts du propriétaire & les intérêts du fermier, ce que tu dois bien comprendre : car la diſtinction des intérêts de l'un & de l'autre eſt le fondement de tout calcul d'agriculture. Ainſi il eſt eſſentiel, pour trouver cette baſe, de nous expliquer ſur les deux ſortes d'avances dont il s'agit ici, & qui dans le fond ne ſont qu'un même objet relativement à l'exploitation de la culture.

A. L'explication ne me paroît pas complette ; car comment s'arrangent, dans ce cas, les avances annuelles & l'entretien des avances primitives ?

L. L'entretien des avances primitives eſt tout ſur le compte du fermier, quoique le fond ne lui en appartienne pas entierement : mais tu comprends bien qu'il doit en trouver, comme en tout autre cas, le dédommagement dans le produit de ſon entrepriſe, & que c'eſt un article qui doit entrer pour ſa part diſtinctement dans le calcul des repriſes annuelles du fermier, nous en parlerons dans la ſuite.

A. Ceci n'eſt qu'un article du compte : mais ce que je ne comprends pas bien dans ce cas où le fond des avances primitives n'appartient pas au fermier, c'eſt l'arrangement entre le propriétaire & le fermier, à l'égard des avances annuelles de la culture : car dans l'énumération des avances primitive s il y en a une partie qui d'abord eſt avances annuelles, parcequ'elles ſont toujours d'année en année une ſuite de ce premier fond ; elles doivent donc reſter auſſi à la ferme ſur le pied d'avances foncieres.

L. Sans doute, puiſque le fermier ne les apporte pas dans la ferme quand il entre & qu'il les y trouve, il doit les y laiſſer quand il en ſort. Mais dans ce moment il ne fait pas de diſtinction entre les avances primitives & les avances annuelles, parceque ce n'eſt en totalité, que le même fond employé aux différentes parties de l'exploitation de la ferme, & que ce n'eſt que dans cette exploitation même, qu'on en fait la diſtinction en avances primitives & en avances annuelles, parceque les unes reſtent ſous une forme de dépenſes fixes, & les autres ſous une forme de dépenſes qui ſe renouvellent tous les ans. Cette diſtinction devient néceſſaire pour former le calcul de ces deux ſortes de dépenſes, dont la marche n'eſt pas la même ; ce qui préſente annuellement un calcul différent pour les unes & pour les autres, afin de voir clairement de côté & d'autre les réſultats de ces dépenſes dans l'exploitation de la culture des grains.

A. Bon Dieu, que la ſcience eſt neceſſaire, & cependant qu'elle eſt malaiſée ! S'il eſt ſi difficile & en même tems ſi indiſpenſable d'être juſte, hélas, que deviendrons-nous !

L. Elle n'eſt pas ſi difficile que tu le crois, mais il en eſt de nos lumieres comme des avances primitives : qui met moins, reçoit moins ; cependant il aura toujours ſa part. Ce

que je t'ai dit dans nos premiers entretiens des qualités indiſpenſables pour être homme de bien, ſuffit au Prince comme au vigneron, & il eſt néceſſaire également à tous deux. Tout homme a ſon devoir, & chacun d'eux a ſon attrait & ſon talent; pluſieurs ſont bornés dans leurs idées & dans leurs deſirs, & ils ne ſont pas pour cela abandonnés à eux-mêmes ſans reſſources; ils roulent, ſelon leur maſſe, dans l'ordre de la nature & de la juſtice, qui imprime à tous la regle & le mouvement, & tous en ont le ſentiment & l'impulſion. Mais pour aller avec ſureté, il faut au moins que la lumiere domine dans l'ordre ſocial, c'eſt à-dire, dans les rapports & dans les conventions entre les hommes, afin que chacun concoure pour ſon propre intérêt & pour l'intérêt général. Toi, tu t'es voué de volonté à l'état le plus important de la ſociété, & à celui de tous peut-être qui demande plus de lumieres: il n'eſt plus tems d'être effrayé de l'étendue des connoiſſances qu'il exige, car ce n'eſt pas de la crainte qu'il veut, c'eſt un juſte diſcernement qui eſt néceſſaire à tous; mais tous n'embraſſent pas autant d'objets. Au reſte, raſſure toi, c'eſt à nos pieds que nous trouverons les vérités que nous cherchons, il ne s'agit que de ranger dans ſa tête avec ordre tout ce qu'on étudie attentivement d'après nature. Mais revenons à nos détails: conçois-tu maintenant que les premieres raies à donner à la terre, doivent entrer dans le bloc des avances primitives d'une charrue?

A. Oui, ſans doute.

L. Et par conſéquent, qu'au lieu de ſix ou huit mois de frais d'entretien de tout cet attelier que tu ajoutois à leur achat, en formant la maſſe de ces avances, il faut y ajouter un an en ſus, ſi le fermier veut avoir à ſoi tout le revenant bon attribué par la nature à la miſe des avances primitives.

A.

A. Eh bien ! voilà encore ce que je n'entends pas ; car enfin j'entre dans une ferme, dont le fermier me laiſſe les terres en état, en reſtitution des façons qu'il reçut de même lors de ſon entrée, il ne dépend pas de moi que cela ne ſoit ainſi.

L. Tu as raiſon. Quand tu irois au propriétaire lui demander à lui rembourſer la premiere miſe de ces premiers frais qui peut-être ont paſſé par les mains de vingt fermiers de l'un à l'autre, depuis qu'il y a des baux, & dont il ignore lui-même l'origine ; & qu'en revanche, tu lui demanderois de te retrancher une portion de ſon revenu à raiſon du rembourſement que tu lui offrirois, il te croiroit fou ou ne ſauroit ce que tu voudrois dire. Mais il eſt une autre maniere d'uſer à profit du montant de cette portion des avances primitives dont tu ne vois pas l'emploi, & ce moyen te remettra bientôt au niveau, ſans étonner ni déranger perſonne, & même au contraire, au profit de tout le monde ; & ce moyen, le voici : cette année que tu ne peux placer en arriere, tu l'auras en avant. Au lieu donc d'être obligé de vivre ſur la récolte auſſi-tôt qu'elle eſt levée, tu peux vivre ſur ton fond d'avances, tu peux attendre, faire tes affaires ; & non ſeulement tu le peux, mais il le faut, ſans quoi tu ne ferois jamais bien ou de long-tems du moins, & qui gagne du tems, gagne tout. Ajoute donc de néceſſité & dans tous les cas, cette année en ſus au bloc des avances primitives.

A. Je m'en ſouviendrai ; mais voilà encore un ſurcroît qui éloigne mes eſpérances, ou plutôt je ne devrois rien eſpérer, à moins que je n'aie le bonheur de trouver à me placer dans une ferme qui ſoit, comme nous l'avons dit, toute pourvue des avances.

L. Cela ne peut-il pas arriver, quand on s'eſt acquis une

bonne réputation, & qu'on eſt connu pour homme inſtruit & intelligent? J'ai vu des chartiers fort recommandables, être placés ſur ce pied dans des fermes que des propriétaires faiſoient cultiver, & qui les ont affermées enſuite avec toutes les avances. Je t'ai entamé l'article des intérêts que le fermier doit retirer pour l'entretien du fond des avances, & pour le revenu du capital de ce fond, s'il eſt à lui. Je t'ai dit que cela reſtoit ſous-entendu entre le propriétaire & le fermier, ſans explication entr'eux à cet égard, lorſqu'ils font marché enſemble pour le prix du fermage.

A. Je m'attache ici à ce qui paroît m'intéreſſer plus particuliérement. Je penſe à une ferme pourvue de toutes les avances d'exploitation de la culture. Il devroit y avoir beaucoup de ces fermes-là, & ce ſeroit, me ſemble, l'avantage des propriétaires. Les gros fermiers, fort riches, & en état d'apporter ou de payer toutes les avances primitives, ſont rares, & ſe font valoir dans les marchés qu'ils font avec tous les propriétaires: ſi, au lieu de cela, un Seigneur jettoit les yeux ſur un garçon intelligent, ſobre & vigilant, & ſans abuſer de ſa pauvreté, lui confioit des avances primitives, je ſens bien que ſi j'étois ce garçon-là, je me leverois ſi matin, j'épargnerois tant ſur ma dépenſe & ſur celle de ma famille, que non ſeulement je paierois bien le maître, mais ou il y auroit du malheur, ou je viendrois à bout de rembourſer ces avances, & ce ſeroit tant mieux pour la terre qui m'auroit enrichi.

L. Mon ami, les propriétaires ſont ſi indolents ou ſi peu éclairés ſur leurs intérêts, & ſur les reſſources de leur patrimoine qui aſſure l'état de leur poſtérité, qu'ils dédaignent de faire, par des épargnes dans leurs dépenſes ſuperflues, des efforts pour relever la culture de leurs fermes tombées en ruine, faute de fermiers en état de faire les avances néceſſaires.

La plupart & même les plus grands poſſeſſeurs de terre croient que c'eſt à Paris ou à la Cour qu'il faut aller chercher fortune ; mais il y a là trop d'attraits qui les entraînent dans les dépenſes du luxe pour réuſſir.

A. S'il eſt vrai, comme vous l'aſſurez, que la terre eſt l'unique ſource des richeſſes, il n'eſt pas poſſible que cette allure puiſſe être encore long-tems favorable à ces recherches de fortune. Il faudra donc revenir à la terre. C'eſt alors que je pourrois trouver des reſſources pour mon établiſſement dans une entrepriſe de culture. Or je voulois vous demander ſi un fermier peut prétendre à des intérêts pour des avances qui ne ſont pas à lui, mais qui appartiennent à la ferme.

Néceſſité du compte exact & calculé entre le propriétaire & le fermier.

L, Tu as en effet tes raiſons pour me faire cette queſtion, mais tu pourrois bien prévenir ma réponſe ; car en tout arrangement de fermage, il faut que le propriétaire & le fermier y trouvent leur compte, autrement tout iroit mal pour l'un & pour l'autre. N'eſt-il pas vrai que, dans l'arrangement que tu as en vue, tu ſerois bien aiſe qu'un propriétaire pût être déterminé par le profit, à te placer dans une ferme pourvue de toutes les avances ; & le propriétaire n'auroit-il pas intérêt, pour ſa ſûreté, que tu puſſes bien entretenir ſes avances & l'exploitation de ſa ferme ? A la vérité, je lui ſuppoſe plus de lumieres que les propriétaires n'en ont aujourd'hui ; mais il s'agit d'un propriétaire ramené par néceſſité à l'agriculture, où alors on verra plus clair. Or, je t'ai dit que les avances devoient retirer double intérêt, l'un pour leur entretien parcequ'elles ſont ſujettes à dépérir, l'autre pour le capital du fonds de ces mêmes avances.

A. Cela me paroît bien juſte. Une ferme qu'on affermeroit à ces conditions, ſeroit bien mon affaire. Je voudrois que l'augmentation de fermage que je pourrois & que je devrois

payer, déterminât un propriétaire à me procurer un pareil établiſſement.

L. Ce propriétaire auroit des vues plus étendues que celles qu'on lui ſuppoſe ici.

A. Quelles ſeroient-elles? Vous m'effrayez.

L. Tu me les as développées toi-même, il y a un moment.

A. Ah! je vous entends, ce ſeroit le rétabliſſement de la ferme tombée dans le dépériſſement, & je m'attends qu'au renouvellement des baux, il augmenteroit le fermage à meſure que je rétablirois la culture des terres de la ferme; à cela ne tienne, je ſerois le premier qui profiterois de ce rétabliſſement: mais comment cela pourroit-il s'eſtimer au renouvellement?

L. Tu l'apprendrois par la concurrence des fermiers qui alors viendroient faire leurs offres.

A. Ce moyen-là ne me plairoit pas beaucoup, car je craindrois d'être déplacé; mais je me raſſure un peu: peut-être que je ſaurois mieux calculer qu'eux, peut-être auſſi que le propriétaire, étant content des progrès de mon exploitation, me donneroit la préférence ſur les autres, dont il ne ſeroit pas ſi sûr. D'ailleurs j'aurois profité pendant mon bail, ainſi je ne ſerois pas ſans reſſources, & peut-être que je me trouverois alors en état de me former à-peu-près un fonds d'avances qui m'appartiendroit, & qu'ainſi j'aurois moins à craindre de ne pas retrouver à me placer ailleurs. Vous pouvez être aſſuré que je ſerois très attentif à ne pas tomber dans le malheureux état où je ſuis.

L. Sur ce pied, tu peux être certain que ton propriétaire te préféreroit toujours à tout autre, autrement il ſeroit bien aveugle, s'il couroit les riſques de prendre à ta place un fermier dont il connoîtroit moins la capacité, l'activité & la

conduite. Quoique je t'aie déja dit que l'eſtimation du prix du fermage ſe fait par la concurrence au renouvellement des baux, ce n'eſt pas la voie la plus sûre pour les propriétaires ; il y en a une autre plus conſtante pour ceux qui ſont prudens & éclairés.

A. Quelle eſt-elle ? Me ſeroit-elle plus favorable ?

L. C'eſt la plus avantageuſe pour les propriétaires & les fermiers raiſonnables & juſtes. Plus ils ſont clairvoyants & de bonne foi, plus la confiance & la ſtabilité s'établiſſent entr'eux. Ainſi la droiture que je t'ai déja tant recommandée, eſt, comme tu le vois, un puiſſant lien qui unit étroitement les hommes ; mais il faut encore que les propriétaires & les fermiers, pour être plus en regle ſur leurs intérêts réciproques, ſachent faire le dépouillement du produit & des dépenſes de l'exploitation de leurs fermes, d'après les connoiſſances de la qualité des terres, de l'état actuel de leur culture & du prix courant des productions. Ces conditions ſont eſſentielles, pour qu'ils ſe démontrent mutuellement & avec ordre par le calcul, l'état des objets qui conſtatent leurs droits & reglent leurs traités. Cette partie importante nous reſte encore à débrouiller, ce qui ne peut ſe faire que par le calcul ; mais, comme le calcul exige une attention à laquelle on ne ſe prête pas volontiers, je t'avertis de te tenir ſur tes gardes contre la répugnance qui affecte ordinairement ceux qui ſe ſont peu familiariſés avec les chiffres.

A. Il me ſemble que ces calculs ne roulent que ſur les rapports ou les comparaiſons du produit total d'une ferme avec les repriſes du fermier & avec le revenu qui eſt dû aux propriétaires : tout cela ne me paroît pas la mer à boire.

L. J'en conviens, cependant la plûpart des propriétaires, hommes & femmes, à qui cela paroît ſi compoſé, ſi em-

brouillé & ſi obſcur qu'ils n'ont pas le courage de s'y livrer, n'en conçoivent pas même l'utilité ; auſſi la conduite de leurs biens manifeſte-t-elle preſque par-tout leur ignorance.

A. Vous me parlez ſans doute des propriétaires Pariſiens ; mais vous conviendrez au moins qu'ils aiment bien les châteaux richement meublés, les grands parcs, les magnifiques jardins, & l'abondance du gibier. Au fonds, je ne m'étonne pas qu'ils dédaignent de s'abaiſſer juſqu'à la ſcience du gouvernement économique de leurs biens ; & qu'ils croient qu'ils peuvent s'en diſpenſer en abandonnant aveuglément leurs intérêts à des régiſſeurs qui ne ſavent que tourmenter les fermiers ſans raiſon & ſouvent ſans droiture, & qui rendent le ſort de ceux-ci fort incertain. Oh ! j'aimerois mieux avoir affaire au pere procureur d'un couvent. Voyez comme ils menent les biens de la communauté, comme tout y proſpere, comme les fermes ſont entretenues, & comme les fermiers y ſont ménagés & conſervés !

Détail des repriſes du fermier.

L. Je vois que tu as une grande diſpoſition à étendre tes vues ſur les grands objets de l'agriculture : rabaiſſe un peu tes idées, & dis-moi ce que tu entends par les repriſes du fermier.

A. J'entends ce qu'il doit annuellement prélever, pour ſon compte, ſur le produit total de la ferme.

L. Si tu me préſentes ainſi les choſes en maſſe, le calcul ſera bientôt fait, & ce ne ſera pas en effet la mer à boire : nos propriétaires Pariſiens en ſavent à-peu-près juſques-là.

A. Je ſais bien qu'il faut entrer dans le détail de toutes les parties qui compoſent ces repriſes, les diſtinguer toutes exactement, rendre raiſon de leur emploi dans l'exploitation de la ferme, connoître leurs proportions entre elles, & les arranger avec ordre pour les calculer avec intelligence & ſûreté.

L. Cela eſt-il donc ſi aiſé à faire ?

A. Oui, quand on en a les idées bien claires, & qu'on les a bien préſentes dans la mémoire.

L. Je le ſais bien, c'eſt-là le principal ; mais les choſes ne deviennent familieres que par l'habitude de ſe les rappeller & de les calculer. Je ſais que les hommes & les femmes ſont capables des plus grands exercices de mémoire & de calcul ; mais toujours tant qu'ils s'en occupent aſſez pour ſe les rendre faciles. Comment t'y prendrois-tu, par exemple, pour inventorier toutes les parties que renferment les repriſes du fermier ? Par où commence-t-on le détail des parties qui compoſent ſes repriſes annuelles ?

A. Par les avances primitives.

L. Comment entends tu cela ? tu conçois, ſans doute, que les avances primitives n'entrent pas dans les repriſes annuelles du fermier ; il n'y a que l'intérêt du fond de ces avances qui paſſe en compte dans les repriſes annuelles.

A. Cela ſe ſent ; je vois bien qu'il eſt impoſſible que le fond entier des richeſſes d'exploitation de la culture, ſorte de la terre en une année.

L. Ainſi donc pour voir clair à notre compte, il faut établir les proportions entre les avances primitives & les parties qui compoſent les repriſes du fermier : car les avances primitives ſont la baſe de toutes les comparaiſons & de toutes les proportions qu'il faudra déterminer, parceque toutes les parties des repriſes naiſſent en premiere origine de la maſſe des avances primitives. Par exemple, les avances annuelles n'ont été d'abord qu'une portion de celles-là, & ne ſont qu'une continuation de cette portion qui ſe dépenſe tous les ans, & que le fermier préleve auſſi tous les ans ſur le produit total de la récolte.

A. Mais ſelon ce que vous me dites, on ne doit donc plus regarder les avances annuelles, comme une portion détachée des avances primitives, puiſque ces avances annuelles ſe prennent tous les ans ſur le produit total de la récolte.

A. Je ne dirois pas qu'elles ſe prennent, je dirois qu'elles ſe reprennent ſur le produit total de la récolte, parcequ'on les y a miſes, pour ainſi dire. J'entends qu'elles y ont été dépenſées d'avance pour la réproduction, & ne ſont repriſes ſur la réproduction, que dans la même meſure qu'elles y ont été employées. Elles ne reçoivent point d'accroît, ce n'eſt toujours que la même portion détachée des avances primitives qui eſt dépenſée annuellement par le fermier, qui lui revient annuellement, tandis que la principale maſſe des avances primitives reſte attachée à un emploi fixe. Ainſi ces dernieres n'entrent point dans les repriſes annuelles du fermier, mais ſeulement les intérêts qu'elles doivent rapporter, & que le fermier préleve annuellement auſſi ſur le produit total de la récolte. Maintenant, dis-moi, quelle proportion y a-t-il entre les avances primitives & les avances annuelles?

A. Il faut que vous me diſiez, s'il vous plaît, à combien vous eſtimez les unes & les autres ſéparément.

Eſtimation des avances primitives & annuelles du labourage.

L. On eſtime pour une forte exploitation d'une charrue & pour tout le reſte d'un établiſſement bien complet, la maſſe totale des avances primitives à dix mille livres, & les avances annuelles à deux mille livres.

A. En ce cas, les avances annuelles ſeroient égales à un cinquieme de la ſomme des avances primitives, car cinq fois deux mille livres, font dix mille livres.

L. Mais ce cinquieme, le places-tu en dedans ou en dehors de la ſomme des dix mille livres d'avances primitives? Cela doit être expliqué, à cauſe des intérêts que nous aurons

à compter par la ſuite. Car ſi le cinquieme en avances annuelles eſt en dehors des dix mille livres d'avances primitives, le total ſeroit douze mille livres, car dix & deux font douze, & il faudroit tirer les intérêts ſur ce pied-là ; au lieu que ſi le tout ne fait enſemble que dix mille livres, les intérêts ne monteront pas ſi haut.

A. Je ne m'attendois pas à cette queſtion.... il faut que je revienne à nos premieres explications. Il me ſouvient que vous avez regardé les avances annuelles, comme une portion détachée des avances primitives, parcequ'en effet elles ſont confondues enſemble dans l'origine, juſqu'au tems de la premiere récolte. Car avant que le fermier y ſoit parvenu, toutes les dépenſes qu'il fait, ſont cenſées avances primitives ; ce n'eſt qu'après que le fermier a prélevé ſur la récolte les deux mille livres qu'il mettra à part tous les ans pour le même emploi, que les avances annuelles ſe diſtingueront des avances primitives, quoiqu'au fonds elles appartiennent dès l'origine à la maſſe des avances primitives. Le cinquieme en avances annuelles doit donc ſe rapporter incluſivement aux dix mille livres d'avances primitives. Ainſi ce n'eſt pas un cinquieme en dehors de cette ſomme ; par conſéquent les intérêts ne devront être comptés que pour un fonds de dix mille livres.

L. Je penſe de même, mais quel doit être le taux de ces intérêts ?

A. Vous m'avez dit qu'il devoit être double, parcequ'il faut que le fermier retire un intérêt pour la réparation des avances primitives qui ſont ſujettes au dépériſſement, & pour le dédommagement des pertes auxquelles il eſt expoſé par les accidents fortuits, & en outre un ſecond intérêt que doit rapporter le capital du fonds des avances. Ainſi le taux de ces deux intérêts enſemble, eſt le denier dix, par conſéquent

c'eſt mille livres qui doivent encore être prélevées annuellement ſur le produit total de la récolte, & par conſéquent la proportion de ces intérêts avec la ſomme des avances, eſt comme un à dix.

L. Quelle eſt la proportion des avances annuelles & des intérêts avec le produit total de la récolte de l'exploitation d'une forte charrue, ce produit étant eſtimé ſelon la qualité des terres du fort au foible à cinq mille livres? Si ce produit eſt plus foible, tant pis pour le propriétaire: s'il eſt plus fort, tant mieux pour lui; car le fermier doit toujours conſtamment retrouver ſon compte, autrement il ne pourroit cultiver les terres médiocres qui exigent autant de dépenſes que les bonnes terres. Ainſi il faut remplir dans nos calculs bien complettement les repriſes du fermier, autrement ils porteroient ſur de faux principes.

A. Vous avez bien raiſon: où en ſerois-je, ſi j'allois m'égarer dans un calcul auſſi important?

L. Mon enfant, rien n'eſt pis que la fauſſe ſcience, il vaut mieux cent fois être ignorant, car au moins les ignorants peuvent douter, mais les faux ſavants croient marcher ſûrement, & faute de tâtonner, ils tombent dans le précipice. J'en dirois bien autant des ſavants qui regardent par-tout ailleurs qu'à leurs pieds; avec toutes leurs ſpéculations, ils ne peuvent ſe conduire ni conduire les autres. L'obſervation que nous venons de faire, eſt en effet bien importante, & il arrive bien du mal, faute d'y avoir penſé attentivement. Suivons maintenant le fil de nos calculs: dis-moi donc quelle eſt la proportion des avances annuelles avec le produit total de la récolte annuelle, tel que nous l'avons eſtimé. Je devrois peut-être te demander auparavant ce que c'eſt qu'un produit total; mais comme je croirois t'offenſer, ſi je t'interrogeois

ſur une choſe ſi vulgaire & ſi clairement énoncée par les mots, j'évite de te faire de pareilles queſtions.

A. Le produit total étant de cinq mille livres & les avances de deux mille livres, on voit aiſément que ces avances ſont les deux cinquiemes du produit total, car deux & trois font cinq ; ainſi lorſque le fermier a prélevé les deux mille livres d'avances annuelles ſur le produit total, ce produit ſe trouve réduit à trois cinquiemes, c'eſt-à-dire, à trois mille livres.

L. Le fermier a donc encore à prélever ſur le même produit les intérêts des avances primitives. Quelle proportion y a-t-il entre ces intérêts & la totalité du produit, & avec ce qui en reſte, les avances annuelles prélevées ?

A. Les intérêts étant de mille livres, ils ſont le cinquieme des cinq mille livres du produit total, & le tiers des trois mille livres de ce même produit qui reſte après en avoir ôté les deux mille livres d'avances annuelles. Ce produit total donc ſe trouve réduit à deux mille livres, lorſque le fermier a ainſi prélevé toutes les repriſes qui ſont trois mille livres, dont les deux tiers des repriſes ſont pour les deux mille livres d'avances annuelles, & un tiers pour les mille livres d'intérêt du fond total des dix mille livres employées d'abord en avances primitives ; mais le même fonds total continuellement entretenu, & dont les avances annuelles ſont partie dès l'origine, reſte continuellement employé à l'exploitation de la ferme, & appartient toujours au fermier, ſi c'eſt lui qui en a fait l'avance.

L. Le fermier n'a donc plus rien à reprendre ſur les deux mille livres reſtant du produit total ?

A. Non, & c'eſt là ce qu'on appelle le produit net.

L. A qui appartient ce produit net ?

A. Au propriétaire.

Répartition du *produit net* ſelon l'ordre favorable, néceſſaire, & conforme à l'ordre naturel.

L. Quoi, tout entier au propriétaire, pour en faire ce qu'il lui plaira ?

A. Oh dame, Monſieur, c'eſt aſſez pour moi, ſi je parviens à bien apprendre mon propre fait, ſans que je me mêle du compte des autres.

L. Tu crois donc que le compte du propriétaire ne t'importe aucunement.

A. Je crois bien, & j'ai vu qu'il étoit important du tout au tout au fermier d'avoir affaire à un propriétaire qui sût ſon compte ; mais quant à ce qui eſt de me mêler de ce compte-là, je vous le répete, j'ai trop affaire ; & pourvu que toutes mes repriſes ſoient bien prélevées, je laiſſe aller le revenu, ſans y rien prétendre déſormais.

L. Oui-dà, voyons donc s'il ne reſte pas encore quelque accroc pour nous dans cette affaire.

A. Je ne crois pas.

L. Mais ce décimateur qui, quand les gerbes ſont dans le champ toutes liées, envoie marquer ou ſéparer la premiere, la quinzieme, ou la dix-neuvieme, ſelon les lieux, ſur qui préleve-t-il ſon droit ? eſt-ce ſur les repriſes ?

A. Non pas, non pas, s'il vous plaît, je n'en puis rien défalquer, & vous le ſavez bien.

L. Cependant, tu ſais bien auſſi que, dans le fait, c'eſt le fermier qui le paie, puiſque cela ſe prend ſur le champ même.

A. Ah, Monſieur ! vous allez mettre en compromis la juſtice & Monſieur le Curé ; car cette dîme ſe prend ſur un pied égal pour toute la Paroiſſe. Cependant il y a de bonnes terres, il y en a de médiocres : ſi elles ont une égale récolte, il en coute plus d'avances & de frais ſur l'une que ſur l'autre ; en prenant ſur un produit égal & ſur un pied égal, on prend de fait plus ſur l'une que ſur l'autre.

L. Doucement, mon ami, M. le Curé eſt dans ſon droit, puiſque ce droit eſt fondé ſur un accord convenu & anciennement établi. De te dire que ce droit l'ait été de la ſorte par des gens inſtruits, le fait me démentiroit, mais c'eſt ceci qui n'eſt pas ton affaire ; ton affaire, c'eſt de bien calculer les charges de la terre avant d'en paſſer un bail. Tu vois bien que le propriétaire, quoique naturellement obligé de ſupporter la dîme, ne peut néanmoins ſe charger de ce payement, puiſqu'il ſe fait ſur le champ même, & que ſa perception varie ſelon la récolte ; c'eſt donc à toi à faire le calcul du bon an mal an de cette charge, & à en prélever le montant ſur ce que tu donneras de la terre.

A. Bon Dieu, faut-il donc que je ſois le plus habile homme de la terre, pour être un pauvre laboureur !

L. Tais-toi, pauvre laboureur, je te l'ai dit, tu te voues à l'état qui demande le plus de calcul & de lumieres ; mais celui qui l'exerce ſagement, n'eſt point pauvre quand il ſait compter, & il mene l'état de vie *le plus utile, le plus noble*, & le plus digne d'un homme de bien. Uſons maintenant de ton arithmétique, & faiſons le calcul de la dîme d'après les éléments qui nous ont déja ſervi pour calculer les repriſes.

A. Je vous ſuis, Monſieur, & je ne puis que cela.

L. La dîme varie ſelon les terres & ſelon les pays, c'eſt quelquefois la trentieme gerbe, quelquefois la vingtieme, quelquefois la dixieme : on l'eſtime en général du fort au foible à la quinzieme, ce qui eſt le quinzieme du produit total. Or, le quinzieme de cinq mille livres que nous avons dit être le produit total d'une charrue, combien eſt-ce ?

A. C'eſt trois cents quarante livres : mais je vois que vous me ramenez à certain calcul que j'ai trouvé dans ce livre que vous avez eu la bonté de me prêter, & que, ſauf votre reſpect,

je laiſſai là, voyant qu'il m'engageoit dans le détail du compte de tout le monde, dont je croyois n'avoir que faire.

L. Tu as donc vu ce calcul? Eh bien, ſuivons le juſqu'au bout, & tu verras tout à l'heure que tu y as plus d'intérêt que tu ne penſois.

A. Tout ce que j'en ai retenu, c'eſt que vous donniez la ſeptieme du produit net pour la dîme, & les deux ſeptiemes pour l'impôt: cet impôt eſt la taille; or, je vous trouvai bien libéral pour la taille.

L. Prends garde que je ſuppoſois qu'il n'y avoit plus d'autre impôt que celui-là, & qu'auſſi, je reprenois un tiers ſur la dîme pour former les deux ſeptiemes de l'impôt; ainſi le tiers de trois cents quarante livres, qui eſt cent treize livres, prélevé ſur trois cents quarante livres, il reſte pour le décimateur deux cents vingt-ſept livres, les trois cents quarante livres de la dîme entiere prélevée ſur le produit net, le réduiſent à mille ſix cents ſoixante livres, dont il y a pour le Roi deux ſeptiemes, qui font cinq cents cinquante-trois livres leſquelles jointes aux cent treize livres, que lui doit payer le décimateur, font ſix cents ſoixante-ſix livres, qui compoſent les deux ſeptiemes pleins des deux mille livres, dont étoit le produit net, les repriſes aratoires prélevées; ainſi donc le produit net ſe retrouve réduit pour le propriétaire à mille cent ſix livres.

A. Je le veux bien, car je n'y ſuis plus; mais il me ſemble toujours qu'il ne s'agit pour moi que de deux articles; le premier, celui des avances du laboureur de deux mille livres; le ſecond, ſes intérêts de mille livres, qui font trois mille livres pour le total de ſes repriſes à prélever ſur le produit total de la récolte annuelle de cinq mille livres.

L. Tu n'as pas encore bien enviſagé la marche de tout cela.

Les avances, il eſt vrai, ſe prélevent preſque toutes en nature ſur la récolte, parceque le fermier en conſomme chez lui une grande partie, & qu'il en fournit en payement à ſes ouvriers; mais le reſte de ſes repriſes doit lui revenir par ſes ventes, & il faut qu'il compte toujours avec lui-même, pour ſe retrouver en regle.

A. Cet arrangement ne me paroît pas bien difficile à conduire.

L. Il eſt vrai, mais il y a un autre point auquel tu ne fais pas attention. Tu as renvoyé la taille & tout autre impôt ſur le produit net, comme ſi cette partie n'étoit pas impoſée immédiatement ſur le fermier, ce qui eſt pourtant l'uſage par tout. Or, cette impoſition eſt bien variable & bien peu conforme à tes calculs.

A. Cependant, Monſieur, il faut que les repriſes du fermier ſe retrouvent complettement; autrement que deviendroit la culture? Que deviendroit le revenu du Roi? Que deviendroit celui des propriétaires? Que deviendroit tout enfin?

L. Ces conſidérations, quoique ſoumiſes à la loi du calcul, ne ſont pas du reſſort de nos ſupputations particulieres, où nous nous repréſentons l'état de l'agriculture dans l'ordre où il doit être, & où nous examinons quelles peuvent être les meſures que le fermier peut prendre à l'aide de ſes calculs dans les cas embarraſſants, pour éviter au moins dans l'ordre actuel les mépriſes auxquelles il eſt expoſé par les circonſtances qui jettent de la confuſion dans l'ordre de ſes affaires.

Néceſſité pour le fermier de faire ſon calcul particulier le plus conforme aux meſures de l'ordre naturel, au milieu même du dérangement ſocial.

A. Je n'en vois pas d'autres dans ces cas-là, que de prévenir autant qu'il pourra dans ſon marché avec le propriétaire, tous les riſques qu'il peut prévoir.

L. Mais eſt-il aiſé de prévoir? Et d'ailleurs le laboureur ne ſeroit-il pas obligé dans ces cas de confuſion, de tenir dans ſes calculs une autre route que celle que nous venons de ſui-

vre ? Tous ces calculs ſur le produit total, ſur ſes dépenſes, ſur le produit net, ſur l'impôt, ſur le fermage, ne ſe réuniſſent-ils pas en pareil cas dans ſes propres comptes ? Tu vois donc qu'il étoit néceſſaire d'entrer dans le détail des calculs du produit net, puiſque dans le cas où nous nous trouvons à préſent, c'eſt le fermier lui-même qui eſt chargé d'arranger ce partage, qui lui eſt fort redoutable, quoique dans la regle il devroit lui être entierement étranger. Mais ce déſordre exiſte, & il vient, comme tous les autres, de l'ignorance qui domine dans les nations qui tombent dans le dépériſſement.

A. Il eſt vrai qu'il étoit néceſſaire de ne rien omettre dans nos calculs ; car il me ſemble que la conduite de l'agriculture intéreſſe tout le monde ; & tout le monde a beſoin d'y voir clair, puiſque le ſort de tous les hommes eſt attaché à ſes ſuccès ; & chacun, dans la conduite particuliere de ſes affaires, doit avoir les yeux ouverts ſur la ſource des richeſſes.

L. A préſent ne ſeroit-il pas à propos de faire un tableau arithmétique de tous les réſultats de nos calculs ? Veux-tu t'en charger toi-même pour te fortifier dans l'exercice du calcul?

A. Volontiers, Monſieur, pourvu que ce ſoit ſous vos yeux, afin que vous m'aidiez à en arranger toutes les parties.

RÉSULTATS des Comptes du produit total & du produit net d'une récolte de . . . . . 5000 l.

REPRISES DU FERMIER.	Avances annuelles	2000 l.	3000 l.	
	Intérêts des avances	1000		
PRODUIT NET.	Pour la dime aux Décimateurs.	227 l.	340	2000
	Pour la dime au Roi. . .	113		
	Pour le Roi.	553	1660	
	Pour le Propriétaire. . . .	1107		
Total du produit de la récolte. . . .				5000 l.

Je

A. Je vois, Monſieur, avec chagrin, par ces comptes, que toutes les parts ſont faites, invariables & inſcrites dans l'ordre de la nature. S'il en eſt ainſi, il n'y a pas plus de fortune à faire de ce côté-là pour l'entrepreneur, que dans toutes les autres cultures, puiſque tout eſt réglé & compaſſé de maniere qu'il ne reſte à l'entrepreneur, que ce qu'il lui eſt indiſpenſable de dépenſer.

L. Je vois, Antoine, qu'il eſt fort difficile de t'ôter de la tête ou du moins du ſentiment, que la fortune ne peut ſe faire que par les grandes entrepriſes où les gains peuvent être proportionnés aux miſes, ou bien par de grands ſuccès procurés par l'activité & l'intelligence, ou enfin par l'épargne : mais cette derniere voie peut être fort mal entendue & même illicite, lorſqu'elle eſt ſtérile ; car dans ce cas, elle arrête la diſtribution, elle nuit à la reproduction & retient le bien d'autrui. Avoir de quoi dépenſer, eſt ce qui s'appelle la fortune. La dépenſe eſt le ſeul moyen d'en jouir, de la perpétuer & de l'augmenter. N'appelles-tu rien de te voir à la tête d'un fort attelier, ordonnateur d'une multitude de travaux fructueux, procurant & partageant entre toi & les tiens une ſubſiſtance honnête & abondante ? D'ailleurs ce cercle de dépenſes fructueuſes donne de la marge pour proſpérer par la bonne conduite & l'intelligence. C'eſt de ces points d'appui & de leur ſuccès que nous parlerons dans notre prochain entretien : en attendant je te pardonne ton activité inconſidérée ; je la regarde actuellement comme un aiguillon qui te fera faire de grands efforts pour réuſſir par des voies ſures & honnêtes. Ajoute à ton précis celui de cet entretien dont l'objet eſt un des plus eſſentiels de la ſcience économique, & le plus négligé. Nous ne devons pas étendre plus loin cet entretien qui a exigé beaucoup d'attention : prépare-toi à celui qui

ſuivra, qui doit rouler ſur les différentes obſervations qu'un fermier doit faire avant que de s'engager à une entrepriſe de culture.

SIXIEME ENTRETIEN.

L. D. H. & Antoine.

L. Eh bien, Antoine, quelle a été la baſe des obſervations que tu as faites ſur le ſujet que je t'ai indiqué, & que nous allons examiner?

A. Comme je n'ai que trop appris par votre bonté & par mes fautes, que l'imagination & les belles idées ne devoient entrer pour rien dans les calculs économiques, & que la nature qui ne va pas comme notre tête, & comme le voudroit notre avidité, a fait la part à tout le monde réglée d'après la miſe d'un chacun, j'ai conçu que, puiſque les entrepriſes de culture avoient des bornes fixes au-delà deſquelles on ne peut s'étendre licitement, il étoit important de bien connoître auſſi quelles étoient les proportions qu'elles exigeoient quant aux dépenſes: car quoiqu'en finiſſant votre derniere leçon, vous m'ayez défendu de ſonger à proſpérer par l'épargne, j'ai cru que vous entendiez parler de l'avarice & non de l'économie.

L. Tu as raiſon, j'ai toujours mis en avance le juſte diſcernement dans les dépenſes productives. Trop d'engrais brûleroient la terre au lieu de la réchauffer; des cultures faites à contre-tems ſeroient infructueuſes; en un mot le diſcernement doit être à la tête de tout.

A. Oh! mais il me ſemble que ce diſcernement demande bien des lumieres.

L. En quoi ?

A. D'abord la connoiſſance des charges & celle des profits.

L. Mais il me paroît que c'eſt-là tout.

A. Oh que non ce n'eſt pas tout ; car ne faudroit-il pas d'abord avoir une connoiſſance poſitive du prix de chaque choſe?

L. T'y revoilà toujours ! ſans doute il faut avoir une connoiſſance des prix, mais cela s'apprend par le courant des marchés. D'ailleurs ſur cet article il y a une attention à faire qui peut te raſſurer, c'eſt que le prix des achats & ceux des ventes ſont la même choſe; ainſi tu n'acheteras jamais plus cher que tu ne vendras.

A. Mais attendez donc, je crois qu'il y a quelque différence : car, par exemple, tous les frais & déboursés qui ſe font par les chemins, que les bonnes gens appellent des *mangeries*, ſont contre mes achats & contre mes ventes. Or, deux *contre* ne font pas un *pour*, c'eſt-à-dire, que les dépenſes de ſurcroît changent les prix.

L. Explique-toi mieux.

A. Je veux dire que ſi les ventes & les achats n'avoient pas d'autres agents que ceux qui vendent & achetent à la premiere main, les unes ſeroient le niveau des autres, de maniere qu'un entrepreneur pourroit tabler ſur quelque choſe. Je vends le bled plus cher cette année, il eſt juſte que je paie auſſi mes ouvriers plus cher, parceque l'objet de tout le monde étant de ſe récupérer par les ventes de ce qu'il a été obligé de dépenſer pour des achats, le niveau s'établit de lui-même. J'entends cela : ainſi quand je voudrai faire une entrepriſe je n'aurai qu'à prendre un relevé des marchés pour les différentes eſpeces de ventes, & du fort au foible former une année commune qui me donnera l'état des prix futurs ſur

Péril imminent pour le fermier, provenant des variations de l'impôt indirect.

l'expérience des prix paſſés. Dès-lors mon calcul en dehors eſt fait, & je n'ai plus à faire que mon calcul en dedans, c'eſt-à-dire, je n'aurai plus qu'à connoître & relever le total de ce que j'aurai à acheter, enſuite celui de ce que j'eſpere avoir à vendre, & m'arranger en conſéquence pour le prix du fermage.

L. Auſſi n'eſt-ce que cela que tu as à faire?

A. Point du tout. Je voyois acheter de l'huile l'autre jour, & comme l'acquéreur ſe plaignoit de ce qu'elle étoit de beaucoup plus chere que l'année paſſée, le vendeur ne répondit pas que c'étoit qu'il y avoit eu moins d'olives & que les huiles avoient manqué; mais il dit que l'on avoit mis de nouveaux droits au paſſage ſur cette denrée à Lyon, ce qui la rendoit plus chere. Oh dame! ceci me fit faire beaucoup de réflexions, & comme vous ne m'avez encore parlé que de la marche de la nature qui n'arrête rien, ce mot de *droit* me fit ouvrir l'oreille. Je m'informai tout doucement de ce que c'étoit que ces droits; on ne me dit autre choſe, ſinon que c'étoit de l'argent qu'on demandoit au paſſage, & qu'on faiſoit payer à chaque marchandiſe d'après une *pancarte*; qu'il y en avoit une nouvelle qui groſſiſſoit les droits de l'huile, & qu'il falloit bien que le marchand pour ſe ratrapper, la vendît plus cher, & que tout cela étoit des *mangeries*. Je m'apperçus alors que ceci dérangeoit nos calculs, dans leſquels nous avons compté ſur un bon pied la part du Roi. J'ai dit: bon! & ſi j'avois fait un bail de ferme, j'aurois dans mon calcul de dépenſe compté ſur le prix courant de l'huile, comme de toute autre choſe, & voilà que mon calcul ſe trouve dérangé par une mangerie impoſée à Lyon qui eſt à cent lieues d'ici. L'huile eſt de même condition que les autres denrées: ſi donc tout à coup les beſtiaux, les cuirs, les fers hauſ-

ſent de même, où en ſerai-je pour ma dépenſe? tous mes calculs n'auront ſervi qu'à m'égarer. Ce n'eſt pas tout, car je me doute bien que le marchand eſt à deux mains pour le raiſonnement qu'il vient de faire, & qu'il en dit autant à celui de qui il achete, & à plus forte raiſon: car quand il vend, il touche ſon argent; mais quand il achete, il riſque de vendre à ſon déſavantage: ainſi la plus forte part de ſa précaution doit tomber en rabais vis-à-vis le vendeur, bien plutôt qu'en ſurtaux ſur l'acheteur; puiſque quand une fois le marchand a la marchandiſe, il eſt obligé de vendre; au lieu qu'à tout prendre, il peut ſe diſpenſer de faire des achats. Sa précaution donc eſt d'abord contre le vendeur: or, comme je ne veux me faire fermier que pour avoir de quoi vendre, gare *la pancarte*. La voilà plaquée ſur mes calculs de profits, & je n'y vois plus goute, & vous ne me conſeilleriez pas de m'embarquer ſans y voir. Il eſt vrai que je vois clairement par nos calculs mêmes, que toute cette marche n'eſt point celle de la nature, & qu'elle eſt ruineuſe pour le Roi & pour toute la nation. En effet, ſi le commerce devient parlà ſi préjudiciable à l'agriculture, adieu le produit total & le produit net, adieu la part du Roi & celle des autres. La punition du crime d'ignorance ſe manifeſteroit donc enfin par une ruine totale?

L. Oui dà, tu veux y voir trop clair auſſi, mon pauvre Antoine, non que ta curioſité à cet égard ne ſoit dans l'ordre de la prudence, mais cette curioſité s'étend ſur des cauſes majeures que tu ne peux ni diriger ni empêcher. Elle doit ſeulement t'inſpirer aſſez de défiance pour te tenir ſur tes gardes, & étendre tes vues ſur d'autres reſſources qui puiſſent ſuppléer autant qu'il eſt poſſible en pareil cas à l'inſuffiſance des calculs. Penſe, mon ami, que tu te voues à l'état

le plus important à la vie humaine, le plus intéreſſant pour la ſociété, & qui devroit par conſéquent être privilégié dans l'ordre des attentions néceſſaires à ſa proſpérité. La premiere raiſon de cela, c'eſt que ce ne peut être que par ſes mains que la ſociété humaine entiere reçoive les dons de la nature, néceſſaires à ſa ſubſiſtance & à ſon entretien. La ſeconde, c'eſt qu'il y a beaucoup de périls & de haſards dans ce genre d'entrepriſe. Quand la pluie, le chaud ou le froid dérangent les calculs ordinaires faits d'après l'ordre habituel des ſaiſons, trompent l'eſpérance du laboureur & le fruſtrent des fruits de ſon travail, il ne doit ni murmurer ni ſe décourager, mais ſe regardant lui & ſes travaux, comme un point imperceptible dans le cercle immenſe de la nature, dont le mouvement perpétuel eſt l'organe du ſouffle créateur, conſervateur & régénérateur de la ſubſiſtance, il voit que l'eau noie ſes moiſſons & fournit ailleurs les ſources vivifiantes qui feront fructifier d'autres travaux; il ajoute au recueil de ſon expérience, il note ce qu'il peut prévenir, il ſe réſigne ſur ce qu'il ne ſauroit empêcher, il perd avec ſoumiſſion, il répare avec courage, il ſeme de nouveau avec la confiance d'un fils bien né qui obéit à ſon pere, ſans lui demander la raiſon des ordres qu'il doit exécuter. Fort au-deſſous de ces grandes cauſes majeures, mais encore fort au-delà des bornes preſcrites à la perquiſition du laboureur, ſe trouvent d'autres cauſes ruineuſes bien différentes, en ce que leur effet déſaſtreux retombe néceſſairement ſur ceux mêmes qui l'operent. Tels ſont les arrangements de la ſociété, ou, pour mieux dire, les mépriſes de la conduite humaine contre l'ordre général décerné par le Créateur.

A Oh dame! pour ceux-là qui tiennent cette conduite, ce ſont des hommes comme nous, des hommes pour qui nous

travaillons, & qui, ſelon ce que je tiens de vous-même, Monſieur, nous doivent plus que nous ne leur devons. Vous ne prétendez pas ſans doute que nous devions riſquer de travailler à perte, faute de les prier d'entrer en compte avec nous.

L. Attends, Antoine, ce ſont des hommes comme nous, tu as raiſon, & ton pere auſſi eſt un homme comme toi; mais ſi, lorſque ton pere t'ordonne quelque choſe, tu refuſes de marcher, juſqu'à ce que tu ſaches clairement où tes pas aboutiront, tu manqueras d'abord à l'obéiſſance qui eſt le premier des devoirs de la reconnoiſſance & de la ſubordination, & par cette conduite, tout dans l'ordre domeſtique ſe paſſera déſormais en diſcuſſion, & rien ne marchera: car la diſcuſſion de l'inférieur avec le ſupérieur où l'évidence ne préſide pas, donne l'eſſor à la diſſenſion d'opinions qui fait oublier, de part & d'autre, les droits & les devoirs, & relâche de plus en plus les liens de la ſociété déja affoiblie par les mépriſes ou par les abus déſaſtreux qui jettent dans la conſternation. En ſecond lieu, on ne peut diſconvenir que l'agriculture ne ſoit l'objet le plus eſſentiel de l'adminiſtration; que les hauts rangs de la ſociété ne doivent plus au cultivateur que le cultivateur ne leur doit; puiſque ſans cultivateurs, il n'y auroit ni riches, ni magiſtrats d'un rang ſupérieur; au lieu que, ſans riches & magiſtrats élevés en dignité, il reſteroit au moins encore quelques pauvres cultivateurs. Mais, ſi tu n'as pas oublié notre premier entretien, tu te rappelles que, ſans les riches, il n'y auroit qu'un très petit nombre de pauvres qui pourroient exiſter, & il n'y auroit plus aucune des commodités de la vie, qui ſont des richeſſes, & dont la façon fait vivre des millions d'hommes induſtrieux. Outre ce point déja débattu, cherche encore s'il n'y a pas quelqu'autre article eſſen-

tiel par lequel les Puiſſances ſoient non-ſeulement utiles, mais néceſſaires au cultivateur, s'il n'a pas quelqu'obligation au Roi, à la Juſtice, à la Police, &c.

A. Oh, Monſieur! je n'ai jamais prétendu le révoquer en doute; auſſi cela n'a pas été oublié dans nos comptes, où tout rappelle le bon ordre & l'équité.

L. Sans les Puiſſances donc qui veillent au bon ordre des ſociétés & qui le font obſerver de gré ou de force, tu ne ſaurois ni labourer, ni ſemer, ni récolter en paix & en sûreté. Tu ne ferois que chercher ta proie, ſans ſavoir où cacher ta proviſion du lendemain, ou, pour mieux dire, tu n'exiſterois pas, puiſque tu es le fils d'un pauvre homme à qui l'on auroit pris ſa femme & le pain de ſuperflu dont il a nourri ton enfance. Ce que tu dois à ton pere, tu le dois donc aux Puiſſances qui lui ont procuré les moyens de te nourrir & de t'élever. Mais de même que, quand tu obéis à ton pere, c'eſt à ſa qualité de pere que tu obéis, & non à ſa qualité d'homme; ainſi le reſpect & la ſoumiſſion que tu dois aux hommes revêtus de la puiſſance, tu les dois à leur qualité de puiſſance; car c'eſt la puiſſance qui nous défend, qui nous protége, qui aſſure l'ordre & la tranquillité publique,

A. J'entends, Monſieur, & je conçois: ceci nous doit retenir dans la ſubordination & dans l'obéiſſance envers nos ſupérieurs, & dans la réſignation aux volontés de ceux qui nous conduiſent. Mais Dieu même permet qu'on le prie, il connoît toutes nos miſeres, il nous laiſſe cependant la liberté de les lui repréſenter. Ne puis-je pas auſſi adreſſer mes ſupplications & repréſentations aux Puiſſances auxquelles je ſuis ſoumis? Ne puis-je pas même invoquer auprès d'elles l'intérêt commun qui doit les porter à protéger mes travaux & mes ſuccès, & leur dire:

„ MESSEIGNEURS,

» MESSEIGNEURS, tous les risques que je cours dans mon » entreprise, sont à votre dommage, comme au mien. Je m'ex- » pose à des contre-tems auxquels, ni vous, ni moi, nous ne » pouvons rien; car je confie mon bien & mon travail à la » Providence, qui nous donnera du sec ou de la pluie, selon » son bon vouloir : mais quant aux erreurs de détail dont » vous pouvez me garantir, permettez-moi de vous repré- » senter qu'il faut que je sache mon compte vis-à-vis de vous, » comme vis-à-vis de mon propriétaire, sans quoi, je cour- » rois risque de ne pouvoir soutenir l'exploitation de ma fer- » me, & en diminuant ma portion, vous diminueriez toutes » les vôtres, dont la mienne est le premier germe «. Est-ce que j'aurois tort de dire cela?

L. Mon ami, tu aurois raison; mais cela peut revenir quelquefois au proverbe qui dit *que toutes raisons ne sont pas bonnes à dire*. Dans une maison où tous parlent à la fois, on ne s'entend plus, & quand tout le monde auroit raison, tout le monde auroit tort. Le gouvernement ne sauroit compter avec tous les entrepreneurs de tous les genres qui travaillent sous sa puissance. Tout gît en rapports dans la société, & chacun ne peut & ne doit par conséquent, pour le bon ordre, compter qu'avec ceux avec lesquels il est en rapports directs. Tu as toi-même remarqué que le marchand qui est le premier lésé par les pancartes qui ont causé ton inquiétude, ne compte du dommage qu'elles lui causent qu'avec les vendeurs & les acheteurs à qui il a affaire. Toi de même, mon ami, tu ne peux compter qu'avec ton propriétaire: c'est à lui à s'instruire, à voir clair, à te dédommager, si tu es lesé, à compter avec toi d'abord, car s'il ne te laisse de la marge pour parer aux accidents, sa terre en souffrira la premiere, ensuite le revenu en souffrira de même & avec un dommage bien difficile à ré-

parer. C'eſt à lui encore à compter avec les Puiſſances, à leur repréſenter que ce qui arrive à ſa terre particuliere, ſoit en déchet de revenu, ſoit, qui pis eſt, en déchet du fonds, arrive auſſi à leur propriété générale, & quand le gouvernement ſera bien averti, il y mettra ordre.

A. Et, en attendant, vous me conſeillez de me mettre au haſard, moi & mes avances?

Le fermier doit calculer les déſordres ſociaux, par approximation.

L. Mais ſeulement de la façon que je t'ai dite, c'eſt-à-dire, en évitant de faire ton compte trop court, & mettant quelque choſe en ſus pour les cas fortuits d'accroiſſement, de dépenſes & de diminution de recette. Tu n'es pas content?

A. Vraiment non, car nous ſommes deux pour compter, & ſi le propriétaire n'entend rien à ce compte, il ne ſaura ce que je lui veux dire, & vous en voyez toutes les ſuites.

L. Sans doute: auſſi l'ignorance, mere des fauſſes opinions & des faux calculs ou plutôt des meſures priſes ſans calcul, l'ignorance, dis-je, qui fait tous ou preſque tous les maux de l'humanité, n'eſt-elle plus fatale dans aucun état de la ſociété, que dans celui des propriétaires.

A. Hâtez-vous donc bien vîte, Monſieur, des les inſtruire, afin que nous ne ſoyons pas obligés d'avoir affaire à des fous & à des méchans.

L. Tu ſens donc tout de bon l'avantage qu'il y a pour tous à l'inſtruction de tous? Mais en voilà aſſez de dit ſur cet inconvénient dont je t'ai montré l'unique remede: paſſons aux autres que tu avois en vue, quand tu m'as dit que la connoiſſance des charges & celle des profits n'étoit pas tout.

A. Oh dame! vous avez traité le principal article de mes réſerves en parlant des viméres & des cas fortuits.

Péril des cas fortuits & des viméres.

L. Cet article, mon ami, ſelon la marche de la nature, peut être réduit au calcul *du bon an, mal an*: je veux dire que

les mêmes révolutions qui effraient & ſouvent abîment l'homme avide & foible qui, par imprudence, met tout au haſard ſans rien ſe réſerver contre les déſaſtres, ou qui eſt trop à l'étroit pour garder une poire pour la ſoif, relevent quelquefois un homme ſage; car ces révolutions, qu'on devroit prévoir, ſont aſſez périodiques. L'homme ſage qui met à profit ſon expérience & celle d'autrui, peut faire entrer dans ſon calcul à-peu-près le montant de ce qu'il a à ſupporter de perte que peuvent lui cauſer les cas majeurs, dans l'eſpace d'un bail de neuf années. Depuis le commencement du monde, il y a toujours eu des cultivateurs, & l'agriculture n'a jamais diſparu par l'inquiétude des cas fortuits qui, dans l'ordre même de la nature, peuvent ſe rapporter à des calculs vérifiés par l'expérience, calculs qui nous raſſurent contre ces fléaux paſſagers, toujours réparés par la providence. Il faut remarquer encore que telle choſe qui ruine un homme ignorant, eſt celle dont un autre plus intelligent ſait profiter par ſa prévoyance. La chûte des eaux qui inonde les prairies pendant une année, les engraiſſe pour les années ſuivantes. Les maladies de beſtiaux font doubler de prix ceux du fermier qui, par ſes ſoins, a ſu préſerver les ſiens. Une année diſetteuſe enchérit les grains de garde, & ainſi du reſte. Les pertes de ce genre ſe diſtribuent comme l'abondance, & cette diſtribution qui s'étend à tous avec compenſation, remet tout dans les mêmes proportions qui ſe trouveroient dans une marche uniforme.

A. Oh bien, Monſieur, c'eſt préciſément ces différents articles que vous me préſentez comme des reſſources pour la prudence, que je voulois vous oppoſer comme des incertitudes & des inconvénients effrayants.

L. Voyons donc.

A. Mes prairies ſont couvertes de vaſe, par exemple; voilà

une année perdue. Cela ne vient guères ſans quelque engravement ; en ce cas, il faudroit enlever la grêve & les ſables. Ce ſont là des dépenſes foncieres ; ou, n'y eut-il même que de la vaſe, il faut pluſieurs années pour que l'herbe la gagne, ou bien il faudroit reſemer la prairie, & toujours eſt-ce un ſurcroît de dépenſe. Irai-je demander cela au propriétaire ? En ce cas, il faudroit qu'il fît comme moi, qu'il eût toujours l'œil ſur ſon champ ; c'eſt ce que vous n'aimez pas trop, vous autres. A entendre les propriétaires, les laboureurs qui leur demandent des augmentations de dépenſes, ſont des fermiers inquiets qui ne laiſſent jamais le maître en repos. Cette allure convient-elle à un bon fermier ? A-t-il le tems d'être comme les valets & les marchands, toujours épiant le moment de vous endormir de belles paroles ? Il ſe refuſe ces démarches qui dérangeroient ſes occupations ordinaires, & s'il prend ſur lui tout ou partie de ces dépenſes qui améliorent la terre, on voudra à la fin du travail lui augmenter le prix du fermage, & lui faire payer l'intérêt de ſes propres dépenſes.

L. A cela, mon ami, je ne ſais d'autre remede, que de te faire paſſer le bail le plus long qu'il ſera poſſible, le tout, ſuivant le tems, les lieux, le genre de denrées que tu veux faire venir ; car toutes ces différences varient les calculs. Ton principal recours eſt de bien faire les tiens, de mettre à la tête de ton regître, ce que je t'ai dit de l'ordre immuable de la nature, qui ne veut rendre à chacun que ſelon ſes avances. Si dans le genre de bien que tu veux affermer, tu apperçois qu'il te ſoit profitable de faire plus ou moins d'avances foncieres négligées par le propriétaire, il faut, ſans doute, obtenir un bail plus ou moins long, ſelon le genre de ces avances foncieres plus ou moins promptes à dédommager le fermier & à lui procurer du profit.

A. Cet expédient me ſatisfait mieux, par exemple, parce-qu'il dépend moins de l'inſtruction du propriétaire : venons au deuxieme point ; les maladies des beſtiaux, dites-vous? Je ne vous les cite pas comme une ruine qui arrive par la faute d'autrui, car celle-là eſt dans le genre des cas fortuits. Mais de croire que dans un de ces cas la conſervation des miens les fit hauſſer de prix, & accroître le profit de mon nourriſſage, j'ai lieu de craindre bien des exceptions à cette reſſource apparente.

L. Leſquelles encore?

Réglemens de l'olice toujours contraires à leur objet apparent ou réel.

A. Tenez, je ne ſuis pas bien vieux, mais je me ſouviens d'avoir vu, il y a cinq ans, qu'après un pareil déſaſtre, les veaux ne ſe vendoient plus, & l'on diſoit qu'il étoit défendu d'en tuer. Or, je ſuppoſe qu'une pareille choſe m'arrive, me voilà obligé de faire des éleves, moi, qui n'ai pas de pâturages pour cela.

L. Ce ſont des cas particuliers de police qui, craignant que l'eſpece ne devienne trop rare, veut qu'on garde les veaux pour la rétablir.

A. Belle prévoyance qui dérange l'intérêt qui fait tout pour le mieux! S'il y a plus de profit à nourrir qu'à vendre, croit-on avoir beſoin de nous en avertir par la contrainte? Si au contraire il y en a moins, cela nous nuit, & à qui veut-on rendre ſervice par ce qui nous nuit? Veiller pour autrui au préjudice de la ſource qui arroſe tout! Eſt-ce ſérieuſement qu'on s'occupe ainſi à procurer le bien des uns aux dépens de celui des autres?

L. Tu as raiſon, mon ami, & grande raiſon; mais c'eſt peut-être encore là de ces raiſons qui ne ſont pas bonnes à développer, ſur-tout pour toi, dont la deſtination n'eſt pas d'éclairer les autres.

A. Fort bien ; mais il faut au moins que je m'éclaire moi-même & que je voie agir les autres, pour agir moi-même en conſéquence, & concilier autant que je puis les reglemens des hommes avec les loix de la nature, qui ſont l'agriculture ; autrement il faut, s'il vous plaît, rayer de mon calcul le profit de mes beſtiaux préſervés, & je n'y en aurai d'autre, ſinon que les miens ne ſeront pas morts.

L. Point du tout, car ſi tu n'as pas le moyen de faire des éleves, d'autres qui l'ont, ce moyen, mais qui ont perdu leur bétail, acheteront tes veaux, non pas pour la boucherie, mais pour en faire des éleves.

A. Oh que non, Monſieur, cela ne va pas ainſi. Le commerce des veaux a des entrepreneurs qui les menent aux villes, & ſitôt que leur objet eſt dérangé, nous ne les voyons plus paroître dans les marchés, où il n'y a qu'eux qui apportent de l'argent pour ces ſortes d'achats ; s'ils y venoient, ceux qui avoient autrefois des veaux à vendre, & qui n'en ont plus, faute d'avoir des meres, viendroient ſur leur marché, ſurenchériroient les nôtres, & alors le profit que vous m'avez promis, auroit lieu. Mais comme les nourriſſeurs voient qu'ils ſont ſeuls à acheter, ils ne ſe preſſent pas, & ſachant que nos veaux nous ſont à charge, ils les tiennent au contraire à bas prix.

L. Mais cependant les villes ne peuvent mieux faire que de ſe priver, pour donner aux campagnes le tems de ſe remonter.

A. Je crois, moi chétif, qu'elles pourroient faire mieux, & ce mieux ſeroit de ne rien faire du tout ; car au lieu de faire tomber le prix des veaux, elles devroient penſer que plus leur valeur ſe ſoutiendra, plus chacun ſe hâtera de ſe mettre en état d'en avoir, & l'effet de cet empreſſement ſera

d'en voir revenir plus promptement l'eſpèce.

L. Bon, & le moyen quand les veaux ſeront plus chers, qu'on en achete davantage?

A. Cela me paroît tout ſimple; car cet argent qu'on m'apporte de la ville ou d'ailleurs, pour le prix de mes veaux, je ne le garde pas pour le ſerrer dans un coffre, ainſi que vous me l'avez appris. Cet argent donc paſſant d'une main à l'autre, arrive aux mains de celui qui veut faire des éleves, & avec de l'argent il en trouve, car on trouve de tout, & tout renaît. Au lieu de cela vous arrêtez le cours de l'argent, qui de la ville où il va toujours, revenoit à la campagne; tout le commerce des beſtiaux languit, & vous croyez que c'eſt le moyen de faire revenir l'eſpece? Il n'en ſeroit donc pas de cette eſpece comme de toutes les autres, où les ventes occaſionnent la production.

L. Je me rends, Antoine, erreurs des villes, mon ami! mais ne veux-tu pas auſſi que j'aille les prêcher?

A. Ma foi, vous feriez bien; non pas pourtant les villes, car je crois qu'elles ne demanderoient pas mieux que de manger du veau, du moins les bourgeois qui ont le moyen de le payer cher. Mais il faudroit mettre à la même école les faiſeurs de ces défenſes & ceux qui fabriquent les pancartes dont nous parlions tantôt.

L. Ne compare pas ces pancartes qui te reviennent à l'eſprit, avec des défenſes faites au moins avec bonne intention; les motifs ſont différens, quoique ſuggérés de part & d'autre par l'ignorance. Mais ceux de ces motifs qui ſont autoriſés par le motif qui cache le dommage que cauſent les pancartes ſont bien difficiles à détruire dans des eſprits prévenus juſqu'à ce que le mal parle de lui-même, & que la recette ait détruit la recette & deſſéché la ſource qui y fournit.

A. Venons maintenant au troiſieme article. Vous me préſentez une année de diſette, comme devant faire valoir les grains de garde. Vous ignorez donc que c'eſt bien pis pour cet article là, & que depuis le plus petit juſqu'au plus grand, tout le monde ſe croit en droit, ſitôt que le pain enchérit, de crier contre celui qui a des grains de garde, comme s'il les avoit volés, & que le moment fût venu de lui faire faire reſtitution.

L. Je ſais tout, mon enfant; & l'erreur invétérée provenue d'ignorance & de malice, qui a mis les choſes ſur ce pied-là, à force de décrets abſurdes & extorqués, fut ſans contredit le pire des fléaux ſur les campagnes. Mais à préſent le gouvernement le ſait auſſi; tout le monde s'éclaire ſur cet article, & le petit nombre d'inconvénients de ce genre qui ſubſiſteront encore, ne ſont plus que comme le reſte d'un orage qui va faire place à un jour pur & ſerein. De cela je t'en réponds, & tu peux hardiment tabler ſur ce que je te dis.

L'impôt territorial ne doit point regarder le fermier.

A. Je le crois, puiſque vous m'en aſſurez; paſſons donc aux autres: venons, par exemple, aux tailles grandes & petites, dont on ne ſauroit prévoir l'augmentation, & dont il faut ſans ceſſe ſolliciter la diminution.

L. Eh bien! cette inégalité même eſt un moyen que l'adminiſtration ſe procure pour venir à ton ſecours dans les accidents. Ne ſerois-tu pas bien aiſe d'être ſoulagé d'une portion de tes charges dans les cas fortuits?

A. Bien obligé, *d'une partie de mes charges*, & pourquoi pas du tout? Ne trouveriez-vous pas cela juſte? Puis-je être dédommagé même par la remiſe du tout?

L. C'eſt ſelon, & il faut pour de pareilles remiſes, que l'accident ait été bien conſidérable & bien notoire.

A. Oui dà! ſi vous me le permettez, Monſieur, je ſoutiens, moi,

moi, que l'adminiſtration devroit venir à mon ſecours, quand bien même mes pertes ne ſeroient pas ſi exceſſives. Puiſque mon travail eſt utile à tout le monde, je dois participer dans ces cas de beſoin aux bienfaits de l'adminiſtration : car enfin pourquoi donnons-nous tous de l'argent au Roi, ſi ce n'eſt pour être ſecourus dans nos malheurs ?

L. Ce n'eſt pas pour cela ſeulement, car l'argent eſt employé à la conſervation de nos biens & de nos perſonnes.

A. Je le ſais bien, vous me l'avez dit, & vous m'avez dit auſſi que tout ſous le ciel a ſa meſure & ſes motifs : or quels ſont les motifs des droits du Roi ?

L. Je viens de te le dire, & comme on ne peut trop le dire, c'eſt la garde univerſelle & publique pour le maintien du bon ordre, & pour notre ſûreté contre ceux qui pourroient nous envahir ou nous détruire.

A. J'entends : c'eſt donc parcequ'il eſt utile à tous, qu'il faut que tous ſoutiennent ſa puiſſance, & moi donc en me ſuppoſant bon & fort laboureur.

L. Attends, revenons à nos principes. La ſource de la vie eſt la terre, c'eſt elle qui fournit à tous nos beſoins par les mains des cultivateurs, mais tous en proportion de leur miſe ; les propriétaires en proportion des avances foncieres qu'ils ont faites, ou dont ils ont hérité ; les entrepreneurs en proportion de leurs avances primitives & annuelles ; les journaliers en proportion de leur miſe journaliere, qui eſt le travail. Tous ceux-là vivent par les dépenſes de ceux qui partagent les premiers la récolte. Par exemple, ce manœuvre, quoique n'ayant que ſon ſalaire journalier, non ſeulement fait pour ſa part l'avantage du fermier & du propriétaire deſquels il achete ſa ſubſiſtance, car il fait leur richeſſe en donnant une valeur aux produits qu'il conſomme ; mais encore s'il uſe des ſouliers,

du linge, un chapeau, il paie ſa part du ſalaire que le cordonnier, le tiſſerand & le chapelier retirent de leur travail. De même l'entrepreneur fait vivre non ſeulement tous ceux qu'il emploie dans ſes travaux, mais encore tous ceux qui fourniſſent à ſon entretien, & à celui de ſon attelier. Aucun ne peut donner du reſſort à cette communication de la vie, qu'à proportion de ce qu'il a reçu ; il faut en dire autant de la part du propriétaire. Celui-ci profite de tout l'excédent au-delà des meſures des autres copartageants avec lui, & cela par deux raiſons ; la premiere eſt, que la concurrence des travaux pour la cultivation du fonds qui appartient excluſivement aux propriétaires, leur donne le moyen de faire leur part la meilleure poſſible. La ſeconde, c'eſt que les avances foncieres étant communément d'une nature aſſez ſolide pour être, pour ainſi dire, comme une fois faites, du moins en apparence, & pour avoir mis une fois pour toutes, ils en retirent annuellement un revenu.

A. Voici donc des hommes privilégiés, par l'ordre même de la nature entre les autres hommes ?

L. Si tu entends par privilégiés, un ordre d'hommes plus élevés en condition & fortune indiſtinctement par la marche de l'ordre naturel, dont les loix invariables s'exécutent ſelon le plan général du Créateur où ces hommes ſe trouvent dans l'état où tu les vois, ſans choix & ſans préférence ; tu penſes raiſonnablement, car il en eſt de l'inégalité des fortunes & des conditions des hommes, comme de la diverſité de tempérament, de force ou de foibleſſe, de grandeur & de petiteſſe, de laideur ou de beauté du corps, ce qui dépend d'une variété de cauſes accidentelles qui ſe rencontrent à l'inſtant de ſa formation. Le changement de fortune ou de condition d'un homme, eſt la cauſe occaſionnelle du changement de

fortune & de condition de pluſieurs autres. Cette chaîne de cauſes accidentelles eſt ſi remarquable, que tu peux l'appercevoir facilement. Mais ſi tu entends que ces hommes que tu regardes comme privilégiés dans l'ordre de la nature, le ſont par choix & par prédilection de l'auteur de l'univers; ce ſeroit un blaſphême que de le dire, une impiété de le penſer; blaſphême, dis-je, qui attribueroit à l'ordre naturel ſuprême, l'injuſtice que la cupidité humaine s'efforce ſouvent d'établir, mais toujours à ſa propre perte. Non, Antoine, les propriétaires ſont comme tous les autres ſous la main équitable du modérateur de l'univers. Il eſt vrai qu'ils paroiſſent recevoir & qu'ils reçoivent en effet annuellement plus que le fonds néceſſaire à l'entretien & au rétabliſſement de leurs avances foncieres. Mais, ſi tu penſes, s'ils penſent eux-mêmes que ce revenu eſt une jouiſſance purement diſponible & ſans charge, ils ſe trompent, ainſi que toi; ils ſe trompent, dis-je, à leur dommage, & à leur plus grand dommage. Voici ce qu'exige d'eux l'ordre de la nature, écoute, & retiens: car quoique ces conſidérations ne portent pas directement ſur l'état que tu as en vue, elles t'ouvriront les yeux ſur la contribution publique dont il eſt maintenant queſtion, & tu verras ce que tu lui dois, & ce que tu es en droit d'en attendre.

A. Ah, Monſieur! tout ce qui me développe la juſtice de ce grand ordre de la nature, ſera toujours l'objet de mon attention & de mon reſpect.

L. Ce que le propriétaire ne met point en avances foncieres, il le met en diſtribution; & cette diſtribution dirigée ſelon les loix de l'ordre, eſt un ſupplément à ces avances foncieres, également fort & fructueux. Tu es convenu ci-devant qu'on ne ſauroit ſemer ni recueillir que ſous la protection& la puiſſance du chef qui nous gouverne, & que

malheureuſement comme il y a bien des méchants & des voleurs, il faut des forces pour la maintenir. Ces forces conſiſtent en gens qui gardent, qui veillent, qui marchent ſelon les ordres de l'autorité. Ces gens pour vivre ont beſoin d'être ſoudoyés, & cette ſolde doit être tirée de quelque part. Si le cultivateur qui eſt vigoureux & ſédentaire a beſoin encore qu'on veille à ſa ſureté, à plus forte raiſon le commerçant & tous les ouvriers, dont les richeſſes ſont bien plus aiſées à enlever; ainſi donc il faut une ſauve-garde à tout le monde.

A. Auſſi tout le monde la doit-il payer, j'en ſuis convenu.

L. Oui, & écoute moi, je t'en prie. Nous venons de voir que le manœuvre de culture ne retiroit que ſon ſalaire du jour, dont il devoit vivre le lendemain, ſans quoi il ne pourroit travailler; que le cultivateur ne recevoit que la rentrée tout juſte de ſes avances annuelles & l'intérêt de ſes avances primitives deſtinées à leur entretien: il faut que tout cela aille à ſa deſtination, ſans quoi la culture diminuera & périra. A l'égard des ouvriers d'induſtrie & autres vivants de leurs communications & de leurs rapports avec les cultivateurs & même avec les propriétaires, ils n'obtiennent que la rétribution de leur travail. Nous avons vu par l'exemple de ton marchand d'huile, qu'étant tous ou vendeurs de travail d'une main, ou acheteurs de denrées & marchandiſes de l'autre, ils ſont forcés de retrouver leur compte dans les prix qui leur ſont payés, c'eſt-à-dire, de reprendre ſur autrui le montant de ce que leur coute la pancarte, & qu'il leur eſt impoſſible de faire autrement, parceque leur emploi ne produit rien, & n'eſt que dépenſe & rembourſement de dépenſe; ainſi tout ce monde-là ne ſauroit con-

tribuer vraiment aux frais de la ſureté publique, parcequ'un vaſe ne ſauroit rendre plus qu'il ne reçoit. C'eſt la terre qui produit tout, qui doit payer la ſauve-garde de la terre. Trois pompes puiſent à cette ſource, *avances foncieres*, *avances primitives*, *avances annuelles*. Les *avances annuelles* pompent par un tuyau d'une meſure juſte, qui doit rendre tout autant qu'il a donné. Les *avances primitives* pompent par un tuyau de ſurcroît les intérêts de leur capital, & les dépenſes pour leurs réparations. Les *avances foncieres* enfin & leurs dépendances ſont la groſſe branche ; mais cette branche doit ſe diviſer à la ſortie en trois rameaux. Le premier préleve le revenu ſacerdotal ; le ſecond fournit le patrimoine public deſtiné à la ſureté publique, aux travaux publics, qui tous tournent à l'avantage de la communauté ; le troiſieme s'empare du droit de propriété employé aux avances foncieres, & à la jouiſſance du propriétaire, c'eſt-à-dire, à ſa dépenſe, qui, par la communication, fait l'effet utile que nous avons remarqué dans toutes les autres dépenſes. Telle eſt, mon ami, la diſtribution & la loi de l'ordre naturel. Reviens maintenant au point qui te regarde, & d'où nous ſommes partis pour entrer dans cette diſcuſſion néceſſaire, & établir ton droit particulier à être ſecouru par le gouvernement.

C'eſt à la terre à payer la ſauve-garde de la terre.

A. Hélas, Monſieur ! je vois bien que je ne diſois rien qui vaille ; mais je pourrois dire que, puiſqu'on paie le gouvernement, parcequ'il eſt utile & néceſſaire, il doit connoître, maintenir & défendre l'intérêt du laboureur, qui eſt aſſujetti en tout par l'ordre naturel, & qui ne voit que cet ordre invariable. L'autorité doit le faire obſerver avec la plus grande exactitude & la plus grande ſureté, & ſur-tout être fort en garde contre les mépriſes préjudiciables à la reproduction annuelle des richeſſes de tout le monde.

L. Tu as dû appercevoir qu'il n'eſt pas de l'ordre naturel que le revenu du Roi ſoit prélevé ſur le produit total de la récolte, encore moins qu'il ſoit établi immédiatement ſur le fermier. Tu as remarqué, ſans doute, dans le tableau exact des comptes que tu as rédigés toi-même, qu'un ſage fermier ne doit jamais être chargé pour ſon compte du paiement de l'impôt, ni territorial, ni même perſonnel. Ce n'eſt pas à lui à perdre tems & préſents, à aller ſolliciter des modérations & des décharges. Cet abus n'a que trop long-tems duré & cauſé un dommage cruel à l'agriculture. Les principaux d'entre les propriétaires, abuſés par un orgueil également ignorant & groſſier, ont regardé comme franchiſe la charge ſupportée par leurs cultivateurs, & ſe ſont totalement déſintéreſſés ſur l'article de l'impôt comme ſur un point qui leur étoit abſolument étranger. Les charges toujours croiſſantes & arbitraires, toujours plus onéreuſes en raiſon de ce qu'elles détérioroient le fonds, n'ont trouvé de leur part ni réclamation motivée, ni ſurveillants, ni guides éclairés, ſur la conduite de cette partie ſi intéreſſante pour le Souverain & pour la nation.

Toutes charges publiques à la charge du revenu.

A. Et les corvées ?

L. Ne vois-tu pas que c'eſt encore une portion des charges publiques, qui doivent tourner à l'avantage, & non au détriment de l'agriculture, dont le dépériſſement retombe immédiatement ſur le Roi & ſur les propriétaires ? Ainſi il faut appliquer aux corvées ce que je viens de dire de l'impôt.

A. Mais le moyen ? je ne ſaurois propoſer à mon propriétaire d'envoyer ſes chevaux voiturer des matériaux pour les chemins.

L. Qu'il en loue d'autres : tout s'apprécie en argent, mon ami, il groſſit ſa rente d'autant ; qu'il ſe charge de la corvée, & n'épargne pas imprudemment à cet égard, du moins pour

la réparation des chemins qui doit être miſe ſur le compte des avances foncieres. Mais alors il y prendra garde, & il faut cela pour le tirer de l'aveuglement qui lui faiſoit croire que le dérangement de la culture de ſes terres ne lui coutoit rien.

A. Et la milice qui chaſſe de la campagne les enfans des laboureurs & leurs chartiers, ce qui détruit les fermiers, & fait diſparoître leurs domeſtiques les plus habiles & les plus néceſſaires? Souvent un bon chartier eſt l'ame de toute une ferme, le ſort tombera auſſi bien ſur celui-là que ſur un autre; mais toujours n'en voudra-t-il pas courir les riſques, & il cherchera un aſyle aſſuré dans les écuries des Seigneurs & d'autres bourgeois à équipages.

L. J'en conviens, l'ordre militaire nous dit que ce ſont ceux-là qui ſont les meilleurs ſujets pour la cavalerie, mais alors on ne penſe qu'aux ſoldats, & on oublie la ſolde. Les ſoldats tirés de la charrue, quoi qu'on faſſe, ſeront peu nombreux, & plus on voudroit en avoir, plus on en détruiroit l'eſpece & les forces de l'Etat. C'eſt encore ici une affaire de calculs & de calculs bien déciſifs. Il faut encore que tu préviennes ce malheur dans ton marché avec ton propriétaire, s'il veut y entendre, qu'il te dédommage de tant pour le rachat de chaque milicien qui ſeroit pris chez toi. Alors les bons chartiers te viendront de préférence, ſachant que quand le malheur tomberoit ſur eux, ils ſeront toujours remplacés. N'y a-t-il plus rien?

A. Non, mon bon Monſieur, mais c'en eſt beaucoup, je vous aſſure; cependant vos expédients me paroiſſent pour la plupart bien douteux, ſi le Gouvernement ne venoit pas à notre ſecours.

L. Va-t'en & mets par écrit & en abrégé le précis de toutes les inſtructions que je t'ai données. Quand tu me les rappor-

teras, ſi j'en ſuis content, je te dirai ce que j'ai réſolu de faire pour perfectionner ton inſtruction, & pour te procurer un établiſſement; mais auparavant il faut que tu deviennes un habile chartier, bien expérimenté dans les labours, dans les enſemencemens, & dans le gouvernement des chevaux.

SEPTIEME ENTRETIEN.

Antoine & L. D. H.

L. Eh bien, Antoine, m'apportez-vous ce que je vous ai demandé?

A. Oui, Monſieur, je l'ai fait de mon mieux, & je l'ai rangé article par article à peu près dans les mêmes termes que vous m'avez dit, & qui ſont bien reſtés dans ma mémoire.

L. Voyons... Je ſuis content, & je vois que vous n'avez rien oublié; mais comme vous avez noté nos converſations à meſure, & que l'ordre des queſtions & celui des réponſes ont néceſſairement mêlangé notre cours d'étude de particularités relatives à la curioſité du moment, ou au ſentiment qui vous occupoit, j'ai cru devoir moi-même élaguer nos converſations, & prendre un précis plus ſuivi, qui, remis devant vos yeux dans les différens tems de la vie, pût vous être utile dans les occaſions, & je me ſuis réſervé de vous le donner, ſuppoſé que je trouvaſſe que mes leçons euſſent laiſſé dans votre tête des traces dont je fuſſe content. Voilà donc ce mémoire qui ſuit le même plan ſur lequel j'ai dirigé nos converſations.

Liſez-le tout haut.

PRÉCIS

PRÉCIS
DE L'INSTRUCTION
POUR LA CLASSE PRODUCTIVE.

TOUTE l'instruction humaine relative à la connoissance de nos devoirs envers Dieu, envers les Hommes & envers nous-mêmes, consiste dans l'étude & le discernement de l'ordre de la nature, dans lequel Dieu a bien voulu, par le moyen de la terre & des saisons, faire naître, croître & multiplier les choses propres à la subsistance des hommes, & par conséquent instituer, soutenir & étendre la vie humaine. C'est dans la nature même qu'il faut puiser les connoissances qui doivent régler notre conduite & nos efforts d'après ces Loix bienfaisantes qui assurent la récompense au travail intelligent, & qui nous indiquent ainsi l'ordre de la justice. Mais il faut se prescrire un plan d'étude, qui présente avec ordre les observations qui doivent diriger notre attention dans l'examen de ce grand Tableau. Ces observations seront elles-mêmes les Leçons que les Etudians doivent prendre successivement dans le cours de leur étude ; mais on doit exposer différemment l'ordre de ces leçons, selon les différentes classes d'Etudiants qu'il faut instruire. Nous les présenterons, dans l'ordre suivant, à ceux dont le tems est employé aux travaux qui font naître les produits de la terre, & dont l'intelligence n'est pas préparée à une étude abstraite & profonde.

CHAPITRE PREMIER.

Ordre naturel ſocial.

§. PREMIER.

DIEU a donné à la terre, par le moyen des ſaiſons & du ſouffle de vie qu'il a imprimé à toute la nature, le don de réchauffer les graines des plantes que l'on y ſeme, de les faire germer & croître, & de les conduire à leur parfaite maturité. La terre, en ce ſens, peut & doit être regardée comme la ſource de toutes les ſubſiſtances néceſſaires aux hommes & aux animaux.

§. II.

Comme les hommes & les bêtes ne peuvent ſubſiſter ſans une nourriture journaliere, il ſuit delà que la meſure des ſubſiſtances que la terre leur fournit, eſt, à cet égard, la meſure de la quantité des hommes & des autres animaux qui peuvent ſoutenir leur exiſtence.

§. III.

Les bêtes ſont ſans ceſſe réduites à chercher leur pâture. L'homme a reçu, par privilege, l'intelligence néceſſaire pour la faire naître par ſon travail; d'où ſuit qu'il trouve ainſi dans ſon intelligence, le moyen de multiplier ſa propre eſpece, & de ſatisfaire aux beſoins eſſentiels à la conſervation de la vie.

§. IV.

Cette multiplication de l'eſpece s'arrêteroit à chaque jour, ſi le travail ne s'étendoit avec la vie; d'où ſuit qu'il ne naît

pas un homme dans le monde qui ne naiſſe avec l'obligation du travail.

§. V.

Cette allégation paroît démentie, parcequ'on voit tous les jours un grand nombre d'oiſifs, avoir des portions de ſubſiſtances, trop fortes même pour n'être pas choquantes au premier coup d'œil. Mais, en examinant de plus près & en étudiant avec diſcernement la marche de l'ordre naturel, on voit que ce qui paroît choquant dans cette apparence d'inégalité entre les hommes, ne ſauroit l'être que par des détails relatifs à leur mauvaiſe conduite, & non pas par l'inégalité même des fortunes, qui eſt une ſuite de l'ordre naturel; car il eſt de l'ordre naturel que chacun jouiſſe paiſſiblement du fruit de ſon travail & de celui du travail de ſes peres. Or, il eſt viſible qu'une ſuite de travaux exécutés avec intelligence & avec force, doit rendre la part de ceux qui ſe ſont livrés à ces travaux meilleure que celle des autres, dont le travail a été plus foible & moins bien combiné.

§. VI.

Quoique cette inégalité de fortunes & de conditions ſoit une ſuite de l'ordre, l'ordre en lui-même n'a rien d'inégal, rien qui ne ſoit peſé & meſuré par des regles immuables de juſtice conſtante & invariable.

§. VII.

L'ordre rend le riche dépendant du pauvre, dont il ſoudoye le travail pour perpétuer la richeſſe, & pour en jouir. Le ſalaire du pauvre revient au riche, par les achats que le pauvre fait pour ſa conſommation; ce qui renouvelle & perpétue la richeſſe de l'un & la rétribution de l'autre. L'ordre

rend le pauvre dépendant du riche, dont les dépenſes & les beſoins ſoudoyent ſon travail. Ainſi ſe perpétuent les richeſſes; ainſi les dons de la nature ſe diſtribuent à tous les hommes réunis, pour ainſi dire, en communauté, & ne laiſſent, au réel, dans chaque main que ce qu'il en faut pour fournir à la ſubſiſtance & aux beſoins de chaque perſonne.

§. VIII.

Nulle autre maniere de partage, que celle qui eſt preſcrite & conduite par l'ordre naturel, ne peut pourvoir plus complettement à la diſtribution des biens néceſſaires aux hommes. Tout autre moyen quelconque d'inſtitution humaine, & prétexté des raiſons les plus apparentes d'équité, ne conduiroit qu'au pillage, à la diſſolution de toute ſociété, à la ceſſation des travaux humains de tous les genres, & à l'extinction de l'eſpece humaine.

§. IX.

Le travail de l'homme eſt l'agent néceſſaire du maintien de ſa vie, & la fécondité de la terre eſt le principe de l'extenſion de ſa vie & de la multiplication de ſon eſpece; parceque la terre double ordinairement dans ſon produit la miſe de l'homme en travail, pourvu que cette miſe ſoit faite avec diſcernement.

§. X.

Mais entre les travaux des hommes excités par la réciprocité & par la multitude de leurs beſoins, & ſoudoyés par la réciprocité & la multitude des dépenſes, il y en a qui ſont travaux productifs, d'autres qui ne le ſont pas. Toutes les conſommations ſont des moyens de diſtribution de dépenſes, & de circulation de valeurs qui concourent à donner aux pro-

duits la qualité de richeſſes ; mais tous les travaux, quoique récompenſés d'un ſalaire qui paie enſuite une conſommation, ne ſont cependant pas productifs.

§. XI.

Le travail productif eſt celui qui eſt employé à la culture dans tous les genres, aux labours, aux enſemencements, aux réçoltes des productions de la terre ; & cela incluſivement juſqu'à la vente de premiere main, c'eſt-à-dire, à la vente faite par celui qui les a reçus de la terre. Les travaux ſtériles ſont enſuite ceux qui façonnent ces productions dans tous les genres, pour les rendre propres à l'uſage ou à la conſommation des hommes. Cette diſtinction, quoique frappante d'abord par les détails, eſt néanmoins ſuſceptible, par les différents rapports réciproques, d'une complication difficile à démêler exactement. Il eſt néanmoins très important d'y parvenir, car cette même diſtinction établit une claſſe à part d'hommes occupés uniquement à la réproduction annuelle des richeſſes, & dont les intérêts ſont la baſe des intérêts de tous les autres hommes. La partie de l'inſtruction économique qui regarde les hommes de cette claſſe, & qui lui ſuffit, eſt la plus étendue de toutes, la plus ſimple & la plus facile, parcequ'elle ne porte que ſur des objets qui leur ſont déja connus. Elle eſt cependant très eſſentielle pour leur en faire diſcerner la liaiſon avec leurs droits & leurs devoirs dans l'ordre de la ſociété. Elle eſt d'ailleurs la baſe générale de l'inſtruction des autres claſſes. Ainſi elle doit être commune à tous. Mais malheureuſement les objets qu'elle comprend ſont moins familiers aux autres claſſes. Elle exige donc de leur part une plus grande application à ſes détails, pour les connoître, pour en ſaiſir les rapports, pour les approfondir & les avoir

toujours très préſents. Cette premiere partie de leur étude leur eſt fort néceſſaire pour les préſerver des fauſſes lueurs qui les égarent dans leur conduite & dans leurs prétentions ſur leurs intérêts particuliers.

C'eſt donc dans les principes du devoir & du ſavoir de la claſſe productive, que nous devons nous renfermer préſentement.

CHAPITRE II.

Avantages de l'Inſtruction.

§. PREMIER.

LA ſubſiſtance ne s'obtient que par le travail. Les ſuccès du travail dépendent de l'ordre & de la juſtice qui doivent régner dans la ſociété. L'ordre & la juſtice ne ſont acceſſibles, dans toutes leurs relations, qu'à la raiſon éclairée. Delà ſuit que le premier devoir de tout homme eſt de s'élever juſqu'à la connoiſſance de l'ordre & de la juſtice, qui découvrent les loix naturelles & eſſentielles de la ſociété & de la vie humaine.

§. II.

Le premier regard jetté ſur ces Loix ſuprêmes, nous guérit du ver rongeur de la funeſte paſſion de l'envie, irritée par l'aſpect de l'inégalité des fortunes & des conditions. Cette paſſion cruelle qui nous tourmente & qui nous fait déteſter le bonheur d'autrui, nous jette dans l'impiété & dans la perverſion, nous détourne du travail, & nous porte à toute ſorte d'excès d'iniquité. Au contraire l'homme pénétré de la connoiſſance, de la dignité & de l'excellence de l'ordre, de la juſtice & des

loix divines, reconnoît ſes droits & ſes devoirs, & s'y fixe. Il ſe procure un calme qui s'étend au dehors de lui-même, où s'établit cette confiance mutuelle & cette vertu bienfaiſante qui forment les liens de la ſociété & aſſurent par le travail & les ſecours réciproques, la félicité & la proſpérité générales.

§. III.

Tout acte de travail ſuppoſe une convention. Toute convention eſt un contrat de ſecours mutuel. L'avidité déſordonnée, cruelle fille de l'ignorance, n'eſt autre choſe que le deſir de la fraude & de la tranſgreſſion de toutes loix & de toutes conventions qui limitent nos droits & nous preſcrivent nos devoirs. L'habileté, enfant éclairé de la connoiſſance de l'ordre, conſiſte en la fidélité aux conventions, qui extrait ſon propre avantage de l'avantage proportionnel de tous ceux avec qui elle contracte.

§. IV.

Entre les conventions, il en eſt d'*originaires*, il en eſt de *tacites*, il en eſt d'*exprimées*. Le premier effet de la lumiere eſt de nous faire appercevoir les avantages de nos conventions & de la fidélité à les obſerver, d'où réſulte toujours un profit pour nous, & pour ceux qui ont affaire avec nous.

§. V.

L'homme de bien entre les hommes, eſt celui qui connoît les obligations auxquelles il eſt lié par ſes conventions, ſoit originaires, ſoit tacites, ſoit exprimées, & qui remplit le plus exactement ces obligations. Comme ſes obligations, autrement ſes devoirs, tiennent à des conventions reſpectives, qui ont néceſſairement pour lui des avantages, & qui lui attribuent des *droits*, la connoiſſance de ſes devoirs entraîne né-

ceſſairement celle de ſes droits. La meſure des uns établit la meſure des autres, & la connoiſſance de ces deux meſures eſt la vraie lumiere qui ſeule fait l'homme de bien dans l'ordre ſocial.

§. VI.

Cette lumiere ſe préſente à nous conſtamment & perpétuellement, il ne s'agit que d'y prêter attention avec ſimplicité de cœur & d'ame. On voit d'abord que ce qui eſt aux autres n'eſt pas à ſoi. De ce premier pas dérive le ſecond qui embraſſe tout le reſte, à ſavoir que toutes les conventions ſont ſacrées; car une convention n'eſt autre choſe qu'une fixation & une diſtinction entre ce qui eſt à ſoi & ce qui eſt aux autres, c'eſt un contrat qui poſe la borne entre les deux, & qui oblige eſſentiellement les contractans à s'y conformer pleinement & fidélement.

§. VII.

La lumiere rend encore l'homme bon, compatiſſant & prompt à ſecourir les autres; car, à meſure que la lumiere l'éclaire, il trouve chaque jour que ſes engagements ont plus d'étendue. Or, il faut bien qu'il reconnoiſſe ſes propres fautes d'ignorance faite la veille, & qu'il excuſe celles des autres qui ſont encore livrés à l'erreur. L'injuſtice & la méchanceté ne ſont que d'avoir une meſure pour ſoi & une meſure pour les autres; mais l'équité détermine le ſage à excuſer chez les autres les fautes d'ignorance, & à les ſupporter avec compaſſion; & cette indulgence & cette commiſération, qui ſe trouvent compriſes dans l'ordre de ſes obligations, font le complément de l'homme de bien entre les hommes.

§. VIII.

Choſe étrange à dire à ceux qui ont l'eſprit fourvoyé par les

les maximes d'une morale ou d'une politique ténébreuſe! Etre honnête homme eſt le moyen le plus sûr pour un pauvre de devenir riche : être riche rend beaucoup plus pénible pour tout homme la néceſſité d'être homme de bien.

§. IX.

Devenir riche au gré de l'ignorance eſt affaire d'opinion ; car tel paroît riche à ſon voiſin envieux, qui ſe trouve pauvre ſelon le calcul de ſa propre vanité. Ce qu'on doit entendre par cette expreſſion *devenir riche*, c'eſt de proſpérer & de réuſſir dans ſes entrepriſes licites. L'homme ne peut réuſſir à rien ſeul ; il a beſoin de l'aide des autres hommes. Ils ne viennent à notre ſecours qu'au moyen d'une convention qui aſſure un retour d'intérêt à notre co-adjudant. Comme ce beſoin eſt réciproque, l'aide, mere de tout ſuccès, s'offrira à l'homme fidele à ſes engagements.

§. X.

Il ſuit delà, qu'une des principales obligations de l'homme, qui eſt de rendre, le plus qu'il lui eſt poſſible, les autres hommes participants de ſes connoiſſances & de ſes découvertes utiles, eſt auſſi un de ſes plus puiſſants intérêts ; car, plus les autres hommes ont de lumiere & d'adreſſe, plus ils en emploient à notre aide. Cette compenſation équitable ſe trouvera dans tous les rapports des devoirs avec les droits.

§. XI.

Les hommes éclairés ne tendront plus à l'excluſif en aucun genre, ni moral, ni phyſique, parceque cette prétention tient à deux erreurs groſſieres & manifeſtes. La premiere eſt de croire que le bien où tout le monde aſpire ſoit borné : ils en ſeront préſervés par la lumiere qui leur montre que la terre,

la ſeule ſource de tous les biens, eſt inépuiſable ; que plus on la ſollicite, plus elle donne ; de maniere que tous les travaux tendant à s'approprier ces biens, plus il y aura de travaux, plus il y aura de biens. Or, comme un travailleur habile en vaut deux mal-adroits, celui qui rend les travailleurs habiles, ne les enrichit pas ſur ſa part ; au contraire, il accroît la ſomme des travaux & la ſomme des richeſſes & la part d'un chacun & la ſienne auſſi. La ſeconde erreur dont la lumiere nous préſerve eſt de croire que l'homme puiſſe arriver ſeul à quoi que ce puiſſe être. Nous ne pouvons rien qu'avec l'aide d'autrui. Or, plus mon compagnon eſt maladroit, moins il me ſeconde, plus il reſte de peine pour moi & moins d'abondance pour tous.

APRÈS ces principes du devoir, établiſſons ceux du ſavoir pour la claſſe productive. Poſons les principes tendants à la connoiſſance & au juſte diſcernement des moyens de devenir riche, c'eſt-à-dire, de proſpérer par les dépenſes productives.

CHAPITRE III.

Dépenſes de l'Agriculture.

§. PREMIER.

RIEN ne ſe fait ſans avances de richeſſes, par la raiſon phyſique qui fait que l'homme a continuellement beſoin d'aliments pour ſubſiſter & pour vaquer à ſon travail dont l'objet eſt d'acquérir ſa ſubſiſtance future par le bon emploi du travail que ſa ſubſiſtance actuelle lui donne les moyens & la poſſibilité d'exécuter. D'où ſuit que l'avance d'une premiere

ſubſiſtance fut néceſſaire au travail qui dût procurer une continuité de ſubſiſtance.

§ II.

Ces premieres avances répandues ſur la terre n'avoient beſoin d'abord pour que l'homme parvînt à les atteindre, que de ſon intelligence pour diſcerner les choſes propres à ſes beſoins, & de ſon activité pour la recherche. Cette premiere intelligence, ſemblable alors à l'inſtinct des animaux, eſt, par l'expérience, parvenue à découvrir le ſecret de la nature pour la multiplication des fruits, & à diriger notre activité de maniere à en tourner tous les reſſorts vers l'utilité.

§. III.

L'écriture, qui note & fixe les connoiſſances acquiſes & par l'expérience & par l'exercice de notre intelligence & par l'arithmétique qui combine, meſure & donne le produit de nos opérations en calculs invariables & certains, eſt, dans l'état préſent, la premiere avance intellectuelle néceſſaire à un cultivateur. Malheur à l'homme qui refuſe ces ſecours indiſpenſables à ſes freres, & qui, par une politique barbare, impie & préjudiciable, voudroit les réduire à l'inſtinct des brutes, dans l'idée de mieux aſſurer ſa domination & les abus de ſon pouvoir!

§. IV.

L'activité eſt une avance phyſique. L'activité de tous eſt néceſſaire à tous; parceque tous les travaux ſe touchent, qu'ils ſe trouvent en rapport les uns avec les autres, & que, de rapports en rapports, ils correſpondent tous aux travaux productifs, où commence le cercle des travaux qui doivent tendre tous au même ſuccès pour l'avantage de tous.

§. V.

Le vrai mobile de l'activité, c'eſt le deſir d'acquérir & de proſpérer. Le deſir d'acquérir par le travail eſt ſelon les Loix de l'ordre; car celui dont le travail ceſſe, diminue le cercle des travaux qui doivent le nourrir, lui & les autres. Ainſi chacun trouve ſon intérêt non ſeulement dans ſon travail, mais auſſi dans le travail de tous les autres qui ont, de près ou de loin, une communication d'échange de fruits ou de grains, qui s'obtiennent licitement & ſans monopole par le travail; & chacun doit appercevoir que la plus grande sûreté du profit qu'il peut attendre de ſon travail, dépend de la perpétuité & de l'augmentation du cercle de travaux qui ont entr'eux une correſpondance réciproque.

§. VI.

Pour que notre activité ne ſoit nuiſible, ni à nous ni aux autres, il faut connoître les loix de l'ordre, quant à la production. Cette connoiſſance nous ſera un préſervatif d'autant plus certain contre le ſeul danger de l'activité, qui eſt la léſion du droit d'autrui, qu'elle nous montrera clairement que rien ne nous peut aider à tranſgreſſer à profit la loi de l'ordre qui ne veut rendre à chacun que ſelon ſa miſe & ſelon la libre communication des échanges.

§. VII.

Il faut à tous des avances, nous l'avons dit & reconnu. La terre rend en produit généralement le double de la dépenſe qu'on a employée à ſa culture; voilà l'ordre. Le diſcernement du cultivateur conſiſte à ſavoir ſe conformer à l'ordre, & à employer ſes frais, de maniere à ne pas contrarier la bienfaiſance de la nature, & employer en ſurcroît de dé-

penſes & de profits, les profits mêmes qu'il retire du produit de ſes récoltes, pour accroître ſes richeſſes & pour réparer les pertes auxquelles il eſt expoſé par les accidents imprévus.

§. VIII.

Le diſcernement doit ſe défier du coup d'œil avide qui voudroit meſurer les profits de la récolte ſur la quotité des fruits récoltés. Il s'appuie au contraire ſur la certitude des calculs. Il poſe d'abord deux plats d'une même balance. Dans l'un ſont les frais de ſa culture, dans l'autre eſt la valeur des produits qui en réſulteront; & le cultivateur inſtruit n'eſtime ſa culture qu'en proportion de ce que le profit l'emporte plus ou moins ſur les frais, & ſur les pertes qu'il évalue, année commune, au moins à un dixieme.

§. IX.

La meſure des profits eſt plus incertaine & plus difficile à apprécier que celle des produits. Elle eſt plus *incertaine*, en ce que n'étant qu'en eſpérance, ſur le ſuccès des ventes & ſur la réuſſite de la récolte, il y a bien des cas fortuits à craindre entre la ſemaille & le débit de la moiſſon; & le moindre de ces cas peut déranger beaucoup le réſultat des calculs anticipés. Elle eſt plus *difficile*, en ce que le prix de nos ventes n'eſt qu'en eſpérance, tandis que l'avance des dépenſes eſt en réalité.

§. X.

Les hommes néanmoins ne ſauroient cultiver à profit ſans avoir fait ces calculs préliminaires. La multitude des entrepreneurs ignorants en ce genre, ſur-tout l'ignorance du gouvernement & des propriétaires peu attentifs au mérite des cultivateurs inſtruits, eſt la principale cauſe de la miſere

des campagnes, & par conſéquent de la diminution du bénéfice de la propriété, de celle des forces d'un Etat, de celle de la proſpérité des ſociétés.

§. XI.

Il faut que les cultivateurs ſoient riches, pour que les propriétaires ſoient riches, pour qu'ils faſſent vivre beaucoup d'ouvriers, pour que tous ces ouvriers ſoient bien payés, pour que les entremetteurs des produits & des conſommations faſſent beaucoup d'affaires & de profits, pour que le Roi, tirant un revenu proportionné aux produits nets, ait de quoi bien payer des ſoldats qui en impoſent à ſes ennemis, & des archers qui mettent les citoyens en ſûreté contre les voleurs & les méchants. Il faut que ces ſalaires, ces profits & ces ſoldes mettent beaucoup d'hommes en état d'acheter les denrées à un bon prix pour leur conſommation, & de faire ainſi le gain du cultivateur qui l'emploie à améliorer ſa culture. C'eſt ainſi que l'abondance ſort de la terre en produits, qui deviennent richeſſes dans les mains de ceux qui les vendent qu'elle ſe répand ſur tous les états de la vie ; qu'elle ſe conſomme ſans ceſſe, parcequ'elle ſe reproduit ſans ceſſe ; & qu'elle ſe reproduit ſans ceſſe, parcequ'elle ſe conſomme ſans ceſſe.

PASSONS maintenant à l'explication & au détail des différentes avances de la culture.

CHAPITRE IV.

Diſtinction des avances employées à l'Agriculture.

§. PREMIER.

IL faut diviſer les avances de la culture en trois eſpeces ; à ſavoir, *avances foncieres*, *avances primitives*, *avances annuelles*. Ces trois eſpeces d'avances ſont diſtinctes & ſéparées les unes des autres ; & cependant elles ſont unies & correſpondantes au même objet, qui eſt d'obtenir, par la culture des terres, les biens néceſſaires pour ſatisfaire à nos beſoins.

§. II.

Les avances foncieres ſont les dépenſes préalables à la culture, leſquelles ſont néceſſaires à la préparation du fonds & à l'établiſſement de la culture. Tels ſont les deſſechements, les *évulſions* & *eſſartements*, les bâtiments, les plantations, &c. en un mot, toutes dépenſes qui reſtent inſéparablement réunies au fond. Les *avances primitives* ſont mobiliaires, c'eſt-à-dire, tranſportables ; & conſiſtent dans l'amas d'outils, de beſtiaux, de grains, d'engrais, & de toutes choſes néceſſaires en un mot pour cultiver la terre & pour vivre & s'entretenir, pour payer les domeſtiques & les autres ouvriers, & pour les nourrir juſqu'au tems où la premiere récolte arrive & commence à défrayer l'entrepriſe de la culture. Les *avances annuelles* ſont le montant de la dépenſe annuelle du cultivateur & de tous les frais qu'il ſupporte, & qui ſe prennent ſur la maſſe des produits ſucceſſifs de la culture.

§. III.

Pour s'accoutumer à bien diſcerner ces différentes ſortes

d'avances, il faut en faire l'application ſur les différents genres de culture qu'on a communément ſous les yeux. La culture des terres eſt ſuſceptible d'être ſubdiviſée en bien des genres différents, qui peuvent néanmoins être ramenés tous à quatre genres principaux ; à ſavoir, le *pâturage*, le *bocage*, la *culture à bras*, & le *labourage de la charrue*. Nous paſſons ſous ſilence quelques autres parties, comme les mines, la pêche dans les grandes rivieres & en mer, dont les dépenſes ne ſuivent pas en tout le même ordre, & abſorbent ordinairement les produits : ces quatre ſortes de culture, conſidérées relativement à la quotité des avances de tous les genres qu'elles exigent, doivent dans la partie de l'inſtruction économique qui concerne la claſſe productive, être enviſagées du côté des entrepriſes de culture, parceque c'eſt-là l'intérêt & l'affaire de la claſſe productive conſidérée comme claſſe à part.

§. IV.

Le pâturage ou la portion de l'agriculture qui conſiſte à tirer parti des dépaîtres, abſtraction faite des prairies, n'a rien de commun avec *le bocage* ou la plantation & l'entretien des bois, dont les coupes ſont un revenu ; il exclut la *culture à bras*. Il peut être réuni en partie *au labourage*, & il ne l'eſt que trop communément : en ce cas le calcul & l'expérience du laboureur doivent démêler, ſi la portion de dépaître annexée au tenement ſur lequel il exerce ſon labour, n'eſt pas un emploi de terre à pure perte, ou du moins au préjudice d'un plus grand produit qu'il pourroit retirer par la charrue, de ſes fonds ſouvent les meilleurs, en ſe procurant d'ailleurs des herbages plus abondants, par le renouvellement de ſes fonds, ſemés alternativement en prairies artificielles.

§. V.

§ V.

Le pâturage conſidéré relativement à la nourriture & à l'engrais des beſtiaux, n'eſt guère compris dans les entrepriſes de culture. Ceux qui prennent à ferme ce genre de fonds, ſont plutôt commerçants de beſtiaux qu'entrepreneurs de culture. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt de tous les fonds celui qui demande le moins d'avances foncieres. Il n'exige guère d'autres avances primitives que celle des achats des beſtiaux; du reſte ſes avances annuelles ſont peu conſidérables, & l'éleve de la claſſe productive n'a preſque d'autres études à faire en ce genre, que celles du gouvernement & du commerce de ſes beſtiaux.

§. VI.

Le *bocage* ou la portion de l'agriculture qui conſiſte à tirer un revenu des bois, demande aſſez d'avances foncieres, en ſuppoſant que ce ne ſoit pas la nature elle-même qui ait ſemé & planté le bois. Toutes les dépenſes pour le défoncer, ſemer, foſſoyer, clore & cultiver juſqu'à ce que le jeune plant ait talé & ſoit aſſez fort pour grandir & avoir un accroiſſement annuel, ſont au nombre des avances foncieres. Il ne faut pas d'avances primitives à cette culture. A l'égard des avances annuelles, elles y ſont de deux eſpeces. La premiere, ce ſont les frais de garde & d'entretien des clôtures, &c. La ſeconde, ce ſont les frais de la coupe & du déblaiement du bois juſqu'au point néceſſaire, pour que la coupe ſuivante n'en reçoive aucun dommage. Le déblaiement des mauvaiſes plantes & brandes qui étouffent le pied des jeunes arbres & leur enlevent la nourriture, a beſoin d'être renouvellé au moins tous les deux ans, juſqu'à ce que les arbres aient pris aſſez de hauteur & de force, pour détruire eux-mêmes, par leur

ombre & par leurs racines, les plantes inutiles & nuiſibles, dont les vents apportent les ſemences à leurs pieds. Ce déblaiement eſt un article de dépenſe fort néceſſaire & cependant peu conſidérable, parceque le mauvais bois qu'il procure paie ſes frais. Quant aux dépenſes de la coupe, elles ſe font en une ſeule & même année. Mais la récolte de ce genre de produit s'accumulant pendant un nombre d'années, & ne ſe faiſant qu'au bout d'un terme preſcrit & relatif au genre du débit, les frais de récolte s'accumulent auſſi, & cependant n'en doivent pas moins être regardés comme un entaſſement d'avances annuelles; de même le profit que la vente du bois rapporte au propriétaire, peut être regardé comme un entaſſement de revenus.

§. VII.

Le privilége de pouvoir ſe paſſer d'avances primitives, comme auſſi la rareté des coupes de bois, qui fait que ces ſortes de fonds, quand ils ſont d'une grande étendue, ne ſauroient guère être donnés à bail; ces raiſons, dis-je, font que les forêts ne comportent guère d'autres entrepreneurs que des commerçants marchands de bois, qui viennent acheter la coupe, quand elle eſt à ſon terme. La ſpéculation ſur ce genre de culture peut, plus que toute autre, accoutumer l'éleve à bien diſcerner les différents genres d'avances, ſans ſe laiſſer entraîner à la confuſion qui proviendroit de l'habitude de les diſtinguer par le concours des marchands, qui mettent l'enchere à la vente qui décide le revenu du propriétaire. L'expreſſion même *de la vente de premiere main*, qui eſt la barriere que nous avons poſée entre les travaux productifs & les travaux ſtériles, pourroit jetter dans cette confuſion. En effet, il ſemble ici que la vente de premiere main eſt quand le propriétaire

vend ſon bois, & que par conſéquent tous les frais qui reſtent à la charge du marchand de bois, ſont frais de travaux ſtériles. Nous avons dit que les frais de la coupe, quoique amaſſés & dépenſés en une ſeule & même année, étoient du nombre des avances annuelles, qui certainement ſont productives, & cependant ces frais demeurent communément à la charge du marchand de bois, après la premiere vente faite. Mais cette confuſion diſparoît, en ſe diſant que les avances ſont diſtinguées par leur eſpece, & non par les perſonnes qui les font. Le propriétaire du bois pourroit faire lui-même la dépenſe de ſes récoltes; & ces dépenſes ſont toujours prélevées immédiatement ſur les produits de la terre, au préjudice du revenu. Le propriétaire vend la coupe, & le marchand la recueille & en donne d'autant moins au propriétaire; mais c'eſt toujours le fond de celui-ci qui produit les frais & le revenu. Les hommes s'arrangent comme ils veulent & comme ils peuvent; mais cela ne change rien à l'ordre de la nature, qui comprend, dans les travaux productifs, tous ceux qui ſont néceſſaires juſqu'au moment où la denrée peut être vendue par le cultivateur.

§. VIII.

La *culture à bras* renferme bien des ſortes de travaux, le jardinage, le vignoble, le verger & tous les genres de culture qui ſe font à bras d'hommes. La plupart de ces eſpeces de culture demandent beaucoup d'avances foncieres, en plantation, en défoncement, en clôture, &c. mais preſque point d'avances primitives. Elles donnent communement un plus grand produit que les autres cultures; mais les avances annuelles de culture, qui emploient tant d'hommes dont l'entretien eſt fort cher, conſomment la plus forte partie de ce

grand produit; enſorte que le produit net, qui eſt la portion du propriétaire, en eſt moindre. Cette regle n'a d'exception que dans le cas où un plus grand débit voiſin donne lieu de forcer, à profit & avec avantage, les moyens de ſe procurer un plus grand produit total. Cette exception peut apprendre à l'éleve une grande vérité diſtinctive entre les travaux ſtériles. Cette différence conſiſte en ce que, dans tous les cas, plus on épargne ſur les frais des travaux ſtériles, plus on gagne ſur leur effet; au lieu que, pour les travaux productifs, c'eſt tout le contraire. Comme le fonds ſur lequel ils s'exercent eſt inépuiſable, plus on emploie en travaux productifs, plus on en retire. Cette regle qui ſemble contrariée par le motif même du choix du genre de culture le moins diſpendieux, pour avoir plus de profit ou produit net, devient néanmoins certaine dans chaque genre conſidéré à part. Les vignobles & les jardins les plus rapportants ſont ceux où l'on dépenſe le plus, pour aſſurer le ſuccès des plus fortes cultures.

§. IX.

La culture à bras demandant peu ou point d'avances primitives, eſt ſuſceptible d'être donnée à entrepriſe, attendu que le propriétaire préfere de prendre ſur lui les riſques & de retirer les profits de l'entrepriſe, dont il fournit les avances annuelles en paiement de manœuvres journaliers; ou ſi, dans quelques lieux privilégiés pour le débit, ces ſortes de biens ſont affermés, comme l'entrepreneur n'y apporte que peu d'avances primitives, & que, ſelon l'ordre de la nature, chacun ne reçoit de la terre qu'en proportion de ſa miſe, la miſe de l'entrepreneur n'étant à-peu-près que celle du premier ſalaire des journaliers juſqu'à la récolte, il ne reçoit guère par delà la rentrée de ſes avances annuelles & du ſalaire de ſes

propres peines ; & déduction faite des pertes accidentelles auxquelles il s'expoſe, il eſt obligé de donner le reſte au propriétaire, attendu que s'il ne le faiſoit, un autre le feroit à ſa place.

§. X.

Le labourage enfin, c'eſt-à-dire, la culture des grains principalement, eſt la baſe de la vie de l'homme & de toutes les autres cultures. Il eſt la baſe de la vie de l'homme, parceque les produits réſultants des autres cultures ne ſont pas à beaucoup près de premier beſoin, autant que le ſont les grains, & que les ſeconds beſoins ſont un réſultat de l'extenſion des jouiſſances, tandis que les objets des premiers beſoins ſont la racine de la vie. Le labourage emploie les beſtiaux & les agrais de toutes les eſpeces, pour cultiver à moins de frais plus de terrein. Par ce ſecours, à l'aide de l'intelligence du chef, il embraſſe de grandes entrepriſes. Il demande des *avances foncieres* conſidérables pour le logement de l'attelier & des récoltes, avances pourtant moins fortes de beaucoup que celles de la culture à bras, proportion gardée de l'étendue de terrein à laquelle ces avances foncieres ſuffiſent. Il demande de fortes *avances primitives* ; & c'eſt de ces avances que dépend tout le ſuccès de la culture ; & de ce ſuccès, ainſi qu'on le verra, réſulte la richeſſe de toute la ſociété. Il demande enfin des *avances annuelles* pour continuer, moyennant les produits ſucceſſifs, l'emploi des avances primitives & leur entretien.

§. XI.

Le vrai labourage a néceſſairement beſoin d'entrepreneurs de culture, attendu que le chef qui eſt l'ame d'une entrepriſe ſi conſidérable & ſi intéreſſante, ſe doit à tant de ſoins & à

une vigilance ſi attentive & ſi continuelle, qu'il ne ſauroit s'y ſouſtraire, pour ſe livrer à d'autres occupations, ni même dans les entrepriſes un peu étendues, aux travaux manuels de l'agriculture, qu'à ſon propre préjudice, & au préjudice de la nation. Une armée ſeroit mal commandée, ſi le Général ſe mettoit lui-même en faction : une maiſon ſeroit mal bâtie, ſi l'architecte employoit ſon tems à battre & à gâcher le plâtre. Le laboureur doit être libre, lui, ſon tems & ſes richeſſes, & n'avoir qu'à ſolliciter le ciel & ſa terre, & à commander à ſes ouvriers. C'eſt au propriétaire, lié à ſon fonds & à tous les arrangementt ſociaux d'où dépendent la ſûreté & la proſpérité de ſon fonds, à garantir la liberté, la tranquillité & la propriété de ſon fermier, & par elles, le ſuccès de tous les travaux qui donnent la valeur à ſa terre, & qui font naître la richeſſe qu'il reçoit annuellement des mains de l'entrepreneur de ſa culture.

CHAPITRE V.

Evaluation des avances de l'Agriculture.

§. PREMIER.

LE champ du labourage doit devenir le jardin de la charrue, c'eſt-à-dire, qu'il faut imiter, le plus qu'il eſt poſſible, à l'aide des animaux & des outils du labourage, l'exactitude & la force de la culture à bras, pour obtenir, quoiqu'à moins de frais, le produit le plus approchant qu'il eſt poſſible, de celui qu'obtient la culture à bras.

§. II.

Il réſulte de-là que, plus le laboureur peut défoncer &

briſer les terres, leur donner les façons convenables & leur procurer de bons engrais, plus il peut améliorer le fonds, varier les productions convenables au terrein, & multiplier à profit les récoltes, & plus il remplit le véritable objet du bon labourage.

§. III.

Ce bon effet de ſon travail dépend de la force de ſes avances primitives, de ſon intelligence & de ſon activité. Outre ces conditions néceſſaires au bon emploi de ſes avances, il y a un autre objet principal qui porte ſur un juſte diſcernement des détails du commerce rural, dont dépendent les ventes, & par conſéquent les points de vue de ſes calculs, & la sûreté des profits de ſon entrepriſe.

§. IV.

Il importe que les avances primitives lui appartiennent, qu'elles ne ſoient pas chargées d'emprunt & d'intérêts, pour qu'il ſoit le maître abſolu de leur direction, & que la part attribuée par la nature à l'entretien de ſes avances, part ſur laquelle il peut profiter par ſa vigilance, par ſes ſoins & par ſon expérience, lui revienne toute entiere. Il importe que ces avances primitives ſoient bien complettes & ſuffiſantes pour qu'il ne ſoit pas obligé de forcer ces rentrées; pour qu'il puiſſe ne faire battre ſes grains que peu-à-peu, afin de conſerver la qualité des fourages qui ſont conſommés en détail par les chevaux & les autres beſtiaux, & pour qu'il puiſſe ne faire ſes ventes que dans les tems favorables.

§. V.

Si l'expérience du laboureur lui préſente des objets de dépenſe en avances foncieres, mais dont le profit doit être pro-

chain, il peut, de concert avec le propriétaire, en prolongeant ſon bail, faire ces dépenſes, s'il a des fonds de réſerve, & ſe procurer ainſi par ces dépenſes foncieres des profits que le propriétaire ne peut alors s'attribuer : car tout eſt peſé & meſuré dans l'ordre naturel ; la part du manœuvre, qui eſt compriſe dans la rentrée totale & annuelle des avances annuelles ; la part des avances primitives, qui conſiſte dans la rentrée de la ſomme néceſſaire à l'entretien annuel des avances primitives, de maniere que ce fonds ſacré ne dépériſſe jamais ; la part enfin des avances foncieres ou le revenu du capital de l'achat de la propriété, lequel conſiſte dans le reſtant du produit que nous appellons *produit net*, parcequ'il eſt nettoyé de toutes les charges & repriſes indiſpenſables. Le compte du partage des toutes ces parties, eſt tout rédigé par les Loix de la nature, mais chacun peut, par ſon intelligence & ſes moyens, augmenter ſa part licitement & de gré à gré avec tous les autres intéreſſés.

§. VI.

La principale force du laboureur & le ſuccès de ſon entrepriſe dépendent de la plénitude de ſes avances primitives, relativement à la qualité du terrein, à la poſſibilité des cultures, à la faveur des ventes & autres objets, qu'un juſte diſcernement fait étendre & apprécier, & peut même quelquefois faire naître. Mais, dans les détails, le laboureur ne peut recevoir de leçons que de l'expérience & de la connoiſſance du local.

§. VII.

De la force des avances primitives dépend le meilleur ſuccès des avances annuelles, qui ſe prélevent ſur la maſſe du produit total. La culture à bras, plus abondante en produit total que le

le labourage, n'eſt en général avantageuſe qu'au propriétaire, & toujours que fort peu au cultivateur; parceque les avances annuelles n'y ſont en nulle proportion avec les avances primitives, & que la concurrence des pauvres manouvriers eſt plus étendue que celle des riches entrepreneurs, & parceque ces derniers doivent retirer un profit proportionné à leurs avances, profit qui devient nul pour les manœuvres qui ne font d'avances que celle de leur travail. On doit appercevoir, par cette raiſon, que plus les avances primitives du labourage ſont foibles, plus cette culture participe, en cela, à la condition de la culture à bras; avec cette différence que, comme il eſt de l'eſſence du labourage de demander beaucoup d'avances primitives, la privation de ces avances eſt également au déſavantage du propriétaire & au déſavantage du cultivateur.

§. VIII.

Un calcul, fondé ſur l'expérience, nous apprend que, pour que les avances primitives de la charrue ſoient à-peu-près dans une proportion ſuffiſante, pour le ſuccès de la culture & à l'avantage du fermier, & par conſéquent auſſi à l'avantage du propriétaire & de toute la ſociété, il faut que les avances primitives de cette culture ſoient aux avances annuelles à-peu-près dans la proportion de cinq à un, c'eſt-à-dire, que ſi, pour l'exploitation bonne, forte & complette d'une charrue, les avances annuelles ſont de la valeur de 2000 livres, les avances primitives de cette charrue doivent, pour être pleines & entieres, être au moins de la valeur de 10000 livres. Ces avances paroîtront peut-être exorbitantes à ceux qui connoiſſent peu les détails d'une culture opulente, mais ils pourront s'inſtruire à fond dans d'autres ouvrages, & encore mieux dans les pays où ſe trouvent quelques exemples d'une

riche culture. Ils y verront qu'une charrue bien & richement montée, attelée de quelques forts chevaux, exploite environ *cent vingt* arpents de terre, & donne, en ſuppoſant un bon ſol ordinaire, avec la facilité & la liberté du commerce, un produit total au moins de la valeur de 5000 livres ; & que la ſomme des avances primitives eſt alors aſſez conſtamment de 10,000 francs, de ſorte que l'on peut évaluer les avances par le produit & le produit par les avances : c'eſt même la regle qu'on doit propoſer à ceux qui n'ont aucune idée fixe ſur ces objets, & qui voudront les connoître en gros par l'obſervation.

§. IX.

Sur les 5000 livres de produit total, la repriſe indiſpenſable du cultivateur eſt d'abord la rentrée pleine & entiere du montant de ſes avances annuelles ci-devant dépenſées pour obtenir cette récolte, & qui doivent être incontinent redépenſées pour faire naître la récolte de l'année ſuivante. Nous venons de voir que les avances annuelles étoient à-peu-près égales au cinquieme des avances primitives, & que les avances primitives étoient environ le double du produit total. La récolte de *cinq mille livres* indique donc un fond d'avances primitives de *dix mille livres* & la néceſſité de renouveller les avances annuelles de *deux mille livres* : c'eſt du moins le cas le plus général. Ces avances annuelles doivent être employées en entier à la culture, ſans quoi il y auroit, dans la récolte ſuivante, une diminution proportionnée à la diminution des avances annuelles, c'eſt-à-dire, que non-ſeulement la réproduction ſeroit diminuée de la portion des avances qui auroit été retranchée, mais encore de toute la portion du produit que cette ſomme d'avances auroit fait naître, ce qui, ſelon

le cas habituel qui nous ſert d'exemple, ſe monteroit aux trois cinquiemes en ſus : ainſi un retranchement de 200 livres d'avances cauſeroit une diminution de 500 livres de réproduction. Voilà 500 livres de perte, & ſi le cultivateur ne peut pas remplacer cette perte ou la rejetter tout de ſuite ſur le propriétaire, elle cauſera, l'année ſuivante, un vuide de 500 livres dans les dépenſes qu'il doit faire pour l'exploitation de ſa culture, ce qui néceſſitera une diminution de 1250 l. dans la réproduction : ainſi, par cette progreſſion, le cultivateur ſeroit ruiné en peu d'années. Il eſt donc eſſentiel qu'il ait quelqu'aiſance pour prévenir tout d'abord une décadence ſi rapide.

§. X.

Outre les avances annuelles que le cultivateur préleve ſur la réproduction, il doit encore, dans le cas ordinaire dont nous avons parlé, reprendre le *quint* du produit total pour les intérêts du capital de ſes avances primitives : ces intérêts ſont ſur le pied de 10 pour cent du capital des avances eſtimées au double du produit. Le fond des avances primitives ſouffre dans ſon emploi un dépériſſement ſucceſſif qu'il faut réparer annuellement. De plus, il arrive par accident, dans la culture, des pertes imprévues contre leſquelles le cultivateur doit trouver dans ſes repriſes annuelles des reſſources aſſurées, ſans quoi l'exploitation de la culture ne pourroit ſe ſoutenir, & les revenus des propriétaires diſparoîtroient avec les facultés des fermiers. Voilà donc, ſur les 5000 livres de produit total, 3000 livres dont la rentrée eſt indiſpenſablement dévolue à la reſtitution des frais de la culture, & que la nature doit & paie aux avances annuelles & aux avances primitives. Les 2000 livres reſtantes ſont dévolues au revenu des avances foncieres & du capital de l'acquiſition de la pro-

priété du fond, & à l'acquittement de leurs charges, dont nous parlerons ailleurs : elles doivent être remiſes au poſſeſſeur du fond, c'eſt-à-dire, au propriétaire.

§. XI.

Telle eſt la diſtribution également invariable & juſte que la nature fait de ſes dons, ſelon la loi de l'ordre naturel, qui eſt l'ordre néceſſaire de proſpérité. Cet ordre, qui eſt l'ordre de la juſtice par eſſence, paie à chaque miſe ſa redevance. Qui prend au-delà, fait injuſtice ; qui reçoit moins, la ſouffre. Il faut ſe préſerver également de ces deux écueils, & le ſeul moyen eſt *que les hommes ſoient ſuffiſamment inſtruits de leurs véritables intérêts, & que toute ſtipulation entre eux ſoit aſſurée & libre réciproquement.* Ces conditions qui ſemblent abandonner les hommes à tous les écarts de leur volonté, les contiennent au contraire dans l'ordre, puiſqu'elles excluent toute erreur & toute violence ; puiſque les intérêts particuliers réels tendent tous à l'intérêt général ; puiſque la liberté des contractants veille à la ſûreté des intérêts de chacun ; puiſque l'autorité tutélaire veille pour maintenir l'exécution de toutes les conventions libres. Les hommes ne peuvent forcer l'ordre naturel qu'à leur préjudice. Selon le cours ordinaire des choſes, la concurrence réprime également l'avidité du propriétaire & celle du fermier, & les réduit à traiter enſemble à-peu-près ſelon des meſures déterminées par la nature.

PASSONS aux obſervations que doit faire un cultivateur, & aux précautions qu'il doit prendre avant de s'engager dans une entrepriſe.

CHAPITRE VI.

Conditions relatives au ſuccès de l'Agriculture.

§. PREMIER.

LE Cultivateur qui veut prendre un culture à entrepriſe, doit conſidérer ſon état comme le premier moteur de l'action & de la vie de toute la ſociété, & celui de tous qui demande le plus de connoiſſances utiles & de notices calculées des différents rapports qui opérent la diſtribution des ſubſiſtances par leurs échanges & leur réproduction : c'eſt ſur les achats & ſur les ventes que doivent en très grande partie porter ſes ſpéculations pour tous les actes de ſociété relatifs à ſes intérêts.

§. II.

Ce calcul & cette ſpéculation ſont ſoumis à deux ſortes de cauſes majeures auxquelles le laboureur ne peut rien changer, & qu'il ne ſauroit même prévoir avec exactitude. La premiere eſpece de ces cauſes majeures ſont les cas fortuits qui ſont dans la nature. La ſeconde eſpece comprend tous les dérangements ſans nombre dans le prix des ventes & des achats qui peuvent arriver pendant le courant de ſon bail, dérangements provenants de l'ignorance des autres claſſes de la ſociété, & des erreurs des puiſſances établies pour y maintenir le bon ordre.

§. III.

Le Laboureur a plus de reſſources contre les accidents qui dépendent du premier de ces deux genres de cauſes majeures ; car 1°. ils ſont plus rares & plus connus dans leurs effets ;

2°. il n'y a pas là de ſurpriſe à redouter de la part des intentions inſidieuſes des hommes; 3°. on n'ignore pas que ces accidents ſe trouvent dans la marche de la nature, & qu'ils doivent entrer par eſtimation dans le calcul commun des bonnes & des mauvaiſes années à parcourir pendant la durée du bail; qu'ainſi il faut arranger les dépenſes de maniere que les profits des bonnes années ſuppléent aux pertes des mauvaiſes, & que par cette conduite le Cultivateur parvienne dans ces inégalités à un niveau équivalent à l'égalité dans ſon calcul. En ſuivant avec intelligence cet ordre que la nature lui preſcrit, il trouvera dans l'irrégularité phyſique même, une compenſation qui lui manifeſtera qu'il n'y a pas de déſordre dans la nature, & que le déſordre ne ſe trouve que dans la conduite des hommes imprudents ou ignorants.

§. IV.

Les dérangements qui proviennent de la faute des hommes, qui intervertiſſent par la contrainte la marche réguliere du Cultivateur, ſont bien plus difficiles à apprécier; car l'erreur volontaire ou ténébreuſe ne ſe calcule pas. Tout ce que la prévoyance en ce genre peut ſuggérer au Cultivateur, c'eſt de ſe rendre attentif à ſe procurer autant qu'il le peut de la marge dans ſon marché, au préjudice des Propriétaires & de l'Etat, pour faire retomber les pertes ſur les auteurs de l'erreur ou ſur ceux qui doivent veiller à l'en préſerver, & à diſſiper les ténebres dans leſquelles elle s'enveloppe. Cette précaution du Cultivateur eſt non-ſeulement très licite, mais elle préſerve les Propriétaires & l'Etat d'un plus grand mal; car le plus grand mal en ce genre eſt la détérioration de l'agriculture.

§. V.

L'étude & la connoiſſance des rapports de communication

que les hommes ont entr'eux, pour échanger réciproquement leurs ſervices ou les objets commerçables, apprennent au Cultivateur que cette communication n'eſt dans le plan général de la ſociété qu'un arrangement d'intérêts déterminés par compte & par meſure, & ſur leſquels chacun dirige ſa conduite & conſtate ſon état. Ainſi il doit s'appercevoir qu'il y a entre les intérêts de tous une dépendance mutuelle, & un concours général dont il doit connoître la marche pour y conformer la ſienne, avec toute la circonſpection que peuvent lui inſpirer ſes doutes ſur les changements & ſur les évenements que les circonſtances ſemblent annoncer. Car quoique l'Agriculteur ne voye que de loin & confuſément les opérations du Gouvernement, cependant les lumieres ou les erreurs du Gouvernement décident totalement du ſort de l'agriculture, parcequ'elle correſpond à tous les intérêts de la ſociété & à toutes les branches de l'adminiſtration. Mais dans tous les cas, les précautions du Cultivateur ne peuvent s'étendre qu'entre lui & le Propriétaire, & ſeulement dans le moment de ſes engagements, où il doit prêter attention à tout pour comparer autant qu'il eſt poſſible, ſelon les circonſtances, les riſques & les ſuccès de ſon entrepriſe avec les conditions auxquelles il s'engage ; & moins il expoſera ſon état, plus il aſſurera celui du Propriétaire, celui du Souverain, & celui de la Nation.

§. VI.

En conſéquence, n'ayant des rapports relatifs au moment de ſon traité qu'avec le Propriétaire qui lui cede à terme le droit de cultiver ſon champ, il conçoit donc que ce n'eſt qu'avec le Propriétaire qu'il peut compter des irrégularités déſaſtreuſes qu'il peut redouter. Ainſi, il doit être fort attentif

dans ſon marché à mettre au haſard le moins qu'il lui eſt poſſible, à rejetter ſur le Propriétaire les charges de l'Etat, & à ſupprimer tout autant de mécomptes qu'il en peut prévoir, & qu'il en doit raiſonnablement éviter.

§. VII.

Pour ne pas riſquer d'être à cet égard induit à erreur, il jette un coup d'œil fixe & impartial ſur la diſtribution équitable des dons de la nature repartis par l'ordre, & dérangés par le déſordre ſocial. Il voit que chacun en détail ne reçoit de la nature que ſa miſe en travail, reſtituée en ſubſiſtance & en entretien, à l'effet de recommencer toujours, à titre fructueux, le travail & ſa miſe. Il répugne à l'idée qu'au milieu de cette diſtribution équitable l'ordre ait privilégié les avances foncieres de tout un excédent qu'elles ne paroiſſent pas au premier coup d'œil avoir acheté. En y regardant mieux, il voit à cet excédent, en apparence diſponible, trois objets d'emploi également indiſpenſables & meſurés. Le premier eſt la contribution publique, néceſſaire à la conſervation & à l'amélioration du tout; le ſecond, l'entretien, la réparation & même l'amélioration des avances foncieres; le troiſieme enfin, la dépenſe particuliere des Propriétaires, dont l'effet eſt de diſtribuer cet excédent ſur tous les travaux qui ſervent à cette dépenſe, de maniere qu'il n'en reſte à la fin à chaque tête, au Propriétaire comme à tous les autres, ſelon leur état, que leur ſubſiſtance journaliere & leur entretien.

§. VIII.

Le coup d'œil de cette diſtribution ſainte & preſcrite par l'ordre naturel, lui préſente les objets qu'il peut, ſans ſe prévaloir, & qu'il doit, ſous peine de mettre au haſard ſon travail

& ſes richeſſes, rejetter ſur le propriétaire, ſauf à hauſſer ſa rente de tout ce qu'il eût précompté dans ſes frais pour ces différents objets calculés ſur le pied actuel. Cette méthode, outre l'avantage de la ſûreté, aura encore celui d'éclairer le Propriétaire ſur ſes véritables intérêts, en le forçant de regarder comme ſiens tous les déſaſtres indirects provenants des erreurs ſociales, qui porteroient ſur la culture, & qui détruiroient la propriété fonciere, à l'inſçu du Propriétaire & ſouvent même avec ſon approbation.

§. IX.

En conſéquence, tout Cultivateur intelligent doit laiſſer à la charge du Propriétaire tout impôt direct ou indirect, territorial ou perſonnel, toute charge publique enfin, ſous quelque forme qu'elle ſe préſente, corvées, milices, &c. Tout cela peut s'apprécier en argent à diſtraire du revenu du Propriétaire dont le champ doit reſter chargé du revenu public & des déprédations qui arrivent par des cauſes ſupérieures. Le devoir du Propriétaire eſt d'aviſer à la choſe publique, de repréſenter, d'inſtruire, de ſolliciter & de préſerver en un mot ſon Fermier de tout ce qui peut le détourner de ſa tâche inſtante, continuelle & journaliere, car pour jouir du revenu de ſon bien, il doit faire jouir le Cultivateur qui fait naître ce revenu.

§. X.

Le Propriétaire doit encore demeurer chargé de tout ce qui concerne l'entretien & la réparation des avances foncieres. Leur amélioration & la facilité des débouchés ſeroient bien ſon plus grand & ſon plus prochain intérêt ; cependant, s'il n'eſt éclairé & ne s'y prête de lui-même, c'eſt un point ſur

lequel le Cultivateur ne ſauroit le forcer. Mais quant à ce qui eſt de l'entretien le plus exact, le fermier doit demeurer autoriſé à y pourvoir aux frais du Propriétaire, ſi quelque tems après avoir averti ſon prépoſé ſur les lieux, on n'y met la main.

§. XI.

Enfin, toute la baſe des calculs de l'Entrepreneur de culture, doit être que ſon intérêt unique eſt de faire rapporter à ſes champs le plus d'argent qu'il ſoit poſſible, c'eſt-à-dire, les productions qui aient la plus haute valeur vénale poſſible: car avec de telles productions, quelles qu'elles ſoient, on a la faculté de ſe procurer tout ce qu'on veut, & dans une plus grande abondance qu'on ne pourroit faire avec des productions d'une moindre valeur vénale. Il réſulte delà, que le commerce rural, la valeur des denrées & les moyens des débouchés, ſont l'objet des ſpéculations du cultivateur intelligent. Il n'eſt pas queſtion d'acheter peu & de trouver de tout ſur ſa terre; au contraire, il faut acheter beaucoup, pourvu que cela lui ſerve à vendre davantage & avec plus de profit. Il n'eſt pas queſtion d'avoir à vendre de tout, mais plutôt de n'avoir à vendre que d'une ſeule choſe; pourvu que par le réſultat du calcul, il ſe trouve qu'il provienne plus d'autres productions & plus de jouiſſances, ou ſi l'on veut s'exprimer par le nom du gage intermédiaire, plus d'argent de la vente de cette ſeule choſe, qu'il n'en reviendroit de la vente de pluſieurs ſortes de denrées.

VA, mon cher Antoine, & deviens capable de redreſſer toi-même ce précis. Demain tu trouveras ici un vêtement complet & des lettres pour un fermier de la Brie, ſous lequel tu travailleras d'abord pour prendre les premiers erremens de la grande & bonne culture. De-là je te ferai paſſer dans le pays de Caux, où tu en verras encore une autre tout autrement animée & relative au bon & meilleur emploi des terres; après tu finiras par la Flandres, où tu verras encore un tout autre travail, un tout autre produit. Par-tout tu regarderas aux achats, aux ventes & aux débouchés, à tous les objets en un mot que ta curioſité aiguillonnée par le deſir de proſpérer, a néanmoins devinés. Car ce n'eſt rien que de revenir dans ſon pays habile de la main & comme par habitude; il faut encore être habile de la tête, & revenir en état de rendre ſon pays meilleur qu'on ne l'a trouvé. Tel eſt, Antoine, notre devoir envers la famille qui a choyé & nourri notre enfance, envers le pays qui nous a protégés & adoptés. Va, mon enfant, demander la permiſſion & recevoir la bénédiction de ton pere, va courber la tête ſous la main de ta mere, va embraſſer tes freres & tes ſœurs: car je t'ai connu bon fils & bon frere, & ſans cela je n'aurois rien fait pour toi.

A. Ah, mon cher maître, comment reconnoîtrai-je vos bontés!

L. Mes bontés ſont pour moi, mon enfant, je ne compte pas perdre mes avances. Par-tout où je t'envoie, tu travailleras, tu calculeras; ſur-tout ne perds jamais de vue la droiture, je t'en ai montré l'avantage & la néceſſité.

A. Oh, Monſieur! vous avez fait plus, vous m'en avez fait ſentir l'étendue, & en quelque ſorte la divinité. Oui, j'ai ſenti que quand le cœur de l'homme ſeroit aſſez méchant pour vouloir ſe faire ſon univers à ſoi-même, & ſe renfermer dans

les barrieres de ſon propre intérêt, ennemi de celui de tous les autres hommes, il ne ſauroit échapper à la juſtice Divine, empreinte dans toute la nature, & exprimée par tous les reſſorts qu'elle a fait agir, & qui même en nous gratifiant avec abondance, obſervent la meſure de la juſtice, & rendent à chacun ſelon ſa miſe & ſon travail. J'ai vu clairement encore que l'injuſtice & la fraude ne peuvent qu'éloigner les hommes les uns des autres, tandis que rien ne peut leur réuſſir que par le rapprochement & le ſecours mutuel.

Retiens, mon cher Antoine, & conſerve cherement dans ton cœur ce que tu as ſenti; conſerve dans ta mémoire le ſouvenir de ce que tu as compris; car tu verras aſſez d'exemples dangereux d'hommes qui prennent la ſubtilité pour la prudence, & qui ſemblent être ſans ceſſe à l'affut des moyens de ſe prévaloir. Pauvres aveugles qui ne ſavent, ni diſcerner les choſes, ni compter! Si quelques-uns d'entr'eux te paroiſſent riches, compte que leur richeſſe ne provient pas de leurs propres œuvres, & ne conſiſte pas en contentement d'eſprit: ſois certain auſſi que le concours d'hommes qui ont des rapports avec leur fortune, n'en a aucun avec leur perſonne, & que l'habit même qui les couvre, leur peſe plus qu'il ne leur appartient. J'eſpere en effet que ce ſera leur exemple même qui t'inſtruira, par oppoſition, des avantages de la candeur & de la droiture. Maintenant que les conſeils de la juſtice ont paſſé juſques dans ton cœur, cette habitude d'appliquer de hautes leçons ſur des exemples, jointe au ſérieux de ton étude & à la méthode de tes occupations, te formera de bonne heure, & t'accoutumera à la gravité. Songe en effet qu'un homme qui ſe deſtine aux entrepriſes de culture, ſe voue à l'état de chef & de pere de famille. Il faut à l'agriculteur une femme prudente & fidele, dépoſitaire de ſa confiance, &

douce compagne de ſes ſoins ; une femme qui tandis qu'il vaque aux travaux du dehors, veille à l'ordre de l'intérieur de la maiſon ; une femme ſagement économe, abondamment charitable, toujours douce, toujours équitable, mere & maîtreſſe de tout ce qui vit ſous ſa loi, l'aſtre bienfaiſant en un mot qui ſe leve ſur tout l'horiſon domeſtique, qui ne s'agite de rien, qui éclaire tout, & à qui il ſuffit d'être, pour rendre à tout l'ordre, la vie & l'activité. L'aſſortiment & l'image complette de toutes les vertus utiles, n'appartient peut être qu'à ce ſexe dans l'humanité : ſi je l'ai vu & pleinement admiré & reſpecté, c'eſt chez des femmes & des veuves de laboureurs. Mais le premier eſſor d'une femme forte, & ſouvent le ſuccès & la vertu de ſa vie entiere, dépendent de ſon contentement, & le premier bonheur pour une digne femme eſt de pouvoir reſpecter ſon mari. Oui, mon cher Antoine, il faut que l'habitude de tes mœurs te rende digne de la plus haute deſtination de l'homme, qui eſt d'être chef & pere de famille. Il faudra que tes enfants naiſſants & croiſſants à l'ombre de tes travaux, & à la tête des bienfaits dont la Providence les récompenſera, reconnoiſſent l'empreinte de cet auguſte nom de pere ſur le front reſpectable de l'ordonnateur de la ſociété dont ils ſeront entourés, & juſques dans le ſourire affectueux dont il accueillera leurs premiers embraſſements, dont il autoriſera leurs jeux, dont il adoucira l'ordre & la dictée de leurs premiers devoirs. Il faut que ſon regard ſoit leur émulation ; ſon attention, leur eſpérance ; ſa confiance, leur orgueil ; ſon ame, leur ame enfin, juſqu'au moment de leur récompenſe tendre, douloureuſe, mais reçue avec une religieuſe réſignation, moment où le dernier regard d'un bon pere tendu vers le ciel, ſemble en faire deſcendre la bénédiction exprimée par ſon dernier geſte, ſur la tête de ſes

enfants religieux. Mais je t'arrête : va, mon Antoine, ſois l'enfant de ma doctrine & de mes ſoins ; à ton retour nous verrons de t'employer & de te fournir les avances, & ſi tu deviens gros fermier, je deviendrai gros propriétaire : nous bénirons la Providence & révérerons la terre, juſqu'à ce que la nature nous redemande le dépôt de notre vie, dépôt toujours facile à rendre pour celui qui peut ſe flatter d'en avoir fait un bon uſage pendant ſon tems.

Fin de la premiere Partie.

LES ÉCONOMIQUES,

SECONDE PARTIE.

INSTRUCTION ÉCONOMIQUE POUR LA CLASSE PROPRIETAIRE.

Un grand Propriétaire, & L. D. H.

P. Je vous avoue, mon Maître, qu'ayant d'avoir fait la derniere lecture que vous m'avez preſcrite, j'aimois la ſcience économique par goût, j'honorois les vrais Economiſtes & ne pouvois me laſſer d'applaudir au zele de gens qui, ſans intérêt particulier ni ſalaire quelconque, que le bien de la choſe, ſe livroient à un travail pénible, continu, & qui me paroiſſoit aſſez ſec : mais, ſoit comme philoſophes, ſoit comme politiques, ils me ſembloient très inutiles à moi, comme propriétaire. On me les avoit vantés comme les ſcrutateurs de l'agriculture, au bien de laquelle tendoient toutes leurs études & toutes leurs découvertes ; cependant en liſant ceux de leurs ouvrages qu'on appelle fondamentaux, même leurs Ephémérides, en même tems que je leur accordois d'être très propres à former des Miniſtres & des hommes d'Etat, choſe que je ne

me propoſe pas d'être, je les trouvois fort dépourvus des inſtructions que je cherchois, pour devenir bon & habile propriétaire, pour bien entendre ma beſogne enfin, & la bien organiſer.

L. C'eſt, Monſieur, que vous ne cherchiez pas ce qui vous eſt vraiment propre & néceſſaire, & qu'en même tems que vous vous exagérez peut-être, non votre rang (nous ſommes bien éloignés du ſyſtême de ceux qui veulent les confondre), mais les prérogatives de votre état de grand propriétaire, vous n'en connoiſſez, ni l'étendue, ni les vrais devoirs, ni les avantages.

P. J'avoue que les derniers dialogues que vous m'avez fait lire ſous le titre d'*inſtruction économique pour la claſſe productive*, m'ont ouvert les yeux ſur une infinité d'objets, de liens, & de devoirs de l'état de propriétaire, dont je n'avois pas d'idée; & quoique je trouve la ſcience & ſes expoſiteurs un peu tranchants, & ſi je l'oſe dire, quelquefois extrêmes; en ceci comme en toute autre choſe, je ne ſaurois nier qu'ils ne préſentent la véritable face des objets, & que les principes & les réſultats de la ſcience n'ouvrent l'eſprit & le cœur de maniere à nous apprendre à nous défier de cette malheureuſe ſécurité naturelle, qui nous perſuade que ce que nous ſavons nous ſuffit, & que ce que nous ignorons ne nous importe guères.

L. Votre réflexion eſt excellente, & peut-être ſeroit-elle appliquable à ce que vous venez de prononcer tout à l'heure ſur la ſcience & ſur ſes organes, quand vous les accuſez d'être extrêmes dans leurs conſéquences. Pour vérifier ce qui en eſt, faites-moi la grace de me déduire à-peu-près les propoſitions trop tranchantes que vous avez trouvées dans cette inſtruction. Par exemple?

P.

P. Mais, par exemple, ce que vous avez dit ſur les avances foncieres, m'a paru un peu hazardé, &, s'il faut tout dire, exagéré. Séduit par la belle idée que vous vous êtes faite de cette grande loi de l'ordre, qui ne veut rendre à chacun que ſelon ſa miſe & ſon travail ; vous l'avez, je penſe, un peu trop réduite en ſyſtême. Rapprocher l'ordre naturel de votre plan, vous a paru approcher votre plan de la réalité de l'ordre naturel ; mais je doute que vous ſoyez parvenu par cette marche à ſaiſir exactement la vérité. Il ne me paroît pas vrai dans le phyſique ſur lequel vous m'avez appris à calculer le moral, que la nature ne rende aux propriétaires que l'intérêt du capital de l'acquiſition & la reſtitution des dépenſes d'amélioration avec leurs intérêts, & la part due aux charges publiques. Cette diſtribution géométrique, telle que vous la mettez en fait, ſuppoſeroit des attributions à-peu-près égales, ou du moins reglées par le taux des miſes foncieres. Or vous ſavez qu'on n'a pas de données aſſez exactes pour former un tel calcul. D'ailleurs il me ſemble que ce ſyſtême ravale en quelque ſorte l'ordre des propriétaires que vous avez, en tant d'endroits, reconnus comme devant faire ſeuls avec le Souverain, ce qui forme le corps de l'Etat ; & je ne ſais ſi cette idée belle & vraie en ſoi, peut cadrer avec celle de ſtipendiaire de la nature, borné comme les autres à une meſure fixe de rétribution.

L. La difficulté que vous me faites ici, Monſieur, tient à bien des principes, ou pour mieux dire, à bien des préjugés naturels ſuggérés par l'eſprit de domination, dont j'eſpere vous faire perdre la plus grande partie, en vous montrant qu'ils ne tendent qu'à vous iſoler dans la ſociété. Il eſt inutile que deux hommes cherchent à ſe concilier & à s'éclairer réciproquement, s'ils ne ſont préliminairement d'accord de s'expliquer

de bonne foi, de bannir toutes les délicateſſes incommodes pour conférer avec ſageſſe & avec les véritables égards qu'ils ſe doivent. En conſéquence daignez m'accorder, une fois pour toutes, la permiſſion de vous preſſer de queſtions plus humaines qu'aſſujetties aux formalités, comme auſſi la confiance de penſer aujourd'hui & toujours, que je ne voudrois pas bleſſer le dernier des hommes, & par conſéquent un homme à la qualité duquel je dois honneur & reſpect. Le voulez-vous bien, Monſieur, & d'une volonté ſincere?

P. Je le veux, & vous m'apprendrez à le vouloir mieux encore.

L. Eh bien! j'abuſe donc, mais ce ſera rarement. Quelle idée vous êtes-vous faite de votre rang & de votre naiſſance?

P. La queſtion m'honore, mais elle m'embarraſſe, & je croirois pouvoir vous dire qu'elle n'a rien de commun avec l'article que nous traitons, puiſqu'il eſt des propriétaires de tout rang & de toute condition.

L. Vous allez voir qu'elle y eſt très néceſſaire. Vous cherchiez à connoître les devoirs du propriétaire; la regle des devoirs, ce ſont les principes; l'ennemi des principes, ce ſont les préjugés. J'appelle *principes*, une ſuite de vérités primitives & évidentes, dont l'enchaînement & les conſéquences ſont une véritable ſcience qui éclaire notre raiſon, & cenſure notre conduite. J'appelle *préjugés*, l'opinion reçue par prévention, ſoit de l'imagination, ſoit de l'amour propre; acception faite ſans examen ſuffiſant pour parvenir à la vérité, & à ſon évidence. Une ame en proie aux préjugés, ſe révolte contre les principes, parceque la vérité humilie l'ignorance; mais entre deux contendants dans la recherche de la vérité, l'inculpation de préjugés devenant réciproque, empêcheroit à jamais le ſeul effet honnête & permis de la diſcuſſion, qui

Diſtinction de principes & de préjugés.

eſt de s'éclairer & de ne céder qu'à l'évidence. Entrons donc dans la carriere du combat des opinions; expoſons les nôtres au conflit, & ne ſoyons que leurs Avocats, avec déſintéreſſement ſur la déciſion. Je ſuppoſe, par exemple, que vous penſiez qu'il n'y a point d'antipodes, parcequ'il vous ſembloit que les hommes tomberoient du ciel: moi qui fais attention que Chriſtophe Colomb qui vouloit étendre par mer ſes voyages au-delà de l'hémiſphere, n'avoit pas même eu l'idée de cette chute, j'ai reconnu que la vraiſemblance ne reſſembloit que de très loin à la vérité, & que la vérité elle-même ne pouvoit être connue que par l'évidence de fait & d'intuition. Les voyages aux deux hémiſpheres du monde, ont fait diſparoître les conjectures ſiſtématiques alléguées contre l'exiſtence des antipodes, & l'évidence d'intuition ſoumet dans la géométrie la raiſon à la certitude de vérités incompréhenſibles à vous & à moi, qui ne ſommes pas géometres. Ainſi ne croyons pas que le génie puiſſe ſuppléer à la ſcience; cependant l'un & l'autre raiſonnent logiquement, mais bientôt l'une réduit l'autre au ſilence. L'ignorance qui eſt l'aſile du préjugé, n'eſt pas une forteresſe qui puiſſe réſiſter à l'évidence, lorſque la ſtupidité ne nous rend pas inacceſſibles à la lumiere. Nous déteſtons, vous & moi, cet aſile ténébreux; expoſons donc en plein jour toutes nos préventions, toutes nos opinions, & tous nos préjugés, & ne trouvez pas mauvais que j'interroge en détail l'idée que vous avez de vous-même, puiſque c'eſt cette idée qui s'eſt trouvée mal placée dans les comices que j'ai cru ranger d'une maniere équitable ſelon les loix de l'ordre naturel.

P. Eh bien donc! ſans parler de ce qui m'eſt perſonnel, je vous dirai que je crois que le rang donné par la naiſſance, eſt une prérogative bien naturelle, parcequ'il eſt comme le

La premiere portion d'hérédité.

de bonne foi, de bannir toutes les délicateſſes incommodes pour conférer avec ſageſſe & avec les véritables égards qu'ils ſe doivent. En conſéquence daignez m'accorder, une fois pour toutes, la permiſſion de vous preſſer de queſtions plus humaines qu'aſſujetties aux formalités, comme auſſi la confiance de penſer aujourd'hui & toujours, que je ne voudrois pas bleſſer le dernier des hommes, & par conſéquent un homme à la qualité duquel je dois honneur & reſpect. Le voulez-vous bien, Monſieur, & d'une volonté ſincere?

P. Je le veux, & vous m'apprendrez à le vouloir mieux encore.

L. Eh bien! j'abuſe donc, mais ce ſera rarement. Quelle idée vous êtes-vous faite de votre rang & de votre naiſſance?

P. La queſtion m'honore, mais elle m'embarraſſe, & je croirois pouvoir vous dire qu'elle n'a rien de commun avec l'article que nous traitons, puiſqu'il eſt des propriétaires de tout rang & de toute condition.

L. Vous allez voir qu'elle y eſt très néceſſaire. Vous cherchiez à connoître les devoirs du propriétaire; la regle des devoirs, ce ſont les principes; l'ennemi des principes, ce ſont les préjugés. J'appelle *principes*, une ſuite de vérités primitives & évidentes, dont l'enchaînement & les conſéquences ſont une véritable ſcience qui éclaire notre raiſon, & cenſure notre conduite. J'appelle *préjugés*, l'opinion reçue par prévention, ſoit de l'imagination, ſoit de l'amour propre; acception faite ſans examen ſuffiſant pour parvenir à la vérité, & à ſon évidence. Une ame en proie aux préjugés, ſe révolte contre les principes, parceque la vérité humilie l'ignorance; mais entre deux contendants dans la recherche de la vérité, l'inculpation de préjugés devenant réciproque, empêcheroit à jamais le ſeul effet honnête & permis de la diſcuſſion, qui

Diſtinction de principes & de préjugés.

eſt de s'éclairer & de ne céder qu'à l'évidence. Entrons donc dans la carriere du combat des opinions ; expoſons les nôtres au conflit, & ne ſoyons que leurs Avocats, avec déſintéreſſement ſur la déciſion. Je ſuppoſe, par exemple, que vous penſiez qu'il n'y a point d'antipodes, parcequ'il vous ſembloit que les hommes tomberoient du ciel : moi qui fais attention que Chriſtophe Colomb qui vouloit étendre par mer ſes voyages au-delà de l'hémiſphere, n'avoit pas même eu l'idée de cette chute, j'ai reconnu que la vraiſemblance ne reſſembloit que de très loin à la vérité, & que la vérité elle-même ne pouvoit être connue que par l'évidence de fait & d'intuition. Les voyages aux deux hémiſpheres du monde, ont fait diſparoître les conjectures ſiſtématiques alléguées contre l'exiſtence des antipodes, & l'évidence d'intuition ſoumet dans la géométrie la raiſon à la certitude de vérités incompréhenſibles à vous & à moi, qui ne ſommes pas géometres. Ainſi ne croyons pas que le génie puiſſe ſuppléer à la ſcience ; cependant l'un & l'autre raiſonnent logiquement, mais bientôt l'une réduit l'autre au ſilence. L'ignorance qui eſt l'aſile du préjugé, n'eſt pas une forteresſe qui puiſſe réſiſter à l'évidence, lorſque la ſtupidité ne nous rend pas inacceſſibles à la lumiere. Nous déteſtons, vous & moi, cet aſile ténébreux ; expoſons donc en plein jour toutes nos préventions, toutes nos opinions, & tous nos préjugés, & ne trouvez pas mauvais que j'interroge en détail l'idée que vous avez de vous-même, puiſque c'eſt cette idée qui s'eſt trouvée mal placée dans les comices que j'ai cru ranger d'une maniere équitable ſelon les loix de l'ordre naturel.

P. Eh bien donc ! ſans parler de ce qui m'eſt perſonnel, je vous dirai que je crois que le rang donné par la naiſſance, eſt une prérogative bien naturelle, parcequ'il eſt comme le

La premiere portion d'hérédité.

patrimoine, une portion d'hérédité. Le droit de tranſmettre ſon bien à ſa poſtérité, eſt une extenſion équitable, utile & néceſſaire de la propriété ; il en eſt de même de la naiſſance, je la regarde comme une diſtinction acquiſe par nos peres, avouée de leur tems par leurs contemporains, & ſans doute acquiſe à bon titre, car nous ne donnons rien pour rien. Cependant il y a en ce genre une diſtinction de naiſſance, que l'eſtime publique ne confond pas avec celle que donne la fortune, & dont l'acquiſition à prix d'argent conſerve longtems les traces de ſon origine, dont le ſouvenir ne ſe perd que par l'oubli de ſes auteurs.

L. Mais qui dit diſtinction, dit quelque choſe qui nous tire de pair d'avec les autres hommes.

P. Je le crois auſſi.

L. Et comme toutes les prérogatives peuvent & doivent néceſſairement ſe réduire au phyſique, il s'enſuit que dans la diſtribution des avantages phyſiques réſultants des arrangements de la ſociété, les claſſes diſtinguées ont, ſans préjudice des récompenſes & de la conſidération dues au mérite, un droit naturel au relief & aux préférences annexées à leur rang.

P. Mais, il me paroît que le vulgaire même le penſe auſſi, & que quand les emplois honorifiques & les prérogatives d'illuſtration tombent ſur des perſonnes qualifiées, à mérite égal & ſouvent moindre, on les trouve plus à leur place, & elles excitent moins d'envie que quand on éleve des hommes nouveaux. Or, s'il eſt une marque diſtinctive chez les hommes entre un ſentiment naturel & équitable, & un préjugé, on peut aſſurément la reconnoître, alors qu'ils prennent condamnation ſur leur propre intérêt.

L. Il s'enſuit donc de là, que ſelon l'ordre naturel, il eſt

une portion d'hommes deſtinée à travailler, & une autre à recueillir ?

P. Je ne dis pas cela ; de telles prétentions approcheroient plus du droit de la force, que du droit naturel qui n'admet point de prédilection entre les individus dans la diſtribution des biens. L'inégalité des fortunes eſt aſſujettie à des cauſes générales qui occaſionnent beaucoup de variétés & de changements dans la diſtribution des richeſſes, comme dans la diſtribution des perfections du corps & de l'eſprit, ſans préférence de rangs & de dignités établis dans l'ordre ſocial. Cependant il eſt vrai de dire que les avantages pour les Magnats, reconnus tels dans la ſociété, les préférences en un mot qui tournent pour eux en avantages phyſiques, ſont généralement avoués de ceux mêmes qui n'y prétendent aucun droit.

L. Mais en ce cas l'intérêt de la partie laborieuſe, qui doit être ſa loi, ſon intérêt, dis-je, ſeroit de ſe ſéparer de la partie uſufruitiere, de faire bande à part, & de travailler pour elle-même.

P. Non, la dépenſe des riches fait vivre les pauvres, vous l'avez dit.

L. C'eſt vrai, mais, en voyant cela, moi, j'ai vu dans l'ordre naturel & phyſique le principe de l'inégalité des fortunes, c'eſt-à-dire, j'ai vu des propriétaires réuniſſant dix, vingt & trente portions de propriété, devenir riches par la combinaiſon & par le rapport des travaux & des dépenſes ; tout cela, ce ſont des arrangements naturels, quoique ſociaux, & réſultants de la propriété. Mais, en perdant de vue les propriétaires & conſidérant la propriété fonciere, je l'ai vue apportionnée, comme toutes les autres, ſur les dons de la nature, & dans des proportions égales & juſtes, contre leſquelles

Principe de l'inégalité des fortunes dans la nature.

perſonne n'a droit de réclamer. Voilà ce qui m'a tranquilliſé dans ma conſcience peut-être erronée. Votre hypothèſe eſt toute différente : vous établiſſez une inégalité perſonnelle, & dont le principe eſt inſéparable de la perſonne & du ſang. Celle-ci prend ſur la portion des autres, & nous ne ſaurions trouver notre compte dans une telle aſſociation.

P. Vous avez vu, dites-vous, des propriétaires augmenter beaucoup leurs poſſeſſions à la faveur de leurs poſſeſſions même, & moi j'en ai vu d'autres qui les ont perdues ; & parmi ceux d'un ordre inférieur, j'en ai vu & vous en avez vu auſſi beaucoup qui ſont devenus de grands propriétaires. La diſtinction de naiſſance & l'opulence ne ſont pas inſéparables. Je ſais bien auſſi que l'avidité des richeſſes n'eſt plus le genre d'ambition qui prévient en faveur de la diſtinction de naiſſance. Si on la confondoit avec l'opulence, ce ſeroit l'anéantir. Je conviens encore que la diſtinction de naiſſance, dépouillée du mérite de la vertu, de l'élévation d'ame, n'a aucun droit à la conſidération. Que ſi la cupidité & la force la font dégénérer en brigandage, elle détruit l'ordre ſocial, ſubvertit la conſtitution de l'Etat, & devient le fléau de l'humanité. Et je ne dois pas oublier non plus que ſon inſtitution a pour baſe la gloire & l'équité. Mais accordez cela avec ce que je vous diſois tout-à-l'heure, & que vous ne m'avez pas nié, de cette acceſſion publique aux préférences attribuées aux grands.

L. Prenez-y garde, on ne meſure que les petites diſtances. Tout ce qui vous voit de loin, vous regarde comme les anciens impôts qui ne ſont pas l'objet précis des murmures actuels. Un parvenu eſt regardé comme une nouvelle charge qui ne diminue rien aux anciennes ; mais qui au contraire va les rendre inſupportables. On jette la pierre à celui-là, & c'eſt ce que vous prenez pour une acceſſion à vos prérogatives.

Mais, pour connoître le ſentiment naturel de tous les hommes, conſultez celui de votre voiſin, & jugez, par la ſincérité des compliments de vos émules, du cas que le peuple fait de votre naiſſance & de ſes droits. Vous m'avez permis les vérités ; plus elles ſont dures, plus elles ſont bonnes à ſavoir.

P. Je veux bien accorder celles-ci, mais enfin qu'eſt-ce qu'elles ont de commun avec les droits des propriétaires ?

L. Non, Monſieur, défendez vos propres prérogatives. Si vous m'avez une fois abandonné celles qui vous ſont perſonnelles, comptez que j'aurai bon marché de celles qui vous ſont communes avec tous les autres propriétaires grands & petits.

P. Eh bien donc ! en quoi faites-vous conſiſter les droits du rang & de la naiſſance ?

L. Vous venez de vous en former vous-même l'idée. Vous le ſavez, vous le voyez : conſidération, cérémonies, déférences, reſpect ou ſon extérieur, mais rien de phyſique, parceque cet arrangement n'eſt ni établi ni dirigé par la nature.

La nature n'a point fait les rangs & ne leur attribue rien de phyſique.

P. Vous voyez tous les jours le contraire. J'aurai un rang, ma femme le partage, & la plus riche héritiere eſt pour le rang le plus diſtingué.

L. A la bonne heure, c'eſt une maniere d'hériter que cela. Vous l'auriez encore à meilleur marché, ſi elle vous épouſoit pour vos graces. Votre femme eſt juſte propriétaire de ſon bien, vous devenez juſte propriétaire de l'une & de l'autre ; mais votre femme, en ſa qualité de propriétaire, ne reçoit de la nature qu'en proportion de ſa miſe & de celle de ſes auteurs, car c'eſt-là qu'il faut revenir.

P. Je vois bien que vous m'y ramenerez, & mon intention n'eſt pas de reculer à cet égard ; car les objections que

j'ai à vous faire, ſont encore toutes entieres. Mais avant de finir ſur l'article de la naiſſance, permettez-moi de vous demander de quelle nature ſont donc les avantages que vous lui attribuez.

L. Vous l'avez dit, Monſieur, c'eſt une diſtinction acquiſe par nos peres, & dont nous n'avons à demander à la ſociété que la confirmation, tandis que les autres ont à l'acquérir, & c'eſt avoir ſur eux une grande avance.

P. Et laquelle, s'ils vous plaît? & que nous vaut cette diſtinction, ſitôt que vous ne lui attribuez rien de phyſique?

L. En ce moment, Monſieur, vous vous conformez à notre langage économique; car votre cœur vous dit plus que cela: mais, pour m'accorder à votre déférence, qui n'y perdra rien, je vous dirai que puiſque tous les biens nous viennent du concours & de la réunion des forces, c'eſt-à-dire, des ſecours mutuels, nous devons tout à la ſociété. Plus nos liens avec le principe de nos avantages ſont nombreux, plus nos avantages ſe rapprochent de nous. Donc tout ce qui nous lie de plus près à la ſociété, rapproche de nous les avantages qui en réſultent. Tout ce qui étend pour nous le cercle ſocial, nous enveloppe des moyens de trouver nos avantages, & étend ces moyens. Or, toutes les diſtinctions, acquiſes à juſte titre dans la ſociété, ſont cet effet-là. Je dis *à juſte titre*, ſans quoi les diſtinctions ſont une affiche d'injuſtice qui fait l'effet contraire. Sans entrer, à cet égard, dans un détail étranger à notre queſtion, il eſt dans la notoriété même originaire que nous appellons *naiſſance*, bien des nuances qui s'éloignent de ce *juſte titre*, bien des diſtinctions dues à la faveur, à l'intrigue, à la cupidité, à la rapine même. Tout cela paroît ſubſiſter avec éclat au milieu d'une ſociété déſordonnée, quoiqu'il y ſoit même fort paſſager. Tout cela ſe

gonfle

gonfle d'orgueil cantonné & de prérogatives méſalliées. Mais s'il faut un effort au poſſeſſeur d'un *juſte titre*, pour en obtenir la confirmation de la ſociété, il faut un double & triple effort, rarement tenté, mais ſouvent même inutile, à l'héritier d'un titre uſurpé, pour changer l'alloi de ſa fatale diſtinction. Heureuſe eſt, à cet égard, la plus profonde obſcurité auprès de ceux qui ont à légitimer des diſtinctions prématurées. Perſonne, ſans doute, n'eſt requis, ni même en droit, de faire le procès à ſes peres; mais, à plus forte raiſon, perſonne n'eſt-il en droit de ſe raſſurer ſur l'exécution de ſes devoirs, par la raiſon de leur propre étendue, qui devroit bien plutôt nous effrayer.

P. Vous m'en dites beaucoup, & je m'en ſouviendrai; mais ce n'eſt pas le moyen de me rebuter du langage économique: j'y perſiſte donc, & vous prie de me ſpécifier plus en détail la maniere dont la naiſſance rapproche de nous les avantages de la ſociété.

L. Je vous demande, Monſieur, ſi par haſard il ſe trouve dans votre régiment un ſoldat d'un nom connu pour avoir donné des officiers généraux, ſi vous ne le ferez pas venir pour ſavoir s'il eſt de la même famille, ſi vous ne vous donnerez pas des ſoins pour faire cette enquête, ſi, la choſe une fois vérifiée, vous ne trouverez pas cet homme déplacé, parceque vous trouviez tout ſimple qu'il remontât à l'état de ſa naiſſance, & ne le regarderez-vous pas comme fait pour devenir officier, &c? Or, c'eſt déjà pour lui une grande avance qui bientôt produira du réel. D'autre part, ſi vous le voyez, après cela, ſe familiariſer avec ſes camarades, entrer avec eux au cabaret, &c. vous le mépriſerez ſur un fait qui ne vous eût aucunement choqué la veille. Et ce double ſentiment, les ſoldats l'auront tout comme vous. Tout cela eſt juſte & dans

l'ordre naturel. Il a acquis des droits par ſa notoriété, il a contracté des devoirs au niveau de ces droits. Son droit eſt de jouir des avances perſonnelles de ſes peres, ſon devoir eſt de les continuer. Vous voyez, Monſieur, que je vous obéis, en tranſportant le langage économique ſur un ſol qui lui eſt fort étranger.

P. C'eſt vous, Monſieur, qui m'y avez conduit ; mais je ne ſaurois vous en faire des reproches. Je vous abandonne donc les prétentions de la nobleſſe à une portion de droits phyſiques qui ne ſoit pas relative à ſes devoirs phyſiques, & balancée par eux. Je ne ſaurois, en vous faiſant cette ceſſion, vous déſavouer néanmoins que vous avez, à cet égard, ſoulagé ma tête d'un préjugé. Permettez-moi maintenant d'en venir à notre queſtion.

L. Elle roule, à ce qu'il me ſemble, ſur deux objections que vous faites au principe que j'ai poſé que la *nature proportionne la partie* de ſes dons attribuée aux propriétaires, à la meſure d'une rentrée réguliere & relative à la miſe du proprietaire en avances foncieres, qu'elle reſtitue, avec avantage, comme elle reſtitue en d'autres mains la miſe en avances primitives & en avances annuelles, & qu'enſuite elle aſſujettit cette portion à une diſtribution, ſans laquelle le cours des rapports du travail avec la ſubſiſtance, s'engorgeroit, & toutes les rentrées diminueroient & ceſſeroient. Vous trouvez cette propoſition fauſſe, & d'ailleurs dérogatoire au privilége de propriétaire, n'eſt-ce pas cela ?

Tout revenu fut acquis par des avances.

P. Oui, Monſieur, & je vous demande quelles ont été mes avances foncieres pour le revenu que j'ai.

L. Je vous l'ai dit, celles de vos peres ou de vos devanciers quelconques, dans les propriétés que vous poſſédez.

P. Et vous croyez que mes terres ne valent que ce qu'ils

les ont achetées, ou à prix d'argent, ou par leurs travaux & leurs dépenſes pour les mettre en valeur?

L. Je fais plus, je le prouve.

P. Et ſi j'ai 50000 livres de rente en herbages en Normandie, quelles ſont les avances foncieres qu'il m'a fallu faire pour qu'en une nuit l'herbe repouſſe plus qu'elle ne fait ailleurs en un mois?

L. Vous avez acheté cette vertu végétative de votre terre, à raiſon de ce qu'elle vous donne de revenu.

P. Mais enfin, en paſſant d'acquéreur en acquéreur, vous arriverez à un premier propriétaire qui ne l'a pas achetée.

L. Et, s'il vous plaît, dans quel tems eût-on des terres pour rien?

P. Mais, quand nous les avons conquiſes.

L. Monſieur, vous avez bien voulu mettre de côté le haubert & les écuſſons, n'y revenons plus, je vous en prie; car je ſerois en droit de vous dire que le droit de conquête, qui eſt le droit des loups, eſt infiniment mieux obſervé chez les loups que chez les hommes; & qu'entre les conquérants, celui qui retient & conſerve la meilleure part, l'a bien achetée par le danger & par le travail même de la violence.

P. Eh bien donc, quand on a défriché le pays, comme le font, de nos jours, les colonies du nouveau monde.

L. Mais prenez garde que telle ſorte de bien eſt devenue privilégiée, & d'un produit certain, & preſque ſans frais, par le moyen de l'extenſion de la ſociété, qui, dans ſon premier âge, n'avoit preſqu'aucune valeur. Je ne prétends pas néanmoins être de mauvaiſe foi; je ne ſaurois nier qu'il n'y ait des haſards heureux de circonſtances & de débouchés qui doublent, triplent & décuplent tout-à-coup certaines portions de propriétés: que les vins de Bordeaux, par exemple, n'aient

tout à-coup pris au commencement de ce ſiécle une faveur qui porta le revenu de certains vignobles au prix que valoit le fonds vingt ans auparavant : que la fureur de bâtir ne faſſe tout-à-coup enchérir les terreins auprès d'une ville, &c. Mais, ſans me rejetter ſur ce qu'un petit nombre de cas particuliers & d'objets très reſſerrés, ne fait pas contre une regle générale, je vous prierai d'obſerver, 1°. que dans ces cas-là même les avances du genre relatif à l'eſpece du terrein & à l'uſage qu'on en veut faire, augmentent auſſi au niveau à-peu-près du ſur-tau attribué à cette propriété ; ſi c'eſt une maiſon, avances foncieres pour la bâtir ; ſi c'eſt un jardin, avances foncieres pour changer & bonifier le terrein, le planter ; ſi c'eſt un vignoble, avances annuelles de culture doubles & triples, doublées & triplées par le ſur-enchériſſement des ſalaires. 2°. Les deux autres emplois que j'ai déſignés au revenu, hauſſent auſſi en proportion. Le hauſſement des revenus hauſſe les ſalaires de tous les genres, parcequ'une nation qui a de forts revenus, eſt une nation riche, & que depuis le cheval juſques au maître, tout eſt mieux entretenu chez le riche que chez le pauvre ; les ſalaires ſont donc meilleurs en raiſon de l'accroiſſement des revenus, & cela hauſſe par conſéquent le prix des objets de la dépenſe du propriétaire : voilà pour un point. Reſte l'article des charges publiques ; mais les ſoins publics ſont des dépenſes qui hauſſent, ainſi que celles des propriétaires, & par la même raiſon. Ainſi il faut qu'ils contribuent davantage, comme il faut qu'ils dépenſent davantage, d'où ſuit que ce nouveau don de la fortune ne dérange rien à la diſtribution que j'ai déclarée être compriſe dans la loi de l'ordre naturel.

P. Mais en ce cas, je n'aurois pas grand intérêt à voir hauſſer mon revenu, ſi je n'en dois pas être plus riche.

L. Daignez, Monſieur, vous rappeller Antoine, alors qu'il appelloit être riche, de pouvoir amaſſer. Cette erreur étoit plus pardonnable en lui, qu'elle ne le ſeroit en vous, puiſqu'il avoit toujours manqué de tout. Etre riche, c'eſt dépenſer & avoir de quoi payer ſa dépenſe : vous ne pouvez accroître votre revenu, qu'aux conditions de dépenſer davantage ; mais ſi vous ne ſongez à accroître votre revenu, il n'y ſongera pas ſans vous. L'état de ſtagnation ſans croître ni dépérir, eſt un être de raiſon dans la nature ; votre revenu dépérira donc, & vous dépenſerez moins, & de diminution en diminution vous en viendrez à n'avoir plus rien à dépenſer du tout. Maintenant donc ſi vous avez des herbages en Normandie, comptez que vos auteurs quelconques les ont payés ou réunis par héritage, choſe plus aiſée pour les bons fonds que pour les médiocres : car il eſt dans la nature de l'homme de meſurer ſon travail & ſon induſtrie à la néceſſité. Celui qui eſt le plus loin de la néceſſité, ſe néglige le plus ſur ſes devoirs ; d'où il ſuit que le riche héritage & l'héritage de l'opulent, eſt celui qui proſpere le moins, proportion gardée, & qui change le plus ſouvent de main. C'eſt à la connoiſſance des loix ſuprêmes de l'ordre naturel à nous garder de cet écueil. Cet ordre vous démontre donc que ſi vous êtes riche, ce n'eſt que par la réunion d'un grand nombre de propriétés toutes acquiſes par des avances foncieres, & dont le revenu ne ſauroit être qu'en proportion relative à la miſe de ces avances foncieres. Si vous avez des biens fonds qui ne vous demandent ni ſoins ni renouvellement de dépenſes en ce genre, vous n'en êtes que plus en état de porter tout l'acquit de vos devoirs d'amélioration ſur vos autres propriétés. Enviſagez ce devoir eſſentiel, non-ſeulement ſous le point de vue de l'accroiſſement de votre fortune dont vous pouvez vous paſſer,

L'état d'immobilité, ſans croître ni décroître, eſt un être de raiſon dans la nature.

mais relativement au déni cruel de ſubſiſtance que votre négligence fait à tous ceux qui vivroient ſur cet accroiſſement. Songez enfin que ſi vous n'avez pas entretenu les avances foncieres, ci-devant miſes par vos auteurs, votre revenu a déchu; ſi vous voulez le rétablir au point où il étoit de leur tems, il faut par de nouvelles miſes rétablir la maſſe de ces avances au taux où il étoit. Si vous voulez en tirer plus qu'ils n'en tiroient, il faut accroître d'autant ces mêmes avances. Voilà pour une partie de la diſtribution & de l'emploi que j'ai dit être preſcrit à votre revenu par la loi de l'ordre naturel.

P. Je me rends ſur cet article: voyons maintenant celui des charges publiques. Si vous éclairciſſez mes doutes également, je vous l'avouerai de bonne foi.

L. Quant à la partie qui concerne les charges publiques, ſi vous êtes autoriſé par la loi ſociale qui vous attribue des privileges & des exemptions à rogner ſur cet article, cette loi ſociale eſt un de ces abus contraires à l'ordre naturel, & qui par conſéquent ſont également ruineux pour ceux qui ſont forcés à en être les victimes, & pour ceux qui penſent y profiter. La preuve de cette double ruine toujours priſe dans la nature & le calcul, ſeroit aujourd'hui prématurée & nous meneroit trop loin de notre queſtion actuelle. Il vous ſuffira de ſentir à préſent qu'en ſuppoſant, ce que je me charge de vous prouver, ſi la déduction faite de tout l'emploi de la reſtitution des autres avances ne l'a pas fait aſſez; en ſuppoſant, dis-je, que c'eſt à ceux qui jouiſſent des fruits réſultants de la miſe des avances foncieres, à pourvoir à la défenſe & au maintien des fonds, en un mot aux charges publiques, il eſt juſte que vous fourniſſiez un accroiſſement de contribution au *prorata* de l'accroiſſement de votre revenu. La raiſon en eſt priſe dans la nature: en effet, plus il y a de bien à garder,

Accroiſſement de revenus, accroiſſement de charges.

plus la garde doit occaſionner de frais ; indépendamment de cela, je vous ai dit que l'accroiſſement des revenus hauſſoit les ſalaires & par conſéquent les dépenſes de l'Etat qui ſe font toutes en ſalaires ou directs ou indirects.

P. Vous m'éclairez ſur ce point, mais la compenſation & l'augmentation de mes propres dépenſes, eſt ce que je ne conçois pas clairement : car, pourquoi, ſi l'on récolte plus de bled ſur mes terres, faudra-t-il que j'en donne davantage pour l'équivalent de mes dépenſes ?

L. Vous n'avez pas bien retenu les leçons que j'ai faites à Antoine, puiſque vous en êtes encore à me faire cette queſtion.

P. Je ne me rappelle de ſes leçons à ce ſujet, que ce principe que j'ai retenu tout comme lui, qui eſt, que c'étoit la dépenſe des riches qui faiſoit vivre les pauvres, en ſoudoyant leur travail ; & que c'étoit la dépenſe des pauvres, qui rapportant cette ſolde aux riches, en échange de leurs conſommations, donnoit une valeur aux denrées des riches, laquelle faiſoit leur richeſſe. Voilà le cercle de diſtribution de la vie humaine que je n'oublierai pas. Mais je ne vois pas à cela de néceſſité de hauſſer les ſalaires des travailleurs, parceque mon produit ſera devenu plus conſidérable.

L. Prenez garde, s'il vous plaît, qu'un produit plus conſidérable provient d'un travail plus fort, qu'un travail plus fort ſuppoſe de plus grands frais, & qui dit de plus grands frais, dit de plus forts ſalaires qui multiplient, & font vivre plus de monde. Vos récoltes devenues plus abondantes emploient à proportion plus d'ouvriers au travail de la moiſſon ; cette abondance qui eſt un accroiſſement de ſubſiſtance, vous procure pour votre propre jouiſſance un accroiſſement de revenus que vous employez en dépenſe. Cet accroiſſement de dépenſes de ſubſiſtances eſt auſſi pour

les autres claſſes de la nation qui participent à vos dépenſes, un accroiſſement de jouiſſance procuré tout enſemble par la multiplication des ſalaires & des ſubſiſtances qui ſatisfont aux beſoins d'un plus grand nombre d'hommes, & vous êtes le premier copartageant à cet accroiſſement de richeſſes.

P. Point du tout. Je ſens bien que les dépenſes productives ſeront plus fortes, qu'elles emploieront plus d'hommes & de chevaux, mais chacun de ces hommes & de ces chevaux peut & doit ne pas plus coûter que ci-devant, & ainſi les ſalaires ne ſeront pas plus forts.

L. Soit, les propriétaires s'en trouveroient mieux; mais croyez vous que quand vous demanderez plus de travaux, les hommes travailleurs ne ſe trouveront pas mis à l'enchere, & ne ſe prévaudront pas de cette néceſſité de leur emploi?

P. Non, car il y aura auſſi plus de productions, & comme, ſelon vos principes & ſelon la vérité, la population croît toujours au niveau des ſubſiſtances, ce ſurcroît d'hommes travailleurs fournira au ſurcroît de travaux & ſoutiendra le niveau des ſalaires.

L. Et vous oubliez donc le principe des avances & la néceſſité qui, ſelon l'ordre, veut que les frais précedent toujours les produits; ces frais à faire d'avances, hauſſeront les prix des ſalaires, d'où l'on ne deſcend plus. La production viendra après, apportant tous ces avantages; mais ces avantages ne feront qu'exciter l'envie de groſſir les avances des avantages futurs; ainſi le hauſſement des ſalaires eſt une condition préliminairement néceſſaire de la marche de proſpérité.

P. Quoi donc, j'avois cru tout le contraire; il me ſemble en effet que dans tous les débats que les partiſans de la liberté des grains ont eus contre les défenſeurs des reglements, quand

ces

ces derniers leur ont opposé que le prix des salaires ne suivoit le taux des denrées que de trop loin, pour que le pauvre peuple pût subsister; ceux-ci ont pris condamnation sur ce fait, & ont dit que le cultivateur ne pouvant surpayer qu'après avoir survendu, nécessairement le haussement des denrées devoit précéder de quelque tems celui des salaires. Maintenant vous me dites que ce dernier est une condition préliminaire de l'autre.

L. Ne confondons point, s'il vous plaît! nous ne traitons pas à présent d'un haussement de revenu provenant d'une meilleure vente faite des denrées; cette condition n'est point dans la nature: semblable à l'effort d'un arc qui se détend, elle est l'effet du replacement des choses dans leur état naturel. Dans ce cas certainement le haussement des salaires est une suite de celui des denrées; mais ici nous parlons des dépenses foncieres que des propriétaires instruits & équitables font, par emploi de fonds qu'ils tirent d'ailleurs que du haussement de leur revenu, pour obtenir ce haussement futur. Dans ce cas certainement les salaires doivent précéder les travaux & leur effet fructueux.

P. Je vous entends, & cette distinction délicate, mais simple, devient très claire pour moi; mais plus vous écartez de nos spéculations actuelles le cas d'un haussement subit & intercadent du prix des denrées, moins je puis trouver la solution de ma difficulté, & comprendre comment une plus grande abondance de productions m'obligera de payer les ouvriers plus cher, car c'est-là le point qui m'arrête. Je sens bien que dans le cas d'une plus grande abondance mise à profit pour la perpétuer, & procurant une plus forte somme de revenus, dans ce cas, dis-je, la multiplication des travaux opérera une plus forte somme de salaires répandue sur un

plus grand nombre de travailleurs ; mais je ne conçois pas que chacun de ces travailleurs, conſidéré à part & individuellement, puiſſe ſe faire payer plus cher pour cela.

L. Non, ſans doute, ſi la valeur vénale des denrées n'a reçu réellement aucun accroiſſement ; mais d'où ſommes-nous partis ? Je vous ai dit qu'en raiſon de ce que vous auriez plus de revenu, vous feriez plus de dépenſes. Je ſuppoſe, par exemple, que ſur deux mille arpents de landes, vous faſſiez ſept bonnes fermes, bien bâties & aſſorties de toutes leurs aiſances, &c. votre revenu groſſira ſans doute de tout leur produit, mais vos dépenſes d'entretien, &c. n'en groſſiſſent-elles pas ?

P. Oui, mais elles n'encheriront pas proportion gardée ; & d'ailleurs il étoit queſtion de mes dépenſes perſonnelles & diſponibles.

L. Premierement, quand vous ſerez riche, vous appercevrez que le travail le mieux payé eſt auſſi le meilleur ; & quant à vos dépenſes diſponibles, comptez qu'elles groſſiront de toutes les jouiſſances des riches, dont aujourd'hui nous n'avons ſeulement pas d'idée. Au reſte ne vous débattez pas tant contre ce hauſſement des ſalaires qui doivent vous revenir & ſurenchérir vos denrées, perdez cette ſollicitude de la poche, qui eſt le geſte de la pauvreté. On eut raiſon de dire que ſi elle n'eſt pas vice, elle eſt bien pis, car elle ſeche tous les germes de profit & de vertus. La richeſſe réelle eſt généreuſe, eſt équitable, eſt libérale, & fait de ces vertus calculées, la pompe aſpirante de ſes profits.

P. Une choſe m'a étonné, c'eſt qu'Antoine ne vous ait jamais dit que vous lui chargiez trop la tête ; car c'eſt l'effet que vous me faites à moi.

L. C'eſt qu'une tête ruſtique a de grands avantages en ce

point, ſur celle d'un grand Seigneur. Mais, voyons; concevez-vous comment & pourquoi l'accroiſſement des revenus eſt l'effet & la cauſe néceſſaire du hauſſement des ſalaires?

P. Oui, quand vous le dites; mais enſuite quand je rentre dans ma penſée, j'y trouve de grandes difficultés. Par exemple, vous faites marcher ici l'accroiſſement des frais avant l'accroiſſement des avantages qui en doivent réſulter. Je comprends que cela doit être, mais je ne vois pas comment cela peut être; car où prendre de quoi payer ces frais anticipés?

L. Oubliez-vous la néceſſité des avances? Que ce ſoit vous ou tout autre qui faſſiez ces avances, il eſt certain qu'il faut qu'elles ſoient faites, avant que vous ayez obtenu plus de bled: ce moyen peut venir d'une activité & d'une pleine liberté de commerce qui aſſure le débit des denrées & leur procure un prix plus avantageux par une égalité conſtante qui eſt très favorable à l'agriculture. Puiſque le reglement abſurde étouffoit la production d'un territoire, l'abrogation du reglement peut lui rendre les premiers moyens de ſe ranimer. Mais ſelon l'ordre naturel, l'accroiſſement des frais doit toujours précéder celui des produits. Le concevez-vous maintenant? Appercevez-vous qu'alors c'eſt l'ordre économique qui doit préſider à cet arrangement?

P. Oui pour ce qui concerne les travaux productifs, mais je reviens toujours à ma premiere difficulté; je ne ſaurois voir pourquoi toutes les parties des dépenſes relatives à ma propre jouiſſance, ſe trouveront hauſſées par l'augmentation de mon produit.

L. Cette difficulté, je vous l'ai dit, n'eſt relative qu'à un ſeul cas, qui eſt celui de l'augmentation des prix des productions, & cette augmentation ne conſtitue pas toujours ce que nous appellons le prix le plus avantageux, c'eſt-à-dire,

un prix qui ne doit pas être plus bas que le prix des denrées des nations avec leſquelles nous commerçons, & qui eſt le moins variable poſſible. Cette condition eſt eſſentielle au prix avantageux ; mais elle ne renchérit ni les dépenſes des propriétaires ni celles de la culture, quoique ce prix avantageux détermine & augmente ces dernieres par le bénéfice qu'il procure au cultivateur, ſans renchérir la dépenſe des ſalariés. C'eſt peut-être là un myſtere pour vous, ainſi que pour la police qui éténd ſon adminiſtration ſur le commerce des grains; mais nous vous l'expliquerons dans la ſuite, quand vous vous ſerez plus familiariſé avec les calculs économiques.

P. Je me trouve, ainſi que tous les autres propriétaires, placé ſous un tout autre point de vue que je ne l'avois imaginé, & ce nouvel aſpect me rend, ainſi que vous me l'aviez prédit, beaucoup moins délicat ſur nos autres prérogatives : ſi-tôt d'ailleurs que cette diſtribution, dont la meſure ſtricte & calculée m'avoit ſcandaliſé, n'eſt que l'énonciation de l'irréfragable loi de l'ordre naturel ; on ne ſauroit réclamer contre cette loi divine, il faut ſubir le joug de l'humiliation que j'avois cru pouvoir ſecouer.

L. Mais quelle eſt-elle encore cette humiliation ?

Le propriétaire eſt aſſujetti à la loi de l'ordre, autant & plus que les autres claſſes de la ſociété.

P. Vous le voyez ! La dépendance abſolue dont j'avois cru les propriétaires ſeuls exempts.

L. Quoi, de dépendre de la nature ? L'herbe croît ſur la tombe du pauvre, tandis que le riche fait graver ſur le marbre l'arrêt qui le força d'obéir.

P. Hélas, non ! ma révolte n'impliquoit pas d'extravagance ; mais vos principes m'avoient appris que les propriétaires formoient ſeuls le corps de l'Etat, & cette prérogative me ſembloit avoir quelque choſe de réel.

L. J'admire combien notre eſprit eſt indocile & révolté

contre la loi de la nature & contre nos propres intérêts. Si nos beſoins ne nous forçoient à chaque inſtant, à la réunion ſociale, nous voudrions faire à nous ſeuls l'univers entier. Contraints à l'aſſociation par une force irréſiſtible, nous nous réſervons du moins le deſir & l'eſpoir de faire, avec quelques co-aſſociés plus particuliers, ligue envers & contre tous les autres; & c'eſt de ce vœu parricide que toutes les inſtitutions humaines ſont plus ou moins dérivées. Pardonnez-moi, Monſieur, cette réflexion; vous cherchez la vérité, la vérité vous cherche & vous trouve. Il n'eſt plus d'erreur favorite dans votre ame; c'eſt en honorant votre candeur & votre franchiſe, que je plains les ames moins droites qui chériſſent les opinions que vous allez abjurer. Nos principes vous ont dit, je crois, que tous les hommes répandus ſur la terre faiſoient non-ſeulement une ſeule & même nation, mais une ſeule & même famille: que tous les hommes étoient libres de leur perſonne, & ne pouvoient être aſſujettis les uns aux autres, que par des devoirs réſultants de leurs droits contractés en vertu de ces droits, par un effet de leur volonté libre, qui pouvoit toujours ſe ſoulager de ſes devoirs, en renonçant à ſes droits, pourvu qu'ils n'euſſent pas été acquittés d'avance: qu'en cet état tout homme qui vouoit ſon travail ſous le ciel & ſur un territoire, étoit de droit participant à tous les droits de la ſociété, envers laquelle il s'acquitte de ſon devoir, & qui eſt chargée de le faire jouir de ſes droits. Or, ſelon la loi de nature, il n'eſt permis à aucune nation de ſe faire d'autres loix que celles de la nature même, qui ordonnent la propriété, la liberté & la ſûreté des individus & de leurs acquêts de tous les genres. Il ne lui eſt permis de s'attribuer d'autres droits que ceux de la nature, qui ſont la propriété, la liberté & la ſûreté de notre perſonne & de nos acquêts.

Qu'y a-t-il en deçà ou au delà qui puiſſe conſtituer des droits nationaux, & qu'on puiſſe refuſer à tout homme habitant ſur la terre nationale ? Nos principes ont dit encore que tout homme devoit être libre poſſeſſeur de ſes richeſſes mobiliaires, dont la ſociété devoit lui garantir l'abſolue & immune diſpoſition. Cet homme, ou ſon bœuf, ou ſon âne, ou ſon haquet, ou ſon bateau peuvent ils être étrangers? Nous avons dit enfin que la propriété fonciere réſultante de toutes les autres étoit, comme non amovible, aſſujettie aux arrangements territoriaux de sûreté : que c'étoit aux ſeuls poſſeſſeurs de ces propriétés foncieres, que la puiſſance publique devoit s'adreſſer dans ſes beſoins, & avec eux ſeuls qu'elle pouvoit compter, c'eſt-à-dire, qu'en diſcernant l'ordre des rapports, nous avons trouvé dans la loi de la nature que les propriétaires fonciers avoient ſeuls des rapports directs avec la puiſſance publique. C'eſt, ſans doute, une prérogative annexée à un devoir qui dérive du droit de propriétaire foncier, dont les poſſeſſions le tiennent attaché au ſol. Mais y a-t-il en tout cela quelque choſe qui prête à l'idée de croire que cette qualité ait, devant le tribunal ſuprême de la nature, un droit de primogéniture & de préciput phyſique, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi ? Au contraire, ce genre de propriété arrive le dernier de tous, il eſt le terme & l'effet de tous les autres ; il a ſes devoirs à part, c'eſt ce que j'ai dit ; il a ſes droits à part, je l'ai dit encore ; mais ſes droits ont une meſure fixe & relative à ſes devoirs, je l'ai dit & je l'ai dû dire, parceque tel eſt l'ordre naturel.

Les propriétaires ſont ſeuls en rapports directs avec l'autorité tutélaire de la ſociété ; mais cette prérogative tient à un devoir réſultant du genre & de l'aſſujettiſſement de leur propriété.

P. Vous me voyez, Monſieur, également confus & convaincu de mon erreur. Je vous demande de me permettre de vous rapporter ainſi toutes celles que je puis conſerver encore. Nous les découvrirons en parcourant la voie, ſi vous daignez

me conduire dans la recherche des devoirs d'un propriétaire, & je vous prie de croire que, dans toutes les difficultés que je vous ferai, il y entre bien plus de desir de m'instruire, que d'envie de défendre mes opinions.

L. On s'instruit réciproquement, Monsieur ; il en est du travail de notre intelligence, comme de nos travaux physiques & de leurs produits : nous ne saurions réussir aux uns, ni jouir des autres, que par association & distribution. Si donc vous me croyez digne de vous seconder ou, pour mieux dire, de vous accompagner dans la recherche indispensable de nos devoirs de propriétaire, nous profiterons pour cela de vos moments perdus, & nous examinerons :

1°. Les principes de l'union indissoluble & physique des intérêts des propriétaires & de ceux de leurs cultivateurs.

2°. Quels devoirs cette union impose aux propriétaires envers leurs cultivateurs.

3°. Quels devoirs envers l'Etat & la société, & en quoi ils consistent.

4°. Comment un propriétaire peut & doit s'acquitter de ces devoirs, sans entreprendre sur le droit ou la juridiction d'autrui.

5° Comment l'étude & la connoissance la plus étendue du devoir social & des intérêts généraux de l'humanité se trouve à nos pieds, dans l'observation constante & suivie du cours & des sinuosités de la source des richesses, dans l'étude des loix physiques de l'ordre naturel.

DEUXIEME ENTRETIEN.

Un grand Propriétaire & L. D. H.

P. Le goût que j'ai pris, Monſieur, à l'*inſtruction pour la claſſe productive*, & l'attention avec laquelle je m'en ſuis approprié tous les détails & les réſultats, vous doivent dire que j'arrive tout perſuadé de la vérité, dont le développement doit être l'objet de notre entretien aujourd'hui. Nous devons traiter des *principes de l'union indiſſoluble des intérêts des propriétaires & de ceux de leurs cultivateurs.* J'avois bien compris, par le coup d'œil même, aidé du goût naturel que j'ai pour cette étude dont je ſens toutes les conſéquences, que j'avois intérêt à ce que ma terre eût un bon fermier, & qu'un bon fermier eſt un homme qui fait bien ſes affaires, mais je n'allois pas plus loin.

L. Vous auriez bientôt rétrogradé, Monſieur; l'ignorance (& j'appelle ainſi tout ce qui n'eſt pas ſcience fondée en principe) s'arrête difficilement à dire, *j'ai là un bon fermier*; elle paſſe bientôt à dire, *j'ai là une bonne ferme.* Et, comme elle croit voir que le fermier ne lui appartient pas & que la ferme lui appartient, l'amour propre & l'intérêt s'arrêtent à ce dernier point.

P. Qu'appellez-vous, *elle croit voir?* Vous m'avez accoutumé à peſer les expreſſions, & celle-ci ſembleroit mettre quelque doute à la réalité de cette façon de voir que vous ſuppoſez à l'ignorance.

La ferme & le fermier inſéparables.

L. Oui, Monſieur, vous avez deviné ma penſée, la ferme & le fermier ſont inſéparables. Ils appartiennent également au propriétaire, ou tous les deux, ou ni l'un ni l'autre; car l'un ſans l'autre, ils ſont nuls l'un & l'autre. P.

P. Prétendez-vous me dépayſer comme Antoine, ou me croyez-vous aſſez chancelant ſur les principes & ſur les diſtinctions des divers genres de propriété, ſur les principes & les diſtinctions des différentes eſpeces d'avances, pour que je ne ſache pas & ne tienne pas pour principe fondamental, que le propriétaire & le fermier ſont deux propriétaires de deux genres de propriétés diſtinctes & ſéparées l'une de l'autre, mais réunies & néceſſaires l'une à l'autre; que le propriétaire eſt poſſeſſeur de la propriété fonciere & des avances foncieres; que le fermier ou entrepreneur eſt ou doit être un propriétaire de richeſſes mobiliaires, ou réduites ou faciles à réduire en avances primitives de culture; que ces deux propriétaires ſont enſemble & ſont néceſſités à faire, pour leur avantage commun, un traité d'alliance, par lequel d'une part le propriétaire foncier cede à terme à ſon allié le droit de cultiver ſon champ & la jouiſſance de ſes avances foncieres, s'engageant en outre à tous les devoirs qu'entraîne ſa portion de propriété; & de l'autre, le propriétaire du mobilier s'engage à employer ſes richeſſes, à ſes riſques, périls & fortune, à la culture du champ qui lui eſt cédé, le tout moyennant certaines conditions entr'eux, convenues & portées par la teneur du traité, conditions qui conſiſtent dans le partage des fruits annuels provenants de la culture, ſelon les meſures entre eux ſtatuées? Penſez-vous qu'il m'en ait ſi peu coûté de me dire que mon fermier, ſur ma terre, ne me doit rien par-delà les clauſes de ſon bail, ou du moins pas plus que le fermier d'un autre; qu'il eſt parfaitement indépendant de moi, & que les fruits qui viennent ſur ma terre, ne ſont pas plus à moi, ſauf leur qualité de caution du terme de paiement, que ne le ſont les fruits qui viennent dans les potagers du Roi? Penſez-vous que le travail de ce petit déménagement



y a infiniment plus d'hommes créateurs,
nſervateurs ; & cette connoiſſance eſt un
un pere de famille ſage, de donner toute
ſes travaux d'entretien, de rétabliſſe-
il n'eſt pas sûr que ſon
& le moins

L. Courage, excellent homme, c'eſt-là la bonne économie! Pardonnez, Monſieur, la familiarité de cette exclamation au ſentiment qui l'inſpire. Et cette terre qui vous doit tant, ne l'avez-vous pas vous-même interrogée en quelque partie?

P. J'ai fait des eſſais de tous les genres, & tous m'ont à-peu-près réuſſi; mais, quoique j'aie calculé les frais & les produits, je ne répondrois pas que l'aide des fumiers d'une groſſe maiſon, & des chevaux communément entretenus pour ne rien faire, n'eût beaucoup influé ſur mes profits. Toujours eſt-il que les terres qui ont ſervi de canevas à mes eſſais, en ont beaucoup meilleures. Mon canton eſt tout ter-
pour les prairies artificielles, j'en ai
la luſerne vient merveil-
qu'elle proſ

L. Comment d'autres ? Et qui donc ſeroit en état de détrôner un Potentat ſouverain de 800 lieues de beau pays ?

P. Vous n'attendez pas apparemment que je réponde à cette queſtion-là.

L. Je n'en ſais rien, cela dépend des circonſtances. Mais toujours ſi vous ne répondez pas, vous conſentez, & vous conſentez, à quoi ? à abandonner une belle ferme de 800 lieues qui pouvoit être à vous, & que vous répudiez préciſément par la même raiſon qui fait que vous abandonneriez à jamais la lame de votre couteau, ſi l'on n'y pouvoit mettre un manche, parceque vous ne ſauriez vous en ſervir ſans cela. Or, la lame ſans le manche ne fait pas un couteau ; & ſi la lame étoit à vous, & qu'un autre homme eût un manche & qu'il vous prêtât le manche pour en faire un couteau, à condition de vous en ſervir l'un & l'autre, chacun pour votre uſage ; la lame & le manche feroient alors un couteau, & l'un & l'autre réunis vous appartiendroient, l'un & l'autre, ou ni l'un ni l'autre : m'entendez-vous maintenant ?

P. Sans doute, &, comme vous me l'aviez promis, cela ne m'apprend rien. Mais il me ſemble que la comparaiſon n'eſt pas juſte, car je puis moi-même fournir le manche & la lame ; je puis être moi-même l'entrepreneur de la culture de ma ferme, & dès lors je n'ai plus à partager avec perſonne.

Un propriétaire qui cultive ſon propre bien, réunit ces deux qualités de propriétaire & de cultivateur ; mais l'une ne peut détruire l'autre, ni ſe paſſer de l'autre.

L. Eh bien ! vous réunirez les deux qualités de propriétaire & de fermier, & vous ne ſerez pas plus l'un que l'autre, & vous ne ſauriez être l'un ſans l'autre ; voilà tout.

P. Non pas, s'il vous plaît ; car mon fermier ne peut pas de la ſorte, ſe paſſer de moi. Il a beſoin de ma ferme, il n'en diſpoſe pas, mais il diſpoſe de ce qui eſt à lui. Ce qui eſt à lui, n'eſt pas à moi ; & ma ferme qui eſt à ma diſpoſition, non pas à la ſienne, eſt à moi.

L. Votre difficulté préſente deux objets, l'un relatif à l'avantage de l'indépendance que vous attribuez au propriétaire, à quoi je répondrois que votre fermier eſt indépendant tout comme vous; qu'en le ſuppoſant nanti des richeſſes mobiliaires qui conſtituent l'état du fermier, il n'a qu'à aller chercher des friches, il en trouvera, ne fut-ce que dans ce beau royaume que vous venez d'abandonner. Que ſi vous m'objectez qu'il ne ſauroit s'y fixer, faute d'abri, de ſauvegarde, &c. tout cela ſe réduira à dire qu'il eſt forcé d'abdiquer faute d'avances foncieres, comme vous, faute d'avances productives: car votre impuiſſance commune ſe réduit à cela, & elle eſt égale des deux parts. Mais ce n'eſt pas le côté par lequel vous entamez la queſtion. Votre aſſertion actuelle eſt que votre ferme eſt bien à vous, & que le fermier n'a rien à y prétendre, & que les richeſſes mobiliaires de votre fermier ſont bien à lui, & que vous n'avez rien à y prétendre; d'où ſuit qu'il eſt également impoſſible de confondre ces deux propriétés-là, ni par l'uſurpation, ni par le déſapropriement, n'eſt-ce pas cela?

P. Préciſément.

L. Auſſi je m'y prends d'une autre maniere, & c'eſt par la néceſſité de leur union que je les ſoutiens inſéparables & indiviſibles, & formant à elles deux une ſeule & même propriété, compoſée de deux parties qui ne peuvent exiſter l'une ſans l'autre, & qui, quoiqu'indiviſibles ſur la tête de deux individus différents, ſont également une ſeule & même propriété pour tous les deux, ou rien ni pour l'un ni pour l'autre.

P. Quoi, Monſieur, ſeroit-il bien poſſible que je ne puſſe poſſéder ma ferme, ſans un fermier? Ne puis-je l'acenſer à divers particuliers, en faire un bois, une vigne, un parc?

L. Prenez garde, Monſieur: ſi vous ſubdiviſez votre ferme,

vous ſubdiviſez les contractants en votre traité, vous ſubdiviſez vos ſoins & vos devoirs d'union, c'eſt là tout. Si vous faites un vignoble, vous ſubdiviſez également, ou vous devenez vous-même entrepreneur de culture, réunion des deux qualités ci-deſſus. Il en eſt de même d'un bois. Quant à ce qui eſt d'un parc, je ne ſais ce que cela veut dire, quoique j'en voye beaucoup, j'ai toujours regardé ces lieux là comme la fille entretenue d'un riche. Les friches ſont les débris de la débauche du public, les parcs ſont la ſcandaleuſe impudence des riches. Si, pour varier, vous ſouffrez quelques fermes au-dedans, encore faut-il compter avec le fermier & les lapins qui dévorent ſon bled en herbe. Si vous ne voulez que des quinconces & des allées, c'eſt le gynécée de l'extravagance, & le propriétaire eſt le fou de ſa propre cour. En un mot, Monſieur, la propriété fonciere eſt un réſultat de la cultivation premiere dont les profits ont peu-à-peu mis le propriétaire en état de faciliter, par des avances foncieres, la cultivation future, & de la rendre ainſi plus profitable. La terre, en cet état, a pu promettre aſſez de produit pour nourrir ſon cultivateur, ainſi que tout l'attelier co-adjudant de ſes travaux, & pour donner un excédent diſponible qui nourrît en ſus le propriétaire. De l'eſpoir fondé ſur cette promeſſe de la terre, & de la ſécurité fondée ſur l'expérience, eſt provenue l'offre du cultivateur qui, par ſon bail, prend à ſes riſques, l'entrepriſe de la culture de votre champ, & vous aſſure votre part diſponible ſur un produit encore adventif. Il n'eſt donc ni propriété fonciere, ni par conſéquent de propriétaire foncier, ſans la cultivation. Tout contrat de cultivation entre un cultivateur & un propriétaire, eſt un acte d'union à terme, mais auſſi ſacré pendant ſon cours que le peut être tout autre contrat qu'ait pu inventer la ſociété. Dans cette union dont

l'objet eſt de donner l'être & la vie à toute la ſociété, qui touche l'un, touche l'autre; ce qui nuit à l'un, nuit à l'autre; ce qui profite à l'un, profite à l'autre : tout eſt indiviſible, tout eſt un, & c'eſt là ſeulement ce que j'ai voulu vous faire enviſager avec plus d'énergie, en avançant le prétendu paradoxe qui vous a ſcandaliſé.

P. Vous avouez donc que c'en eſt un.

L. Non, Monſieur, je dis *prétendu*, comme en effet il n'y a rien à en rabattre, ſi vous ſuppoſez votre fermier perpétué dans votre ferme, comme il arriveroit ſouvent & preſque toujours, ſi les hommes étoient ſages, & connoiſſoient leurs véritables intérêts. Il eſt utile de perpétuer les cultivateurs dans leur exploitation.

P. Mais encore, avant d'attaquer votre triple aſſertion de correſpondance, comme il faudra que vous me le permettiez tout-à-l'heure, je vous arrête à préſent ſur l'intérêt que vous ſuppoſez aux propriétaires de perpétuer leurs fermiers dans leur bien. Eſt-ce tout de bon que vous prétendez que la langueur & l'habitude ſoient de bons véhicules de travail & de profit ?

L. Permettez : ſi, parlant de l'ancienneté de votre nom, quelqu'un diſoit, il eſt ſi vieux qu'il eſt tombé en vétuſté & langueur, trouveriez-vous ce raiſonnement bien ſage?

P. Vous m'avouerez que cette tranſpoſition & cette analogie du phyſique avec le moral, & du moral avec le phyſique, ne ſont pas non plus bien juſtes.

L. La comparaiſon eſt exacte & complette autant que je puis m'y connoître. La nobleſſe eſt un produit du travail de nos peres qui doit ſe perpétuer par notre travail ; mais pour la continuation duquel nous avons de grandes avances ſur ceux qui commencent aujourd'hui.

P. S'il n'étoit queſtion de conclure plutôt que de raiſon-

ner, encore pourroit-on vous dire, en vous paſſant l'exactitude de votre comparaiſon, que les exemples, dans ce genre même, ne prouvent pas toujours pour les vieux fermiers.

L. Il eſt vrai; mais, ſans vous oppoſer que peut-être vous confondez, que vous englobez les nobles de cour & de ville qui, pour ſuivre notre comparaiſon biſarre, ſont commerçants en ce genre & non cultivateurs, je vous dirai que je n'ai pas prétendu vous donner une regle ſans exception; mais qu'en général la terre ne veut pas plus changer de colon que le noble de nom, & pour nous rapprocher du phyſique, que l'enfant ne veut changer de nourrice. Je vous dirai que le fond que votre fermier pourra regarder comme un héritage deſtiné à ſon fils quant à la cultivation, ſera par lui tout autrement choyé, tenu, ménagé, en général du moins, que celui dont il ne compte jouir que ſix ans ou neuf; qu'il ſe forme entre ſa famille & le propriétaire, une ſorte de domeſticité affectueuſe, qui n'a pas les inconvénients & les dégoûts de l'aſſiduité, & qui tient à l'affinité d'intérêts, à la correſpondance des bons offices réciproques, à l'habitude enfin des rapports les plus intimes & les plus néceſſaires; qu'en un mot, puiſque nous ne pouvons rien que par aſſociation, plus nous pouvons étendre notre ſociété, plus nous étendons les moyens qui doivent nous procurer nos avantages.

Plus nous pouvons étendre notre ſociété, plus nous étendons nos avantages.

P. Prenez garde: c'eſt ce dernier principe, ſans doute, qui meut tous les perturbateurs de la ſociété, les intriguants, les hypocrites, les gens à prétentions, ceux qui courent après la célébrité, les ambitieux, les conquérants, que ſais-je? Tous ces gens ne fatiguent eux & les autres, que pour étendre leur ſociété.

L. Vous avez raiſon dans votre ſens; mais vous vous trompez ſur le mot, & cette erreur entraîne celle de l'idée. C'eſt leur exiſtence

exiſtence que ces gens-là veulent étendre, & non leur ſociété ; car je ne connois rien de ſi inſociable qu'un orgueilleux inſenſé qui, toujours occupé de lui-même, heurte ſans ceſſe ſon ſemblable dans autrui, ou qu'un amour propre vil qui, pêtri de paſſions abjectes, ſollicite ou ſéduit les paſſions, ſes rivales, pour faire enſemble ligue de ſerpents. La vraie ſociété ne s'établit qu'avec ceux à qui l'on procure leurs propres avantages : Antoine vous l'a dit. Ce cercle ne ſauroit avoir une grande étendue, ſi ce n'eſt peut-être pour les potentats ; encore les peuples qui adorent un prince bienfaiſant, crient, *vive le Roi*, en le voyant paſſer, & retournent, ſans plus de ſoin, à leur propre ouvrage. Ceux qui l'entourent & le flattent, voudroient l'engager à faire ligue, mais ne ſont pas en véritable ſociété avec lui.

P. Votre idée eſt belle & me touche par le ſentiment, ſans me perſuader par l'eſprit. Or, c'eſt ce dernier effet que vous voulez faire : daignez donc vous expliquer davantage ſur ce que vous appellez vraie ſociété.

L. Il faut, je crois, diſtinguer *ſociété* & *ligue*. Il y a beaucoup de ligues dans le monde & peu de ſociété. La ſociété doit être le terme, & la ligue eſt le moyen. Si le moyen tend au but, il eſt louable ; s'il s'en écarte, il doit être déteſté, car il tend à tout détruire. Les Economiſtes, par exemple, ne ſont pas ſociété, mais ils ſont ligue contre les abus. Le mot eſt bientôt dit ; mais ce n'eſt pas ſur le mot qu'il faut adopter la choſe, car chacun peut s'attribuer le mot & renvoyer la dénomination d'abus à ſon adverſaire : c'eſt donc la choſe qu'il faut examiner. Les Economiſtes ſont ligue, & l'objet de leur ligue eſt la découverte & la promulgation de la vérité. Ceci ne dit encore rien, car chacun appelle vérité, ſa chimere ou ſa paſſion ; voyons donc quelle eſt la leur. Ils

Diſtinction de ligue à ſociété.

cherchent à découvrir quels ſont les avantages des hommes, & ils les trouvent dans la nature. Ces avantages une fois décidés & pris d'après la connoiſſance de nos beſoins, ils cherchent la ſource de ces avantages, & ils la trouvent dans la nature. Cette ſource une fois découverte, ils cherchent les moyens d'y puiſer, & ceux d'en diſtribuer les dons; ils les trouvent dans le travail & dans ſes ſuccès, les ſuccès du travail dans la réunion des travaux, la réunion des travaux dans la ſociété. Ils démontrent par le calcul que la nature immenſe embraſſe ainſi dans ſon ſein maternel l'univerſalité des hommes dont elle ſait lier & réunir tous les rapports en une ſeule & même ſociété, tandis que les hommes plus bornés, aſſervis à des beſoins plus étendus que leurs organes, ne peuvent connoître & concevoir leurs rapports reſpectifs que d'après la ligue phyſique tracée par la nature qu'ils doivent étudier & ſuivre religieuſement. Ils démontrent que ſi-tôt que l'homme veut juger de la nature des choſes ſur le rapport de ſes propres organes, la diſproportion de ſes organes avec ſes beſoins le jette auſſi-tôt dans l'erreur, & le livre à l'aveugle cupidité; que ſi-tôt que cédant à la tentation de l'indépendance, il veut juger du bien & du mal ſur le rapport iſolé de ſes facultés intellectuelles, il érige en ſcience factice le futile écho des rêves de ſa nourrice ou de ſon pédant; qu'il n'eſt, en un mot, par lui-même que preſtige & qu'erreur; mais qu'il peut être le digne éleve de la nature & le favori de la providence, en ſe ſoumettant à la loi de l'ordre; que la loi de l'ordre n'eſt que la juſtice; & que la juſtice ne prononce que la *propriété*, *liberté* & *ſûreté* pour tous les humains & pour tous leurs droits. Le terme de ces grandes vérités calculées quant à leurs effets, eſt d'aimer l'ordre & ſon auteur par-deſſus toutes choſes, & les autres hommes, tous ſes freres,

comme ſoi-même, c'eſt-à-dire, de les regarder tous avec la même prédilection dans l'ordre de la juſtice, puiſqu'ils ſont tous participants aux mêmes droits, aſſujettis aux mêmes devoirs, & que les droits & les devoirs de tous forment une chaîne, dont le moindre chaînon tient à l'annelure univerſelle qui ſeule peut aſſurer & maintenir les droits de tous. Le terme donc & l'effet de cette ligue, c'eſt de former la plus belle & la plus étendue des ſociétés. Cette ligue donc eſt une ligue ſainte & conſacrée par l'utilité & la ſainteté de ſon objet.

P. Votre enthouſiaſme pour *la ſcience économique*, ſentiment que je vénére & que j'aſpire à partager dans toute ſon étendue, vous a entraîné; mais il ne ſauroit trouver mauvais que je revienne à vous demander une diſtinction fixe & détaillée entre l'état de ligue & l'état de ſociété.

L. Je vous l'ai dit, la ſociété eſt la fin, & la ligue eſt le moyen. La ligue tendante vers la fin eſt louable; celle qui s'en écarte, eſt pernicieuſe & damnable.

P. Mais en quoi conſiſte la ſociété?

L. En aſſociation à l'effet de trouver les avantages réciproques des aſſociés, & de les porter tout auſſi loin qu'ils peuvent s'étendre ſans léſion des droits du tiers. En quoi conſiſte la ſociété.

P. La ligue peut afficher les mêmes objets avec les mêmes reſtrictions.

L. En ce cas, elle eſt ligue utile & louable.

P. Fort bien; mais, pourquoi ne l'appellez-vous pas *ſociété*?

L. C'eſt qu'elle n'a pas la liberté de l'être. La ligue préſuppoſe une oppoſition qui l'empêche d'être ſociété, & qu'elle eſt obligée de vaincre avant de pouvoir être *ſociété*.

P. Mais alors la deſtruction de l'oppoſition eſt la léſion du tiers.

L. Prenez garde, j'ai dit léſion des droits du tiers. Or, perſonne n'a droit de s'oppoſer à la ſociété; d'où ſuit que toute ligue, tendante à jouir du droit de ſociété, n'attaque dans le fait le droit de perſonne, & ne tend qu'à obtenir & réaliſer la jouiſſance de ſon propre droit.

P. J'entends; mais ne craignez-vous pas l'abus d'une définition dont l'application eſt ſi arbitraire?

L. Arbitraire? non: il eſt vrai que, dans l'état d'ignorance, on peut faire abus de tout; mais les droits de la ſociété & les principes qui en conſtituent l'eſſence, ne ſont ni ne peuvent être livrés à l'arbitrage des hommes. C'eſt une ligne irrévocablement tracée dans l'ordre de la nature, ordre dont la lumiere ne ſauroit être obſcurcie aux yeux du moindre d'entre nous, ſi-tôt qu'on nous l'aura montrée.

P. Daignez donc me la montrer, ſi vous ne voulez pas que je ſuccombe à la tentation de croire que cette ligue ſi néceſſaire doit beaucoup de ſon exiſtence victorieuſe à la chaleur de cœur & de tête de ſes démonſtrateurs, & ſe perdra pour tout le reſte des hommes dans la mer immenſe des généralités édifiantes.

L. Je ne puis mieux vous définir la ſociété qu'en vous diſant que c'eſt une aſſociation paiſible, à l'effet d'obtenir les avantages de tous les coaſſociés.

P. En ce cas, il n'eſt point de ſociété réelle, car je crains bien qu'il n'en puiſſe être aucune ſans trouble.

Point de ſociété qui ne ſoit mêlée de ligue.

L. Auſſi n'y a-t-il point de ſociété qui ne ſoit mêlée de ligue, car il n'en ſauroit être ſans travail, & le travail n'eſt autre choſe qu'une ligue de nos forces contre l'oppoſition. La culture, par exemple, eſt une ligue de travaux contre l'oppoſition des ſaiſons & de la fertilité ſpontanée de la nature: dès-lors ligue d'efforts pour parvenir à l'effet de la ſociété, qui eſt

d'obtenir la ſubſiſtance & ſa diſtribution. Jamais ſociété plus paiſible dans ſon principe, plus avouée, plus ſainte, plus favorable dans ſon objet, que celle que l'homme contracte par le mariage; elle eſt cependant mêlée de ligue néceſſairement: ſi l'homme ne ſecourt ſa compagne & ne veille au-dehors tandis qu'elle travaille au-dedans, le mariage & ſes fruits & la ſociété entiere périront. Tel eſt le principe qui, dans la loi naturelle, défend la polygamie, & ordonne l'indiſſolubilité des mariages: ce principe eſt dans la néceſſité de la ligue, & non dans celle de la ſociété. La ligue doit être reſpective, égale; elle doit comprendre tous les droits & actions des aſſociés; elle ne ſauroit être auſſi trop conſtante, les plus anciens alliés ſont les meilleurs. C'eſt une union productive ainſi que celle du cultivateur & de la terre, & celle de toutes qui eſt la moins ſuſceptible d'invaſion ſur le droit du tiers; mais ceci n'eſt pas de notre queſtion.

P. Il me dit du moins qu'indépendamment des cas majeurs & pris dans la nature, les hommes ſont expoſés à ſe voir ſouvent forcés de faire ligue entr'eux, pour la conſervation de leurs droits attaqués par leurs ſemblables. Ceci prévient les objections que j'avois réſolu de vous faire ſur votre triple allégation que qui touche au fermier, touche au propriétaire; que qui nuit à l'un, nuit à l'autre; que ce qui profite à l'un, profite à l'autre.

L. Oui, Monſieur, tel eſt le *principe de l'union indiſſoluble & phyſique des intérêts des propriétaires & de ceux de leurs cultivateurs*. Vous êtes, votre fermier & vous, dans un état de ſociété la plus juſte & la plus avouée, comme étant la plus utile. Mais vous avez encore à remplir les devoirs d'un traité de ligue offenſive & défenſive, ſuite indiſpenſable de votre contrat d'union. L'offenſive eſt, pour ainſi dire, contre

Le propriétaire & le fermier ſont en ſociété la plus juſte & la plus louable; mais ils ſont en état de ligue offenſive & défenſive.

la fertilité ſpontanée de la terre, qu'il faut contraindre à rapporter les fruits qui nous ſont propres, & le cultivateur eſt chargé des ſoins principaux qui regardent cet objet. La défenſive eſt contre les abus ſociaux qui voudroient faire invaſion ſur ſes droits & ſur les vôtres, & cet objet porte preſqu'entierement ſur vous, propriétaire, qui êtes plus diſponible & plus autoriſé. Tels ſont en maſſe ceux des devoirs réſultants de cette union qui concernent plus particulierement le propriétaire. C'eſt l'étendue, ce ſont les ſubdiviſions de ce devoir que nous traiterons plus particulierement dans notre premier entretien.

P. Entre autres choſes que je vous ai cédées & pour leſquelles je ne conſerve aucun regret, je ſuis donc obligé d'accéder encore à la perpétuité des cultivateurs dans leur exploitation. Je vous avoue cependant que les abus que j'ai vus de cette méthode en Picardie, par exemple, m'en avoient fort rebuté. Là, le colon a tellement fait, de ſon exploitation, ſon propre héritage, qu'il la ſubdiviſe, la partage, la donne morcelée en dot à ſes enfants. Là, cette ligue de payſans ameutés, permet ſeulement au propriétaire de rentrer dans ſon propre bien pour le tenir & faire valoir à ſa main; mais, s'il veut le céder à quelqu'autre fermier, ce nouveau venu eſt auſſi-tôt voué à l'émeute publique, ſous le nom de *dépointeur*. Ravages, empoiſonnement de beſtiaux, meurtres même, il n'eſt rien que le peuple de la campagne ne ſe permette pour ſe perpétuer dans ſon droit excluſif de culture, excluſif, dis-je, & par conſéquent onéreux pour le propriétaire.

Le propriétaire ne doit ſe livrer à la négligence en aucun cas, & le maintien de ſes droits eſt eſſentiel à la culture même.

L. Auſſi ne vous ai-je pas dit qu'il fût de l'intérêt du propriétaire, de ſe livrer à la négligence en aucun cas, & c'en eſt une manifeſte que de ne pas maintenir ſes droits quant aux ſtipulations & à tous ces intérêts quelconques avec au-

tant d'attention vis-à-vis un ancien fermier qu'avec un nouveau. Si je voulois oppoſer des exemples à des exemples, je vous citerois les domaines appellés *congéables* en Bretagne, qui ſont des biens abandonnés au colon, au titre viſiblement le plus onéreux poſſible pour eux, puiſqu'ils ne poſſedent jamais que la ſuperficie, & que le ſeigneur, dont le vaſſal doit acheter la permiſſion pour planter ſeulement un arbre ſur ſon terrein, peut toujours renvoyer ſon emphythéote au moyen de l'eſtimation & du paiement de cette ſuperficie. Je vous montrerois que ces colons, tant amovibles, ſont néanmoins de tous les peuples de la campagne, les plus attachés à leurs Seigneurs. Je vous citerois des traits d'union quaſi fanatiques entre ces deux genres de contractants, effet en quelque ſorte de ces conditions ſi diſproportionnées, & certainement de la perpétuité des colons dans leurs ténements, mais les exemples particuliers ne ſont rien. En général la méthode de la tradition des fonds à bail emphytéotique, à rente, à cens perpétuel, &c. fut un réſultat des mœurs barbares des tems féodaux, tems dérivés de l'anarchie conquérante, comme l'établiſſement & les ſuccès de celle-ci furent une ſuite du régime fiſcal des Romains.

P. Eſt-il poſſible, Monſieur, que vous penſiez de la ſorte ſur le régime féodal, vous que j'avois cru prévenu en faveur de cette ſorte d'ordre & d'organiſation ſociale gradative ?

Analyſe du régime féodal.

L. Cette queſtion, Monſieur, eſt abſolument étrangere à l'objet actuel de nos entretiens. Certainement le régime féodal eſt infiniment préférable au régime fiſcal, & c'eſt dans ce ſens que je l'ai jadis défendu, & que je le défendrai toujours contre les ignorants ou frauduleux lettrés citadins qui l'attaquent ; que je le préférerai, dis-je, juſqu'à ce qu'ils aient ouvert les yeux ſur les deux hydres tout autrement voraces qui les dé-

truiſent : à ſavoir le déſordre fiſcal & le déſordre civil. Mais s'agit-il de conſidérer le régime féodal en préſence de l'ordre naturel & de le juger ſelon les loix ? dès-lors ce ne ſera plus qu'un déſordre. L'avide fiſcalité des Romains avoit mis au déſeſpoir & dans l'excès de la foibleſſe leurs malheureuſes provinces, elles reçurent les plus barbares conquérants, toujours moins barbares que l'avarice des exacteurs. Ces conquérants, diſperſés ſur un vaſte territoire, tous jaloux de l'indépendance, & ambitieux de commandement, furent tous en guerre les uns contre les autres. Le beſoin de ligue inventa la féodalité. Ce nouveau régime ſe fit adopter, parcequ'il flatta les deux paſſions favorites du tems ; il prit le moins poſſible ſur l'anarchie, & dota l'orgueil impératif aux dépens du tiers. Le peuple de la campagne, de toutes parts foulé par des guerriers qui dédaignoient de toucher ſeulement du pied à terre, fut obligé de faire choix d'un maître & de tenir de lui les terres à titre de redevance compenſé par le droit de protection. Telle fut l'origine d'un grand nombre de droits territoriaux, légitimés depuis par une longue poſſeſſion & par des aveux réciproques, parcequ'il faut bien à la fin que tout ce qui ne fait pas guerre entre les hommes, y faſſe droit. Mais la nature n'entre pas dans ces codes difformes. Un tel régime aſſuroit mal les richeſſes d'exploitation dans les campagnes : les puiſſances mêmes étoient forcées à empriſonner dans les fers eux, leurs chevaux & leurs maiſons ; on n'eût oſé confier, ſous la foi de leur ſauve-garde haſardeuſe & toujours affrontée, les beſtiaux & les avances néceſſaires à une riche culture. Ces hommes là furent donc forcés à donner leurs propres domaines aux mêmes conditions qu'ils avoient impoſées aux propriétés de leurs vaſſaux ; de-là tant de baux emphytéotiques, &c. Quand l'autorité légitime, c'eſt-à-dire, unique, reprit le deſſus,

deſſus, ce ne fut que par le ſecours des villes. Les villes ne purent fournir ce ſecours que par l'impôt indirect, d'où ſuit le régime fiſcal; celui-ci ruina les campagnes, en même-tems l'autorité les affranchit. La progreſſion de ce nouvel échelon d'erreurs, chaſſa les féodaux de leurs donjons, les raſſembla, les mêlangea dans les cours & dans les villes. On ſe déſintéreſſa ſur les campagnes; on les regarda comme incurablement épuiſées; on pria le commerce & les arts de nous nourrir. En cet état, les fonds devinrent à charge à leurs poſſeſſeurs; on dédaigna ſur-tout les domaines labourables, on les appella terres de *beſace*; on leur préféra les droits ſeigneuriaux, tout litigieux & embarraſſants qu'ils devenoient, en raiſon de la miſere des redevables; & qui ne put avoir des revenus en bois ou en herbages, conſentit à donner ſes biens à rente perpétuelle, plutôt que de demeurer chargé d'un entretien peu favorable & diſpendieux. C'eſt ainſi que la plûpart des préjugés que nous croyons tenir à de pures fantaiſies d'opinion, tiennent en effet à des cauſes phyſiques. Mais aujourd'hui que la lumiere de l'ordre naturel ſe montre & s'étend ſur notre horiſon; il faut abandonner les réſultats trompeurs des principes décevants qui operent la ruine de notre territoire. Ici du moins où nous traitons de la propriété, de ſes droits & de ſes devoirs, nous devons dire & tenir pour certain que le devoir du propriétaire eſt d'attacher le cultivateur à ſa terre par tous les liens poſſibles d'attrait & de rétribution, poſſibles, dis-je, ſans nuire à ſes propres droits; & qu'en conſéquence, il faut le perpétuer le plus qu'il ſe peut dans ſon exploitation, ſans jamais lui céder les droits du propriétaire, dont le meilleur gardien ſera le ſoin qu'il aura de s'acquitter exactement des devoirs de la propriété.

P. Ce ſont ces devoirs ſur leſquels je viendrai vous interroger

ſi-tôt que vous voudrez bien me le permettre, & dont la connoiſſance eſt certainement l'objet de mon plus preſſant deſir.

TROISIEME ENTRETIEN.

Un grand Propriétaire & L. D. H.

L. Dans notre premier entretien, Monſieur, vous avez bien voulu accéder aux raiſons que je vous ai données pour unir & confondre la claſſe des propriétaires dans la maſſe indiviſible & liée des intérêts de l'humanité. Vous avez compris non-ſeulement que leur exiſtence dépendoit du ſuccès de tous les autres intéreſſés au produit des travaux humains ; mais encore qu'elle n'en pouvoit être que le réſultat. Vous avez abandonné le préjugé flatteur en apparence, mais deſtructeur en réalité, qui vous les faiſoit regarder comme une claſſe privilégiée, deſtinée à recevoir, ſans compte & ſans meſure, tout l'excédent des dons de la nature, par-delà la portion néceſſaire à la continuation de ſa libéralité. Vous avez vu que cette claſſe n'étoit qu'apportionnée, comme toutes les autres, & les preſtiges de tout genre de préférence ont diſparu devant vous. Nous nous ſommes enſuite démontré comment la propriété fonciere, ſéparée de la propriété mobiliaire, étoit une choſe auſſi idéale que le ſeroit la vie ſans le mouvement. Il s'agit maintenant de conſidérer comment la vie doit diriger & défendre la liberté du mouvement qui ſeul ſoutient & perpétue la vie, quels ſont en un mot les devoirs des propriétaires envers leurs fermiers, & envers tous les autres genres de cultivateurs. C'eſt ici, Monſieur, que j'apprendrai, plutôt que de vous rien apprendre.

P. C'eſt pourtant pour être inſtruit ſur cet article uniquement, que je vous ai recherché d'abord.

L. Le ſujet des avances d'un homme tel que vous, Monſieur, n'eſt pas fait pour échapper à la mémoire, & je n'oublie point que vous vintes à moi d'abord, comme me croyant plus habile qu'un autre dans l'art de faire valoir les terres, ou du moins comme plus lié avec les gens verſés en ce genre.

P. Si tout le devoir des propriétaires ne ſe réſume pas à cela, je crois du moins que les devoirs de détail, ſont tous des moyens utiles, tendants à cette unique fin. Porté par attrait & par ſentiment à faire de mon mieux en ce genre, j'avois peu de confiance en mes eſſais, & je penſois à m'aider des lumieres de gens plus expérimentés que moi. D'ailleurs, quand on eſt par état habitant de la cour & de la ville, & par attrait propriétaire agiſſant & attaché à ſes devoirs, on rencontre au courant ſi peu de gens à qui parler de ce qui nous occupe, qu'on eſt tout conſolé de trouver un homme qui entende notre langage, indépendamment des motifs plus particuliers qui peuvent & doivent vous faire rechercher perſonnellement.

L. Ce n'eſt pas pour répondre à votre honnêteté, mais uniquement pour parler vrai, que je vous dirai, Monſieur, que dès notre premiere converſation, je connus que vous étiez en action ce que je voudrois être en paroles. L'amour-propre ne m'a jamais aveuglé au point de m'engager à mettre le *bien dire* au niveau du *bien faire*. Mais chacun a ſon talent, & n'eſt tenu qu'à le chercher & le faire valoir par le meilleur emploi poſſible. L'emploi donc que je donne au mien eſt de tendre à ſuſciter des hommes penſants & agiſſants, comme vous faites, à les réunir, pour ainſi dire ; car il en eſt plus qu'on ne penſe, mais ils ſont par-tout iſolés, ils ſe croyent

Chacun eſt tenu de faire valoir ſon talent par le meilleur emploi poſſible.

ſeuls de leur eſpece, & mettent, en quelque ſorte, la lumiere ſous le boiſſeau. Il faut leur apprendre ce qu'ils ſont, ce qu'ils valent, où ſont leurs rivaux dans cette carriere fraternelle, leurs amis & leurs imitateurs; il faut, de cet enſemble d'hommes vertueux & profitables, faire un grouppe qui prenne ſa véritable place dans l'opinion publique, & qui préſente un objet d'émulation à la jeuneſſe qui va leur ſuccéder. Il faut apprendre à l'univerſalité des propriétaires toujours trop pauvres pour fournir aux variations continuelles & périſſables du luxe des villes, que ſi-tôt qu'ils placeront ailleurs leur vanité, le prix d'une boëte ou d'une voiture à la mode, ſacrifié à telle avance fonciere ſolide, doublera leur revenu, & paſſera à la cinquieme génération, après les avoir fait jouir du plaiſir d'être & de fonder, de celui de ſoudoyer des journaliers, & de donner, comme l'Auteur de la nature, le pain quotidien à ſes enfants qui l'achetent par leur travail. Il faut montrer la véritable ſource du plaiſir à cette multitude d'hommes altérés de jouiſſances, qui toujours courant après les apparences, ſouffrent & meurent pour avoir goûté, au milieu de leur courſe rapide, le miel des rayons qu'ils ont renverſés ſur leur paſſage. Il faut qu'ils puiſent aux eaux pures & ſalubres de la véritable bienfaiſance, qu'ils ſe rapprochent du ſein de notre mere commune, qu'ils y trouvent le centre & le point de réunion de tous les intérêts, de tous les beſoins & de tous les travaux; qu'ils tendent la main à leurs freres, qu'ils ſachent enfin que le ciel ſeul peut verſer la bienfaiſance, que la terre la multiplie & l'éleve du bas en haut, & que jamais la charité humaine ne peut la répandre que de niveau: telle eſt ma vocation, Monſieur, tel eſt mon emploi. Organe dévoué dès longtems à la déduction des principes, je puis apprécier aſſez juſte peut-être tous les détails de la bonne conduite en ce genre,

mais il ne m'appartient pas de les dicter. Permettez donc que ce ſoit chez vous que je les cherche, & que, pour commencer je vous demande le point de vue général d'abord ſous lequel vous enviſagez ces devoirs.

P. Il me ſemble que vous les avez fixés par une déduction ſimple en marquant les trois points de deſtination du revenu des propriétaires: 1°. entretien des avances foncieres, 2°. contribution aux charges publiques, 3°. dépenſe du propriétaire. Je crois donc que le devoir des propriétaires ſe réduit en général à ces trois points: 1°. bien entretenir leurs fonds, 2°. fournir complettement & fidélement aux charges publiques, 3°. bien & loyalement, honnêtement & utilement dépenſer leur revenu.

L. Je ſuis parfaitement de votre avis, & cette énonciation générale m'a même tellement éclairé, que je vois que ces trois objets fourniront matiere à trois de nos entretiens, ſans nous écarter de la marche que nous nous ſommes preſcrite à cet égard. Aujourd'hui donc nous ne traiterons, s'il vous plaît, que des avances foncieres, & nous tâcherons de démêler tous les rapports de ce genre de devoir. Croyez-vous, par exemple, qu'il ſe borne au bon entretien de ces avances?

P. Il s'agit ſeulement de s'entendre. Je ne me pique pas de métaphyſique; mais je crois que chacun doit ſe raiſonner ſoi-même. En conſéquence, j'ai mis dans ma tête que le *devoir* ſignifioit le *faire bien*, c'eſt-à-dire, de remplir nos obligations; qu'au-delà étoit *le mieux*, c'eſt-à-dire, le perfectionnement qui peut aller loin, mais que j'appelle *vertu*. Or, dans ce ſens, je crois que le devoir du propriétaire ſe borne au bon & complet entretien de ſes avances foncieres, quoiqu'en effet leur accroiſſement fût le *mieux*.

Faire bien, eſt le devoir; *faire mieux*, eſt la vertu.

L. N'ayez jamais plus de métaphyſique, Monſieur, celle-

là ſuffit & vaut mieux que des volumes de beaux diſcours. J'imagine cependant que, dans le récit de vos faits mêmes, nous trouverons que vous avez preſque toujours fait le *mieux*, car vous avez beaucoup augmenté vos terres, & cependant vous avez encore la modeſtie de vouloir vous inſtruire à cet égard; & vous avez raiſon, car le bien & le mieux ſont des choſes purement relatives.

P. Daignez m'expliquer cette maxime.

L. N'eſt-il pas vrai que le mieux que puiſſe faire un aveugle pour trouver ſon chemin, c'eſt de tâter avec ſon bâton? Mais, ſi tout-à-coup on lui rend la vue, il feroit mal de ne pas ſe ſervir de ſes yeux. De même ſi vous appercevez que votre devancier étoit un aveugle, vous n'êtes plus en droit de croire avoir rempli votre devoir de propriété, en vous contentant d'entretenir ſes avances foncieres ſur le même pied où il vous les a laiſſées.

P. Je vous entends, & voici pour le coup, un champ qui nous menera loin.

L. Mais il ne ſauroit nous égarer, puiſque nous irons toujours terre à terre: &, pour commencer, faites-moi la grace de me dire comment vous avez fait pour augmenter la terre dont vous avez fait le principal objet de vos ſoins?

P. Je commençai par baiſſer tous les baux de détail, parceque je les trouvai tous forcés; mais cela n'a rien de commun avec les avances foncieres.

L. Ce mot, que je crois erronné, me fait faire une réflexion profonde ſur la néceſſité abſolue de la communication de lumieres entre les hommes, réflexion qui n'eût pas dû être nouvelle pour moi, puiſque cette néceſſité eſt une ſuite de celle du concours de nos forces pour nos travaux, puiſque nos forces ne ſont preſque rien ſans notre induſtrie, & que

notre induſtrie tient à nos facultés intellectuelles, plus qu'à nos moyens corporels. Je vous jure qu'aujourd'hui même, où l'âge, l'expérience & l'habitude du calcul devroient me rendre très familiere l'opération du dépouillement néceſſaire pour connoître ſi un bail eſt forcé, ou s'il ne l'eſt pas, je ſerois fort embarraſſé de faire ſeul cette opération ſur aucun territoire quelconque; & vous l'avez faite, vous, Monſieur, encore ignorant des principes & des calculs qui en réſultent. Vous l'avez faite ſi décidément que vous avez agi en conſéquence par un renoncement volontaire à un droit acquis. Vous débutez par le réſultat de l'équité la plus lumineuſe, & au milieu de cela, vous ignorez encore que le montant de ce renoncement eſt un total d'avances foncieres que vous avez mis ſur votre terrein.

P. Je n'ai compris, ſous la dénomination d'avances foncieres, qu'un genre de dépenſes utiles & oſtenſoires, faites par le propriétaire ſur ſon ſol, & dont l'entretien demeuroit à la charge du propriétaire. Or, je ne vois à ce renoncement au ſur-taux de mes fermes, aucune de ces deux conditions.

L. Quoi! votre objet, en diminuant votre bail, étoit-il qu'il demeurât toujours à ce taux-là, & ſeulement pour rétablir l'égalité dans la diſtribution des produits, égalité léſée par les baux précédents?

P. Non, ſans doute, je ſentois que, pour remettre ma terre, il falloit attirer des fermiers ſolvables; qu'un bon fermier ne viendroit pas haricoter ſur une terre épuiſée; que ſa premiere manœuvre, s'il s'y engageoit, ſeroit de faire des dépenſes.

L. Foncieres, dites le vrai mot.

P. Non pas, ſi j'ai bien compris vos leçons à Antoine; car vous lui avez dit expreſſément qu'il devoit entrer dans

la maſſe des avances productives de quoi faire le premier défrichement même des terres, & ſubſiſter, lui & ſon attelier, juſques au tems de la premiere récolte, s'il n'eût pas trouvé les guerêts faits. Ainſi donc tout ce qu'il faut pour mettre, à cet égard, mes fonds en bon état, eſt, ſelon vos propres diſtinctions, du reſſort des avances productives. Il eſt vrai que, ſentant que mes fermiers actuels n'étoient pas aſſez forts pour faire ces avances, & que ma terre, privée de ces avances, ne pouvoit donner aſſez de produit pour ſoutenir mon fermier & le mettre en état de me payer le prix du bail ſur le pied où il étoit; que, ſentant auſſi que ſi j'attirois un fermier plus riche, ce dernier ne conſentiroit pas à riſquer ſes avances, j'ai pris ſur moi & ſur le retranchement de mon bail, de fournir le montant de ces nouveaux frais, & encore d'ôter de mes baux cette ſotte clauſe qu'on appelle de *trois, ſix* & *neuf*, qui ne ſert qu'à mettre le fermier en défiance de la ſolidité de ſon établiſſement; mais il me ſemble qu'en tout cela, je n'ai fait qu'obvier à la juſte défiance ou à l'impuiſſance de mon fermier, & prendre ſur moi une portion des avances productives. Il eſt vrai que j'eſperai que quand ma terre ſeroit rétablie par l'intervention & les dépenſes d'un laboureur faiſant bien ſes affaires, elle rendroit davantage, & que ma terre reprenant alors ſon niveau, j'y gagnerois beaucoup auſſi, comme en effet cela eſt arrivé; mais je croyois n'avoir fait que ſuppléer, par épargne ſur mes revenus, au défaut d'avances primitives.

L. Et vous croyez bien, Monſieur: je vous ſupplie auſſi de croire qu'il m'eſt arrivé, plus d'une fois, d'être redreſſé par mes éleves, & que, ſi je n'en avois ſenti de la joie, j'aurois dédaigné mon propre cœur. J'avoue donc que je me ſuis pris moi-même à la confuſion des choſes avec les perſonnes, dont

j'ai

j'ai tant voulu préſerver Antoine, & que, dans l'examen des devoirs des propriétaires envers les cultivateurs, la ligne des avances foncieres ne nous ſuffit pas, & demeureroit bien en deçà des devoirs des propriétaires dans tout pays dévaſté par un régime contraire aux loix de l'ordre naturel.

Dans l'état de langueur des travaux de la culture, le propriétaire doit prendre ſur lui le rétabliſſement des avances de l'exploitation.

P. Pourquoi, s'il vous plaît, cette diſtinction?

L. Le voici : c'eſt que néceſſairement il faut, de cet état miſérable, parvenir à reprendre du moins les premiers échelons de la roue de proſpérité, & à tourner la roue dans le ſens du rétabliſſement. Pour cela, il faut des efforts conſidérables, proportionnément au peu de force que l'état de déſaſtre laiſſe à toutes les claſſes. Comme les propriétés foncieres ſont en cet état peu priſées, en raiſon de ce qu'elles rendent peu, elles s'amaſſent ſur un petit nombre de têtes, eu égard à ce qu'il y auroit de propriétaires dans un pays en bon état. Les gros héritages compoſés du peu qu'il reſte à glaner de produit net ou de caſuel, ſur les propriétés, peuvent ſeuls fournir peu-à-peu aux avances de tous les genres, & c'eſt alors aux propriétaires à faire, à titre favorable, ce qu'auſſi bien la miſere des autres claſſes les forceroit de faire à titre onéreux.

P. Mais, s'il eſt vrai, comme vous me l'avez dit, & comme je l'ai bien retenu, que, pour faire bien, nous ſoyons toujours obligés de tendre à faire mieux; dans l'état de proſpérité qui toujours ne ſera que relative, c'eſt-à-dire, un état de langueur en comparaiſon d'une plus grande proſpérité poſſible, les propriétaires devront toujours tendre à l'amélioration de leurs fonds, & par conſéquent toujours faire de nouvelles avances.

L. L'état de proſpérité pourroit devenir tel que cela ne ſeroit guères poſſible.

P. Je comprends que le propriétaire ſeroit alors dégagé du ſoin de participer, par ſes ſecours, aux *avances annuelles*, aux *avances primitives*, & autres appuis du cultivateur en ce genre; mais ce ſeroit alors le cas d'accroître les *avances foncieres*. Il fut certainement un tems où l'on ne comptoit point avec la terre; nous voyons les traces des dépenſes immenſes d'acquêt & de conſervation, des aqueducs, des môles, des dépenſes foncieres, en un mot, ſi fortes que, dans aucun tems, elles n'ont pu faire eſpérer la ſorte de dédommagement proportionnel, que nous appellons l'*intérêt de notre argent*, & auquel on rapporte, ou à-peu-près, aujourd'hui le calcul des dépenſes foncieres & de leur produit avant de s'y engager. En ce tems-là donc, les propriétaires, ſoit par *attrait*, ſoit *par ſageſſe*, furent prodigues envers leurs fonds. Je dis, *ſoit par attrait*, parceque nous ſuppoſant un grand ſuperflu & aſſez de ſageſſe pour en faire un bon uſage, une ferme ſuperbe par ſa ſolidité & par tous les genres d'agréments utiles, un aqueduc ſolide qui ameneroit de loin de belles eaux, & pluſieurs autres genres de dépenſes foncieres, utiles & agréables pour le fonds, feroient autant d'honneur & de plaiſir à un propriétaire, que la conſtruction d'un beau château, des boulingrins, des caſcades & autres dépenſes d'une froide & frivole oſtentation. Il fut donc un tems où l'on penſoit & agiſſoit de la ſorte, & certainement alors les avances primitives & annuelles étoient bien complettes ſur ces territoires-là, qui, par conſéquent étoient en plein rapport, & dans un état de proſpérité, & vous voyez cependant qu'il reſtoit bien à faire au propriétaire.

Il fut un tems où les propriétaires ne comptoient pas rien à rien avec la terre.

L. Oui; mais ſelon votre expoſé même & préciſément en vertu du tableau que vous en avez fait, il ne reſtoit plus alors d'autre devoir territorial aux propriétaires, que celui de per-

fectionner & de groſſir les avances foncieres, & c'eſt préciſément ce que je vous ai dit; mais, dans l'état d'accablement & de miſere réſultante de la ſpoliation des avances de la culture, ces ſoins d'un propriétaire en pleine vigueur, doivent faire place à ceux d'un propriétaire convaleſcent, & c'eſt la diſtinction que j'ai faite & dont vous me demandiez la raiſon. Pourſuivez maintenant le détail des moyens qui vous ont réuſſi pour l'augmentation de votre terre.

P. J'acquis ſur une grande terre d'un de mes voiſins, toutes les portions qui étoient à ma bienſéance, je lui donnai le denier trente du montant de ſes baux; mais il prenoit d'avance des pots de vin, il ſe refuſoit à toute eſpece d'entretien, il harceloit ſans ceſſe ſes fermiers aux échéances, & même pour avoir de l'argent d'avance. J'étois déja connu pour un homme qui en uſoit tout autrement, & tous les baux accrurent de près d'un tiers dans mes mains, ſi-tôt que j'en fus devenu le propriétaire incommutable.

L. Eh bien, Monſieur, que voulez-vous apprendre de moi, que vous n'ayez appris avec bien plus de certitude ſur le terrein? Mais l'avantage qu'un propriétaire aviſé trouve à ſuccéder à un déprédateur, n'eſt pas toujours auſſi aiſé que celui dont vous venez de me rendre compte; car on achete quelquefois bien cher tout ce qu'on gagne au rétabliſſement du bon ordre & de la bonne culture.

P. Je crois en général, Monſieur, qu'il en eſt de cette partie, comme des autres, où la terre rend toujours au double au moins ce qu'on lui confie avec intelligence. D'ailleurs, je crois qu'il eſt dans notre nature d'aimer à nous roidir contre les difficultés, & l'on trouve à rétablir une terre en déſordre, un certain plaiſir qu'on n'auroit pas à la maintenir en bon état ſi elle y étoit.

Il y a plus d'hommes créateurs, qu'il n'y en a de conſervateurs. Néceſſité de rendre bien ſolides toutes les avances foncieres.

L. Il eſt vrai qu'il y a infiniment plus d'hommes créateurs, qu'il n'y en a de conſervateurs ; & cette connoiſſance eſt un motif de plus pour un pere de famille ſage, de donner toute la ſolidité poſſible à tous ſes travaux d'entretien, de rétabliſſement & de création dans ſa terre ; car il n'eſt pas sûr que ſon ſucceſſeur ſoit fort exact à entretenir ſes ouvrages, & le moins qu'il peut laiſſer, à cet égard, à ſa diſcrétion, eſt le mieux. Il eſt bon d'ailleurs de lui préſenter un objet d'émulation, & de donner, pour ainſi dire, le ton de la ſolidité aux chaînons qui nous lient à notre propre terre. C'eſt à cela que je voudrois qu'un bon propriétaire mît ſa gloire & ſon honneur. Je voudrois que les armoiries, ſi l'on veut, ou du moins le nom, la date, fiſſent paſſer à la poſtérité la mémoire de celui à qui elle doit telle ou telle autre dépenſe fonciere qui fait la fertilité d'un pays. Tout ce qui peut porter notre amour propre vers des objets d'utilité eſt très néceſſaire à mettre en uſage, & certainement l'émulation fondatrice en ce genre, eſt d'une utilité premiere.

P. A l'égard des friches, j'ai dépaſſé les meſures que vous avez données aux avances primitives ; car, par exemple, ayant attiré chez moi un gros fermier du pays de forte culture, & lui voyant une charrue de plus qu'il n'en pouvoit employer ſur ma ferme, dans ſon état ordinaire, je l'engageai à joindre à ſa ferme tout un tenement de friches voiſines qui lui donna l'emploi d'une charrue, & je la lui laiſſai ſon bail entier, ſans aucune rétribution. Il en eſt d'autres, même moins en fonds, que j'ai excités en ce genre, par de petites gratifications, en diminution ſur leur bail. Ainſi toutes mes terres ont ceſſé d'être un plancher aride & habituel pour leurs cultivateurs, & ſont, pour ainſi dire, devenues leur laboratoire volontaire & de prédilection.

L. Courage, excellent homme, c'eſt-là la bonne économie! Pardonnez, Monſieur, la familiarité de cette exclamation au ſentiment qui l'inſpire. Et cette terre qui vous doit tant, ne l'avez-vous pas vous-même interrogée en quelque partie?

P. J'ai fait des eſſais de tous les genres, & tous m'ont à-peu-près réuſſi; mais, quoique j'aie calculé les frais & les produits, je ne répondrois pas que l'aide des fumiers d'une groſſe maiſon, & des chevaux communément entretenus pour ne rien faire, n'eût beaucoup influé ſur mes profits. Toujours eſt-il que les terres qui ont ſervi de canevas à mes eſſais, en ſont devenues beaucoup meilleures. Mon canton eſt tout terrein de ſable; j'ai eſſayé pour les prairies artificielles, j'en ai fait les frais, & il s'eſt trouvé que la luſerne vient merveilleuſement dans les fonds de ſable le plus blanc, qu'elle proſpere juſqu'à ce qu'elle trouve le tuf; &, depuis ſix ans que j'ai réuſſi, elles ne commencent pas encore à s'affoiblir: mes fermiers en cultivent aujourd'hui, & le pays devient abondant en fourages.

L. Je vois avec plaiſir que je vous retrouverai enfin aux dépenſes foncieres; car vous aurez ſans doute cherché où eſt le tuf, &, pour le coup, ce n'eſt point là le fait des avances primitives de la culture.

P. Sans faire cette diſtinction, j'ai en effet pris l'habitude de faire ſonder mon terrein, & cet uſage de la ſonde m'a valu la découverte d'un fonds très conſidérable. J'avois une friche très vaſte, je la fis ſonder, environ à ſix pieds de profondeur, je rencontrai une réſiſtance invincible. Je voulus connoître la nature de cet empêchement, & je découvris avec joie un banc de roche calcaire très compacte & très épais. La chaux commençoit à être fort chere dans le pays, pluſieurs fours voiſins étoient abandonnés & tomboient en ruine, faute

Sonder ſon terrein, eſt étendre ſa propriété.

de matiere. Je fis ſonder la friche en pluſieurs endroits, où je trouvai la continuation du banc de roche. J'acquis fort aiſément les portions de terrein qui ne m'appartenoient pas, & enfin je connois à cette riche table, au moins cinq cents toiſes de long, ſur trois cents de large. Je fais tirer la pierre, & j'en donne 4 livres dix ſols de la toiſe aux manœuvres. Les chaufourniers viennent la prendre ſur la place, & me la paient ſur le pied de 9 livres 10 ſous; à ſavoir les 4 livres 10 ſous qu'elle m'a coûté à extraire, payables en l'enlevant, & les autres 5 livres dans l'année. Dès lors les fours ſe ſont relevés; on en a conſtruit de nouveaux, & ce commerce vivifie le canton. J'obſerve de ne faire tirer de la pierre que dans les ſaiſons mortes, parceque je veux que les gens du pays en faſſent eux-mêmes l'extraction & le profit, & que je ne veux pas ſur-tout qu'ils négligent leurs terres.

L. Oh, Monſieur! plus vous donnerez d'action à un objet de vivification, plus vous exciterez la culture des terres du canton vivifié.

Objets de vivification paſſagere font plus de mal que de bien.

P. Je le crois, en ſuppoſant que l'objet de vivification fût d'un genre ſuſceptible d'être perpétué; mais je ne vois cette qualité qu'à la culture des terres, & je craindrois de faire plus de mal que de bien, ſi je trouvois tout-à-coup quelque objet de ſalaires paſſagers ou dépendants de la fantaiſie, qui fiſſent gagner plus d'argent avec moins de peine que les travaux courants. Cela accoutumeroit mes travailleurs à des avantages dont il eſt dur d'être enſuite privé, & comme la population monte toujours au niveau des ſalaires & des profits, ces ſalaires & ces profits venant à tomber, je me trouverois ſurchargé d'un peuple inutile & miſérable, faute de ſalaires habituels. Cela peut être bon pour les villes où un genre de gagne-pain remplace l'autre; mais, dans la cam-

pagne, je trouve cela très dangereux. On croit communément qu'il ſuffit de verſer de l'argent dans un pays pour le ſoulager, je crois que c'eſt à peu près comme d'enivrer un homme pour le rendre gai, il en devient baucoup plus triſte enſuite; de même, c'eſt faire une pauvre beſogne que de donner des ſalaires paſſagers. J'aurois grand beſoin d'un château, cette réſidence étant toute des plus noblement & mal adroitement antiques; mais s'il me venoit les moyens d'en bâtir un, j'obſerverois de tirer tous les ouvriers & les charrois de dehors, avec le même ſoin que j'obſerve pour réſerver l'exploitation de mon banc de pierre à chaux pour mes habitants, parceque celui-ci eſt immenſe, proportionnément au travail & à la conſommation du pays, & que, d'ici à ce qu'on en voye la fin, j'aurai le tems de remplacer, par d'autres moyens de ſubſiſtance relative au travail de ces bonnes gens, ce ſurcroît de moyens que leur procure cette exploitation. Au lieu que mon château une fois bâti, il faudroit que je fiſſe un hôpital pour nourrir gratuitement tous les pauvres manœuvres, hommes, femmes & enfants manquants de pain, parcequ'ils n'auroient plus à gâcher le mortier, à porter l'oiſeau, ou à mener le ſable.

L. Et vous avez, me diſiez-vous, renoncé à être homme d'Etat? Comptez, Monſieur, qu'il eſt bien peu de Miniſtres & moins encore d'Adminiſtrateurs qui en fachent autant que vous ſur ce qu'ils conſeillent, & ſur ce qu'ils gouvernent. Votre bon eſprit ſimplifie vos vues, elles n'en ſont que plus juſtes & plus ſuſceptibles d'une véritable étendue. Votre modeſtie généraliſe les objets qui vous paroiſſent étrangers à vos devoirs : c'eſt en cela ſeul que vous vous trompez. Comptez, par exemple, qu'il en eſt des villes, tout comme chez vous, & qu'on n'y bâtit tant d'hôpitaux que parcequ'on

y a adopté tout ce qui y vient pour bâtir, décorer, pomponner & parfumer le château & les poupées qui l'habitent. On les a adoptées, dis-je, ſans ſavoir de quoi on les feroit vivre après, d'où ſuit qu'il faut enfin les faire vivre & mourir de charité. Mais je vois que votre ſollicitude s'étend juſques ſur les moindres cultivateurs. Faites-moi, s'il vous plaît, un détail de vos ſoins à cet égard; car tous ceux que vous m'avez faits juſqu'ici, m'inſtruiſent autant qu'ils m'édifient.

P. Je le veux bien, d'autant plus que mes remarques, à cet égard, ſont infiniment plus d'accord avec les vues & les ſentiments que vous aviez montrés dans votre premier ouvrage qu'avec les principes que vous avez profeſſés depuis, avec rétractation même des premiers, & j'ai, à cet égard, bien des queſtions à vous faire. La même raiſon qui m'a fait deſirer d'attacher mes fermiers à leur travail pour qu'il leur fût plus doux & plus fructueux, m'a engagé d'abord à bannir de tous mes travaux l'uſage des journées: il me ſemble qu'un pauvre homme qui ſait qu'il doit gagner *tant* dans ſa journée, & qu'il ne ſauroit avoir que *tant*, ſoit qu'il faſſe bien ou qu'il faſſe mal, eſt bien déſintéreſſé ſur ſon travail, & que ce déſintéreſſement doit nuire à la beſogne; d'ailleurs c'eſt un cruel tourment que le travail journalier, alors qu'il ne s'agit plus que de faire au ſoleil la priere contraire à celle de Joſué. Pour éviter ce double inconvénient, après les avoir quelque tems déboursés par des journées, j'ai tout donné en prix faits & à tâche, obſervant de ne décourager perſonne, même de proportionner le prix à l'infirmité de l'entrepreneur. Par exemple, un vieillard qui a travaillé toute ſa vie, ne trouve plus de journées, parce qu'il a perdu ſes forces & languit: par un marché particulier

de

de lui à moi, je lui donne 7 ſols de la toiſe de foſſé, dont le courant n'aura que 5 ſols.

L. Cette diſtinction, Monſieur, & ce détail, tout excellent qu'il eſt, appartient à l'article de la charité, & nous en parlerons dans l'entretien relatif à nos dépenſes particulieres. Mais, pour ne pas ſortir de notre objet préſent, & ne pas nous écarter des vues ſaines & paternelles qui vous ont fait craindre les ſecours paſſagers pour vos habitants; eſpérez-vous avoir toujours des foſſés à faire, & des travaux de main d'homme à perpétuer?

P. Non, ſans doute, ſi j'étois totalement convaincu de l'infaillibilité des aſſertions économiques; mais je vous avoue que, malgré le conſentement de ma volonté, mon expérience n'eſt pas perſuadée. J'ai, comme tout le monde, je crois, été d'abord converti, touché & perſuadé par la lecture de L. D. H. Ce livre, où le cœur parle au cœur, me parut parler auſſi raiſon à la raiſon. Vous y diſiez d'abord que les hommes & leur travail étoient les premiers d'entre les moyens qui devoient nous procurer les ſubſiſtances: vous avez depuis non ſeulement rétracté, mais anathématiſé ſi hautement & ſi opiniâtrément ce principe, que, ſi je vous connoiſſois moins, je croirois que vous avez mis un peu d'amour-propre à la ſorte de grandeur d'ame qu'il y a à repouſſer une gloire toute acquiſe, & à renvoyer à un autre, alors moins connu du plus grand nombre, l'honneur & le gré qu'on nous offre volontairement.

L. Je n'oſerois affirmer, Monſieur, que vous ne m'euſſiez deviné ſur ce point. Je n'ai pas cru obéir au motif que vous dites; mais qui peut répondre de ne pas ſe faire illuſion à ſoi-même? En tout cas, l'amour-propre bien placé n'eſt pas un mobile reprochable au commun des hommes, & je ſuis de ce

commun, du moins j'y prétends. A l'égard de mon motif, tel qu'il me parut être, le voici : ſeul & vis-à-vis de moi-même, lorſque j'écrivis mon premier ouvrage, j'errois ſans principe, & guidé ſeulement par la lumiere naturelle & par les affections de mon cœur. En cet état, je pris l'apparence pour la réalité. Un autre devenu mon nouveau pere, & quel pere! l'auteur du bon uſage de mon intelligence, me montra la réalité tout au rebours de mes apparences, me mit ſur la voie, m'apprit à marcher. Alors je crus qu'il étoit de mon devoir de mettre l'étiquette en groſſes lettres ſur le cul de ſac des apparences, où ma voix alloit conduire tous ceux qui m'avoient entendu ; & plus le concours à ſuivre ma premiere voie me parut grand, plus je me crus obligé de rétracter mon erreur.

P. Et quelle eſt-elle, au bout du compte, cette erreur ? Je vais faire l'habile ici, mais c'eſt que je l'ai bien cherchée. Vous avez dit que c'étoient les hommes qui étoient le principe des richeſſes, & il falloit dire que c'étoient les richeſſes qui étoient le principe des hommes. Cette inverſion eſt d'autant plus grande & plus frappante, qu'elle eſt d'abord plus intelligible. Cette tournure abſtraite écarte la foule, &, ſelon vos principes, cela n'en valoit pas mieux, mais enfin, à la déduction, on voit que cette derniere forme eſt la plus exacte, parceque les premiers hommes n'ont pu faire naître les premieres ſubſiſtances ; parcequ'il falloit qu'ils vécuſſent avant que de travailler, on ne peut nier tout cela. Mais que réſulte-t-il de cette découverte ? rien autre choſe, ſinon que vous aviez manqué un échelon de votre gradin des richeſſes, & de leur extenſion. Ce gradin, ce ſont les premieres ſubſiſtances éparſes & produites ſpontanément par la nature ; car, à cela près, ſi-tôt que le travail de l'homme a commencé & qu'on a reçu des produits, il eſt vrai de dire que le travail de l'homme

a été le principe des ſubſiſtances, que ces ſubſiſtances arrivant avec ſurabondance, ont étendu la population, avec elle le travail, par l'accroiſſement du travail celui des ſubſiſtances devenues richeſſes par l'accroiſſement des beſoins qui les ont miſes à l'enchere, &c. & qu'ainſi l'homme a vraiment été le principe des richeſſes.

L. Avant de ſapper par le pied tout l'édifice de votre obligeante apologie, faites-moi la grace d'aller juſques au bout, & de me dire à quoi vous en voulez venir par-là.

P. Dans le courant du même ouvrage, & en conſéquence de votre principe, vous avez établi par-tout que c'étoit à la plus grande population qu'il falloit tendre pour avoir la plus grande richeſſe. Vous nous avez peint le territoire des Romains, où chaque famille vivoit du produit d'un arpent, &c. & au fond, aviez-vous tort ? en ce cas, pourquoi nous parlez-vous aujourd'hui de l'innombrable population de la Chine ? mais, non, vous n'aviez pas tort, car c'eſt la conſommation qui met l'enchere aux produits : ainſi donc pourvu que les hommes ſoient en activité, c'eſt-à-dire, qu'ils travaillent & qu'ils aient un cannevas de travail qui ne ſoit pas paſſager & précaire, par lequel ils puiſſent obtenir leur ſubſiſtance en échange de leur travail ; plus il y aura d'hommes, plus il y aura de travaux, d'échanges, d'encheres aux ſubſiſtances, & de réproductions de ſubſiſtances ſortant du ſein de la terre. Or, pour avoir ſous-entendu le premier échelon de cette gradation, cela valoit-il la peine de s'écrier *peccavi*, de l'imprimer en trente endroits, & de déſavouer, pour ainſi dire, votre ouvrage le plus touchant & le plus fructueux ?

L. Vous m'engagez là, Monſieur, en une ſinguliere diſpute ; car, quelle qu'en ſoit l'iſſue, il faudra toujous que j'aie péché. Pour éviter l'embarras du choix entre l'ignorance & la

prévention, je me déterminerai uniquement à rendre gloire à la vérité. Mon erreur premiere ne vous paroît que l'oubli d'un échelon, c'eſt ce qu'il faut voir. Mais, ſi par haſard cet échelon, ou ce premier don de la nature que j'oubliai, eſt toujours néceſſaire pour que l'homme puiſſe faire un pas en avant vers la progreſſion de l'eſpece, & par conſéquent du travail; vous m'avouerez que cet oubli devient plus conſidérable, puiſque cet échelon ſous-entendu ſe trouve à chaque régénération de ſubſiſtance, & que par conſéquent mon oubli étoit un lourd mécompte, renouvellé chaque année. Or cette hypotheſe n'eſt plus à mettre en queſtion, ſi vous voulez bien voir que chaque année, ce don ſpontané de la nature ſe renouvelle dans le doublement de la miſe du cultivateur. Chaque année, la nature lui accorde, outre ſa ſubſiſtance & celle de ſon attelier, un excédent qui fait la meſure & l'avance néceſſaire d'un excédent de population, de travail, &c. & c'eſt ſeulement ce don annuel & ſpontané de la nature que j'oublios, en donnant le travail de l'homme pour principe des produits, l'accroît de la population pour principe de l'accroît du travail, mettant ainſi, comme l'on dit, la charrue avant les bœufs.

C'eſt la meſure de la ſubſiſtance qui a précédé le travail de l'homme, qui donne la meſure de la ſubſiſtance qui proviendra du travail de l'homme.

P. Vous êtes très ingénieux à vous trouver des torts; mais d'abord vous me paroiſſez ici mettre de la confuſion, quand vous appellez *produit ſpontané*, l'excédent de la production par-delà les frais de la cultivation, puiſqu'ici ſpontané ſignifie un acte ou un effet purement naturel, ainſi que le furent les premiers fruits de la terre que les hommes trouverent épars. Au lieu de cela, l'excédent de la production eſt un don, ſi vous le voulez, mais c'eſt un don accordé à l'intelligence & au travail des hommes, apprécié, calculé, meſuré, prévu, préparé, ſollicité par le beſoin. Ainſi l'oubli de l'un de ces

genres de produits n'entraîne pas l'oubli de l'autre ; à telles enſeignes que vous propoſiez un accroiſſement néceſſaire, & que vous tendiez à la réuſſite. Enſuite il me reſte à vous demander de quoi importoit tant cette erreur, puiſque, ſelon moi & ſelon bien d'autres inſtruits avec moi par l'expérience, vous offriez les vrais moyens de rétabliſſement.

L. De quoi il importoit ? de l'erreur ſeulement la plus importante à toute l'économie politique & naturelle de la ſociété. Oui, Monſieur, en mille ans & mille ſiécles, la voie de vouloir accroître les richeſſes par la population qui n'auroit que des beſoins, ne nous donneroit pas un homme ni une richeſſe de plus. Pour vous en convaincre, il ſuffit de voir. Voyez en effet ce que l'homme, par ſes forces & ſes propriétés perſonnelles, & dépourvu d'abord de moyens & de ſubſiſtance, peut faire de culture, & ce que vous attireriez de produits avec un million d'hommes dans cet état d'impuiſſance d'obtenir, par le travail, la ſubſiſtance future, faute de la ſubſiſtance préſente qui doit le ſoutenir pendant ſon travail. Comme c'eſt de la culture que dépend la multiplication des ſubſiſtances, & de la multiplication des ſubſiſtances que dépend celle de la population, ce ſont donc les moyens préalables qui ſont les premieres richeſſes néceſſaires pour obtenir celles que les hommes peuvent faire naître par les travaux de l'agriculture. Les productions ſpontanées de la terre ſont le fœtus primitif de la propagation humaine.

P. Je le ſais ; mais je ne ſaurois faire le procès à un Généalogiſte ou à un Antiquaire, de ce qu'ils oublieront de faire ſortir de la terre une famille ou une nation.

L. Oh bien, Monſieur, puiſque je ne me fais pas entendre, dites donc tout de ſuite, où vous voulez en venir par cette queſtion ?

P. Et le voici : c'eſt que, ſelon moi, non-ſeulement vous avez changé de principes, mais encore de conſéquences, & vous en avez avancé & affirmé, qui ne ſont point du tout vraies.

L. Et leſquelles ? Et en quoi ?

P. Abandonnant le ſoin de multiplier l'eſpece humaine, vous avez au contraire recommandé les grandes fermes, les fortes entrepriſes de culture qui certainement banniſſent le peuple de deſſus les campagnes, pour le remplacer par des charrues & des beſtiaux

L. J'avoue que j'ai changé de méthode, mais non d'objet; & je crois au contraire avoir prouvé qu'en n'employant à la culture que le nombre d'hommes, qui y eſt indiſpenſable, aidés de tous les ſecours efficaces que nous appellons *richeſſes d'exploitation*, cette culture donnoit, ſes frais prélevés, un plus fort excédent en produit net appellé *revenu*, & que le nombre d'hommes qui vivoient ſur ce revenu, ſurpaſſoit de beaucoup le nombre de ceux qu'on prétendroit multiplier en leur partageant dans le plus grand détail poſſible, le travail fructueux & diſpendieux de la culture des terres dont ils ne pourroient être déplacés ſans ſupprimer leur ſubſiſtance future ; au lieu que ceux qui vivent ſur le revenu, ſont diſponibles, c'eſt-à-dire, qu'on peut, à volonté, les employer à tout autre travail, dont le ſalaire leur aſſure continuellement la ſubſiſtance, parceque cette ſubſiſtance eſt le produit net qui s'obtient par l'épargne ſur le travail d'un moindre nombre d'hommes occupés à la culture, & qui peuvent y ſuffire complettement. Daignez, Monſieur, vous rappeller ce ſage, cet excellent principe que vous avez vous-même deviné & mis en uſage, en obſervant de ne pas fournir à vos habitants des objets de ſubſiſtance précaire, dont la ceſſation les jet-

teroit dans l'abîme de la miſere & du déſeſpoir. Cet apperçu, vraiment lumineux & mémorable, peut aiſément vous guider dans les plus hautes ſpéculations de la politique ; car la vraie politique eſt ſimple, & l'art de bien conduire une ferme eſt purement ſuffiſant pour bien conduire un grand Etat. Que craignez-vous donc, & que deſirez-vous, ſelon vos vues bienfaiſantes & alimentaires, pour vos pauvres habitants ? Vous craignez qu'un principe de ſubſiſtance paſſager & variable ne vous ſurcharge d'une population ſurabondante, expoſée à la miſere, dès le premier déchet de cet objet de ſubſiſtance ; vous deſirez établir un cercle de travaux & de ſubſiſtances qui aſſure à vos hommes & à leur famille des moyens conſtants de gagner leur vie par le travail ; eh bien, Monſieur! un Etat, un Royaume agricole étoit, pour moi, dans ma ſpéculation, ce qu'eſt, pour vous, votre terre, dans votre adminiſtration. On m'a fait appercevoir que mon plan, en le ſuppoſant même propre à avoir le ſuccès que je m'en promettois, tendoit à couvrir la terre d'une population précaire qui ne pouvoit conſtituer ni une nation, ni un Etat aſſuré par la puiſſance & la force néceſſaire à la conſervation des Empires.

P. Permettez que je vous arrête à ce mot. Vous oubliez donc que c'eſt renverſer toutes les idées économiques & toutes les idées naturelles, que d'attribuer la qualité de précaire à une population occupée à ſolliciter les dons inépuiſables de la terre ?

L. Un moment : je dis que cette occupation dont il s'agit, eſt infructueuſe, & cette aſſertion ſera prouvée, ſi nous prouvons que toute la ſubſiſtance de la claſſe productive ſera toujours précaire, ſi cette claſſe n'eſt aidée & défendue par les autres claſſes de la ſociété. Or, une ſubſiſtance précaire eſt, ainſi que vous l'avez remarqué, fatale & dange-

Toute culture infructueuſe eſt précaire, c'eſt-à-dire,

reuſe. Le vrai fruit de la cultivation eſt donc le complément de ſon objet, & le complément de ſon objet eſt de tirer la plus groſſe portion poſſible par-delà les frais, pour devenir alimentaire des autres claſſes de la ſociété. Je dis donc cette cultivation *infructueuſe*, & je la prouve telle, ſi je prouve qu'elle eſt précaire. Je la dis *précaire*; parceque, ſi la claſſe ſtérile manquoit, la claſſe productive ſeroit elle-même obligée de vaquer à d'autres travaux & d'autres emplois auſquels elle ne pourroit ſubvenir, étant réduite à elle-même & toute diſtribuée & occupée à la culture de la terre; cette culture étant bornée au travail des bras, n'obtiendroit auſſi qu'une ſubſiſtance fort bornée pour chaque cultivateur qui par conſéquent ne pourroit être détourné du travail qui l'a fait naître ſans en arrêter la production. Ainſi, en prétendant multiplier de cette maniere la population, on ne parviendroit qu'à diminuer ſes facultés & ſes jouiſſances. Je la dis *précaire*, parceque, ſi la claſſe propriétaire ou le revenu diſponible manque, plus de défenſe contre l'invaſion, plus de bon ordre & de juſtice contre les méchants, & la cultivation en proie à la rapine ſera bientôt déroutée & détruite. Elle eſt donc *précaire*, ſi elle eſt *infructueuſe*; elle eſt *infructueuſe*, ſi elle eſt *précaire*. Or, pour ſavoir ſi la culture à bras d'hommes donne plus de produit net & de revenu que la grande culture que vous me blâmez d'avoir préférée, vous n'avez qu'à aller demander à votre fermier, pourquoi il laboure avec des chevaux & ne fait pas paſſer tous ſes champs à la bêche? il vous dira qu'il n'y gagneroit pas ſes frais, & que les hommes ſont trop chers.

ſujette à inſtabilité. La culture, d'autre part, ne peut être précaire, que parcequ'elle devient infructueuſe, & ceſſe d'obtenir l'excédent qui doit fournir à la dépenſe & aux ſervices néceſſaires à la bonne culture.

P. Mais cela veut dire qu'ils ſont trop rares. Ceci me rappelle d'avoir été voir le bon homme *Dailly*, qu'on m'avoit dit être un excellent laboureur, & qui l'étoit en effet. Il exploitoit

exploitoit une ferme de deux cents arpents dans le parc de Verſailles, à la vérité, franche d'impôts, & il en donnoit 4000 livres de ferme, ce qui fait 20 livres l'arpent, & certainement c'eſt un bon prix. Je le trouvois tel, & j'admirois l'effet de la charrue bien conduite, car il menoit tout cela avec ſept chevaux. *Eh bien !* me dit-il, *les habitants contribuables de Marly ne cultivent pas entre eux tous, plus de terres, dont la plûpart ſont en terrein pendant, & de mauvaiſe qualité, & ſi paient-ils* 50000 *livres de tailles, ſans le revenu des propriétaires.* Vous voyez donc bien quelle différence, & qu'il n'eſt pas vrai qu'une nombreuſe population ne puiſſe pas, à bras d'hommes, tirer un infiniment plus grand produit net des terres que ne font toutes vos charrues, &c.

L. Vous ne m'apprenez rien de nouveau aſſurément. Ne vous a-t-on pas dit que ce terrein, dont vous me parlez, eſt un vignoble fort abondant? or la culture de la vigne ſe fait à bras, & eſt une riche culture qu'il ne faut pas comparer à celle des grains: cependant on avoit inſinué au gouvernement qu'il falloit faire arracher les vignes du Royaume, & on menaçoit fort celles des environs de Paris, malgré des ſuccès ſi décidés. Mais qui eſt-ce qui raſſemble les hommes dans ces cantons-là, tandis qu'ils ſont ſi rares par-tout ailleurs ?

P. C'eſt le débouché & la bonne vente de leurs produits.

L. Mais, qui eſt-ce qui fait le débouché & la bonne vente?

P. C'eſt le grand nombre d'hommes conſommateurs.

Tous les hommes ont le ſoin de conſommer, mais leur conſommation dépend de leurs moyens, & leurs moyens de la dépenſe des revenus.

L. Vous voyez bien que nous tournerions dix ans autour de cette pétition de principes, ſans en ſortir par ce chemin-là. Tous les hommes ſont néceſſairement conſommateurs, & s'il ne falloit qu'appuyer ſur cette corde là pour faire des hommes, il n'en manqueroit nulle part; mais, pour être

conſommateur à juſte & véritable titre, il faut des moyens: ces moyens ſont d'avoir de quoi payer ce qu'on conſomme: ce *de quoi*, ce ſont les *revenus*. Ces revenus ſe tranſportent à Paris & s'y diſtribuent; de-là le concours de la population autour de Paris, pour avoir part à cette diſtribution. Alors les hommes travaillent avec force & induſtrie, & obtiennent des produits privilégiés, & les produits de leur travail, bien payés par les revenus diſponibles, leur donnent moyen de vivre. Ainſi donc ſi, pour nous rapprocher, vous voulez que nous retournions la phraſe, au lieu de faire dire à ce fermier *que le travail des hommes eſt trop cher*, il vous dira *que les produits de la terre ne le ſont pas aſſez*.

P. Eh bien! vous vouliez remédier à cela en ſemant des hommes autour de lui, & ces hommes feront venir des produits privilégiés.

L. Enſuite, qui les paiera? Ces produits ſervent d'appas à la richeſſe & par elle à la population, quand la richeſſe donne une bonne valeur aux produits; mais la richeſſe attire ces produits à elle, & ne va pas à eux. Quand elle s'accumule dans la ville capitale du Royaume, alors ils s'y accumulent auſſi pour participer immédiatement à la dépenſe des richeſſes qui ne s'étend au loin que par un commerce intermédiaire qui préleve ſes frais & ſon gain ſur la valeur des productions éloignées qu'il tranſporte. Ce n'eſt pas d'après un dérangement ſi oppoſé à l'ordre naturel & ſi préjudiciable à la proſpérité d'une nation, que nous devons raiſonner.

P. Ce ſont donc les débouchés qui plantent & provignent les hommes?

L. Oui, ſans doute, ou ce qui revient au même, c'eſt la diſtribution des dépenſes la plus immédiate. Ne voyez-vous pas que les chemins fréquentés, les grandes rivieres attirent

le plus grand nombre d'habitants. Ce ſont les débouchés qu'il faut à la denrée, & dès lors les champs productifs ſe couvriront d'hommes producteurs. Mais ces hommes, dont le travail eſt borné à la culture des terres, ne peuvent faire les débouchés & moins encore les précéder dans les lieux où les produits de leur travail n'auroient pas de valeur. C'eſt au bon emploi de ces revenus à ouvrir ces débouchés par le bon emploi des dépenſes publiques, dont l'article des débouchés eſt & doit être le premier objet, comme le plus avantageux à la proſpérité de l'agriculture. Ceci nous ramene au point ſur lequel doit rouler notre futur entretien, à ſavoir *en quoi conſiſtent les devoirs des propriétaires envers l'Etat & la ſociété?* En attendant, croyez, Monſieur, que c'eſt avec juſte raiſon & conformément aux loix de l'ordre naturel que les principes économiques ont pris pour baſe conſtante de tout l'édifice ſocial, la formation, la progreſſion & la perpétuité la plus aſſurée du revenu: que c'eſt en ſuivant cette ſérie de principes immuables & conformes aux loix préordonnées de la création & de la régénération des fruits, que l'on obtiendra la plus nombreuſe population, & que l'on parviendra à concilier l'immenſe population de la Chine avec la dévaſtation du reſte de l'Aſie, les deſerts de l'Afrique, les peuplades informes de l'Amérique, & la civiliſation ſuperficielle de l'Europe. La terre eſt le ſéjour de l'eſpece humaine par-tout égarée par l'ignorance, & perſécutée par ſes propres délires. Tous les climats lui offrent les moyens de ſatisfaire à ſes beſoins; par-tout la néceſſité y pourvoit, la met en action; par-tout elle ſe perd dans les ténébres, elle devient féroce & ſe dévore elle-même. La lumiere même lui eſt redoutable, juſqu'à ce qu'elle ait démêlé les objets, qu'elle ait apperçu un meilleur état, qu'elle ait reconnu celui qui eſt le plus avantageux,

Ce ſont les débouchés qui peuplent un pays, parce-qu'ils rapprochent les dépenſes, & que ce ſont les dépenſes qui vivifient, & l'effet de la vivification eſt la population.

qu'elle ſoit raſſurée par l'équité & la ſtabilité des loix. Que ſera-ce, quand cette eſpece privilégiée, par-tout ſouſtraite à l'empire de l'ignorance & de ſes propres preſtiges, par-tout inſtruite des loix de la nature, étreinte d'un hémiſphere à l'autre des liens d'une utile & vraie fraternité, ne ſera, pour ainſi dire, qu'un corps & qu'une ame, concentrée dans l'unité de beſoins, de travaux, de produits, & dans le regne d'une juſtice univerſelle, par-tout tutélaire des propriétés de tous les genres?

P. C'en eſt aſſez, Monſieur; je vois & j'entends. Je vois que j'ai bien fait de prendre ſur mes revenus pour fournir aux avances primitives de la culture de mes terres, puiſque les cultivateurs, ou pauvres ou effrayés, ne pouvoient ou n'oſoient le prendre ſur eux. Je vois que je ferai mieux quand je ferai de plus grands ſacrifices encore pour l'accroiſſement des avances foncieres, & qu'une grande partie de ces avances entre dans le détail des arrangements généraux de la ſociété. J'entends que j'ai eu tort de penſer qu'un grand propriétaire peut connoître & remplir tous ſes devoirs, ſans connoître & ſervir les intérêts généraux de la ſociété. J'entends que j'aurois plus de tort encore, ſi je différois à m'inſtruire de toute la portion de ces intérêts qui peut embraſſer mes devoirs.

QUATRIEME ENTRETIEN.

Un grand Propriétaire & L. D. H.

P. J'ai trop bien ſenti, Monſieur, les raiſons de la connexité des devoirs d'un propriétaire envers ſes fermiers & ſes cultivateurs, avec ſes devoirs envers la ſociété dont il eſt membre,

envers l'Etat en un mot, pour être déſormais tranquille ſur la connoiſſance & l'exécution de cette partie eſſentielle de mes devoirs L'indifférence, à cet égard, ſeroit d'autant moins excuſable, que, ſur les autres parties dont nous avons traité dans nos entretiens précédents, j'avois du moins des objets viſibles & des lumieres locales, en quelque ſorte, qui me guidoient & me déterminoient ; & cependant ſur combien d'erreurs n'ai-je pas été obligé de prendre condamnation? à plus forte raiſon dois-je craindre de n'avoir que des préjugés ſur l'article que nous devons traiter aujourd'hui.

L. Si-tôt, Monſieur, qu'on tient la baſe des loix de l'ordre naturel & le fil de l'évidence, il n'y a plus qu'à s'y fixer, ſans craindre de s'écarter. Les préjugés mêmes, ſi redoutables pour ceux qui cheminent ſans flambeau dans le dédale des opinions politiques, ne doivent plus être d'aucun poids pour un homme déſormais certain d'en démêler les fauſſes inductions & les abus. Il n'eſt preſqu'aucun préjugé qui n'ait ſon principe dans le ſentiment d'équité naturelle à l'homme, quelque difforme qu'il devienne enſuite par notre penchant à l'excès & à l'erreur, & par les motifs de l'intérêt particulier excluſif. L'ignorance qui eſt l'état primitif de l'homme, & qui, par cette raiſon, a dominé nos peres privés d'inſtruction, a long-tems prolongé notre barbarie, & a rendu barbare l'inſtruction même de leurs deſcendants. Aujourd'hui même où, du ſein de tous les preſtiges des arts corrupteurs & de la ſcience vilement oppreſſive, nous frondons ſi hardiment la barbarie de nos devanciers ; en ce tems même où nous nous attribuons gratuitement l'avantage de vivre dans le ſiecle le plus éclairé, quel cas pourroit faire de toutes nos ſciences ſpéculatives, un homme décidé par attrait & par raiſon à n'aimer & n'eſtimer les choſes que relativement à leur utilité? Quel cas feroit-il d'arts

Les préjugés ont d'ordinaire leur principe dans la nature, égarée enſuite par l'erreur.

poſtiches qui ne ſavent perfectionner la navigation que pour la guerre, les méchaniques que pour la deſtruction, la main d'œuvre que pour le clinquant & la variété : de ſciences qui n'interrogent la raiſon, que pour inſpirer des doutes & la jetter dans le pyrrhoniſme ; la nature, que pour enfanter des ſyſtêmes ; le calcul, que pour exceller dans la magie des ſupputations fiſcales ; l'hiſtoire, que pour admirer l'atrocité des conquérants & tous les excès de l'inhumanité ; les obſervations ſur le préſent, que pour exciter par l'exemple les deſirs effrénés de la fortune & du plaiſir. L'homme de bien ne ſeroit il pas tenté de regretter les âges barbares, tems où celui qui dédaignoit le ſavoir, s'occupoit du moins du gouvernement de ſon patrimoine, & où les idées naturelles n'étoient pas toutes perdues ou embrouillées dans le mélange confus des demi-notions ſuperficielles & de la multitude des prétentions. Le ſage, guidé aujourd'hui par le fil des principes ſur la voie de la vie & de la vérité, apperçoit dans l'eſpoir du regne futur de l'évidence & dans les effets de l'inſtruction univerſelle, la place & l'objet des talents divers & de tous les motifs d'attraits que la providence a répandus ſur la multitude des individus. Il voit toutes les études, toutes les ſciences, tous les arts, ſe réunir au futur vers un centre commun, à ſavoir l'extenſion de la vie & de ſes commodités. Sous ce point de vue, tout reprend à ſes yeux ſon rang de décence & d'utilité ; il rend à chaque talent ſon hommage, à chaque étude ſon tribut. Il voit que la réalité eſt dans la nature, l'opinion dans les apparences, & que le préjugé même du vrai citoyen eſt plutôt ſéduit que corrompu. Ceſſez donc, Monſieur, de craindre vos propres préjugés ; c'eſt en les interrogeant eux-mêmes, que nous parviendrons à les redreſſer, ce qui vaut infiniment mieux que de les attaquer imprudemment. Nous n'avons eu

que trop d'apôtres du vuide, ſous le titre de deſtructeurs des préjugés.

P. Je crains bien que les miens ne ſoient entierement dignes de proſcription, n'en dût-on juger que ſur la perſuaſion abſolue où j'étois que la ſcience d'Etat & du Gouvernement étoit entierement inutile à un grand propriétaire, & peut-être même incompatible avec ſes premiers & principaux devoirs.

L. Vous ne prétendiez aucunement à la connoiſſance des principes de l'ordre ſocial, dont vous ne vous étiez formé d'idées que d'après les loix des hommes. Il ne s'agit donc pas en ceci de vous juger vous-même d'après de telles idées, il faut tout chercher par l'étude de la nature qui a irrévocablement inſtitué toutes les loix que nous devons obſerver pour notre propre bonheur. Quelle idée aviez vous donc de l'état de propriétaire? Penſiez-vous qu'un grand propriétaire ne dût rien à ſa patrie, & ne dût penſer qu'à jouir faſtueuſement de ſes revenus?

P. Non, ſans doute; je croyois au contraire que chacun devoit ſervir le Roi & l'Etat; la nobleſſe dans les armes, & ainſi des autres, chacun ſelon ſon état & ſa profeſſion. Je croyois encore qu'aux occaſions près où ce ſervice étoit néceſſaire, chacun ne devoit ſonger d'ailleurs qu'à ſes propres affaires; mais que ce ſoin n'avoit rien de commun avec le ſervice de l'Etat, ni avec l'intérêt général de la ſociété.

L. Vous ne pouviez, en vérité, pas croire mieux, ni rien faire de mieux que de vous occuper, ſans relâche, des ſuccès de la culture de vos terres; plus vous les ferez produire, plus vous procurerez de revenu, & plus vous multiplierez la ſubſiſtance de vos concitoyens. N'oubliez jamais cette belle ſentence d'un Empereur de la Chine: *Si quelqu'un néglige la*

Nul ne fait ſon avantage durable, qu'il ne faſſe celui de tous.

culture de ſon champ, il y a un autre homme qui ſouffre. L'univerſalité des hommes ignore encore la réalité de la chaîne indiſpenſable qui lie tous les intérêts humains en un ſeul & même faiſceau, & qui les rend tous dépendants les uns des autres. Chacun ſe croit ici-bas placé dans une ſphere excluſive pour faire ſes affaires uniquement. Les foibles, comme auſſi les ames baſſes, penſent que c'eſt envers & contre tous. Dans l'ordre mitoyen, le penchant du cœur & la nobleſſe de l'ame combattent ce ſentiment, le plus ſouvent en vain. On ſe cache néanmoins des actes qui en réſultent, & les ſpectateurs appellent *honneur* & *vertu*, les élans de la belle & franche nature vers la fraternité. Les grands enfin ne ſont que les prête-noms d'inſectes voraces & paraſites; la vanité domeſtique du palais les met en châſſe, ſous prétexte de les adorer; mais en effet pour les ſéparer de leurs propres intérêts & de toutes leurs adhérences. Leurs intérêts ſont livrés à la diſpute, leurs mouvements à la méthode du bel air, & leurs ſentiments à l'évaporation. Au milieu de cela, perſonne ne tenoit le fil de la co-adhérence univerſelle des intérêts humains, & les préjugés, livrés à l'aveuglement, tenoient de l'erreur de leur principe. On vous diſoit qu'il *faut ſervir l'Etat*; mais vous ſaviez bien que cela vouloit dire qu'il faut être à portée des graces & des bienfaits, c'eſt-à-dire, être à la charge de l'Etat. On dit aux autres qu'il *faut faire quelque choſe*; mais ſi la charge n'a pas des émolumens, on ſaura la tourner, en maniere quelconque, en utilité. Celui qui s'en tient enfin au détail de ſes affaires domeſtiques, ne leur voit de rapports que ceux qui ont un trait abſolu à lui ou aux ſiens. Plus on reſtreint le cercle de ſes rapports, plus on veut le reſtreindre. Bientôt on craint une nombreuſe famille, & l'on finit par ſe retrancher la poſtérité à ſoi & à ſes biens, pour en doubler

doubler l'uſufruit. Ainſi donc vous n'aviez pas de préjugés, on vous avoit fourni des prétextes, & réſervé l'intention de vous prévaloir. Cette intention eſt bonne dans le fond, puiſqu'elle ſe réduit au deſir de vos propres avantages. Il ne s'agit que de mettre cette intention à ſa place, & de l'enchaîner dans tous les avantages environnants.

P. Je conviens que ce ſont des idées entierement neuves qu'il faut prendre en ceci.

L. Elles le ſeroient, ſans doute, ſi vous n'aviez aucune teinture des principes économiques, & c'eſt ce qui leur donna l'air du paradoxe, qui leur fut tant reproché d'abord. Aujourd'hui vous êtes déja bien avant dans la voie, tant par le goût que vous avez pris à l'inſtruction, que par la ſuite de nos entretiens. Vous retrouverez même dans le détail, bien des traces de ce que vous avez cru ne voir qu'en paſſant & ſans intérêt direct, dans les livres économiques. Venons à notre objet.

P. Il s'agit de traiter en détail des devoirs des propriétaires envers l'Etat & la ſociété.

L. Nous avons vu que le propriétaire doit ſe tenir pour engagé dans une ſociété intime & néceſſaire avec celui qui a entrepris l'exploitation de ſa terre, & que les pertes & les profits du cultivateur font la perte ou le profit du fond. Vous avez vu dans les entretiens d'*Antoine*, & vous avez parfaitement connu par vous même, l'adhérence & les rapports de tous les travaux entr'eux. Sans en revenir à l'identité démontrée des fonds & des travaux qui les font valoir, qui pourtant ſeroit une raiſon invincible pour prouver que les fonds ont entre eux les mêmes rapports qu'ont les travaux, vous ſentez, je crois, aiſément que vos fonds participent au bon état des fonds qui l'environnent. En effet, ſi le côteau de Marly

étoit dans telle province qu'on voudroit choisir, il ne vaudroit pas 50 livres en tout. Vous avez donc intérêt à la prospérité des propriétés foncieres qui vous environnent. Cet intérêt est un droit; tout droit comporte un devoir équivalent. Voilà votre intérêt transporté & assis sur la propriété de votre voisin; delà le champ voisin de votre voisin est le siége de l'intérêt voisin de votre intérêt; & de voisin en voisin, votre droit & votre devoir s'étendroient jusques aux bornes de la terre. Ceci n'est point une hypothese idéale, c'est une réalité physique d'où dérivent le droit & le devoir de la fraternité universelle que Dieu nous a prescrite en la personne de notre prochain. En effet, si par hasard le Chinois s'approche, il devient votre frere & votre prochain. Hors d'atteinte même, vous devez respecter tous ses droits, penser toujours qu'ils sont dans l'ordre de vos devoirs, & que vous ne pouvez vous faire, avec aucune de vos associations plus particulieres, ni droits ni loix qui puissent jamais contracter avec la propriété, la liberté & la sûreté de l'individu qui habite vos antipodes, & que vos fausses & injustes mesures ne sauroient manquer d'atteindre par adhérence, par l'effet de la communication des rapports, & d'entourer de chaînes ou de deserts.

Communauté d'intérêt entre toutes les propriétés foncieres.

P. Cette idée, quoique bien étendue, arrache, en quelque sorte, mon consentement, & je sens que j'en reviens plus docile aux détails des devoirs d'un propriétaire envers la société dont il fait partie.

L. Ce n'est en effet que par son étude & son attention religieuse sur cet article, que l'homme peut remplir ses devoirs envers l'humanité. Dans la machine la plus vaste & la plus compliquée, chaque roue ne répond qu'à une roue, chaque cran n'opere que sur un cran. Je l'ai dit à Antoine, chaque homme, chaque état ne peut remplir ses devoirs en-

vers l'humanité entiere, que par l'exactitude à ſes devoirs de correſpondance avec ſes rapports. Les rapports ſi intimes & conſtants de la choſe particuliere avec la choſe publique, n'ont d'autre organe que l'ordre des propriétaires. Ce devoir d'organe, chez les propriétaires, eſt un de leurs premiers devoirs, & réſulte indiſpenſablement de leurs devoirs particuliers les plus eſſentiels. Pour parler une langue, il faut la ſavoir. La connoiſſance donc des intérêts généraux de la ſociété, eſt un devoir eſſentiel des propriétaires. Il ne s'agit, après cela, que de dire en quoi conſiſtent ces intérêts.

P. Avant d'entrer dans ce détail, je vous demande de me dire les raiſons préciſes de cette attribution particuliere à l'ordre des propriétaires. Je me ſuis promis de revenir ſur ce point, quand vous me démontrerez l'univerſalité de l'aggrégation nationale & des privileges qui en réſultent pour tout individu qui emploie ſon travail & ſes richeſſes dans le ſein de la ſociété.

Pourquoi les rapports entre la choſe particuliere & la choſe publique, n'ont d'autre organe que les propriétaires.

L. Cette diſtinction n'eſt pas un privilege pour les propriétaires; mais c'eſt une attribution relative à l'eſſence phyſique des choſes. Nous entendons ici par ce mot général de *propriétaires*, les poſſeſſeurs de propriétés foncieres. L'Etat n'eſt autre choſe qu'une certaine circonſcription de propriétés foncieres qui, réunie ſous les mêmes loix générales, reconnoît une ſeule & même autorité, & conſent à faire, dans tous les cas, cauſe commune. Ce ne ſont pas les terres qui ſe ſont fait ou qui ont ſubi cette loi là; ce ne ſont pas elles non plus qui peuvent ſtipuler ni repréſenter ce qui leur importe: ce ne ſont pas les richeſſes d'exploitation ni ceux qui les font valoir; car tout cela ne peut compter qu'avec la terre, & n'a rien à traiter avec les hommes, ſinon qu'on leur laiſſe la pleine & entiere liberté de leur emploi. Ce ne ſont pas

le hommes enfin, car les hommes, dénués de richeſſes, n'ont rien à ſtipuler que leur liberté perſonnelle, rien à mettre en compte que leur travail journalier, rien à prétendre que leur ſalaire journalier. Ce ne ſauroient être enfin les Magiſtrats & les Adminiſtrateurs d'Etat; car ils ſont les réſultats de cette aſſociation, ils ſont partie de la puiſſance établie pour le bon ordre & pour les ſoins publics, ils ne ſauroient être les repréſentants des propriétés particulieres auprès de la puiſſance publique. Le Prince en effet délibere avec ſon conſeil, ordonne, exécute par les moyens de ſes prépoſés de tous les genres. Ses prépoſés peuvent & doivent, ſelon le genre de leur commiſſion, devenir auprès de lui les organes des réclamations publiques; mais ces réclamations, ces recours & ces avertiſſements doivent néceſſairement partir, en premier eſſor, des propriétaires, parceque c'eſt de l'intérêt de leur propriété qu'il s'agit dans tous les cas quelconques qui peuvent être traités dans les conſeils des Souverains, dans tout ce qu'ils ordonnent, dans tout ce qu'ils font exécuter par leurs prépoſés, & cela ſans exception d'aucun cas; parceque les propriétés particulieres, de tous les genres, touchent à leur propriété, parceque la propriété publique & tous ſes droits & tous ſes devoirs ſont inſéparablement unis à leur propriété particuliere, à leurs droits & à leurs devoirs; que tout cela ne fait qu'un, & que dans l'intérêt des propriétaires des terres, ſe combinent, par l'immuable loi de l'ordre naturel, tous les intérêts de l'humanité réunis en un centre commun. Cette vérité ſe développera par ſes détails, à chaque pas que nous ferons dans l'examen de cette partie.

P. Je ſens & j'ai compris que le premier devoir de l'homme eſt la connoiſſance de ſes devoirs; je ſens & j'ai compris que l'extenſion des connoiſſances entraîne celle de nos devoirs;

mais, de ce ſentiment & de la démonſtration que vous venez de me faire de la néceſſité pour un propriétaire de connoître les intérêts généraux de l'Etat & de la ſociété, ne dérive pas la facilité de parvenir à cette connoiſſance. C'eſt ſur ce point toutefois que j'implore votre aide contre le découragement.

L. On a tant bercé notre jeuneſſe de toutes ces myſtérieuſes exagérations de charlatans politiques de tous les genres, *ſecrets d'Etat*, *ſecrets des cabinets*, *ſecrets de l'adminiſtration*, *ſecrets des finances*, *ſecrets du commerce*, &c. que ſemblables aux enfants qu'on a tellement frappés de contes de revenants qu'ils ne ſauroient être ſeuls dans la nuit ſans voir des ſpectres & des fantômes, plus nous avons de bon ſens & d'équitable modeſtie, plus nous ſommes portés à déſeſpérer de jamais rien entendre à tant d'algébres différentes. Le premier ſecret que nous apprend la ſcience, c'eſt que tout cela n'eſt qu'abus des mots, fanfaronade, & ſouvent pis. Sans doute, l'art de gouverner les hommes, de les connoître, de les placer; le talent d'être toujours vigilant ſans inquiétude, en garde ſans méfiance, ferme ſans dureté, bon ſans foibleſſe; ſans doute les qualités néceſſaires pour commander & pour régir, ſont inhérentes, du plus au moins, à certains caracteres privilégiés, à certains tempéraments phyſiques, & toute la ſcience poſſible ne nous donne pas, à cet égard, ce que la nature nous aura refuſé. Il s'en faut bien auſſi que je penſe qu'une claſſe d'hommes plutôt qu'une autre doive prétendre aux emplois du gouvernement. Nos leçons tendent bien plutôt à les tenir chacun à leur poſte, & à leur préſenter, ſous ſon point de vue naturel & effrayant, cette prétention étourdie, contagieuſe, & preſque générale, de vouloir parvenir aux emplois publics. Mais ce ſont les qualités perſonnelles qui nous manquent, & qui rendent cette carriere redoutable, &

Le talent de gouverner eſt un don de la nature & non une ſcience.

non la profondeur & la multiplicité des connoiſſances qui y ſont néceſſaires. Il eſt vrai qu'aujourd'hui il y a beaucoup à oublier & à rejetter d'opinions & de préjugés pour ſe rendre ſuſceptible des connoiſſances qui nous rendent propres à être de bons adminiſtrateurs; & c'eſt l'inquiétude que nous avons ſur les fauſſes idées qui ſont dans nos têtes, qui fait une ſcience de l'art de s'en débarraſſer. A cela près, toutes les connoiſſances relatives à l'intérêt public, ſont ſimples, indubitables, & liées les unes aux autres, de maniere qu'elles viendroient d'elles-mêmes à celui qui en auroit fait le premier pas.

P. En ce cas, j'aurai plus d'avance qu'un autre, car je vous répete que je n'ai jamais prêté d'attention à la multitude de propos, aujourd'hui fort en vogue ſur cet article, & que j'ai toujours regardé ces matieres comme très étrangeres à mon fait actuel & à mon devoir poſſible.

L. Auſſi n'aurons-nous qu'à marcher à découvert, pour voir tout ce qu'il nous importe de ſavoir. Nous avons dit que les avances foncieres étoient le droit & le devoir du propriétaire.

P. Oui, ſans doute.

Les débouchés ſont partie des avances foncieres, des propriétés foncieres privées.

L. Les avances foncieres ſont ce qui fait valoir le fond, & qui n'appartient pas préciſément à la culture. Nous avons vu que rien ne faiſoit valoir le fond, comme la facilité des débouchés. La rue n'appartient pas à la maiſon qui prend ſon jour ſur la rue: cependant, ſans ce jour, la maiſon ne ſeroit qu'un cachot; ainſi la rue fait, en quelque ſorte, partie de la propriété fonciere du maître de la maiſon. Si cette rue n'eſt qu'un cul de ſac, elle ſera beaucoup moins avantageuſe à la maiſon, que ſi elle avoit pluſieurs iſſues belles & faciles. Où ces iſſues ſont barrées, là ceſſent les avantages qui réſulteroient d'une communication plus étendue. Ainſi donc il eſt utile que ces iſſues ſe terminent à un grand & beau chemin;

plus avantageux qu'elles joignent une riviere navigable, parcequ'une riviere navigable eſt le plus beau & le plus utile des grands chemins ; plus avantageux encore qu'elles ſe terminent à un port de mer, parceque la mer eſt un débouché univerſel. Prenez cette maiſon pour l'emblême de toutes les propriétés foncieres, & cette rue pour la facilité de tous les débouchés, vous verrez que le ſoin, la confection, la dépenſe & l'entretien de tous les débouchés quelconques ſur le territoire de la ſociété, ſont portion des avances foncieres de toutes les propriétés foncieres.

P. J'entends & je conçois fort bien cela.

L. Voilà d'abord une grande, utile & très diſpendieuſe portion des charges publiques qui eſt à la charge des propriétés foncieres, comme *avances foncieres* : je dis, *très diſpendieuſe* ; car prenez garde que les ponts, les chauſſées, les conduites & retenues d'eaux, les quais, les places, les marchés, tout cela à faire conſtruire, à entretenir, appartient aux débouchés.

P. Je le veux.

L. Je dis *très diſpendieuſe* ; car rien ne nuit plus à la facilité des débouchés que le peu de ſûreté des chemins. Il faut donc au-dedans une autorité tutélaire, ſurveillante & impoſante pour réprimer les méchants & les voleurs. Il faut que cette autorité ſoit puiſſante ; & la contribution qui forme cette puiſſance, fait portion de l'entretien des *avances foncieres* de toutes les propriétés foncieres.

P. Fort bien, nous voici à l'impôt annuel.

L. Je dis, *très diſpendieuſe* ; car les méchants & les voleurs ne ſont pas une eſpece particuliere entre les hommes. Ce qui rend les hommes méchants, c'eſt le peu de juſtice qu'ils eſperent ou qu'ils craignent. D'où ſuit que le premier préſer-

vatif contre les méchants, ce ſont de bonnes loix, une exacte & prompte juſtice rendue ſur le territoire ſelon les loix, ſi bien que l'entretien des tribunaux & des adminiſtrateurs de tous les genres qui rendent par-tout préſent la ſurveillance de l'autorité, eſt encore à la charge des propriétés foncieres, comme portion d'entretien des dépenſes foncieres, relatives aux débouchés.

P. Ces débouchés & leurs dépendances nous menent fort loin, mais j'avoue que c'eſt par un chemin fort droit.

L. Je dis, *très diſpendieuſe ;* car, quoique nous devions chercher, par tous moyens, à civiliſer, & par conſéquent à inſtruire nos voiſins, cependant nos loix n'ont point de force chez eux, moins encore nos rites; &, ſi leurs rites, leurs préjugés & leurs loix les corrompent & les rendent méchants ou groſſiers, ils pourroient nous fermer le paſſage, infeſter les routes, & même ravager notre pays, ſi nous n'avions une force impoſante, terreſtre & maritime, uniquement deſtinée à nous défendre en cas d'attentats & d'invaſions, & même à faire régner la juſtice ſur les débouchés communs des nations; ainſi donc les forces de terre & de mer, à la diſpoſition de la puiſſance tutélaire du bon ordre dans notre ſociété, ſont encore à la charge des propriétés foncieres, comme portion d'entretien des *avances foncieres*, relatives aux débouchés.

L'impôt, portion des avances foncieres des propriétés foncieres.

P. Voilà tout l'impôt, je crois.

L. L'allégation que le revenu ſeul & les poſſeſſeurs pouvoient contribuer aux charges publiques, étoit ſuffiſamment démontrée à Antoine, en prouvant qu'il n'y avoit que cette portion de libre, & qui ne fut pas déléguée à un emploi fixe & forcé, ſous peine de déchet des ſubſiſtances. C'eſt ſeulement l'enchaînement de tous les intérêts généraux de la ſociété avec

avec vos droits & par conſéquent avec vos devoirs, que j'ai voulu vous montrer. Or, il n'eſt pas permis de ne pas connoître ſes devoirs, il eſt nuiſible d'ignorer ſes droits, il eſt imbécille de méconnoître ſes propres intérêts. Voilà donc l'impôt tout entier rangé dans la claſſe des avances foncieres de la culture, & vous concernant pour votre quote-part au prorata des revenus que vous poſſédez dans l'Etat. Mais il n'en eſt pas de cette portion d'entretien & d'amélioration des avances foncieres, comme de celle qui eſt attachée à votre ſol, à laquelle votre cultivateur peut ſuppléer & dont il peut ſe charger pour vous, au moyen de conditions qui lui attribuent une portion de vos droits.

P. Pourquoi donc, à tout prendre, cela ne ſe pourroit-il pas? Je conçois & j'approuve les raiſons que vous avez dites à Antoine pour le préſerver de cette complication de ſoins, & de l'irrégularité que les circonſtances fiſcales peuvent mettre dans ſes calculs; mais j'ai compris qu'en même-tems que ces leçons étoient très ſages pour un laboureur ou entrepreneur qui commence & qui eſt en force, il étoit poſſible de concevoir & ſeroit très avantageux d'établir des entrepreneurs de culture aſſez forts pour pouvoir ſe charger de l'impôt & en ſolliciter l'égalité, & toutes les conditions régulieres, ſoit de diſtribution, ſoit de ſoulagement & de levée. N'avons-nous pas même actuellement des compagnies en regle qui prennent à ferme les plus groſſes terres du Royaume dans différentes Provinces très diſtantes les unes des autres? & puiſque ces compagnies peuvent ainſi ſe multiplier pour tant d'objets divers, qu'elles ont leur centre à Paris, & leurs agents dans chaque canton, penſez-vous que . . . .

L. Ce n'eſt pas à vous, M., à confondre avec le cultivateur que j'appelle fermier, ces ſortes d'entrepreneurs de

revenus, qui fondent l'eſpérance de leurs profits ſur la pareſſe & l'impéritie des propriétaires d'une part, & ſur la miſere des colons & des cultivateurs de l'autre. Indigne & trois fois flétri ſoit le propriétaire ou l'adminiſtrateur de fonds qui, dédaignant ſes rapports indiſpenſables & repouſſant les devoirs les plus ſacrés de la propriété, vend & livre ſes cultivateurs à la voracité d'hommes cupides, étrangers, ennemis même, qui achetent en bloc le revenu du propriétaire, ſes titres, le poids de ſes dignités & de ſon crédit, l'effroi des miſérables, le déſarroi du travail des bons fermiers précédents, la fauſſe confiance des aſpirants à l'honneur de votre protection, & du tout enſemble, font une maſſe dont ils donnent le moins & retirent le plus qu'ils peuvent par tous les genres de ſupercherie & de rapines qui operent une prompte ſpoliation. Communément, de telles compagnies, compoſées d'hommes cupides, ignorants & trompeurs, ſe conſument par leurs propres frais & leur mauvaiſe économie, & diſparoiſſent, après avoir dégradé les bois, effruité les terres, détérioré les avances foncieres, & vexé les malheureux cantons qui leur furent livrés. S'il étoit poſſible qu'il s'en formât de capables de réunir dans leurs mains l'entrepriſe des revenus de pluſieurs provinces, de combiner, de rapprocher & d'animer le commerce & les produits des unes & des autres, par les unes & par les autres ; certes je les croirois très capables de veiller pareillement aux ſoins de l'impôt ; car de telles compagnies ſeroient vraiment les maîtreſſes de l'Etat. Mais le déſappropriement dénaturé qu'une telle hypothèſe ſuppoſe chez les propriétaires, eſt un des plus déſaſtreux effets de l'état de langueur & de miſere dans lequel le déſordre ſocial plonge le territoire qui lui eſt livré, & ne ſauroit ſe préſuppoſer dans l'état de proſpérité avec lequel il n'a rien de commun. Je vous

le demande, Monſieur; voudriez-vous livrer vos forêts, vos terres, vos fermes, vos fermiers à de telles compagnies qui ne veulent que ſpolier, & ne rien entretenir ni améliorer?

P. Non, ſans doute, dans ma ſituation actuelle qui me permet d'aviſer moi-même à la conduite & à l'appui de mes fermiers particuliers, comme auſſi dans l'état où ſont mes terres qui ont beſoin d'être remiſes & remontées, ainſi que vous l'avez vu, par des ſoins, des eſſais & des dépenſes de détail, auſquelles je fournis à leur défaut. Mais ſi mes terres étoient portées à leur valeur naturelle, c'eſt-à-dire, complettement fournies d'avances de tous les genres; ſi mon âge ou ma poſition me permettoit moins d'activité, ſi j'étois enfin employé à demeure ou dans quelque ambaſſade ou dans le conſeil, je ne ſais ſi je ne trouverois pas plus commode & plus favorable de ſtatuer le montant de mes revenus ponctuellement payé à Paris par des compagnies ſolvables & bien cautionnées, que d'avoir l'embarras d'un département particulier pour le détail de mes affaires domeſtiques, département toujours mal ſervi en raiſon de ce que le maître n'a plus le tems, ni le goût, ni la facilité d'y voir par lui-même.

Les fonctions publiques ne diſpenſent pas des devoirs de propriétaire.

L. Allez, Monſieur, la meilleure caution qu'un homme d'Etat puiſſe donner de ſa bonne conduite à ſa patrie qui lui confie ſes intérêts, c'eſt la maniere dont il ſait conduire ſes propres affaires domeſtiques. Dans l'état de déſordre, être à charge au public, s'appelle *faire ſes affaires.* Ce n'eſt pas cela, ſans doute, que je veux dire; mais celui qui, ſans être imbécille ou fou, met au haſard ſon propre patrimoine, ſans doute eſpere en retrouver un plus conſidérable, aux dépens de qui que ce ſoit. Je conviens qu'il eſt des arrangements différents pour celui qu'on ſépare de ſes affaires, & pour celui qui peut les ſuivre de l'œil; mais ces arrangements en quoi conſiſtent-

ils ? à ſuivre préciſément, en cela, comme en toute autre choſe, l'ordre meſuré de la nature. En raiſon de ce que le conſommateur s'éloigne du produit, il faut qu'il préleve deſſus tout ce qui s'en conſommera par les chemins, pour le lui apporter. En raiſon de ce qu'un homme s'éloigne de ſes affaires, il faut qu'il paye les frais du rapprochement. Les moyens de ce rapprochement, dans l'hypothèſe que vous avez ci-deſſus établie, ont été, pour vous, Monſieur, de livrer votre patrimoine à une compagnie qui vous rend vos revenus payables à Paris. Sans doute que vous avez payé cette commodité en déchet du fond ou des revenus, & tant pis pour vous, ſi vous recevez un revenu pour abandonner vos biens à une domination étrangere : car, en ce cas, vous contrariez l'ordre de la nature, & ces gens, à votre préjudice, en diſpoſent à leur plus grand avantage poſſible, n'ayant aucun intérêt à ménager votre propriété, ni les ſuccès de vos fermiers. Vous faites injuſtice à ceux-ci qui ont établi leur bail ſur la correſpondance d'intérêts entre vous & eux, correſpondance qui n'exiſte plus dans cette aliénation qui introduit un intérêt excluſif tout oppoſé.

P. Je ne vous entends pas en ceci, l'inculpation d'injuſtice eſt trop inquiétante pour paſſer légérement ſur ce point.

L. Oui, Monſieur, cet article eſt de la plus grande importance, & telle qu'elle diſproportionne en quelque ſorte la meſure des devoirs. C'eſt ici que je dois rappeller ce que vous me dites d'abord, qu'il eſt des propriétaires de tout état & de toute condition. Oui, Monſieur, & plus votre condition eſt relevée, plus vous devez craindre que l'inſolence & l'avidité de ceux à qui vous vendez vos droits, n'en abuſent pour tyranniſer le pauvre peuple des campagnes de tout tems habitué à tout craindre, & depuis un ſiecle, à ne rien eſpérer.

Oui, Monſieur, dans les âges appellés barbares, & dans ceux qui les ont ſuivis, l'oppreſſion menaçoit de toutes parts, ſans doute, & frappoit pour le plus ſouvent. Mais auſſi la protection s'y oppoſoit par-tout, ne fut-ce que pour la repréſaille. Elle ſe préſervoit ſouvent, & on l'eſpéroit toujours. Quand même le patronage, ſur lequel nous avons compté, nous manque par ſa propre impuiſſance, la tentative du moins n'en eſt quelquefois que plus précieuſe & plus conſolante. Delà tant de monuments & de traces de cet ancien attachement des vaſſaux pour leurs Seigneurs, dont à peine il reſte à préſent quelques veſtiges dans les cantons reculés. Delà l'habitude des préſents ſans nombre & continuels, cet attachement ſucceſſif & tendre pour les enfants de peres dont la protection en impoſoit. La civiliſation prétendue d'autant plus ſubite, qu'elle n'a été qu'une politeſſe artificieuſe, a régné par la fiſcalité dans les campagnes, par la frivolité faſtueuſe dans les villes, par l'ambition intrigante dans les cours. Elle a tout ſéparé, tout déſuni juſqu'à l'offenſive & à la défenſive. Elle a uni l'égalité apparente dans le droit, & l'anarchie véritable dans le fait. Dans cet état de guerre de tous contre tous, les plus zélés agents des propriétaires, ont pris dans leur fréquentation une teinture de cette inſidieuſe politique, & tandis qu'un grand Seigneur eſt équitable envers ſes ouvriers, humain envers ſes inférieurs, foible même avec ſes domeſtiques, des ſous-ordres perfides & vains, ſouvent même fideles, mais attachés à leur maniere intéreſſée, font au loin peur de ſon crédit & de ſa puiſſance; cet épouventail ſuſcite l'inquiétude & la défiance dans les uſages d'un canton. Quand nous parlons de propriétaires, il n'eſt plus queſtion de vaſſalité, mais un grand peut-il être sûr du véritable prix de ſes fermes, de ne pas être péculataire en un mot, ſi jamais

il ſouffre qu'on répande ſur ſes terres la prévention captieuſe de ſa protection ? Peut-il, d'autre part, être sûr de n'être pas ſurpris, en ce genre, s'il livre à d'autres le ſoin de ſes affaires, de maniere qu'elles deviennent celles d'autrui, ſous le prétexte que ſon tems eſt tout entier voué aux ſoins publics ? Quoi donc ? Un homme en place, lorſqu'il a froid, charge-t-il un autre de ſe chauffer pour lui ? Non, Monſieur, notre patrimoine eſt l'inſéparable ſoutien de notre exiſtence, notre revenu celui de notre ſubſiſtance. Le riche eſt, à bien des égards, tenu ſouvent envers ſa patrie au ſervice gratuit; mais ce ſervice n'exclud pas le gouvernement des biens. S'il ſe livre en entier aux occupations d'un emploi pour les émoluments, qu'il abdique ſa qualité de propriétaire puiſqu'il veut en abdiquer les ſoins & les devoirs. Or, le premier devoir du propriétaire eſt de tendre continuellement à l'union ſenſible & naturelle avec tous ſes rapports, & à fuir tout ce qui peut la troubler & l'altérer. Or vos vrais rapports avec vos fermiers & vos cultivateurs, ſont des liens inſéparables de l'état de propriétaire. Si vous êtes grand propriétaire, vous pouvez être plus généreux avec eux; votre bienfaiſance vous tournera à profit. Mais votre qualité d'homme diſtingué dans l'Etat, d'homme accrédité, n'a point de rapports directs avec eux, encore moins la qualité d'homme en place : ces deux qualités vous donnent des rapports avec la choſe publique, dont l'effet ſécondaire tournera à l'avantage de vos cultivateurs, puiſqu'il n'eſt point de bien public qui ne faſſe le bien particulier; mais ce ſeroit altérer & déranger cet effet ſalutaire que de tranſporter ces rapports.

P. C'en eſt aſſez, Monſieur, je ſens l'importance de ces vérités capitales; continuons le détail des devoirs du propriétaire envers l'Etat.

L. Il vous a été prouvé que l'impôt faiſoit portion de l'entretien des avances foncieres, & vous avez vu comment le propriétaire ne pouvoit ſe ſoulager ſur perſonne de la partie de ſon devoir, qui conſiſte dans cette contribution. Il ſeroit inutile de vous répéter ici les raiſons & les calculs qui démontrent le déſaſtre réſultant de toute autre maniere de lever cette contribution. Ces détails ſont par-tout répétés & calculés dans les livres claſſiques de la ſcience; mais il nous ſuffit maintenant de ſavoir que tous les ricochets, à cet égard, ſont autant d'obſtacles funeſtes aux débouchés, comme il a ſuffi à Antoine de concevoir que tout cela dérangeoit ſon calcul fondé ſur le tarif des ventes, des achats & des ſalaires, & par conſéquent livroit au haſard & à l'imprudence toute entrepriſe de cultivation. Nous avons donc vu clairement toute la ſcience de l'impôt, & cela par la trouée des débouchés. Il en ſera de même de tout le reſte.

P. N'importe, cette méthode ſimple qui m'a mené sûrement, & qui m'a appris à demeure la route juſqu'à l'endroit où vous m'avez laiſſé, m'eſt encore néceſſaire pour parcourir le reſte de la carriere.

L. Eh bien, Monſieur! de quoi s'agit-il dans toutes les loix de la ſociété & dans tous les intérêts de l'Etat? *de proſpérité, de puiſſance, de juſtice, de police, de finance, de commerce, de politique extérieure.* Voilà tout, à ce que je crois. La juſtice, la police & la finance ſont préciſément ce qui a paſſé ſous nos yeux, ſelon l'enchaînement de la néceſſité de chacun de ces objets, dans le détail que nous avons fait des charges publiques. A l'égard du commerce, c'eſt pour lui que ſont faits ces débouchés, c'eſt par lui qu'ils ſont profitables. On n'ouvre des fenêtres que pour le jour, on n'ouvre des débouchés que pour le commerce. Tout ce qui embarraſſe le com-

L'intérêt du commerce inhérent à l'intérêt des débouchés.

merce, comble & détruit les débouchés. Suivez, ſous ce point de vue ſimple, toutes les inductions & toutes les chicanes, définitions, aſſertions, obſervations & inverſions, dont les papefards de la politique mercantile ont tâché d'embarraſſer toutes les têtes, pour prouver que c'eſt le cocher de la voiture qui doit être dedans, vous démêlerez tout cela auſſi aiſément qu'en ſuivant le cours d'un ruiſſeau qui ſuit la pente: malgré les inégalités du terrein, on parvient à trouver ſon embouchure. Cherchez toujours dans le commerce l'avantage des débouchés, dans les débouchés l'avantage des propriétés foncieres, dans les propriétés foncieres l'avantage de la culture, dans la culture l'avantage des ſubſiſtances, dans les ſubſiſtances l'accroiſſement de la population & des forces d'un Empire; voilà tout. Or tout cela tient aux débouchés: les débouchés ſont à la charge des propriétaires; les propriétaires ſont donc les vrais précepteurs du commerce, qui n'a d'intérêt licite & permis que la liberté.

P. Tout ceci réduit au ſimple cette grande queſtion ſi compliquée du commerce; & je me trouve bien débarraſſé de ne voir plus cet objet comme un faiſceau qui ſe préſentoit à bâtons rompus, & s'entaſſoit de maniere qu'il rebutoit le bon ſens, & qu'il effrayoit une ame peu préſomptueuſe. Je m'en étois tenu à me croire très incapable de rien entendre à un art compliqué de tant de détails & de contradictions. Cette réſignation me ſuffiſoit, tant qu'elle fut une dépendance abſolue de mon renoncement à tout ce qui s'appelle ſcience d'Etat; mais depuis que vous m'avez affirmé que cette ſcience étoit du devoir intime de tout grand propriétaire, la peur, à cet égard, m'avoit repris; car je ſens bien de quelle utilité, de quelle néceſſité & de quelle importance eſt le commerce dans un Etat.

L.

L. Ne ſentez pas tant, Monſieur, de peur de retomber dans les idées exagérées qui vous faiſoient redouter votre propre ouvrage. Oui, Monſieur, le commerce eſt l'ame d'un Etat, comme je ſuis l'ame de moi-même ; car la ſociété n'eſt qu'un commerce, & le commerce eſt la ſociété. Vous ſavez que la ſociété a pour principe la néceſſité du concours de nos travaux, & ce concours eſt un commerce. La ſociété, les travaux, les communications d'intérêts, les rapports, tout cela ne fait qu'un, & tout cela eſt commerce. A meſure que la ſociété s'étend par le concours, par les rapports & par le commerce, le commerce s'étend par l'extenſion de la ſociété.

P. Je conçois ces généralités ; mais, en partant de là, voyons ſe former cet état à part dans la ſociété, & cette eſpece de corps laborieux, communément ſous-entendu ſous le nom de commerce

L. Comme l'annexe néceſſaire de l'exiſtence humaine eſt la liberté de l'homme vis-à-vis de ſes freres, en même-tems que l'aſſujettiſſement au travail par l'ordre de la Nature, ordre intimé à l'homme par l'empire de ſes beſoins ; l'homme peut également engager ſon travail par une convention fixe, qui ſtipule pour lui une compenſation de ſon travail en ſalaire, ou bien faire pour lui une entrepriſe de travail à ſes riſques & périls. Le travail du rapprochement des productions & des conſommations, a pû en conſéquence être fait par des hommes payés & gagés par les producteurs & par les conſommateurs, ou bien être pris à entrepriſe par des marchands ou voituriers intéreſſés à l'abbréviation & à la facilité des charrois, & qui ſavent où ſont les produits à vendre, & dans quels lieux on les veut conſommer. Ces derniers vont faire les achats, puis les tranſports & les voitures,

& enſuite la vente, & trouvent leur ſalaire dans le profit qu'ils font entre les deux. Bientôt un grand nombre d'hommes a vécu de cette profeſſion d'acheter d'une main & de revendre de l'autre ; & plus il y a eu de productions à vendre & de conſommateurs en état d'acheter, plus la profeſſion de ces hommes s'eſt multipliée. En ſe multipliant, elle a fait une ſorte de claſſe d'hommes à part, & cette claſſe d'hommes a été appellée *commerçante*. Peu à peu, on s'eſt accoutumé à ne voir le commerce que dans l'exercice même de la profeſſion de marchand. Quand ces hommes-là ont été riches & ſe ſont trouvés en nombre, réunis, non quant à leur exercice, car alors ils ſont concurrents & ennemis les uns des autres, mais quant à l'intérêt commun de leur état & quant aux prétentions nationales, alors ſoit comme riches de richeſſes amovibles, ſoit comme voituriers à entrepriſes, ils ont bientôt aſpiré aux grandes prérogatives, à la domination, aux priviléges excluſifs contre leurs concitoyens & contre l'étranger. En conſéquence, leurs réſidences dans des lieux favorables aux ſuccès de leur profeſſion ſe ſont érigées en ſouverainetés, ou ont obtenu des Souverains qu'elles ſont forcées de reconnoître, de grands priviléges ſoutenus aux dépens de l'Etat par des guerres opiniâtres & préjudiciables à la proſpérité des ſociétés qui confondent leur intérêt avec celui de leurs commerçants. Les Républiques marchandes qui ont réuſſi à devenir indépendantes, Tyr, Carthage, Palmyre, Veniſe, Genes, la Hollande, &c. ont faſciné les yeux des Nations étonnées par leur rapide & paſſagere proſpérité, attendu que tout le monde y travailloit & y gagnoit. Celles qui n'ont pû que ſe faire privilégier, les villes anſéatiques & tant d'autres, ſans approcher de la proſpérité de ces premieres, ont néanmoins dépaſſé de beaucoup l'opulence des villes champêtres, & tout cela a

tellement ſéduit les idées qu'on a cru que ce ſervice public étoit la ruche qui faiſoit le miel ; qu'au lieu de s'en tenir au principe viſible *que plus il y a d'achats & de ventes, plus il y aura d'entremetteurs & de revendeurs*, on a tranſporté l'effet & la cauſe, & l'on a dit : *plus il y aura de revendeurs, plus il y aura d'achats & de ventes.* Du moins cela revenoit au même, quand on nous diſoit que le commerce fait la proſpérité des Etats ; car perſonne ne voyoit dans ce mot tant répété, *le commerce*, la production & la conſommation qui font vraiment la richeſſe des Etats. Cela eſt ſi vrai néanmoins, que les commerçants, & leur activité, & leur génie, & leurs voitures, & leur induſtrie, & tout leur train, quoique très utile comme pourvoyant à la néceſſité du rapprochement indiſpenſable de ces deux choſes, *la production*, *la conſommation*, ne ſont pourtant que des frais pris ſur la choſe même, de maniere que ſi les hommes parvenoient à découvrir quelque reſſort ſympathique qui pût exciter cette communication, reſſort auſſi actif que celui qui ſe trouve entre l'aimant & le fer, la ſociété & l'humanité entiere gagneroient beaucoup à n'entretenir plus du tout d'agens du commerce.

P. Vous me menez pied-à-pied, Monſieur, mais vous me menez loin. Peu-à-peu ma tête ſe charge, & j'avoue qu'après avoir conſenti à tous ces degrés de votre développement, je me trouve un peu trop loin pour ne pas vous demander du relâche. Quoi, Monſieur ! ſeroit-il vrai que les hommes puſſent ſe paſſer du commerçant en titre, & qu'en ſuppoſant cette poſſibilité, il en réſultât qu'ils n'en ſeroient que mieux ?

L. La ſuppoſition imaginaire que j'ai faite, Monſieur, n'eſt ſans doute qu'un emblême, vous l'avez ſenti ; mais le principe qui m'a inſpiré cette image, n'en eſt pas moins vrai. Pour vous en convaincre, revenons à nos débouchés, dont la fa-

cilité renferme tout l'intérêt des propriétés foncieres, & par celui-ci tout l'intérêt de l'humanité. En quoi conſiſte l'utilité d'un débouché ? c'eſt dans la facilité de la ſortie & de l'entrée, qui n'eſt autre choſe que le rapprochement. La plus grande facilité fait la plus grande utilité ; de maniere que les tranſports par eau ſont moins diſpendieux que ceux qui ſe font par terre, parcequ'il reſte plus de produit net pour l'Etat, c'eſt-à-dire, plus de richeſſes annuelles diſponibles pour les dépenſes de choix, de néceſſité & d'utilité communes à toute la ſociété. Le débouché avantageux n'eſt donc autre choſe qu'une diminution de frais. De diminution en diminution, plus vous pouvez réduire les frais, plus vous étendez l'avantage, & ſi l'on pouvoit épargner tous les frais, on étendroit au prorata tous les avantages. Ainſi donc, Monſieur, conſidérez toujours le commerce non-ſeulement comme un ſervice public exercé par le commerçant, mais ſéparément du commerçant. Le commerce, c'eſt l'avantage ; le commerçant, c'eſt les frais. N'enviſagez jamais que l'avantage du commerce ; laiſſez au commerçant à conſidérer & à rechercher l'avantage du commerçant ; ſon ſoin, ſon travail, ſa vigilance tendant à ſon propre & unique avantage, feront l'avantage du commerce. Car cette portion des travaux humains n'eſt pas plus privée que les autres de ce don attribué au concours, par lequel la Nature a voulu lier tous les intérêts particuliers, & en extraire l'intérêt général, ſans autre préparation que cette marche naturelle qui fait d'elle-même tout le bien que l'appareil de la charlatanerie politique ſe charge de faire, & ne fait que contrarier. Le commerçant donc aiguillonné par le deſir & par l'eſpérance du profit, doit aſpirer lui-même à la ſûreté & à la facilité de vos débouchés, parceque c'eſt ſon avantage de faire ſes commiſſions à moins de frais & de dan-

gers poſſibles, parceque ſes concurrents cherchent à offrir au rabais les mêmes ſervices. En un mot, le commerçant, quoique dans la vue de profiter ſur vous, fera l'avantage du commerce dont vous profiterez vous-même. Laiſſez-le faire, laiſſez-le aller; il marche au bien particulier, il arrive au bien général. Mais, ſi trompé par l'effet, vous vous méprenez ſur la cauſe; ſi vous adoptez l'intérêt du commerçant, réellement ennemi de l'intérêt du commerce, dès lors vous privilégiez l'intérêt d'autrui ſur le vôtre & ſur l'intérêt de l'Etat.

L'intérêt du commerçant ennemi de l'intérêt du commerce.

P. Je ne vous arrêterai pas ſur l'idée, frappante néanmoins au premier coup-d'œil, de la ſuppreſſion d'une multitude de travaux, de ſalaires & de moyens de ſubſiſtance, que votre plan & ce tiſſu de vérités irréſiſtibles ſemblent proſcrire & enlever de deſſus la face de la terre: j'en ſais maintenant aſſez pour concevoir que c'eſt à l'accroiſſement du revenu uniquement que vous tendez, parceque celui-là ne ſauroit provenir que de l'accroiſſement proportionnel de toutes les autres portions quelconques, non-ſeulement préliminaires, mais génératives du revenu; que ſur tous ces accroiſſements aſſis ſur une baſe ſolide, vivra une population bien plus conſidérable, & que l'emploi du revenu fera vivre encore un beaucoup plus grand nombre d'hommes que celui que vous ſemblez ſupprimer. Mais je vous demande de m'énoncer & de m'apprendre comment & pourquoi me recommandant l'autre jour & me montrant l'unité d'intérêt entre le propriétaire & ſon fermier, vous n'avez pas ſéparé le cultivateur de la culture? Vous avez, au contraire, forcé l'expreſſion, juſqu'à lui donner une apparence d'exagération, en affirmant toujours que mon fermier & ma ferme m'appartenoient également. Ici, au contraire, vous ſéparez la choſe de ſon agent; vous me recommandez le commerce,

& vous voulez que j'ignore le commerçant; que je ſépare toujours mes intérêts des ſiens. Voilà donc une diverſité de poids & de meſures établies entre les hommes freres, par l'ordre naturel qui les fit tous égaux. Expliquez-moi de grace la raiſon de cette différence, ou plutôt ſa juſtice; *car la raiſon, ſelon la Nature, doit être la juſtice.* C'eſt du moins l'idée ſalutaire & ſatisfaiſante que vous avez jettée dans ma tête: elle y forme un ſanctuaire reſpectable & conſolant, & je ſerois bien fâché que dans l'ordre des choſes, tout ne trouvât pas ſa place dans ce ſanctuaire-là.

L. Votre deſir eſt trop juſte, cherchons enſemble la ſolution de votre difficulté. La méthode sûre & néceſſaire dans l'étude de la ſcience, c'eſt de s'arrêter partout où notre intelligence ſe trouve arrêtée & refuſe ſon conſentement aux réſultats, faute de ſentir leur enchaînement avec les principes. Aſſez de choſes dans les cauſes majeures dépaſſent notre entendement, & nous ramenent à cet hommage de devoirs de la créature envers ſon auteur; ſentiment qui s'écrie *ò altitudo!* mais l'ordre ſocial tout entier fondé ſur l'ordre naturel relatif à notre ſubſiſtance, ne comporte point de myſtere impénétrable pour le moindre d'entre nous. Cherchons donc ſi la différence très certaine que vous venez de m'oppoſer n'auroit pas dans l'ordre naturel ſon principe qui, par des conſéquences ſimples, réhabilitera cette portion de nos freres, par la radiation du décret apparent d'exhérédation que nous venons de prononcer. Si je ne me trompe, la raiſon de cette différence doit être dans la diſtinction même que nous avons faite entre les travaux productifs & les travaux ſtériles; vous vous la rappellez?

P. Un moment: je crois démêler votre idée. Le cultivateur travaille ſur un fond inépuiſable: il ne travaille pas pour

lui ſeul, ou du moins cette volonté privée ne peut être chez lui que d'intention. Dans le fait, la plus groſſe portion de ce que ſon travail lui rapporte, n'eſt pas pour lui, il n'en eſt que le dépoſitaire & le receveur, pour remettre à toutes les autres claſſes de la ſociété. Le commerçant, au contraire, travaille pour lui ſeul & profite pour lui ſeul. A la vérité, ſon action eſt profitable à tous par le moyen des ventes & des achats qu'elle procure, mais ſon profit n'eſt pas lié au profit des autres; au contraire, il eſt en diminution du profit des autres. Je ſens mieux cette différence que je ne l'exprime; mais cela ne me rend pas raiſon de ce déchet dans les droits à la confraternité, qui ſcandaliſe l'idée que je m'étois faite de l'impartialité du grand ordre pour tous ſes enfans : idée qui faiſoit dans mon cœur une ſenſation religieuſe.

L. Vous touchez au but; prenons-en l'énonciation ſous un autre point de vue : rappellez-vous la diſtinction que je vous ai faite entre la *ligue* & la *ſociété*; je vous ai défini la ſociété *une aſſociation à l'effet de trouver les avantages réciproques des aſſociés, & de les porter tout auſſi loin qu'ils peuvent s'étendre ſans léſion du droit d'un tiers.* Je vous ai préſenté la ligue comme *moyen* : je vous en ai démontré de deux eſpeces; l'une, avantageuſe & louable; l'autre, nuiſible & condamnable. La premiere, eſt celle qui tend à la ſociété; la ſeconde, celle qui s'en écarte. Voyez maintenant : la *ligue* avec le cultivateur eſt, ſelon moi, de la premiere eſpece, la *ligue* avec le commerçant, de la ſeconde.

P. Et pourquoi le commerçant ne peut-il pas ne vous demander que des choſes avantageuſes à tous?

L. En ce cas, il ne vous demandera pas de faire ligue avec lui, ni de vous mêler aucunement de ſes affaires; car ſes affaires ſont au contraire d'un genre qui demande du ſecret. Il

Ligue avec le commerçant toujours abuſive.

agit ſur des ſpéculations, & ce n'eſt pas la peine d'avertir un tiers de ſes affaires, quand ſon ſecours ne vous ye ſt pas néceſſaire. S'il ne vous demande que la liberté, la liberté eſt une demande commune, eſt un droit de tous, & ne ſauroit être un objet d'aſſociation plus particuliere avec l'un qu'avec l'autre; mais s'il vous demande de protéger excluſivement ſon commerce en particulier, c'eſt alors qu'il vous prie de faire ligue, & que cette ligue ne ſauroit manquer d'être nuiſible & condamnable. Pourquoi? c'eſt qu'elle ſe fait néceſſairement aux dépens d'un tiers, ou des vendeurs, ou des acheteurs, & de toute la ſociété. Pour écarter ce coup-d'œil frappant, il vous dépayſe, il vous repréſente ſes profits comme vôtres, & puis vos profits communs comme acquis aux dépens de l'étranger. Et c'eſt en cela qu'il étaye l'injuſtice de l'appui d'une double illuſion; car ſes profits ne ſont point les vôtres, & ne ſauroient être les vôtres; & la léſion de l'étranger eſt votre léſion, en vertu de l'univerſalité des rapports entre tous les travaux humains, & entre tous les produits réſultants de ces travaux.

P. Je me rends, & je vois la raiſon marquée de cette différence; il reſte maintenant à juſtifier cette irrégularité apparente, que vous avez appellée *exhérédation*.

L. Et où eſt-elle dans le fait, je vous le demande? eſt-ce dans des reſſorts myſtiques ou ſurnaturels, que la ſcience cherche l'univerſelle conformité? A-t-elle jamais prétendu attirer & unir les hommes entr'eux que par les liens de leur propre avantage? Eh bien! je vous mets en ligue avec le cultivateur, parceque ſon travail eſt par l'ordre de la nature le centre commun des avantages de la ſociété. C'eſt dans les avantages & par les avantages du cultivateur, que la ſociété entiere & toutes les claſſes qui la compoſent doivent trouver leurs

leurs avantages. C'eſt dans leur réunion à l'effet de vivifier ce centre, que tous les hommes ſe trouveront freres. A la vérité je vous ai démontré que vous, Propriétaire, vous aviez des rapports plus directs avec le cultivateur qu'avec le commerçant ; mais êtes-vous *l'ordre naturel*, pour penſer que ce défaut d'affinité entre vous & le commerçant ſoit un acte d'exhérédation pour cette portion de la claſſe ſtérile ? J'ai dit ci-devant au cultivateur qu'il n'avoit aucun rapport direct avec le gouvernement, & le commerçant au contraire en a ſans ceſſe. Pour cela, le cultivateur ſe croira-t-il exhérédé devant le tribunal de la Nature ? tout cela conſiſte en rapports humains. A cela près, tous ont droit à la juſtice, & tous la trouvent dans l'exécution de l'immuable loi de l'ordre naturel.

P. Je ſuis content, & il ne nous reſte plus à voir que l'article de la politique extérieure. Quoique l'idée que vous avez miſe en avant tout-à-l'heure, en diſant *que la léſion étrangere eſt notre propre léſion*, ne ſoit pas nouvelle pour moi depuis que j'ai vu vos livres, je croirai gagner beaucoup à l'intelligence de cette vérité, ſi vous me procurez cette intelligence par une méthode ſimple, telle que celle qui m'a initié aux myſteres du commerce.

L'intérêt des débouchés ne connoît pas les frontieres des Etats.

L. Et oui, Monſieur, c'eſt toujours par la voie des débouchés, que nous arriverons à la politique comme à tout le reſte. Il n'eſt pas queſtion entre nous de la politique priſe ſelon ſa définition réelle, qui ſeroit *l'art de rendre les hommes utiles & heureux en raiſon de leur utilité*. Car malheureuſement encore, & juſqu'à ce que les hommes ſoient vraiment inſtruits, cette définition entraîne après elle une idée morale & édifiante, mais nullement pratique. Nous ne parlons pas non plus de la politique conſidérée comme *intérêts des Princes* ;

car dans ce ſens, ce ſont des tracaſſeries de grandes maiſons. La politique qu'il eſt de votre devoir intime de connoître, en votre qualité de grand propriétaire, c'eſt l'intérêt de votre nation dans ſes rapports avec les autres nations. Or, pour arriver à cette découverte, embarquons-nous ſur nos débouchés, ils nous y meneront tout droit. Mais nous ſommes arrivés aux débouchés par des principes; & qui dit des principes, dit des points très néceſſaires à ſe rapeller ſouvent. Vous avez vu, 1°. les rapports & l'adhérence de tous les travaux entr'eux; 2°. qu'en vertu de ces rapports, un travail n'avoit de valeur que par la valeur d'un autre travail; 3°. qu'en vertu de l'identité démontrée des fonds conſidérés comme propriété avec les travaux qui leur ont donné cette qualité, les fonds ayant entr'eux les mêmes rapports qui ſe rencontrent avec les travaux, les fonds, dis-je, ont un grand intérêt au bon état des fonds qui les environnent; 4°. que les rapports faiſant la valeur, & la valeur faiſant les produits, & les produits faiſant toute l'exiſtence des propriétés foncieres, la multiplication des rapports faiſoit l'extenſion des valeurs, & la multiplication des produits, & l'avantage des propriétés foncieres. Voilà ce qui nous a fait trouver tous les avantages dans les avantages du débouché, & tous les intérêts ſociaux dans le débouché. Oh! maintenant je vous demande en vertu de quelle loi & de quelle regle d'exception vous penſeriez que la Nature eût tout-à-coup changé de méthode à telle mer, telle montagne, tel fleuve & ſouvent tel village & tel ſillon, parcequ'en cet endroit, les hommes ont, dit-on, dû dire : *freres, c'eſt ici que s'arrête la juriſdiction; hommes, quand vous aurez à plaider ou à demander juſtice, vous irez, vous à Grenoble, vous à Chambéry; & puis dans les cas majeurs, l'un à Verſailles, l'autre à Turin.* Je vous demande

ſi pour cela, ces hommes & leurs terres, & l'air & les eaux, & les grains & les troupeaux, ſont devenus bien étrangers les uns aux autres, & ſi tout l'énoncé de nos diplômes peut rien changer à l'ordre naturel ? Or, puiſque tout-à-l'heure l'extenſion de vos débouchés étoit un avantage progreſſif pour vous, pourquoi cela ceſſeroit-il à la frontiere ? Puiſque vous avez intérêt à multiplier vos voiſins & à faire profiter leurs fonds & leurs travaux, pourquoi cet intérêt ceſſeroit-il déſormais ?

P. Mais c'eſt que dans ces débouchés, vous avez compris juſtice, police & finance, tous objets concurremment fournis & entretenus par une contribution commune ; ici tous ces articles ceſſent, & avec eux les avantages de cette communauté.

L. Vous avez raiſon ; ſi tout cela ceſſe, c'eſt le mal ; & comme la politique extérieure eſt le remede contre le mal qui nous peut provenir de l'étranger, la politique doit conſiſter dans les moyens d'établir la juſtice, la police & la finance chez l'étranger. Or comme toutes ces choſes ſont les réſultats de la richeſſe, en même-tems qu'elles en ſont les moyens, la ſaine politique conſiſte donc dans les moyens de rendre ſes voiſins heureux & riches, pour qu'ils ſoient juſtes & policés ; & comme ce ſont les débouchés qui rendent riches, loin de regarder vos voiſins comme étrangers *de par l'homme*, contradictoirement à l'ordre naturel qui ne veut pas qu'ils le ſoient, il faut, au contraire, les aſſocier autant qu'il nous eſt poſſible, à tous les avantages des débouchés. Par-là, les débouchés de vos voiſins deviendront une ſuite & une continuation des nôtres, & deviendront les nôtres par conſéquent ; car, quand vous vous mettez à votre fenêtre, vous ne ſavez pas où finir l'air qui vous appartient, & l'étranger devient votre prochain. Celui qui a ordonné d'aimer ſon

Rendre ſes voiſins heureux & riches eſt le véritable intérêt politique d'un Etat.

prochain comme ſoi-même, en même tems qu'il ne vouloit pas que ſa loi prêtât à des extenſions idéales, puiſque notre prochain, ce ſont nos rapports, ſavoit bien auſſi que ſa loi n'excluoit aucun de nos freres, puiſque tous les rapports ſe tiennent de l'un à l'autre, & que tous les intérêts des hommes réunis dans le ſein de la juſtice éternelle, étoient d'un pôle à l'autre, exprimés en même langage par des droits & des devoirs reſpectifs, fomentés par des actes uniformes & perçus en produits temporels. N'oubliez donc jamais que les richeſſes de notre voiſin contribuent à notre proſpérité, & qu'on ne peut avoir un bon & riche commerce avec les nations indigentes.

P. Je vous ai ſuivi, Monſieur, & je vois en quoi conſiſtent mes devoirs de notion envers ma patrie, en qualité de grand propriétaire; &, quant à ce point, je vous aurai, je crois, l'obligation d'y avoir pourvu; mais mes devoirs d'action n'en deviennent que plus étendus & plus difficiles à remplir, à ce qu'il me ſemble, & c'eſt-là le point cependant. Mais ce ſeroit abuſer de votre politeſſe, & trop entaſſer les matieres que de vous demander aujourd'hui ce développement.

L. Cet article doit, ſelon notre plan, faire la matiere d'un autre entretien, où nous devons traiter de la troiſieme portion d'emploi du revenu. J'ai trop fatigué votre attention, &, comme nos ſpéculations doivent s'élever en raiſon de l'importance & de l'étendue des objets, il importe auſſi de donner à la réflexion & au ſouvenir le tems de mûrir, de développer & d'éclaircir nos idées à proportion de ce que nos connoiſſances diſſipent les nuages qui obſcurciſſent la vérité.

CINQUIEME ENTRETIEN.

Un grand Propriétaire & L. D. H.

P. Je vous dois, Monſieur, l'initiation à la ſcience d'Etat, c'eſt-à-dire à la connoiſſance des vrais intérêts de la nation, & par conſéquent de ſon chef & de tous ſes membres. Apprenez-moi maintenant quels ſont mes devoirs envers l'Etat, en qualité de propriétaire ; car, quoique ce détail ait été l'objet de notre dernier entretien, il me ſemble que nous en ſommes demeurés au développement des intérêts de l'Etat, & que nous n'avons pas été plus loin.

L. Vous oubliez donc, Monſieur, qu'avant d'entrer dans ce détail, nous ſommes convenus que les rapports ſi intimes, ſi néceſſaires de la choſe particuliere avec la choſe publique, n'avoient d'autre organe que l'ordre des propriétaires ; & que, comme il n'eſt pas juſte de parler une langue ſans la ſavoir, ni de traiter avec quelqu'un ſans connoître ſi les points qu'on négocie ne contraſtent pas avec les intérêts de celui avec qui l'on doit traiter, il étoit néceſſaire qu'un propriétaire sût en quoi conſiſtent les intérêts de l'Etat. Il me ſemble que cette double indication nous donne la meſure des devoirs d'un propriétaire envers la ſociété.

P. C'eſt-à-dire, que vous faites conſiſter les devoirs d'un propriétaire envers la ſociété, dans cette correſpondance & dans les relations ſi néceſſaires entre la choſe particuliere & la choſe publique. En ce cas, l'objet qui nous raſſemble aujourd'hui, doit être la déduction des moyens qu'a le propriétaire pour remplir ſon devoir.

L. Les droits de l'Etat vous ont-ils paru d'une autre nature que vos propres droits ?

P. Qu'entendez-vous par cette queſtion ?

Les droits & les devoirs des propriétaires ſont les mêmes que les droits & les devoirs de l'Etat.

L. Juſtice, police, finance, commerce & politique extérieure, tels ſont les intérêts de l'Etat, tels que nous les avons déduits, c'eſt-à-dire, les moyens qui aſſurent & étendent ſa proſpérité : ne ſont-ce pas auſſi les intérêts de votre propriété & les moyens de ſon amélioration ? En ce cas, & ſi les droits du public ſont de même nature que vos propres droits, vos devoirs ſeront de même nature que les devoirs du public. Mais ce qui doit vous attacher complettement à l'intérêt public, c'eſt l'accord de ce même intérêt avec votre intérêt : malheureuſement cet accord parfait dans l'ordre de la nature, qui doit réunir réciproquement l'Etat & le particulier, eſt trop peu connu dans le gouvernement des ſociétés, & dans l'ordre économique des citoyens.

P. Je n'entends pas cela & ne ſaurois l'entendre.

L. Tâchons donc de prendre la choſe ſous un autre aſpect. Que vous doit l'Etat & la puiſſance qui y domine ?

P. Nous l'avons dit, protection, ſûreté, commodité. Puis-je rendre protection, ſûreté, commodité à l'Etat ?

L. Vous en dites trop pour un particulier ; demandez ſeulement ſi vous pouvez y contribuer, & ſi vous le devez ; je crois que vous ne me feriez pas même cette queſtion, vous en ſavez aſſez pour la réſoudre vous même, ſur-tout ſi vous vous rappellez ce que nous avons dit, que dans la machine la plus vaſte & la plus compliquée, chaque roue ne répond qu'à une roue, chaque cran n'opere que ſur un cran.

P. Je ne l'ai pas oublié, non plus que ce que vous avez dit à Antoine, que chaque homme, chaque Etat ne peut remplir ſes devoirs envers l'humanité entiere, que par l'exacti-

tude à ſes devoirs de correſpondance réciproque & immédiate entre ceux qui ſont liés enſemble par des engagements relatifs à leurs propres intérêts. Vous m'avez mis en rapport direct avec la choſe publique, & quand je vous demande les moyens de remplir ce devoir, vous me dépayſez, en me diſant que mes devoirs ſont de même nature que ceux du public.

L. Si je vous dépayſe, permettez-moi de vous dire que ce n'eſt pas tout-à-fait ma faute : vous m'avez ſouvent deviné de plus loin qu'il ne l'eût été d'entendre que vous êtes, par votre état de propriétaire, la puiſſance tutélaire de la partie, comme le Souverain l'eſt du tout.

P. Je vous avoue que vous m'auriez attendu long-tems plutôt que de me voir atteindre à cette ſubtilité dont l'application ne me paroît du tout pas juſte. Car, 1°. je vous demandois des devoirs directs, & vous me détournez à des devoirs indirects. 2°. La ſcience a ſcandaliſé par l'attribution au Souverain de la qualité de co-propriétaire, & vous lui donnez maintenant le droit de la propriété, puiſque vous aſſimilez mon droit ſur mon domaine à ſon droit ſur le domaine de l'Etat total.

L. Une fois pour toutes, Monſieur, je vous prie de croire que mon deſſein n'eſt pas de ſubtiliſer, & que la ſubtilité eſt de toutes les qualités de l'eſprit, celle dont je fais le moins de cas. Ainſi, quand vous trouverez de la ſubtilité dans mes aſſertions, faites-moi la grace de penſer qu'il y entre autant de votre peu d'habitude de ces ſortes de diſcuſſions, que de mon peu de talent de m'énoncer ; que c'eſt préciſément alors que je mérite le plus d'attention de votre part ; que je crois apporter le plus de certitude dans mes allégations, ſans néanmoins jamais me départir de l'équité

qui me fera renoncer à mon idée, ſi j'ai tort. Pour répondre maintenant à vos deux difficultés, je vous dirai d'abord que je ne ſais pas bien ce que vous appellez des rapports directs.

P. Il me ſemble que cela s'entend. On a des rapports directs d'Etat à Etat, de Province à Province. Le Souverain en a avec les prépoſés quelconques à l'exercice de ſon autorité, & ceux-ci avec le Souverain. Voilà ce que j'appelle des rapports directs. Des rapports indirects, au contraire, ſont ceux qui réſultent, par exemple, de ma bonne conduite de propriétaire, en faveur de la ſociété, rapports auxquels il me ſemble que vous me renvoyez.

L. Vous me donnez-là, dans le premier cas, deux genres d'exemples fort différents. Ceux du premier genre, c'eſt-à-dire, d'Etat à Etat & de Province à Province, ne ſont point des rapports, ce ſont des démarches ou diſcuſſions relatives à l'établiſſement des rapports. Quant au ſecond genre d'exemple, ce ſont vraiment des rapports comme tous les autres. Le Souverain délegue le Magiſtrat à tel emploi relatif à l'exercice de ſon autorité envers ſes ſujets. Les ſujets peuvent invoquer l'intervention du Magiſtrat auprès du Souverain pour l'énonciation de leurs droits, &c. Le Magiſtrat devient ainſi l'interprête & l'organe direct entre des rapports néceſſaires; mais qui ne s'engrainent, pour ainſi dire, & ne s'ébranlent réciproquement, que parcequ'ils ſont d'un genre abſolument différent. En effet, rien n'eſt ſi différent que le droit & le devoir du Souverain, & le droit & le devoir du ſujet, puiſque, ce qui eſt droit pour le ſujet eſt devoir pour le Souverain, & ce qui eſt devoir pour le ſujet eſt droit pour le Souverain, & l'échange ne peut avoir lieu qu'entre objets d'un genre différent. Ainſi donc l'indirectité de

vos

vos devoirs d'action envers le Souverain, ne dérange pas la tendance de vos devoirs de juriſdiction envers votre propriété, tout au contraire.

P. Ceci a beſoin de plus d'explication, du moins pour être à ma portée.

L. Sans doute, & cette explication même doit répondre à votre ſeconde queſtion concernant le droit de propriété. Je dis donc que, dans le devoir intime & réel, vous êtes délégué par la loi au maintien & à la conſervation de votre propriété, comme le Prince l'eſt au maintien & à la conſervation du tout. Le Prince, ſans la loi, n'eſt qu'un fléau; la loi, ſans le Roi, n'eſt qu'un corps ſans ame, une effigie, un tableau: ſans la loi votre propriété n'eſt à vous que juſqu'à ce qu'un plus fort vous l'enleve; la loi, d'autre part, ne ſauroit, ſans le propriétaire, faire valoir la propriété. Telles ſont, je crois, les conditions qui conſtituent l'ordre ſocial, & qui renferment, ſelon moi, la regle & le principe de votre devoir & de votre droit, principe très analogue à celui du droit & du devoir du Souverain.

Le propriétaire eſt délégué au maintien de la partie, comme le Souverain au maintien du tout.

P. Je veux bien l'entendre de la ſorte: mais pourquoi vous ſervir d'expreſſions propres à effrayer les idées communes, à inquiéter les ſujets qui ſe croient prêts à être dépouillés, comme auſſi faites pour exagérer aux yeux de l'autorité, ſouvent trop portée à excéder ſes propres droits, le principe & l'étendue de ſa puiſſance?

L. Si l'expreſſion eſt juſte, ce qu'elle peut avoir de contradictoire, d'effrayant même pour les idées vulgaires, n'eſt pas une objection à lui faire. Tout eſt nouveau dans les principes & dans les réſultats de la ſcience. Si tout y eſt vrai, c'eſt à elle à choiſir ſon langage; ſes éleves, (& tous, en ce cas, doivent l'être,) s'y feront. Si au contraire la ſcience

eſt fauſſe, plus ſon énonciation offrira d'idées promptement ſuſpectes, moins elle ſera propre à opérer la ſéduction, & ce n'en ſera que mieux. Mais ici je vous demande où ſera le mal, que je vous perſuade que vous êtes ſouverain de votre propriété, ſi-tôt que vous ſerez & vivrez pleinement convaincu, d'après l'examen & la vérification des poids & meſures de l'ordre naturel, que de toutes le portions naiſſantes ſous votre ſauve-garde, il ne vous en appartient que tant de clair & de net; & que tout le reſte eſt à d'autres, & aſſujetti à un ordre de diſtribution inattaquable, ſous peine de perdre votre propre portion; ſi-tôt que vous ſaurez que cette portion même eſt inviolablement aſſujettie à divers emplois délégués & indiſpenſables, ſous peine encore de la perte du tout. Je le répete; où ſera dès lors le danger de votre ſouveraineté? De même je vous demande où ſera le mal que je perſuade au Souverain qu'il eſt propriétaire de la ſouveraineté, ſi-tôt qu'il ſera convaincu de même qu'il n'a pourtant, ſur tout cela, que ſa part & portion, comme tous les autres, & qu'encore cette portion a des objets indiſpenſables d'emploi, faute duquel ſa propriété, ſa ſouveraineté, ſa part & celle de tous les autres, périront à la fois.

P. Mais il ne ſaura pas cela; il ſaura ſeulement & ſaiſira avidement qu'il eſt propriétaire.

L. Comment concevez-vous qu'il ſe croira propriétaire? Prétendra-t-il être propriétaire du fond? De quel uſage lui ſeroit cette propriété? Ou croira-t-il être propriétaire des fruits, & que ceux qui font les dépenſes pour les faire naître, n'en ont pas leur part? cela eſt trop abſurde pour lui attribuer de pareilles idées. Il ne peut donc lui-même prétendre que la propriété d'une portion des fruits. Eſt-ce cette portion qui vous choque & qui vous effraye? mais ce n'eſt pas-là une pré-

tention, c'eſt un droit inconteſtable. Tout de bon, croyez-vous que la qualité de propriétaire ſoit, dans l'opinion de qui que ce puiſſe être, un grade au-deſſus de celui de Souverain ?

P. Non, mais c'eſt autre choſe, & le droit de propriétaire joint à l'autorité du Souverain, peut engendrer le deſpotiſme d'opinion.

L. Laiſſons, Monſieur, toutes ces chicanes de paroles à l'ergotiſme du droit public des nations déroutées faute de principes, & qui tâchoient de ſe faire un code de préjugés. Là tous ſe diſputent tout, tous ſe veulent tout attribuer. Des moraliſtes établiſſent des poids & des meſures, chacun ſelon ſon étendue de moralité ſédentaire, ſelon ſon humeur, ſa portée de génie, ſa facilité de ſentiment. Mais ici, mais parmi nous, mais devant la ſcience aujourd'hui répandue parmi les humains, & qui ne périra non plus que l'art d'entretenir le feu, & celui de pêtrir & de cuire ; ſelon la ſcience, dis-je, tout eſt de regle, tout eſt de meſure calculée au poids de l'ordre, dont les balances ſont dans les mains de l'Eternel. Je vous demande quel eſt le Souverain qui ne veut pas tirer le plus grand avantage poſſible du patrimoine de ſa domination, au milieu d'un peuple où fut établi ce genre de propriété ? L'aptitude eſt plus ou moins grande entre les hommes, & dans tous les grades ; mais partout les mœurs générales compriment tous les grades & tous les rangs. Que ſera-ce, quand ces mœurs ſeront fondées ſur des connoiſſances, & non ſur les opinions ; quand ces connoiſſances n'importeront pas de moins que de la ſubſiſtance & de la vie ; que la ſource de la vie ne ſera plus ſouterraine, mais à découvert, & que tous pourront connoître ce qui va la troubler ; que le magaſin des ſubſiſtances ne ſera plus dans la nuée des opinions, mais ſous la main, mais en préſence ? Apprenez à chacun à être

équitable monarque de ſa propriété, ſachez être bon & juſte ſouverain de votre patrimoine, autant que vous pourrez l'être, quant au fond & quant aux fruits, & laiſſez le prince être propriétaire de ſa ſouveraineté ; ne vous faites pas des titres à ſon préjudice, remontez aux titres primitifs où tout eſt réglé irrévocablement.

P. Ce n'eſt pas de moi que vous devez craindre une oppoſition bien opiniâtre ſur des expreſſions qui ne m'empêcheront jamais de découvrir bien pleinement vos intentions, vos vues, & les réſultats de votre ſcience. Je vous paſſe donc bien volontiers les expreſſions nouvelles fondées ſur les titres où vous me renvoyez pour en venir à l'application de vos principes & à l'exercice de mon devoir.

La charge premiere d'un propriétaire, eſt le ſoin de ſa propriété fonciere.

L. Vous voilà donc la puiſſance tutélaire de votre propriété fonciere, comme la ſouveraineté l'eſt de l'Etat ; comme elle, vous avez employé une partie de vos moyens à l'entretien & à l'amélioration de vos terres par des avances foncieres ; comme elle, vous ſacrifiez une autre partie aux dépenſes extérieures ; comme elle enfin, vous allez employer le reſte au maintien de la puiſſance, & de la décence du trône, & à l'entretien de vos agents perſonnels.

P. Vous me faites rire, & franchement ce n'eût pas été préciſément chez vous que je ſerois venu chercher la confirmation phyſique du titre de très-haut & très puiſſant Seigneur. Mais, de grace, mettez-moi d'abord l'eſprit en repos, & apprenez-moi ſi c'eſt uniquement dans l'exercice des devoirs de bon & juſte propriétaire, que vous trouvez l'acquit entier de mes devoirs envers l'Etat.

L. Oui ſans doute, Monſieur, à moins que le Souverain ne vous appelle plus particulierement au ſervice de la patrie, & ne vous deſtine à le ſeconder dans quelques parties de

fonctions de la souveraineté. Je vois tout le monde chercher ou désigner un état à ses enfants, autant à celui qui sera appellé par la loi & par les arrangements de la fortune à la tête d'un grand patrimoine, qu'à celui qu'une pension alimentaire rend disponible à tous égards, & qui a même besoin d'être employé : c'est un arbre où tous les sucs voudroient être fruits & feuilles ; aucun, racine, écorce, ni tronc. Un tel dérangement dans la séve aboutit nécessairement à l'épuisement & à la mort. Les emplois de la société sont une belle chose, sur-tout quand ils sont brillants. Gagner une bataille est la plus belle des choses, car tous ceux qui ont été tués ont obéi jusqu'à la mort ; & tous ceux qui ont échappé à la défaite, ont fui devant le vainqueur, ou lui ont obligation de n'être pas morts. Mais pourtant cette belle chose n'a pour principe de sa beauté que son utilité réelle, & son utilité ne consiste qu'à sauver les moissons & les moissonneurs, & tout ce qui vit sur la moisson ; mais au fond, c'est une mauvaise affaire. Mon intention n'est pas de confondre dans un cercle de plaisanteries l'ordre des services rendus à la société ; cet ordre, relatif aux besoins & aux intentions, & qui s'annonce assez de lui-même, a souvent arraché à la grandeur d'ame le sacrifice de son propre patrimoine à l'intérêt public ; mais la même grandeur d'ame dont la base véritable est dans la raison & la justice, peut & doit présider & s'attacher à la conservation & à l'amélioration de son propre patrimoine, dans lequel elle voit le patrimoine public. *Que chacun fasse sa charge*, dit le proverbe, & le proverbe a raison. La charge premiere d'un propriétaire, c'est le soin de sa propriété ; & c'est-là qu'il doit avant tout, & qu'il peut indépendamment de toute autre désignarion particuliere, chercher l'accomplissement de ses devoirs envers la société.

Le propriétaire, puissance tutélaire de sa propriété fonciere.

P. Je ſuis ſatisfait maintenant, & je commence à appercevoir *comment un propriétaire peut & doit s'acquitter de ſes devoirs, ſans entreprendre ſur le droit & ſur la juriſdiction d'autrui.* Cette recherche, ſelon notre plan primitif, doit être l'objet de notre entretien d'aujourd'hui, & je conçois que cet examen ne ſera autre choſe que le détail de la bonne conduite d'un propriétaire dans le gouvernement de ſa propriété, pour me ſervir de vos termes auguſtes.

L. L'expreſſion n'eſt point du tout exagérée, rien n'eſt *gouverné* ici bas, ſi l'on entend par ce mot la diſpoſition arbitraire d'une adminiſtration quelconque ; car la loi de l'ordre a tracé ſa ligne à toute adminiſtration. La ſouveraineté n'eſt pas à cet égard plus privilégiée que l'adminiſtration la plus ſubalterne ; & tout ce qui s'écarte de cette ligne n'eſt que déprédation, qui n'a d'indépendance & de pouvoir que celui dont uſe une étincelle qui ſuffit pour embraſer une ville. Dans le ſens donc que la puiſſance humaine peut attribuer au mot *gouverner*, le ſoin & la ſurintendance d'une ferme eſt, je vous aſſure, le ſymbole le plus réel du gouvernement.

P. Ce n'eſt plus à cet objet que nous devons nous arrêter ; vous m'avez promis que nous traiterions des détails relatifs à l'emploi de la troiſieme portion du revenu. Cette part eſt la plus conſidérable, ou du moins nous deſirons fort qu'il en ſoit ainſi ; c'eſt d'ailleurs la plus diſponible, & celle dont la dépenſe me paroît la plus difficile à aſſujettir à des regles fixes.

L. C'eſt ce que nous allons voir ; mais il me ſemble que nous n'avons pas non plus donné des regles fixes pour l'emploi des autres portions.

P. Comment cela ? la regle ſtricte & la meſure de la portion du revenu qui eſt deſtinée à l'entretien des avances fon-

cieres, n'eſt-elle pas fixée ou ne peut-elle pas l'être au montant des frais de cet entretien? D'autre part, en conſidérant la contribution aux charges publiques comme une extenſion d'entretien des avances foncieres de la propriété, point de vue ſous lequel vous m'avez préſenté cette contribution, & que j'avoue être le véritable, ne peut-on pas dire auſſi que la quotité de cette portion de dépenſe de mon revenu, a en quelque ſorte une regle fixe relative à la meſure de ſon emploi? Je ſais bien que cette double fixation ne ſauroit être ſuſceptible d'une exactitude arithmétique; mais enfin on y voit comme des points donnés & fixés par une néceſſité phyſique. Dans tout ce qui me reſte pour ma dépenſe, je ne vois pas cette néceſſité. Je puis épargner ou dépenſer à ma guiſe: ſi j'épargne, je fais à la vérité ceſſer, pendant le tems de mon épargne, la partie de rapports & de travaux que la dépenſe de cette portion épargnée mettroit en mouvement; mais à cet égard, je ſuis le maître. Ce mot peut avoir ici une ſignification qui pourroit vous engager à me conteſter ce titre, je vous déclare que je n'y prétends qu'autant qu'il peut ſe concilier avec la juſtice, & je n'autoriſe mon épargne, qu'autant qu'elle peut avoir un objet d'utilité que je puis prévoir, & qui obviera à des détriments beaucoup plus eſſentiels que ne l'eſt le petit déchet que ma réſerve a occaſionné. Si je dépenſe, je puis dépenſer bien ou mal. Si je conſomme, pourvu que ce ne ſoit pas aux dépens des autres portions déjà hypothéquées, je fais bien; car j'aide d'autant à la valeur des conduits, & par conſéquent à la production. Si je décore, je fais moins bien, parceque ma dépenſe pourroit être plus profitable, mais enfin tout cela eſt à ma diſpoſition.

L. Doucement, Monſieur, s'il vous plaît, car ceci com-

prend bien des articles. 1°. Vous êtes certainement bien le maître de vous en tenir au ſimple entretien de vos avances foncieres pour cet article, mais en ce cas, toutes autres choſes étant égales d'ailleurs, vous n'aurez jamais que le même revenu, & ce déni d'accroiſſement provenant de votre volonté, cauſe un dommage dont vous êtes coupable. 2°. Ce que je dis ici de cette portion de vos dépenſes, doit par extenſion s'entendre auſſi du revenu public, comme portion encore de vos dépenſes foncieres, & de l'entretien de vos avances : or, en ſuppoſant encore de ce côté la même ſtabilité dans les dépenſes, elle ſera la même dans les produits. 3°. De cette fixation déſormais décidée dans la recette, il dérive que le montant de ce qui doit tourner à vos dépenſes que vous ſuppoſez diſponibles, eſt fixé du moins quant à la quotité. 4°. Il ne s'agit donc plus quant à cette diſponibilité, que de la maniere de ſe retourner dans ce petit cercle : ſi nous voulons y regarder de plus près, nous verrons que tout y eſt ſoumis à la loi de la raiſon naturelle, qui eſt la juſtice, comme la juſtice eſt l'irréfragable loi de l'ordre ſocial.

La raiſon naturelle eſt la juſtice.

P. Vous avez vu par l'expoſition que je vous ai faite des divers inconvénients de l'épargne des fauſſes directions de la dépenſe, que ce n'eſt pas entierement en pure perte que j'ai lu ci-devant les Livres Economiques, & que j'ai retenu la diſtinction du luxe de conſommation d'avec le luxe de décoration.

L. Cette diſtinction, Monſieur, très importante à faire dans l'étude de la ſcience économique, qui doit ſervir de bouſſole à un homme d'Etat pour lui apprendre à bien diſcerner les cauſes de la richeſſe d'avec ſes effets ſouvent trompeurs, cette diſtinction, dis-je, qui fait une partie déciſive

de

de l'inſtruction, ne doit pourtant pas être dans tous les cas le guide ſcrupuleux d'un grand propriétaire dans le choix de ſes dépenſes, & dans l'emploi de ſon ſuperflu.

P. Vous m'étonnez, Monſieur, j'ai cru que tout étoit de rigueur dans les réſultats des démonſtrations économiques, & ceci plus que toute autre choſe.

L. Tout eſt de rigueur quant à la démonſtration, mais rien quant à la forme dans le régimede l'ordre naturel, & c'eſt là ſeulement ce que j'ai voulu dire. Tout dans la nature a ſa croiſſance, ſon luſtre & ſon déclin; tout eſt de rigueur, ſans doute, le printems & ſes fleurs, l'automne & ſes fruits, l'hiver & ſes frimats; mais cet ordre naturel marche-t-il avec fracas, & par ſéparations tranchantes? eſt-il un printems ſans jours nébuleux, une automne ſans gelées blanches, un hiver ſans calme? Tout eſt par nuances, tout eſt mêlangé.

P. Permettez-moi de vous dire que ce n'eſt pas par des images que vous avez conduit juſqu'ici mon inſtruction. *Rien de trop*, eſt une leçon de conduite plus ancienne ſans doute que la ſcience économique; mais il n'en eſt pas moins vrai que ſi je mets mon revenu en décorations & en dorures, non-ſeulement je me priverai de toutes les dépenſes plus ſatisfaiſantes; mais encore, comme en ſus il faut vivre, je cours riſque de prendre pour les dépenſes de néceſſité ſur la portion dûe aux avances foncieres, & par conſéquent de me ruiner.

L. Je ne penſe pas vous avoir dit qu'il pût être indifférent de vous voler vous-même, vous & les autres. Les deux portions du revenu dûes aux avances foncieres & aux charges publiques, ont été diſtraites dans nos diſcuſſions précédentes; nous les avons miſes à part, il n'en eſt plus queſtion. Il s'agit maintenant uniquement de votre dépenſe particuliere, &, pour ainſi dire, perſonnelle.

P. Je veux bien vous paſſer cette diſtinction comme abſolument & exactement poſſible dans les mains d'un ſeul & même dépoſitaire du tout ; vous ſavez auſſi bien & mieux que moi qu'elle ne l'eſt pas, mais je vous la paſſe. Nous ne parlons donc que de ma dépenſe. Nierez-vous que tant que j'en pourrai deſtiner une partie en accroiſſement d'avances foncieres, je ne faſſe bien.

L. Généralement parlant je ne ſaurois nier cela.

P. Eh bien ! ne ſuit-il pas de là qu'autant que je pourrai diſpoſer de ma dépenſe, c'eſt-à-dire, autant que la décence de mon état peut me le permettre, je ne doive m'approcher le plus qu'il ſera poſſible de ce bien-là dans la direction de ma dépenſe ?

L. Un peu plus d'explication à ceci, s'il vous plaît.

P. Je m'explique : plus mon fermier gagnera à ma dépenſe, plus ſon profit tournera en avances annuelles & primitives ; ſorte de tournure qui approche fort près de l'accroiſſement des avances foncieres. Ainſi donc, ma dépenſe ſera plus ſage en raiſon de ce qu'elle profitera plus à mon fermier. Si je nourris bien des bouches, je ferai valoir ſon bled, & ſi au lieu de cela, je donne mon argent à un doreur, je perds de vue la valeur vénale de la denrée, & je la détériore autant que je peux.

Dépenſe de décoration, dépenſe de conſommation.

L. Quoique vous la perdiez de vue, vous ne la détériorez pas pour cela ; car que vous donniez par votre dépenſe votre revenu à un doreur ou à un traiteur, tout votre revenu paſſant de main en main, ſe réduira pourtant toujours à la fin en conſommation de denrées de premier beſoin ; & ſi ce n'eſt vous qui payez le bled de votre fermier, ce ſeront les ouvriers que votre revenu & votre dépenſe auront fait vivre, qui paieront & qui conſommeront ce bled.

P. Vous cherchez à me dépayſer, & vous penſez mieux que

vous ne dites. Vous ſentez bien que les ouvriers de luxe, néceſſités à vivre dans les villes où ſe trouve leur emploi, ne peuvent aller chercher le bled, & le font venir à eux ; que conſéquemment, les frais de la voiture ſont en déchet de la vente de premiere main, qui eſt au profit de mon fermier & des avances de la culture, & que par conſéquent c'eſt de la premiere impulſion que ma dépenſe donne au revenu que provient ce déchet là.

L. Pourquoi donc ? eſt-ce que vous voulez vivre, auprès de votre fermier ?

P. Je ne ſais ſi je le veux, mais je ſais que je le puis, & les ouvriers de luxe & de décoration ne le peuvent pas.

L. Eh bien ! quand vous vivriez auprès de votre fermier, vous ne lui paieriez pas pour cela le grain plus cher que le prix courant du marché, & ce tarif eſt fixé pour les ventes qui ſe font des denrées qui doivent aller à la ville.

P. Point du tout, les marchands qui viennent pour porter à la ville, ſe reglent ſur le taux du pays ; & s'il y a dans le pays de riches & nombreux conſommateurs, ce ſont autant de concurrents qui hauſſent d'autant le prix de la denrée aux dépens de la ville, & au profit de la vente de premiere main & de la cultivation.

L. Vous avez raiſon, Monſieur, & grande raiſon économiquement parlant, & je ſuis ravi de vous voir ſi ferme ſur les principes : mais il n'en eſt pas moins vrai que malgré cela, vous n'irez pas vous retirer dans un château, abandonnant vos devoirs & vos affaires à la cour & à la ville ; & en cela vous ſerez ſage, parceque ce ſeroit mal fait d'abandonner vos avances foncieres morales, s'il eſt permis de parler ainſi, pour ſervir de plus près & plus efficacement vos avances foncieres phyſiques.

P. A cet égard, je ſuis de votre avis.

L. Eh bien, Monſieur, c'eſt cela ſeulement que j'ai voulu dire, & cette induction vous rapproche de toutes les dépenſes requiſes par la décence d'état, vous en rapproche, dis-je, non ſeulement au moral, mais au phyſique.

P. Je n'entends pas bien cela.

L. Faites attention que le haut prix des productions de premiere qualité, eſt néceſſaire pour ſoutenir tous les prix qui ſe trouvent au-deſſous de celui-là, & pour étendre l'abondance dans tous les genres; que ce haut prix ne peut être que l'effet de la dépenſe des grands revenus; & que ce ne ſera pas la conſommation des petits ſalariés qui forment la plus grande partie des ouvriers de la claſſe ſtérile, qui ſoutiendra le prix des productions de premiere qualité.

P. J'entends cela; mais prenez garde auſſi que ceci ſort de notre queſtion, qui roule entre les dépenſes de conſommation & celles de décoration. L'induction que vous m'offrez actuellement eſt toujours relative au luxe de conſommation; elle me permet de faire boire une bouteille de vin de Champagne ſur ma table, quoique ce qu'elle me coûte eût payé ſix bouteilles de vin d'Orléans; mais elle ne conclut rien pour les dépenſes de luxe de décoration, dont il eſt ſeulement queſtion entre nous.

L. Prenez garde que dès que nous en ſommes à des dépenſes de faſte légitimées par la raiſon de la décence d'état, tout ſe tient en ce genre; & l'un des premiers devoirs d'un homme de bonne conduite, eſt de ne pas trancher trop crûment avec les uſages de ſon tems & de ſon état. Dès-lors les dépenſes d'un genre commandent à celles d'un autre genre, & ce ne ſera pas dans un ſallon ayant encore des croiſées en pierre & des vitrages en plomb, que vous appellerez des convives

accoutumés aux rafinemens & aux commodités.

P. Ces deux choſes ne ſe trouvent pas, à beaucoup près, également dans les recherches du luxe. Mais ce ne ſont pas des inſtructions de décence que nous parcourons ici, & à cet égard nous ſerions aſſez d'accord. Accordez-moi ſeulement un point, c'eſt qu'un ſage propriétaire ne doit déférer que le plus ſtrictement & le moins qu'il lui eſt poſſible, à la folie de ſon tems en fait de luxe de décoration; qu'il doit par l'ordre de ſes affaires, par la généroſité de ſes procédés, par l'éclat de ſes ſuccès économiques, tendre le plus qu'il lui eſt poſſible à obtenir de ſes contemporains jaloux, une diſpenſe d'accéder aveuglément à toutes les folies ruineuſes de ſon tems, ſuivre de loin en un mot les élégants décorateurs, & précéder ſelon la meſure de ſes facultés les utiles conſommateurs.

L. Vous êtes dans le vrai, Monſieur, & d'une maniere inattaquable. Ajoutez encore que toutes ces dépenſes de choix ſur leſquelles je vous ai permis & en quelque ſorte recommandé de vous conformer aux uſages, ſuppoſent que votre patrimoine ne réclame pas ſon droit inſtant & indiſpenſable d'entretien & de rétabliſſement. Car un propriétaire qui laiſſe à decouvert le pignon d'une de ſes granges, tandis qu'il fait boiſer ſon ſallon, eſt non ſeulement un dépréda-teur de ſon revenu, mais un brûleur de ſubſiſtances, un meurtrier de toute la population qui devoit vivre ſur le produit que ſa terre ne demande qu'à donner, un deſtructeur de tous les travaux qui réſulteroient de cette population. L'Europe entiere, en ſon état actuel, ne laiſſe point d'aſyle à la génération préſente des propriétaires, ni même à celle qui lui doit ſuccéder, contre le décret de condamnation que méritent de tels forfaits. Un tems viendra ſans doute, &

plus promptement qu'on ne penſe ſi la ſcience économique devient la ſcience générale des nations, où les plus rares effets de la dépenſe des riches propriétaires ne ſeront plus luxe, mais diſtribution, mais générosité, mais encouragement, mais effet & cauſe de la proſpérité. C'eſt à nous à préparer ce tems à nos neveux, & à trouver notre bonheur dans les préliminaires indiſpenſables de cette proſpérité, comme David fit conſiſter ſa gloire à raſſembler les matériaux du faſtueux édifice que ſon ſucceſſeur fit élever. Le devoir de reſtaurateur offre des jouiſſances moins indéciſes, moins dangereuſes que celui de décorateur. Quoi qu'il en ſoit, nous n'avons pas le choix, & ſi nous voulons au lieu de cela jouir des reſtes épars & réchauffés des fatales orgies de nos devanciers, nous ſerons bientôt, malgré nous, réduits à cette plainte vaine & infructueuſe, conſignée dans les annales d'enfants de dépredateurs; nous dirons d'un ton lugubre qui ne touchera perſonne: *nos peres ont mangé le fruit verd, & nous en avons les dents agacées.* En un mot, notre dépenſe perſonnelle, diſponible en apparence, eſt aſſujettie en réalité à la loi de la raiſon naturelle, qui eſt la juſtice; & la juſtice eſt l'irréfragable loi de l'ordre naturel. Pardonnez-moi cette digreſſion, elle m'a appris que je me trompois, quand je vous croyois moins ferme ſur les principes, & par conſéquent moins ſuſceptible de ſaiſir les modifications de détail; car le rigoriſme en tout genre n'eſt jamais que l'effet d'une vertu chancelante ou peu éprouvée: je vois avec une ſatisfaction extrême, que je me ſuis trompé.

P. Je n'aurois jamais cru que mon étalage de ſcience dont j'étois aſſez ſatisfait, nous eût conduits à un développement ſi eſſentiel ſur les avantages & les déſavantages du luxe de différens genres, & cela me rappelle ce que vous avez dit

dans la philoſophie rurale, de vos ratiſſeurs d'allées, dont le travail & la terre à laquelle ils travaillent ſont en pure perte. Il me ſemble qu'on ne peut pas ſe méprendre ſur les déſavantages de ce genre de luxe, ſur-tout lorſqu'il devient exceſſif. Il eſt d'ailleurs ſi difficile de réſiſter au torrent des mœurs courantes, qui non-ſeulement vous ſollicitent, mais encore qui vous attaquent dans votre conſidération &, pour ainſi dire, dans votre honneur, que je ne ſaurois trop priſer la diſtinction des différents genres de luxe : par elle, tout homme a ſu diſtinguer le ſolide d'avec la frivolité, par des dénominations relatives à une altération & à une perte réelle. Le point d'honneur extravagant d'un diſſipateur volontaire, ne donnera jamais le ton aux mœurs générales, & ce qui en approche & qui revient au même quant aux effets, n'a beſoin que d'être déſigné tel, pour perdre beaucoup dans l'opinion publique: mais juſques là, la multitude nous fait la loi, ce que nous regardions comme folie, devient bon air & entraîne l'allure générale de ce qu'on appelle honnêtes gens. La vanité des femmes triomphe : les modes marchent à leur ſuite, & forment le cortege. Je vous dois donc, & j'aime à vous devoir la liberté de dédaigner le luxe & d'afficher un genre de ſoins & de dépenſes qui ne ſauroit être compatible avec lui. Je vous dois de plus une grande vérité que je viens d'obtenir tout-à l'heure ; à ſavoir, que *notre dépenſe diſponible en apparence, eſt aſſujettie en réalité à la loi de la raiſon naturelle, qui eſt la juſtice, & la juſtice l'irréfragable loi de l'ordre naturel.* Il ne s'agit plus maintenant que de me marquer la trace & le joint de cette vérité avec tous les autres principes, d'une maniere auſſi ſimple & auſſi ſuivie que vous l'avez fait pour tant d'autres vérités où nous ſommes arrivés par la voie des débouchés ; car toutes les vérités ſont

ſenſibles, c'eſt le don de la Nature & de ſon Auteur ; mais les rendre palpables & calculées, c'eſt l'effet de la ſcience, c'eſt ce que je veux tenir de vous.

L. Suivons donc les débouchés, Monſieur, quant au phyſique, & comme le déſir de découvrir & de fixer ce que nous preſcrit la raiſon naturelle touchant l'ordre de notre dépenſe perſonnelle, ſemble nous ramener au moral, réuniſſons dans le travail de cette recherche, les deux objets qui furent réunis dans notre plan ; à ſavoir le moyen ſimple de remplir nos devoirs envers l'Etat & la ſociété, & la direction de notre dépenſe perſonnelle ſelon le vœu de la ſaine raiſon. Nous voilà donc établis, ainſi que nous l'avons vu précédemment, puiſſance tutélaire de l'état particulier que forme notre propriété particuliere. En cet état, conſidérons quel eſt l'emploi que nous preſcririons pour ſa dépenſe à la puiſſance tutélaire de l'Etat entier : car nous avons vu que les parcelles & le tout ſont d'une même nature, que leurs intérêts ſont les mêmes, & par conſéquent le régime qui convient à l'un, doit être le régime preſcrit à l'autre par la ſaine raiſon

La direction preſcrite aux dépenſes publiques, eſt la regle des dépenſes du propriétaire foncier.

P. Je vois que vous allez nous ôter le privilege de dire : *ſi j'étois le Roi, je ferois.*

L. Oui, Monſieur : une réflexion qui m'a beaucoup ſervi dès ma premiere jeuneſſe, & dont le moindre avantage fut de m'ôter toute ambition inquiete & réſultante du deſir avide que j'avois de la renommée, ce fût celle-ci : toutes les fois que je me mettois ainſi dans ma tête, à la place de mes chefs quelconques pour les redreſſer, un ſentiment intérieur me diſoit : *mais, voyons, fais-tu ſupérieurement ce que tu as à faire ? Cela ne concluroit encore rien d'abſolu pour une plus forte tâche, mais enfin* ; & comme je n'étois point du tout content de moi pour ma beſogne courante, cette interrogation faiſoit

faiſoit tomber tout-à-coup l'enflure de mon imagination. Telle eſt la réflexion que nous avons tous à faire. Si notre troupeau eſt bien gardé, nous trouverons toujours avoir aſſez de beſogne pour ne pas beaucoup envier celle d'autrui ; mais, comme il eſt queſtion d'examiner ici en ſpéculation la marche de la bonne conduite d'un propriétaire, ſuivons notre maniere. Je vous demande donc ſi le plan de gouvernement que nous indiquerions tous, ſi l'on nous demandoit notre avis, ne ſeroit pas de tendre toujours à accroître la puiſſance du Souverain, & le bonheur de ſes ſujets?

P. Oui, ſans doute.

L. Notre dépenſe eſt le moyen & l'effet de notre conduite. Voilà donc la regle que vous donneriez pour la portion diſponible de la dépenſe du Souverain, & cette regle ſeroit fondée en raiſon dans tous les ſens. Elle le ſeroit par rapport à lui, parcequ'elle tendroit à accroître les jouiſſances de tous les genres ; elle le ſeroit par rapport à nous, parceque ſa puiſſance & notre bonheur ſont inſéparables, attendu que ſa puiſſance n'eſt que le réſultat de ſon opulence, que ſon opulence n'eſt que l'extrait proportionnel de toutes les fortunes particulieres de ſon peuple, & que la partie ne peut croître à demeure & d'une façon plus profitable, qu'en raiſon de la proſpérité du tout : d'où il réſulte qu'un Prince ne ſauroit accroître ſa puiſſance réelle & durable, que par l'accroiſſement réel & durable de la fortune & du bonheur de ſon peuple.

P. Je vois que vous allez réduire la raiſon naturelle relative à la dépenſe particuliere du propriétaire, à tendre à l'augmentation de ſon revenu, qui, n'étant que le réſultat de l'amélioration de la culture de ſon patrimoine, & l'amélioration de la culture que l'effet de la fortune & des profits des

cultivateurs, il en réſulte qu'un propriétaire ne ſauroit accroître ſon revenu réel & durable, que par l'accroiſſement réel & durable de la fortune & du bonheur de ſes cultivateurs.

L. C'eſt préciſément cela, Monſieur ; & remarquez que ce ſeul & unique objet, dans la conduite & la dépenſe du Souverain, remplit, par un ſeul & même plan, le double objet d'une politique univerſelle. Il travaille à accroître ſa puiſſance, & il ne le peut que par la voie d'améliorer l'état de ſon Royaume & de ſon peuple, tandis que l'uſage même de ſa puiſſance aſſure l'emploi qu'il en fait pour ſon propre accroiſſement.

P. Ceci demande un développement, ſelon votre méthode ſimple de raiſonner la politique.

L. Je le veux. Rentrons dans nos débouchés. Nous avons vu que les débouchés ſont le ſeul moyen d'appeller la production par la valeur des denrées, la population par le bon prix des ſalaires, & le ſurcroît de toutes les valeurs par le rapprochement de toutes les conſommations. Nous avons vu que tous les intérêts généraux & particuliers ſe rapportoient à celui-là ; que tous les arrangements, toutes les loix, toutes les dépenſes ſociales revenoient au principe régénératif de cet intérêt-là ; qu'en conſéquence, l'autorité tutélaire conſidérée dans ſes fonctions de tous les genres, n'avoit néanmoins, ſous tant de formes diverſes, d'autre obligation, d'autre affaire, que d'aſſurer, de faciliter, d'accroître & d'étendre les débouchés. Ce ſoin tient, d'une part, à l'intérêt principal du moindre de tous les débouchés dans l'Etat, & par conſéquent de la moindre des propriétés, & du moindre des hommes qui vivent ſur le produit de ces propriétés. Ce ſoin s'étend, d'autre part, juſqu'à l'extrémité la plus éloignée des débouchés, &, pour ainſi dire, d'un pôle à l'autre. De cette maniere, le même

objet de travail & de dépenſe qui tend à accroître la puiſſance du Souverain, conſtitue en même-tems l'exercice de la puiſſance qui eſt la tutele des débouchés, & l'exercice de la puiſſance tutélaire des débouchés eſt le même objet de travail & de dépenſe qui tend à accroître ſa puiſſance par l'accroiſſement progreſſif de la facilité & de la liberté des débouchés. On peut donc dire qu'il fait de la ſorte, *d'une pierre deux coups.*

L'exercice de la puiſſance tutélaire des débouchés, eſt le moyen d'accroiſſement de cette puiſſance.

P. Ou, pour mieux dire, ces deux objets qu'on croit ſéparés, à ſavoir le ſoin d'accroître la puiſſance & l'action & l'emploi de la puiſſance, ne ſont au réel qu'une ſeule & même choſe.

L. Oui, Monſieur, & la vraie pierre de touche des vérités politiques, c'eſt la réunion des intérêts que la fauſſe politique a voulu ſéparer; car tout ſe tient dans l'ordre naturel, tandis que l'ignorance & le menſonge ont voulu tout déſunir. Suivez, par exemple, cette analogie, ou, pour mieux dire, cette identité de l'emploi de la puiſſance avec les moyens de l'acquérir, & vous verrez que, ſelon ce plan, tous les hommes, d'un pôle à l'autre, ſont, relativement aux communications, ſous la ſauve-garde commune des puiſſances tutélaires des différentes nations, conformément aux loix de l'ordre naturel; & qu'en même tems toutes contribueront également à leur proſpérité propre, & à leur proſpérité réciproque, ſi elles concourent toutes également aux mêmes ſuccès.

P. Cette idée ne ſeroit-elle pas trop étendue & peut-être trop étrangere à l'objet de notre recherche actuelle?

L. Non, Monſieur, elle n'eſt pas trop étendue; car elle eſt ſimple, & l'on va bien loin ſans ſe perdre, quand on ſuit toujours le même fil. Elle n'eſt pas non plus étrangere à nos ſpéculations actuelles; car la même démonſtration qui vous fera

voir que la puiſſance vraiment tutélaire, ſelon l'ordre naturel, protege les peuples mêmes qui ne reconnoiſſent pas ſa loi, & que ces peuples auſſi contribuent à ſa puiſſance, comme les ſiens propres : cette démonſtration, dis-je, nous ſervira à reconnoître comment le propriétaire, par les mêmes ſoins qui ne ſe propoſent que ſon avantage, qui ne diſpoſent que de ce qui eſt à lui, remplit néanmoins ſes devoirs envers l'Etat pour lequel il ne pouvoit rien en apparence, favoriſe par répercuſſion l'univerſalité des hommes en ſe favoriſant ſoi-même, & rend l'hommage de l'homme tout entier à l'auteur de la nature, devant qui l'homme de bien ne peut connoître de meſure que celle de ſa propre volonté.

P. J'apperçois le point de lumiere de cette grande vérité, & je n'en ſuis que plus curieux de l'entendre déduire ſelon la marche des vrais principes.

L. Le revenu ſeul conſtitue la puiſſance. Le revenu n'eſt que l'excédent du produit des terres par-delà la rentrée des frais de la cultivation. Il n'y a donc que les terres qui contribuent à la puiſſance. Selon l'ordre, les hommes quelconques, ſoit régnicoles, ſoit étrangers, n'y fourniſſent rien. Juſques-là la choſe eſt égale entre eux. Je ſais que la puiſſance déſordonnée peut prendre aux cheveux les hommes qu'elle a ſous ſa main, les détourner de leurs travaux fructueux, & les employer à telle ou telle autre fonction ou acte de ſervice qu'elle croit plus urgent, & qu'elle n'a pas ce pouvoir auſſi directement ſur l'étranger : mais tout cela n'eſt qu'un acte ruineux, attentatoire à l'ordre naturel & deſtructif ; & ce n'eſt pas ſur cette hypothèſe que nous raiſonnons. Dans l'ordre donc, les hommes ne contribuent pas à la puiſſance directement, mais ils y contribuent tous indirectement par leurs dépenſes, leurs rapports & leurs travaux. Or, je demande où ceſſe l'effet com-

municatif des travaux, des rapports & des dépenſes ? Ce ne ſauroit être, par toutes les raiſons que nous avons répétées, que là où ceſſent les débouchés ; & par-tout où le débouché peut s'étendre, par-tout l'homme travaille, échange & dépenſe au profit des revenus univerſels, dont le hauſſement reſpectif ſe communique & s'étend ſur toutes les parties de revenu. Par-tout donc où s'étendent vos débouchés, tout homme qui travaille, échange & dépenſe, travaille, échange & dépenſe au profit de vos revenus & de la puiſſance extraite de vos revenus, & voilà la contribution égale & la même par impulſion que celle du régnicole. D'autre part, comme ce travail, cet échange & cette dépenſe ſont le profit & l'objet du travailleur, & que le débouché eſt ailleurs, comme ici, le principe de l'avantage réſultant des travaux, des échanges & des dépenſes ; la puiſſance étrangere, tutélaire des débouchés, protege autant les travaux, les échanges & les dépenſes des étrangers que celles de ſes ſujets propres. Ainſi il ſe trouve que, par-tout où la puiſſance protége les débouchés, elle regne & exerce le bienfait de la puiſſance ; comme auſſi que, par-tout où elle diſtribue les bienfaits réſultants du bon uſage de la puiſſance, en protégeant efficacement les débouchés, elle retire, dans le réel, la contribution qui conſtitue la puiſſance.

Par tout où la puiſſance protége les débouchés, elle regne ; par-tout où elle regne, elle retire la contribution qui l'alimente & l'accroît.

P. Cette idée me paroît bien neuve ; car, ſi je ne me trompe, elle ſe réſume à dire que, par-tout où un Souverain procure & maintient la liberté, il protege ; que, par-tout où il protege, il établit, par ce ſeul acte, l'aſſiete de la contribution qui doit alimenter ſa puiſſance ; que cette contribution ne lui eſt, à la vérité, offerte que par une ſeule voie, à ſavoir en une portion des revenus provenants du territoire qui lui eſt eſſentiellement & légalement aſſujetti ; mais que le hauſ-

ſement du revenu des terres de ſes voiſins tourne par adhérence en hauſſement du revenu de ſes propres terres, la proſpérité de ſes voiſins opere indirectement la proſpérité de ſon pays, & contribue indirectement à l'accroît de ſa puiſſance, & ainſi des hommes, des travaux, des rapports & des dépenſes, tous moyens néceſſaires, quoiqu'indirects, du hauſſement du revenu, de même que le bon emploi de ſa puiſſance, a indirectement mais eſſentiellement, opéré la proſpérité de ſes voiſins.

L. C'eſt exactement cela, Monſieur: cette idée n'eſt point giganteſque, elle eſt ſimple, vraie, & ne paroît neuve, que parceque l'aveugle & malheureuſe cupidité nous a fait contracter à tous, plus ou moins, l'habitude de nous regarder comme placés ſur cette terre, pour nous enlever tous, les uns aux autres, le pain de la main. Au lieu de cela la nature a voulu que tous nos intérêts ſe touchaſſent, & vous ne trouverez jamais le terme & le repos d'aucune ſpéculation quelconque que dans cette union univerſelle d'intérêts, qui eſt le grand œuvre de la nature, par lequel l'homme fidele à la loi, devient le dominateur de la terre, le vainqueur des ſaiſons, & le maître des éléments, hors duquel au contraire l'homme n'eſt plus qu'une eſpece naine, un avorton ridicule qui, pour dépaſſer l'herbe de haute-futaie, grimpe ſur des taupinées & de-là meſure la diſtance du ſoleil.

P. Venons maintenant à l'application de cette vaſte idée à la ſphere retrécie de nos devoirs de propriétaire.

L. Tout eſt grand dans la loi de la nature, tout eſt petit ſur la voie de notre orgueil. Vous connoiſſez aſſez maintenant la marche & l'adhérence de tous les rapports, pour concevoir qu'ils font ici-bas un cercle, & que tous ſont les anneaux d'une même chaîne. Oh! puiſque je vous ai démontré

qu'un Prince, en faiſant ſeulement ſa charge particuliere, pouvoit influer & influe néceſſairement ſur le bonheur de la terre entiere, & fait contribuer la terre entiere à ſa puiſſance, la même raiſon ne vous démontre-t-elle pas qu'un particulier, en faiſant ſa charge de propriétaire, peut influer & influe néceſſairement ſur l'avantage de l'Etat entier, & fait, au *prorata*, contribuer l'Etat entier à ſa fortune?

P. Quoique je n'aie rien à oppoſer à cette ſérie de vérités priſes dans le ſimple & le grand, je vous avouerai que je m'étois attendu à quelque choſe de plus poſitif & de plus particulier.

L. Quoi, Monſieur! penſiez-vous que nous duſſions traiter de l'ordre & du genre particulier de votre dépenſe? Ne vous ſuffit-il pas de voir clairement démontré que la raiſon naturelle vous indique, pour plan fixe & décidé d'une bonne conduite dans la diſtribution de la portion diſponible de votre revenu, d'en faire un emploi tendant toujours à l'augmentation de votre revenu, c'eſt-à-dire, à la proſpérité de votre patrimoine? Ne vous doit-il pas ſuffire de vous être convaincu que cette méthode ſi conforme à vos inclinations raiſonnables, à votre intérêt perſonnel & à l'accroiſſement de vos jouiſſances, eſt en même tems la ſeule & la même que vous preſcrit la ſcience pour l'acquit de vos devoirs de citoyen & de bon patriote envers l'Etat? Ce réſultat doit pourtant lier bien commodément le faiſceau de vos idées & l'objet de vos recherches, & il me ſemble que c'eſt tout ce que vous pouviez raiſonnablement deſirer.

Le bon emploi du revenu tendant à l'accroiſſement du patrimoine, eſt auſſi l'acquit principal du devoir de citoyen.

P. J'en conviens, & mon inquiétude à cet égard vient peut-être de ce que je m'étois promis des formules, plutôt que des principes.

L. Votre diſtinction eſt excellente: ſouvenez-vous que pour

ne pas dégrader l'homme en prétendant l'inſtruire, & pour ne pas ſe détériorer ſoi-même en voulant ſe fixer, il faut parler à l'eſprit & non à l'imagination; il faut conſulter ſa propre intelligence, qui devient auſſi prompte à claſſer & à réſoudre les détails, que le peut être la mémoire, dénuée de principes, à repréſenter les réſultats de l'habitude chez les routiniers; & combien il y a de différence entre la raiſon fondée en principes évidents, & l'habitude contractée d'après des données dictées par la prévention!

P. Je me rappelle pourtant que dans un de nos premiers entretiens, quand je vous parlai de mes attentions pour pourvoir à la ſubſiſtance des vieillards, des orphelins & des autres impotens, & prévenir le mépris qui réſulte de leur état d'abjection, vous renvoyâtes ce détail à l'article des charités, & vous me promîtes que nous traiterions enſemble cette matiere, quand nous en ſerions à la queſtion de l'ordre dans les dépenſes particulieres.

L. Cela ſe peut; mais la marche naturelle de notre intelligence nous a fait prendre un vol plus haut, & je ne ſaurois m'en repentir. Maintenant notre entretien trop prolongé nous empêche d'entrer dans ces détails, mais il nous reſte à rechercher *comment la connoiſſance la plus étendue du devoir ſocial & des intérêts de l'humanité ſe trouve à nos pieds dans l'étude conſtante & ſuivie, & dans la connoiſſance phyſique des loix de l'ordre naturel.* La voie des débouchés a déja fourni la plus forte partie de cette tâche, le reſte pourra nous devenir facile par l'inſpection même des détails.

SIXIEME

SIXIEME ENTRETIEN.

Un grand Propriétaire & L. D. H.

L. Vous avez vu, Monſieur, comment ſans déſirer aucune participation à l'autorité, ſans entreprendre ſur aucune juriſdiction quelconque, un homme de bien peut & doit néceſſairement contribuer par la bonne conduite de ſes affaires à la proſpérité univerſelle. Ne croyez pas pourtant que l'acquit de ſes devoirs ſe borne uniquement au cercle étroit de l'entretien de ſa propriété particuliere ; il s'étend néceſſairement bien au-delà, pour ceux du moins que la ſupériorité du rang ou des talents met à portée de rendre des ſervices plus étendus & plus utiles.

P. Votre intention n'eſt pas, ſans doute, de donner & de retenir ; vous m'avez tranquilliſé l'eſprit ſur l'obligation du ſervice public pour lequel je ne me ſens, je vous l'avoue, aucun attrait, ſi ce n'eſt dans la profeſſion de nos Peres. Prétendriez-vous maintenant m'engager dans un autre circuit où je me trouverai chargé d'obligations ſurérogatoires au gouvernement de mon patrimoine ?

L. Autre choſe eſt d'ambitionner l'autorité ; autre choſe eſt de l'interroger, de connoître ſa marche, ſa conformité avec l'ordre, ou ſes mépriſes qui ſeroient toujours contre ſon intérêt ou contre le vôtre. Or, il faut que vous marchiez de concert vers ſon plus grand avantage poſſible & vers le vôtre. Vous n'êtes point appellé à ſes conſeils, il n'y a que la lumiere générale qui puiſſe vous réunir dans la voie unique qui conduit à la proſpérité commune ; & tout ceci ſuppoſe néceſſairement l'inſtruction la plus complette & la plus générale poſſible. Vous

S'inſtruire & répandre la lumiere, devoir du propriétaire.

devez vous inſtruire & contribuer à répandre la lumiere, qui eſt le fanal général du rallîment. Ainſi il ne ſuffit pas de vous inſtruire pour vous ſeul ; les vérités économiques & de l'ordre ſocial doivent être un objet de vos entretiens avec tous ceux que vous fréquentez, & de réclamation auprès des prépoſés aux fonctions de l'adminiſtration publique, & auprès des tribunaux chargés de la vérification & de l'exécution des loix, pour prévenir toutes les mépriſes qui écarteroient de la route que l'on doit ſuivre unanimement. Mais je vous le demande : ſi dans vos plans & vos arrangemens pour l'amélioration & l'extenſion de votre propriété, il ſe rencontre quelque conceſſion ou quelque facilité qui, ſans préjudicier au droit d'un tiers, faſſe votre avantage, & qui dépende du gouvernement ; héſiterez-vous à employer votre propre crédit & celui de vos proches, la conſidération de votre nom, tous vos avantages en un mot, pour appuyer votre ſollicitation & obtenir la concluſion de votre affaire ?

P. Non ſans doute, & je ne croirai point faire de mal à cela, ſi le droit d'un tiers n'eſt pas léſé dans ma demande ; mais entre ce qui m'eſt permis & ce qui m'eſt preſcrit, il y a loin, je crois, & ce n'eſt que de nos obligations que nous faiſons ici la recherche.

L. Je le ſais ; mais ſelon moi, mais ſelon la ſcience, tout ce qui vous eſt permis, vous eſt également preſcrit, s'il doit vous procurer quelque avantage, parceque la recherche & la pourſuite de vos avantages permis eſt dans l'ordre de vos devoirs.

Tout ce qui nous eſt permis, nous eſt preſcrit, s'il doit nous procurer quelque avantage.

P. Je l'oubliois vraiment, & je prenois une erreur pour un axiôme. Me voilà donc en relation néceſſaire avec le gouvernement, préciſément par mon devoir de propriétaire.

L. Vous le ſentez bien, Monſieur ; à qui voulez-vous que

tout ce peuple qui cultive & qui ne doit compter qu'avec le ciel & la terre, s'adreſſe pour repréſenter ſes griefs, ou pour mieux dire, pour ſolliciter ſes avantages & ſa ſûreté? & quand je vous fais cette queſtion là, ne penſez pas qu'elle ſoit purement morale & édifiante; elle eſt phyſique & obligatoire. Cette derniere vérité vous ſera démontrée par l'inſpection même des rapports. Tout ne marche dans la ſociété humaine que par des rapports; mais entre les rapports, il en eſt de libres, il en eſt d'entierement néceſſités.

P. N'allez pas plus loin, s'il vous plaît; voici une diſtinction qui m'étonne, m'arrête, & qu'il me faut développer avant de paſſer à ſes réſultats.

Rapports libres, rapports néceſſités.

L. Quoique tous les rapports ſoient dépendants des beſoins & des moyens, j'appelle *rapports libres* néanmoins, ceux où les deux parties ſont également libres de contracter ou de ne pas contracter; ceux où elles peuvent conclure ou ne pas conclure, & chercher d'autres moyens de faire leurs affaires. J'appelle *rapports néceſſités*, ceux qui n'ont que le choix entre le bonheur ou le malheur pour ſoi-même ou pour autrui. Cela s'entend: & afin que vous ne cherchiez pas plus long-tems l'explication de ce myſtere, ces rapports indiſpenſables ſont ceux de l'homme avec la terre. Ces rapports là, qui ſont de production, ſont le principe de tous les autres rapports qui ne ſont que d'échange. L'échange peut ſe conclure ou ſe remettre, mais la production ne peut ceſſer un inſtant que le ſouffle ne ceſſe, & la vie, par conſéquent. De là vient que les rapports de néceſſité ou de relation directe avec la production, ſont indiſpenſables ſous peine de mort. Ces rapports directs n'ont que trois échelons, qui doivent ſans ceſſe être en correſpondance les uns avec les autres; 1°. *le cultivateur* en rapport directs & néceſſaires avec la terre d'une part, avec

le propriétaire de l'autre ; 2°. *le propriétaire* en rapports directs & néceſſaires avec le cultivateur d'une part, avec l'autorité tutélaire de l'autre; 3°. *l'autorité tutélaire* en rapports directs & néceſſaires avec les propriétaires d'une part, avec la juſtice de l'autre, pour la faire obſerver envers & contre tous les humains : voilà les rapports de néceſſité. Vous voyez l'impoſſibilité pour chacun de ces correlatifs de laiſſer en ſouffrance ce droit & ce devoir eſſentiel & inhérent à la choſe même, & par conſéquent vous ſentez l'importance & la néceſſité de ces rapports.

P. Quoi, Monſieur ? eſt-ce qu'il y a dans la ſociété des hommes qui ſouffrent ou qui périſſent, quand les propriétaires négligent cette portion de leurs devoirs ? Cette allégation ſeroit bien démentie par les faits ; car chez nous, par exemple, perſonne n'oſeroit ſe porter, à titre de propriétaire, comme ayant droit à la correſpondance même indirecte, ainſi que vous venez de l'expliquer, avec le gouvernement; & cette prétention paroîtroit non-ſeulement téméraire, mais encore ridicule.

L. Si cela eſt, Monſieur, tout eſt mort ; car il n'y a pas de compoſition à faire avec la loi de l'ordre naturel, toujours inévitable. Mais ne croyez pas que cela ſoit auſſi abſolument que vous le dites : il eſt vrai que le régime fiſcal a rebuté & chaſſé un grand nombre de propriétaires, d'autant plus prompts à prendre condamnation ſur leur véritable intérêt, qu'ils n'en connoiſſoient ni la voie ni l'étendue ; que toutes leurs prérogatives d'action & de juriſdiction étoient contradictoires à la loi de l'ordre; que d'autre part, on leur a offert d'autres appas ; qu'on leur a préſenté une carriere d'inertie actuelle & d'eſpoir futur, qui les a menés à leur ruine : terme néceſſaire de tout ce qui eſt contre nature. Auſſi la dépopulation, le

dépériſſement & la ruine du territoire ont-ils été en proportion avec ce déguerpiſſement. Mais la déſertion, le déplacement & l'inertie n'ont pas été ſi abſolus qu'il ne ſoit reſté des gens qui penſoient vraiment à faire leurs affaires chez eux & à y rapporter même une partie des produits du pillage à des dépenſes fructueuſes. Les biens de main morte ſe ſont d'ailleurs ſoutenus par d'autres raiſons.

P. Ne ſeroit-ce pas vous arrêter mal-à-propos que de vous dire que dans votre ouvrage généralement eſtimé, & qui n'a été déprimé que par ſon Auteur même, ce que vous avez dit ſur cet article eſt la ſeule choſe qui ait excité quelque contradiction, & qu'en conſéquence, j'aurois penſé qu'il ſeroit compris dans votre rétractation.

L. Les objections qui ont pû être faites à cet égard, étoient ſi peu réfléchies, que je n'y ai fait nulle attention. La ſcience économique eſt fraternelle, conciliante, jamais injurieuſe ni téméraire, & ſes démonſtrateurs ne s'ingerent pas à apprécier les différentes profeſſions propriétaires. Je parle ici de la terre & des avances productives de tous les genres qui font naître les richeſſes de la nation. Les biens fonds de main-morte ſont départis & confiés parmi nous à deux genres de propriétaires. Les uns ſont perſonnellement uſufruitiers titulaires; & en général ceux-là s'intéreſſeroient peu au maintien de leur propriété paſſagere; mais la loi qui, à chaque mutation, oblige leurs héritiers à l'entier rétabliſſement des avances foncieres, pourvoit en partie à la dégradation qui proviendroit de leur négligence & de leur caducité iſolée. Les autres ſont communiſtes, & ceux-là ne meurent jamais, ne ſont jamais pupiles ni caduques, ni leurs biens en décret, ou à bail judiciaire; ils réſident, & s'ils vivoient en ſécurité & ſe trouvoient placés dans des lieux difficiles comme des monta-

gnes ſauvages, près des marais & des dunes, &c. le territoire pourroit profiter beaucoup, par la continuité & la conſtance de leur réſidence, de leurs travaux & de leurs dépenſes foncieres. Mais dans leur état actuel, encore leurs propriétés ont-elles moins abſolument dépéri que toutes les autres; & c'eſt tout ce que j'ai voulu dire. Quoi qu'il en ſoit, Monſieur, comptez que ce qui reſte encore de propriétés un peu moins ruinées que les autres, qui ne ſoient pas en jardins voiſins des villes étapes de commerce ou alimentées par les fortes parties de dépenſes de gouvernement, ne doivent pourtant leur conſervation qu'à la correſpondance de leurs poſſeſſeurs avec le gouvernement. Indépendamment de l'empreſſement univerſel autour du prince, & du ſéjour, autour des gens en place, à la cour, à la ville, dans les provinces & juſques dans les plus petites ſubdiviſions de l'autorité, donnez-vous la peine de traduire ce certain axiôme, *il faut faire quelque choſe*, axiôme de toute la tourbe des fainéants; vous n'y trouverez généralement parlant, d'autre ſens que celui-ci: *ſi tu n'es autre choſe qu'un pauvre propriétaire iſolé, tu ſeras tondu de toutes mains, gelé de tous vents, & foulé ſous toutes les preſſes.* Il faut un emploi, il faut juger, ſervir, valeter ou médire; il faut être quelque choſe en un mot pour ſe défendre, ſoi & ſon patrimoine. Sans doute dans l'état de déſordre, tout ſe réſume en crédit & faveur, & le fruit de ces ingrédiens tourne en accroiſſement de déſordre, en cálus de déſordre habituel; mais malgré tous les abus du monde, c'eſt, ſi l'on veut, la dépravation, mais c'eſt auſſi la preuve de la néceſſité pour un propriétaire d'être en correſpondance avec l'adminiſtration; & cette correſpondance forcée, quoiqu'abuſive, eſt dans cet état, comme dans tout autre, la ſauve-garde du petit nombre de propriétés privilégiées contre l'abſolue oppreſſion.

Tout ce qui reſte des terres moins ruinées que les autres, ne doit cet avantage qu'à la correſpondance de leurs propriétaires avec l'adminiſtration.

P. C'eſt un fait & une vérité dont je n'avois pas même d'idée; mais ce n'eſt pas ſans doute à l'extenſion & à la continuité de cet abus que vous nous recommandez.

L. Hélas, Monſieur! ſi vous aviez été frappé, comme moi, de toute l'étendue des maux qui en réſultent, de la multiplicité & de la cruauté des tortures qu'ajoutent aux conſéquences inévitables de ces maux phyſiques, la partialité & l'inhumanité qu'inſpire ce régime & qu'il exerce ſur les petits, vous concevriez le ſerment du cœur que je fis encore dans ma jeuneſſe, de conſacrer ma vie à chercher la loi, & mon talent quelconque à la mettre en lumiere ſi je la trouvois. Quoique mon zele ne ſoit rien quant aux effets, il m'a pourtant ſervi beaucoup à moi-même pour le repos de l'ame. En conſidérant les infirmités humaines en grand & dans la totalité, je ſuis devenu moins inquiet, moins puſillanime, pour ainſi dire, ſur les détails. On ne ſait où ſe cacher, ou pour mieux dire, où ſe répandre, ſi l'on conſidere le pauvre & l'opprimé, ſelon la nature, comme ſon frere, comme ſa propre chair; un ſeul village abſorberoit une groſſe fortune, pour lui rendre la vigueur d'une année au profit de l'exaction de l'année d'après. La ſcience eſt un refuge contre les tourments de l'eſprit & les gênes du cœur: elle étend notre ſphere en même-tems qu'elle la rapproche de nous: elle nous montre notre place & l'objet de notre ſollicitude dans l'acquit de notre devoir; mais le principal, je vous le répete, pour un propriétaire, c'eſt la correſpondance de ſon état avec l'adminiſtration.

P. Mais enfin, quelles ſont donc les formules & les voies licites & preſcrites de cette correſpondance?

L. Quelles? je vous l'ai déja dit, l'inſtruction & la ſollicitation.

Inſtruction & ſollicitation, devoir des propriétaires.

P. Qu'entendez-vous par ce mot, l'*inſtruction ?*

L. N'eſt-il pas vrai que vous ſavez ce qui vivifieroit votre terre ? quand vous ne l'auriez pas appris par votre propre ſoin, vous le ſauriez maintenant que vous avez ſenti toute l'importance des débouchés. Eh bien, Monſieur ! pourquoi ne vous ſerviriez-vous pas de l'accès libre que vous donnent votre état & votre rang dans des cabinets & dans des maiſons où tant de clients, ſouvent forcés, languiſſent à la porte & dans les antichambres, pour faire connoître les facilités relatives aux débouchés des cantons où ſe trouve votre patrimoine, pour obtenir les avantages & les sûretés qui pourroient engager les gens riches, leſquels, ſouvent ne ſachant que faire de leurs fonds dans un pays où la cupidité & l'ignorance rendent toutes les confiances dangereuſes, interceptent tous les rapports, les emploient en dépenſes de luxe, en monceaux de pierre, en prêts haſardeux, qui pourroient, dis-je, les déterminer pour leur avantage même à aider de leurs richeſſes les cultivateurs de tous les genres, & tant & tant d'entrepreneurs pleins de génie que leur impuiſſance rend inutiles à l'Etat & qu'on écarte même par le ridicule ſous le titre de *gens à projets* : & que peut faire l'homme ſans richeſſes, ſi ce n'eſt des projets ? Une nation n'eſt pas encore tout-à-fait ſans reſſource, tant qu'elle conſerve des gens à projets ; mais c'eſt aux riches, c'eſt aux notables, à mettre à profit leurs talents & leur induſtrie, & à montrer au gouvernement que ſouvent il lui en coûteroit bien peu de choſe pour doubler & tripler telle partie de ſes fonds & de ceux de ſes ſujets par des communications qui s'offrent comme d'elles-mêmes, qui naîtroient l'une de l'autre, & qui l'inveſtiroient d'un territoire dont il n'a pas encore pris poſſeſſion.

Les nations de l'europe n'ont pas véritablement

P. Qu'entendez-vous par-là, je vous prie ? car il me ſemble que

que je gagne toujours quelque choſe à vous engager à vous développer.

pris poſſeſſion de leur territoire.

L. Ne voyez-vous pas que toutes les nations de l'Europe ſemblent conſidérer leur territoire & en jouir comme d'une tanniere plutôt que comme d'un héritage? Encore le ſiecle paſſé, on louoit beaucoup un grand Prince de ce qu'il environnoit toutes ſes frontieres d'un double & triple rempart de places de guerre; c'eſt bien la peine d'être puiſſant, pour faire de ſa puiſſance l'uſage qui convient à la peur! Le renard ſe terre, mais le lion dédaigne même de s'abriter. Dans l'âge de ce qu'on appelle les petits tyrans, chacun ſe fortifioit chez ſoi de la ſorte; & ſi l'on a fait tomber au-dedans ces barrieres pour donner paſſage à la fiſcalité, on a cru devoir ſe donner vis-à-vis le reſte de l'Europe, l'air que ſe donnoit dans ſa province un baronet hargneux, qui craignoit la peine du talion. Mais, je vous l'ai dit, tout ſe touche, tout ſe tient dans l'univers, & celui qui poſe une barriere à la communication ſociale, non-ſeulement ſe ſépare de l'influence extérieure, mais il tranche la chaîne des êtres, & livre tout au-dedans à l'eſprit & à l'allure du cantonnement. Voyez, Monſieur; jettez les yeux ſur cette continuité de côteaux élevés que nous touchons preſque de la main: vous voyez trois maiſons contiguës, elles & leurs parcs, dont la derniere touche au bord de la riviere: penſez-vous que quarante millions en aient autrefois fait les frais? Au bas eſt un pont, paſſage le plus fréquenté de l'Europe peut-être, & ce pont eſt de bois. Cette riviere, qui ſerpente & qui porte tant de richeſſes & tant de denrées indiſpenſablement néceſſaires, ſe comble de toutes parts; pas un canal, pas un aqueduc que pour des caſcades plus hideuſes à des yeux humains & économiques, que ne le ſeroient des machicoulis, ſitôt qu'elles

écument dans l'enceinte du parc d'un riche, qui n'a pas pû ſe douter qu'une campagne peuplée d'habitations & une culture floriſſante font un coup-d'œil tout auſſi riant & plus agréable à l'œil qui démêle les grandeurs de la nature d'avec les magnifiques colifichets des hommes faſtueux, & qui voit avec dédain ces eaux jailliſſantes dans des baſſins de marbre incruſtés de bronze & d'ornements; avec la différence que ces efforts de magnificence privée ſont inſultants, & qu'on ſent que l'éclat de la magnificence eſt réſervé aux Rois; parceque cette majeſtueuſe magnificence eſt cenſée appartenir au public, & qu'elle ſe trouve réunie à tous les attributs de la dignité ſuprême chez le propriétaire; regardez, dis-je, & prononcez enſuite ſi ce que vous voyez peut s'appeller avoir pris poſſeſſion d'un territoire? Non, Monſieur; rentrez dans une de vos fermes, vous y verrez que rien n'y eſt vraiment utile pour vous, s'il n'a changé de forme ſous vos mains. Les terres n'y doivent pas être comme la nature les préſente; elle fait des buiſſons, & l'homme des haies; des marais, & l'homme des étangs; des dépaîtres, & l'homme des prairies & des champs fertiliſés. Un arbre enfin ne rapporte pas de bon fruit, s'il ne paſſe par vos mains. Et vous croyez qu'il en doit être autrement du territoire entier pour une nation; que les rivieres, les bois, les côteaux, les ſources, les paſſages, ſont tels qu'ils doivent être pour nôtre plus grand avantage; qu'il ſuffit de laiſſer les hommes ſe répandre par familles, au long des rivieres & dans les cantons les plus plantureux! Non; Dieu a livré la terre à l'homme, mais c'eſt à ſon travail, dans lequel il doit par la réunion de forces trouver ſon avantage, un plus grand avantage par de plus fortes réunions toujours tendantes au travail utile, récompenſé par un accroiſſement d'avantages. C'eſt dans ce ſens, Monſieur, que je

n'interroge que vos regards, pour ſavoir ſi c'eſt témérairement que j'ai avancé que nous n'avions pas encore pris poſſeſſion de la France.

P. Je vous vois, Monſieur, & j'oſe dire que je vous ſuis; mais de même qu'il ſemble que votre tâche ici ſoit de m'étendre, la mienne eſt de rallentir votre marche pour pouvoir vous ſuivre. Permettez-moi donc de vous demander quelque choſe de moins vague ſur les moyens de rendre mon peu de crédit utile à mes vaſſaux & cultivateurs, & de vous rappeller que vous m'avez promis d'englober dans cet examen les détails relatifs à la portion de nos revenus qui ſemblent diſponibles & qui ſont deſtinés à notre dépenſe particuliere.

L. Ce que je vous ai dit vous paroît vague, parceque vous ramenez l'examen du devoir de tous, au réſultat particulier de ce que peut un ſeul. Je vous montre ce que l'oubli général de ce devoir laiſſe de deſert dans notre patrie, & vous en revenez à penſer avec abattement au peu que vous pouvez à tout cela. Si j'avois été ſuſceptible d'un tel découragement, je n'aurois pas aujourd'hui l'honneur de vous entretenir: car, quand j'ai le premier élevé ma voix en faveur de l'agriculture, j'étois ſeul. Le tems & la vérité ont changé, à cet égard, les idées; le concours ſe porte vers les parois de la nature, & la ſcience économique, qui déſormais ne périra plus, va réunir de plus en plus chaque jour, en un centre commun, les efforts en ce genre, & les ſuccès. Cependant ce n'eſt pas à ce concours, ni à l'attente qui en réſultera, que je vous renvoie: agiſſez dans votre propre ſphere, & vous ne trouverez rien de vague dans la perquiſition & la ſollicitation des débouchés, indépendamment de ce que vous pouvez faire pour votre terre favorite, pour laquelle vous avez tant fait, & qui eſt plus à portée de votre réſidence néceſſaire. Vous avez, en

Les propriétaires notables ſont obligés de connoître & de protéger les intérêts de leur canton.

ce genre, un avantage marqué dans les cantons les plus reculés du Royaume ; vous êtes, par un très beau fief, à la tête des repréſentants d'une adminiſtration municipale économique, où votre rang doit vous donner un grand crédit. Pour quelle fin croyez-vous qu'une Province ait accordé tant de droits à vos auteurs ? N'étoit ce pas pour la protéger, l'aider, la maintenir ? Un peuple, habitant des vallées frontieres d'une nation étrangere & alors ennemie, a cru devoir reconnoître un chef, s'eſt rallié à lui par des ſignaux & un genre de dépendance qui conſtitue aujourd'hui vos droits, lui a prêté la force de le ſecourir, & de cette force & de ſon bon emploi, s'eſt formé & confirmé, pendant des ſiecles, ce genre de correſpondance cordiale dont l'effet ſubit vous fit croire que les arbres ſe transformoient en hommes, ſi-tôt que le beffroi univerſel, réſonnant dans ces vallées, eût annoncé votre avénement inopiné & ſans appareil. Auſſi-tôt les inſtruments de cultivation firent place à des armes ; vous ne vîtes plus que de très beaux hommes en bon ordre, qui vous fournirent une garde d'honneur pendant votre ſéjour. Les cris de joie retentiſſoient de toutes parts, les préſents arrivoient à la file, & l'on ne vous connoiſſoit que pour le Seigneur. Je me trompe fort, ſi c'eſt-là le produit de la tyrannie ; mais enfin les ſervices eſſentiels qui valurent tant d'autorité à vos auteurs, ne ſont, graces à Dieu, plus de ſaiſon ni d'uſage. Vous avez maintenant l'eſprit trop bien rangé pour croire que tous ces honneurs vous ſont dûs à titre d'eſpece privilégiée. Vous eûtes, de tout tems, le cœur trop noble pour vouloir que tant d'hommages vous fuſſent rendus à titre gratuit. Vous ſentez donc que vous êtes la ſauve-garde de ce peuple. Ce ne ſauroit plus être contre ſes ennemis, le Roi s'en charge & reçoit, pour cela, ſon tribut : c'eſt donc envers ſes amis même, envers la

nature, envers le Souverain, que vous devez ſervir ce peuple affectionné, & cette Province qui vous met à la tête de ſes notables & de ſes aſſemblées pour l'intérêt commun de la Province. Vous êtes, ſans doute, à cet égard, dans un cas particulier, mais chacun a ſon genre de devoir. Vous pouvez ſeulement appercevoir, par l'examen du vôtre, l'application de cette grande & immuable vérité, qu'à meſure que nos droits s'étendent, nos devoirs, ſans rien diminuer des avantages de notre état, s'étendent auſſi.

P. Encore, Monſieur! vous touchez au but, & vous n'avertiſſez pas un endurci, je vous aſſure.

L. Outre l'article des débouchés, vous rappellez-vous ce que j'ai dit à Antoine ſur celui de l'impôt, & comment cet homme ſimple a deviné, par la viſibilité ſeule des choſes, que cet article ne pouvoit regarder le cultivateur. Sans doute, tout équitable propriétaire doit le prendre ſur ſon compte, ainſi que toutes les autres charges publiques, ſous quelque forme & dénomination qu'elles puiſſent être compriſes. Je vous réponds que, ſi une fois cet article entre dans votre dépenſe, vous ſentirez bien-tôt & connoîtrez de même l'importance de cette partie que nos peres ont tant négligée, en leur qualité ſimulée d'exempts. Quelle exemption, bon Dieu! figurée au moral par l'impitoyable dureté du cheval de la fable, qui, faute de ſecourir l'âne, ſon compagnon, fut obligé de porter ſa charge entiere, quand le pauvre animal eût ſuccombé ſous le faix, mais démontrée au phyſique, n'être autre choſe que l'illuſion agréable de l'ivreſſe, & la précaution de celui qui ſe jette dans un précipice en fermant les yeux! Qui pourroit croire l'imbécillité de l'avarice, s'il ne la voyoit? Quoi! une nation entiere, exprimée par ſes repréſentants, ſtipule la loi de l'impôt: 1°. à titre de conceſſion ou *don gratuit*,

Le propriétaire doit connoître les effets de l'impôt, pour détourner l'impôt ruineux, & offrir, en compenſation, l'impôt naturel & néceſſaire.

être auſſi imaginaire dans la nature qu'un ſoleil de neige, ou la fontaine de Jouvence; 2°. à condition que l'ordre des repréſentants en ſera exempt, c'eſt-à-dire aux dépens d'un tiers; ce qui, par le fait, exclut auſſi-tôt, de tout droit, les ſtipulants; 3°. exempts, dis-je, à condition que cet impôt ſera pris ſur leurs ſerviteurs & employés, c'eſt-à-dire, en accroît de leurs dépenſes; ſur les conſommations, c'eſt-à-dire, aux dépens de la valeur de leurs produits, & par conſéquent ſur leurs revenus; ſur leurs cultivateurs enfin, c'eſt-à-dire, ſur les fonds qui ſont deſtinés à doubler dans la terre : convention qui ſtipule un impôt pris au double actuel, & au centuple futur ſur leurs revenus! Rare artifice de nos habiles devanciers, qui ſe livroient eux-mêmes aux faſcinations des ricochets, des exactions & des ſurpriſes, à l'allure impitoyable de la fiſcalité, & méconnoiſſoient l'exécution de la plus juſte & de la plus néceſſaire des loix ſociales! A l'abri néanmoins de cette belle franchiſe ſi bien inventée, tous les notables, tous les propriétaires ſe ſont déſintéreſſés ſur la marche de l'impôt. On a laiſſé ériger en ſcience ténébreuſe, l'art de piller les miſérables, de ruiner les riches, de dévaſter le territoire, & de détruire toutes les forces de l'Etat; art ſubſtitué à la levée franche, noble, avouée & chérie, des droits du Prince & des revenus légalement deſtinés à conſtituer la force publique. Mais aujourd'hui le voile tombe; on n'oſe déja plus contredire l'aſſertion économique, que *les terres privilégiées, dans un Etat, doivent être regardées comme étrangeres, & renonçant, par le fait, à tous les droits de régnicole, comme à ſes devoirs*: &, ſi-tôt que l'état des choſes permettra aux Gouvernements d'abolir les impôts indirects, tout homme qui voudroit nier le droit égal & uniforme du fiſc ſur une portion du revenu de toutes les terres, ſeroit reconnu pour rebelle, abſurde & ignorant; mais

Terres privilégiées, terres étrangeres.

cet état des choſes eſt tel, que cette révolution ſi indiſpenſable, ne peut preſque être eſpérée de nos jours. Or, je vous demande ſi l'on en ſeroit venu à un tel terme & à la ruine preſqu'abſolue qui en a réſulté, ſi les propriétaires convaincus de la néceſſité de l'impôt, & de leur contribution réelle, & de leur intervention perſonnelle à l'obſervation & au maintien des meſures légales & naturelles de cet impôt, avoient, à cet égard, rempli leur devoir de propriétaire; ſi les inverſions & trahiſons fiſcales, au lieu d'attaquer de malheureux ſalariés ou des cultivateurs occupés & enſuite abrutis par la miſere, au lieu d'éblouir, par des contre-marches déguiſées en emprunts, qui, en engageant les prêteurs, retombent enſuite ſur les fonds avec le renfort de cette ligue formidable; ſi, dis-je, au lieu de tout cela, les propriétaires, inſtruits par l'intérêt & l'habitude, euſſent ſu dire, *emprunt* eſt impôt, & voici l'impôt; *création de charges & d'offices eſt impôt*, & voici l'impôt; *prohibitions étrangeres* ſont impôt, voici l'impôt; *octrois & péages* ſont impôt, & voici l'impôt; *réglements* de toute eſpece ſont impôt, & voici l'impôt. Qu'auroient pu contre l'inébranlable vérité & la ſoumiſſion légale & abſolue, qu'auroient pu, dis-je, les cris & les atroces efforts du vol effronté des harpies que les Gouvernements, arrêtés par les privileges, ont été comme forcés d'employer avec répugnance, en qualité de pourvoyeurs impitoyables & dévorants. Vous voyez donc bien, Monſieur, que, ſans rappeller les erreurs de nos peres, ce ſeroit un crime à nous de les imiter; que c'eſt un devoir à vous de ſavoir tout cela, de parler & d'agir en conſéquence, & de concourir, autant que vous le pourrez, au rétabliſſement du bon ordre à cet égard.

P. Oui, je le vois & je l'entends, & je conçois ſur-tout

qu'en attendant l'heureuſe révolution dont vous parlez, & dont les conſéquences ne ſeront pas de moins que de remettre chaque choſe à ſa place, le propriétaire doit être éclairé & attentif aux détails qui démontrent chez lui la néceſſité de cette révolution ; mais, avec tout cela, que peut-il faire pour ſa part & portion ? Eſt-il poſſible qu'il rame ſeul contre le cours du fleuve ?

Nul homme ne peut rien, le plus puiſſant, comme le plus foible, que par l'acquit de ſon

L. Chaque homme n'eſt qu'un point ſans doute. Le Roi, comme le berger, ne peut rien lui ſeul, que de vacquer à ſon devoir avec le plus de lumieres qu'il lui eſt poſſible. Marquez-moi, dans ce ruiſſeau, quelle eſt la goutte d'eau qui donne & décide l'impulſion. Le véritable précepteur du monde ſocial, eſt celui qui indique aux hommes une vérité. Au reſte la verité de l'impôt qui, comme vous l'avez très bien ſenti, ne tend pas à moins qu'à remettre chaque choſe à ſa place, cette grande vérité, dis-je, à la place de laquelle on nous préſente un fantôme ſi compliqué, eſt bien aiſée à trouver. Il ne s'agit que de connoître la marche & les conditions de la culture & de la production des biens, & celle de la diſtribution des produits, par laquelle ces biens deviennent des richeſſes, & par cette qualité de *richeſſes*, des moyens de réproduction. Ce ſont-là des points que vous connoiſſez maintenant, auſſi-bien que le laboureur le plus ſimple.

P. Je ſuppoſe que j'aie en effet cette connoiſſance que vous m'attribuez, me donnera-t-elle la clef, par exemple, des maux plus ou moins deſtructeurs qu'opere l'impôt indirect dans mon canton ?

L. Peut-être vous manqueroit-il en ceci ce point de préciſion que l'habitude ſeule d'appliquer à tous les cas les calculs du tableau économique peut donner, mais d'abord, ſitôt qu'on a les principes, l'uſage du tableau n'eſt qu'une regle d'arithmétique :

d'arithmétique : de plus, cette facilité, que je regarde comme indiſpenſable pour un homme employé dans l'adminiſtration, ne vous eſt pas néceſſaire pour démêler le point de dégradation que l'impôt indirect cauſe en une contrée. Si vous pouvez marquer le cran de ſa fertilité poſſible, partez de-là pour deſcendre au point de la production actuelle. Mettez, à la faveur du commerce libre, le taux aux denrées ſur le pied du pays où les mêmes denrées ſont habituellement les plus cheres à la vente de la premiere main. Quant aux denrées privilégiées & qui ne viennent qu'en certains cantons, connoiſſez le prix auquel elles ſe vendent au lieu de leur conſommation. Prélevez le prix des voitures; ce qui ne ſe peut encore qu'en apperçu, aujourd'hui que les débouchés manquent, & que d'ailleurs l'impôt indirect n'enchérit rien en pure perte autant que les voitures. Sur le tout formez un futur contingent, & ſoyez encore perſuadé que vous demeurerez vingt fois au-deſſous de l'état de proſpérité poſſible. Mais peu importent ces réſultats, en quelque ſorte imaginaires, quant à préſent. Prenez ſeulement, par les détails, la cauſe & l'effet de chaque obſtruction qui vous étouffe. Ici le ſoin des débouchés ſe joindra à la défenſive contre les rameaux de la fiſcalité qui nous ruinent en arrêtant les débouchés. D'ailleurs, quoique les tributs qu'ils rapportent, ne ſoient que des fruits d'une contribution forcée qui effruite & deſſéche le fond; c'eſt pour cela même que leur fatale intervention ſera, en quelque ſorte, néceſſaire, juſqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen de remplacer leur produit en revenus réglés, pris ſur les revenus des terres, & légalement perçus. Un citoyen éclairé ne ſauroit demander le ſoulagement d'une part, qu'en offrant l'équivalent le plus prochain de l'autre, & ce ſont les moyens de cet équivalent qu'il faut ſavoir & connoître.

P. Et penſez-vous me faciliter la beſogne par l'énonciation que vous m'en donnez ?

Un propriétaire notable doit regarder ſa Province, comme ſa terre ; l'Etat entier, comme ſa Province ; & le monde comme ſa patrie.

L. Et pourquoi non, s'il vous plaît ? Où donc l'ai-je appris moi-même ? Je vous répete que vous avez conçu les raiſons de l'épuiſement de votre terre, & ſaiſi les véritables voies de ſon rétabliſſement avec plus d'aptitude & de talents que je ne ſaurois le faire encore aujourd'hui. Quelles avances ai-je eues néanmoins pour deviner les intérêts de ma patrie, & pour y appliquer irrévocablement les principes, ſi-tôt qu'on me les eût fait connoître, de maniere que les oiſeaux de nuit ne purent imputer autre choſe à une maſſe foudroyante de démonſtrations qui toutes conſiſtoient en principes, *que les calculs ſont faux* ? Quelles avances avois-je, dis-je, ſi n'eſt une ſorte d'humanité générale qui me portoit à regarder la terre comme ma patrie, & ma patrie comme ma terre ? Vous, Monſieur, qui ſavez ſi bien rétablir votre terre, qui venez d'apprendre que votre terre ne vaut que par les débouchés, que les débouchés ſont partie de votre terre, & qu'ils peuvent & doivent s'étendre juſqu'aux bouts de l'univers, vous demanderois-je trop, en vous priant de conſidérer votre Province comme votre terre ?

P. Non, ſans doute, & je penſe que la connoiſſance de ſes intérêts, n'eſt pas au-deſſus de ma portée, mais cela me rendra-t-il plus propre à les ſervir, me donnera-t-il plus de droit à les repréſenter ?

L. Un homme, fut-il même paralytique, qui vous montre des précipices dans la route que vous tenez, & qui a un intérêt à votre conſervation, eſt utile, quoiqu'il ne voyage pas avec vous ; que ſeriez-vous devenu ſans ſes avis ? Le voyageur doit être inſtruit des dangers auxquels il va être expoſé : celui qui les connoît, refuſera-t-il ſon ſecours par la raiſon qu'il

n'eſt pas lui-même le voyageur ? Croiriez-vous donc être inutile au Gouvernement, parceque vous n'êtes chargé d'aucune partie de l'adminiſtration ? Allez, Monſieur, nous vivons au milieu d'une nation où perſonne au fond ne veut le mal ; mais peu ſavent le bien, & peu par conſéquent s'en ſoucient. Je crois qu'au fond, il en eſt ainſi chez tous les hommes, entre leſquels un homme éclairé a toujours ſon poids & fait toujours ſon effet : à plus forte raiſon, quand cet homme eſt d'entre les notables. D'ailleurs, la ſcience a dix ans tout à-l'heure, & dans ces dix ans, elle a bien gagné du terrein. Les adeptes d'une vérité palpable, ſenſible & intéreſſante pour les hommes, font corps de bonne heure, & un corps bien utile à l'humanité. C'eſt, dans ce genre, qu'un & un font onze, & un font cent onze. La voix de ſon premier interprête n'eſt plus la voix dans le deſert. De toutes parts, on s'éveille, on cherche à tâtons d'abord, & on ſaiſit enſuite le droit chemin. C'eſt aujourd'hui, plus que jamais, un devoir pour tout grand propriétaire de répandre la lumiere & de diſſiper les nuages qui l'empêchent de profiter de la graiſſe de ſa terre & de la roſée du Ciel.

P. Il faut donc que j'aille voir, il faut donc que je revienne dire, & vous nous vouez de la ſorte à la vie déambulante de juif errant.

L. Ce n'eſt pas pour vous ſans doute que vous m'objectez cette difficulté, car vous ne craignez pas d'aller pour de bons motifs. Le Juif errant alloit, dit-on, ſans choix, ſans objet & ſans préférence, & ce ſont nos propriétaires d'aujourd'hui qui font ce métier-là. S'ils mettoient bout à bout leurs courſes de la cour à la ville, d'un quartier à l'autre, d'un ſpectacle à l'autre, d'une maiſon à l'autre, &c. je mets en fait, qu'il n'eſt meſſager de grande route qui ait autant fatigué ſa mon-

Aucun homme, ſelon l'ordre de la nature, n'eſt né pour le travail infructueux, aucun pour la jouiſſance ſans travail.

ture que ces hommes occupés continuellement à prévenir l'ennui. Il n'en eſt point pour qui court à ſa tâche, en laquelle il a mis à bon droit ſon affection. Mais ſongez-vous à l'égalité abſolue de tous les hommes au pied du tribunal de la Nature; à ce qu'en conſéquence doit exiger de vous la déſignation d'un revenu diſponible ? & n'appercevez-vous pas qu'elle l'a livré aux excès du déſordre, parceque vous vous êtes écartés de l'ordre? Auroit-on cru par haſard que ce fût pour dormir & ne rien faire, que la Providence eût gratifié quelques-uns de la fleur des produits réſultants de la ſueur & du travail de tout le reſte de l'humanité ? Non, tout homme qui connoît l'ordre, ne ſauroit penſer que ſon Inſtituteur ſuprême ait voulu qu'un tel abus réſultât de l'ordre ſocial, qui certainement eſt une branche du grand ordre naturel; non, le devoir de la propriété eſt l'entretien des avances foncieres, la protection des autres avances de la culture, & le ſervice gratuit de la ſociété ſelon ſes forces. Ce devoir s'étend en raiſon de l'étendue de ſa propriété, & des avantages qu'il en retire; & la correſpondance avec le gouvernement eſt certainement le moyen pour l'acquit de ce devoir, le plus ſtrictement recommandé aux notables, que leur état met à portée d'avoir à cet égard des facilités qui ne ſont que trop interdites au peuple. Or, que le gouvernement ne puiſſe être partout que par des prépoſés, qui n'ont gueres d'autorité bienfaiſante que pour le courant, juſques au tems du moins de l'ordre & de l'uniformité de la loi; qu'il ne ſoit néceſſaire en conſéquence qu'un grand propriétaire ſoit en quelque ſorte réſident à portée du gouvernement, & en même-tems préſent à ſes domaines, en général, c'eſt ce qu'on ne ſauroit nier. Mais où ſeroit le mal, je vous prie, que le faſte dans la dépenſe relative à la dignité de votre état, fût comme établi à demeure dans votre réſi-

La dignité d'état du propriétaire eſt dans ſes domaines; ſon utilité d'action à portée des prépoſés à l'adminiſtration.

dence naturelle ; que cette portion de votre dépenſe priſe ſur le luxe déſaſtreux de la ville, vivifiât votre canton & refluât ainſi de plus près ſur ſa propre ſource, tandis que votre attitude à la ville ſeroit celle d'un homme agiſſant, utile, d'un grand ſeigneur occupé des plus nobles & des plus importantes fonctions ? Comptez enfin, Monſieur, qu'il n'y a, dans le fond, ni fatigue, ni ennui à faire ſa charge, mais du profit, de l'honneur, du courage & de la ſanté, & par deſſus tout, la ſatisfaction de faire le bien.

P. J'ai pris plaiſir à exciter votre vivacité naturelle, & vous m'avez jugé d'abord en penſant que je ne plaindrois jamais mes pas, alors qu'ils pourroient être utiles. Indépendamment de ce que je gagne aux différentes inductions que je vous dérobe de la ſorte, celle-ci vous a ramené à des inſtructions relatives à l'ordre des dépenſes particulieres des propriétaires, & c'eſt ce détail que vous m'avez promis d'embraſſer dans cet entretien.

L. Vous n'avez pas penſé ſans doute que nous duſſions y régler les livres de compte de votre maiſon ?

P. Non, Monſieur, mais vous avez renvoyé à cette partie un article bien intéreſſant pour le cœur, bien important pour la conduite, bien néceſſaire dans le courant ; c'eſt celui de la charité, ſur lequel je vous avoue que j'ai le plus grand deſir de m'éclaircir avec vous. Oſerois-je vous dire qu'il ſemble que vous traitiez ce point de vue dans quelques-uns de vos écrits d'une maniere qui n'eſt pas entierement analogue à l'humanité de vos principes & à la chaleur de vos ſentiments ?

L. Depuis que j'ai connu les principes, je me ſuis méfié de la chaleur de mes ſentiments ; car rien n'eſt bon au fond, quant à l'effet, que ce qui eſt vrai ; & le ſentiment eſt un mauvais guide vers la vérité. Dieu nous a donné à tous l'in-

telligence à-peu-près au même dégré, du moins pour ce qui nous eſt néceſſaire : il a refuſé le ſentiment à pluſieurs. Le ſentiment une fois éclairé, orne le *vrai* du coloris du *beau*, imbibe d'une chaleur douce les réſultats de la vérité ; s'il ſemble être un don privilégié de la Nature pour quelques-uns, il leur fait auſſi ſouvent payer cher cet avantage particulier, & ſur-tout, l'oſerois-je dire, par ſa pente à l'illuſion & à l'erreur. Cherchons d'abord à nous munir des principes ; prenons-les pour guides, & n'ayons d'autre flambeau que celui de la vérité. Une ame une fois bien raiſonnable, ſera difficilement une ame inſenſible & jamais une ame dure, car il ne lui reſteroit rien. Les gens durs ſont perſonnels ; & comme ils ignorent que leur intérêt eſt lié à l'intérêt des autres, la crainte que le droit d'autrui ne ſoit pris ſur leur perſonnalité, les déſintéreſſe ſur tout ce qui ne leur eſt pas propre, & leur fait contracter l'habitude de l'inſenſibilité. Mais la démonſtration claire & palpable de la communauté néceſſaire des biens & des maux, les rendroit moins concentrés, plus agiſſants & bientôt participants à l'intérêt général, à la raiſon univerſelle & aux actes qui en dérivent ; en un mot, je vois la néceſſité d'être raiſonnable, & je ne ſens point la néceſſité d'être tendre. Celui qui n'en a point l'aptitude, la ſentira moins encore ; & à quoi lui ſerviroit de la ſuppoſer, puiſqu'il ne la ſauroit ſentir? Faut-il pour cela que nous renonçions à l'eſpoir d'en faire un homme de bien, à l'avantage d'en faire un homme utile? Non, Monſieur, je l'ai dit en cent endroits, mais je l'ai dit en ma conſcience, & l'on peut m'en croire, moi que la nature fit naître ardent & ſenſible, prompt à la joie & aux douces larmes. Le ſentiment eſt un mauvais guide vers la vérité, s'il eſt notre premier conſeil & notre maître ; c'eſt l'intelligence que Dieu donna à l'homme pour le guider ſur la

Une ame raiſonnable ſera difficilement une ame inſenſible & jamais une ame dure.

route du vrai, c'eſt la raiſon qui doit lui donner la conſtance de s'y tenir. Voilà mon apologie ſur l'accuſation d'avoir en quelques endroits de nos écrits traité l'article de la charité avec moins de chaleur que n'en excite naturellement dans notre cœur cette vertu fraternelle; j'oſerois ajouter devant Dieu, qu'autant que je puis me connoître à mon propre intérieur, je pourrois répondre que le ſentiment que cette vertu fait naître, fut le principal motif de mes études & de mon travail opiniâtre. Quant à ce qui peut bleſſer les ames tendres dans le peu que j'ai dit ſur cettte matiere, de contradictoire aux préjugés courants à cet égard, je crois que ce ſcandale, s'il en eſt, provient plutôt de ces préjugés mêmes que de ma faute. Je crois la charité courante & priſe comme on l'entend communément, contraire à la charité même, qui eſt la vraie fraternité. Cette opinion demande des développements & des preuves hardies peut-être à préſenter, & qui pour cela même me ſont réſervées; j'eſpere que j'aurai le tems de remplir ce devoir, mais ce détail ſeroit étranger à notre objet actuel.

P. Point du tout; dans notre maniere de conſidérer les choſes ſelon les loix de l'ordre naturel, les propriétaires ſont les ſeuls dépoſitaires de la portion diſponible des ſubſiſtances. Sur cette portion en apparence diſponible, deux parties ſont encore engagées à un emploi néceſſaire, dont nous ſommes convenus; & comme *la juſtice paſſe avant la charité*, il n'y a encore rien à prendre ſur ces deux parties: il ne reſte donc que la troiſieme, deſtinée aux dépenſes du propriétaire: & c'eſt celle dont nous traitons maintenant. Les propriétaires ſont donc dans l'état naturel les ſeuls d'entre les hommes qui puiſſent dépenſer ou diſtribuer quelque choſe à volonté, & c'eſt ſur cette portion ſeulement, que ce qu'on appelle les *charites*

peuvent être priſes: c'eſt donc ici le lieu de traiter de la Nature & des devoirs de la Charité.

La juſtice & la vraie charité ſont indiviſibles.

L. *La juſtice paſſe avant la charité*! L'axiôme eſt beau, il eſt admirable; il ramene l'ame, dépayſée par l'habitude de conſulter l'imagination plutôt que l'intelligence, & d'écouter le ſentiment plutôt que la raiſon; & cependant ce bel axiôme ne veut rien dire, mais rien du tout dans l'ordre des idées raiſonnables. Nous n'enviſageons pas la charité relativement aux idées théologiques ſur leſquelles la ſcience économique, qui n'eſt jamais téméraire, n'entreprend point. Je doute néanmoins qu'à conſidérer cette portion ſuprême de la charité qui ſignifie l'amour de Dieu, on trouvât que cet amour ſoit hors de la juſtice; mais certainement à voir dans la charité l'amour de nos ſemblables & de nos freres, la charité eſt dans la juſtice; la juſtice ne ſauroit être ſans la charité, & la charité ſans la juſtice ſeroit un être de raiſon. Pourquoi donc ſéparer ce qui eſt eſſentiellement joint, & décompoſer un être indiviſible pour en faire deux, & régler le pas entre les deux? Cet axiôme donc, excellent pour rappeller à la raiſon une ame égarée par l'enthouſiaſme du ſentiment, n'a d'utilité qu'au milieu des brouillards d'une charité exagérée, tiſſu d'opinions, de proverbes & de commentaires, & ceſſera d'être même une penſée pour des hommes nourris des principes, & fideles à la raiſon. Les principes & leurs développements vous ont démontré l'unité d'intérêts, le concours des travaux, l'adhérence des ſecours mutuels, & la dépendance réciproque des ſuccès entre les hommes: voilà le principe raiſonnable de la charité. Que peut-il en effet y avoir de plus entre deux bons freres? ce qu'on appelle les entrailles? faites trouver ces freres oppoſés l'un à l'autre dans la nuit obſcure; & vous verrez ſi les entrailles parleront.

Quoi,

Quoi, le ſouvenir de leur enfance ? ils s'y ſeront plus ſouvent égratignés que careſſés. Quoi, le reſpect d'un pere & d'une mere commune? eſt-il donc auſſi difficile d'apprendre aux hommes qu'ils ſont d'un même ſang, qu'il le ſeroit de le leur faire oublier entierement? Quoi, le même nom, les mêmes armes, &c. ? ne voyez-vous pas que tout cela ne ſont que des mots du guet, très importants en tems de guerre, & qu'on néglige quand on ſe croit en ſûreté? Quoi, des héritiers communs? cet article eſt l'effet de l'union, & n'en ſauroit être la cauſe ; en un mot : *unité d'intérêts, concours de travaux, ſecours mutuels, dépendance réciproque des ſuccès.* Si quelque choſe par-delà peut exiſter entre des freres, c'eſt le fruit de l'habitude, de la confiance, des bons offices répétés; rien que de naturel, rien que de ſimple, rien qui ne puiſſe & ne doive devenir commun entre les hommes une fois inſtruits des loix de l'ordre naturel, & participants d'un régime ſocial, dont la fidélité à ces loix ſeroit la véritable baſe.

P. Vous avez-là ſans doute une belle idée, & qui dans le plus ou le moins pourroit avoir à la pratique quelque choſe de réel. Vous m'avouerez cependant que dans le fait, ce n'eſt qu'une belle idée, & qu'il eſt impoſſible de mener les hommes par ce chemin-là ; il eſt même également difficile de tirer rien de poſitif de cette méthode, & cette impoſſibilité eſt démontrée par la marche même des principes. En effet, ils nous ont démontré que *l'unité, le concours, l'adhérence & la dépendance* dont vous faites maintenant un ſi grand uſage de rapprochement, ont également lieu d'un bout à l'autre de la terre entre les hommes, par l'uniformité & la continuité d'effets entre les rapports, correſpondance étroite & rapide que vous avez comparée à l'électricité. Nous voilà donc freres avec toute l'eſpece humaine d'ici à Tunquin ou à Pa-

nama. Nous le ſommes, je l'avoue, dans le ſein de la juſtice, qui peut & doit atteindre partout où ſe joindront les rapports; mais la charité ne ſauroit s'étendre juſques-là, & c'eſt en ceci que vous me permettrez de réclamer contre l'indiviſibilité que vous avez établie entre ces deux vertus, dont vous ne faites qu'une. La juſtice s'étend auſſi loin que mes idées; la charité ne ſauroit m'être vraiment inſpirée que par le ſentiment.

L. J'entends; ſi l'on tue cent mille hommes en Ruſſie, cela vous touche comme les ravages de Genſeric ou de Tamerlan. Mais ſi votre cocher donne un coup de fouet mal-à-propos à vos chevaux, votre charité ſe ſent émue; ſeroit-ce de ce ſentiment que vous voudriez faire une vertu? Au nom de la raiſon & de la bonne-foi, Monſieur, je vous en conjure, méfiez-vous de vos vertus de premier mouvement; il n'eſt pas vrai généralement parlant, que la voie du devoir ſoit difficile & pénible, mais elle demande de l'exactitude, de la conſtance, & ſur-tout un continuel exercice de la raiſon. N'aſpirons point aux vertus, ſi vous voulez m'en croire: laiſſons aux ames ſublimes & exaltées cette ambition, qui, ſi ce n'eſt une erreur, ſuppoſe une habitude imperturbable de l'exercice des devoirs. Contentons-nous de chercher & de connoître la route de nos devoirs, ou ſi vous voulez aller plus loin, cherchez un autre compagnon de voyage; car j'avoue que je n'ai pas même d'idée fixe du *par-delà*, mais j'eſpere que ſur cette route, nous trouverons nos devoirs de charité.

P. C'eſt auſſi ce que je vous demande.

L. Et c'eſt ſur quoi vous m'avez paru très éclairé. Je vous le répéte cette attention à ne pas fournir au peuple de votre canton un objet de gain & de ſubſiſtance précaire, qui l'expoſe à l'infaillible mécompte futur ſur un point auſſi eſſentiel,

m'a paru, je vous assure, un résultat de la charité la plus saine & la plus éclairée.

P. Attendez, vous verrez peut-être que vous donnez trop d'étendue à ma spéculation à cet égard.

L. Cela ne se peut; elle est simple & lumineuse au premier coup-d'œil.

P. Mais, par la même raison, vous n'approuvez pas, sans doute, l'encouragement que je donne aux mariages.

L. La question seule que vous me faites à ce sujet, me prouve que vous avez conçu toute l'étendue de votre spéculation, que je louois tout-à l'heure, & que par la même raison vous savez aussi d'avance quelle sera ma réponse quant à celle-ci. Entre des hommes laborieux, fixés par l'espece de leur travail & l'objet de leur subsistance, le mariage n'aura pas besoin d'encouragement, sitôt qu'ils auront en perspective l'espoir d'élever leur famille. Sans cette condition, c'est une cruauté insigne que d'unir des créatures sensibles pour livrer leurs enfants à la misere certaine & à la mort. Vous savez, Monsieur, la nécessité des avances pour la culture, & de la culture pour les produits. L'homme est un produit tout comme un autre; le mariage en est la culture, il faut des avances pour cette culture.

Les mariages n'ont pas besoin d'encouragement.

P. Eh bien! ne puis-je pas me charger de faire ces avances-là?

L. Qu'appellez-vous, vous en charger?

P. Je marie Pierre & Françoise; je fais leur fonds pour l'entreprise du mariage, tout comme pour une autre.

L. Si vous avez tant de moyens pour faire des fonds, faites des fonds pour une entreprise qui les fasse vivre, & laissez-les ensuite se marier à leur gré. Je crois cela plus court & plus certain, plus humain & plus sage même; car, en général,

s'il peut être utile quelquefois que la politique, c'eſt-à-dire, la prudence humaine, préſide aux aſſortiments de ce genre entre gens dont les devoirs doivent être compenſés & relatifs, tels que les mariages des grands, des riches, &c. les arrangements ſociaux ont tellement décompoſé, mêlangé leur tâche future, qu'il convient peut-être que ces mêmes arrangements les aident à la remplir. Mais les hommes que leur état rapproche des devoirs naturels & primitifs, doivent dans cet engagement, le plus étroit que l'homme puiſſe contracter en la vie, être décidés ſur-tout par l'attrait naturel & primitif, guide plus certain que ne le ſauroient être nos calculs & nos prévoyances. Ainſi donc, ne nous mêlons de leurs mariages, qu'en leur en procurant les moyens. Mais encore, de quelle ſorte d'entrepriſe ferez-vous les fonds pour eux?

P. C'eſt ſelon leur talent & leur induſtrie.

L. Prenez garde; l'induſtrie la plus rare eſt auſſi la plus recherchée. Deſcendant de celle là aux moindres détails de l'induſtrie, qui demandent ſeulement un apprentiſſage, un emploi de tems, puis un fond d'outils, &c. en raiſon de ce que cette induſtrie ſera moins recherchée, ce moyen de ſubſiſtance ſera moins précaire auſſi. Par exemple, un Cordonnier trouvera à vivre où un Tourneur ſera obligé de s'expatrier, & le Tourneur peut s'arrêter & trouver des pratiques, tandis que l'Orfévre ſera forcé d'aller plus loin. Ainſi, plus l'induſtrie eſt recherchée, plus le fond de ſubſiſtance qu'elle procure eſt haſardé. J'ai vécu dans des tems où l'Agriculture étoit encore regardée en Europe par tout le monde, comme une œuvre brute & ſervile; perſonne ne vouloit gratifier le fils d'un pauvre, qu'il ne ſongeât à lui faire apprendre un métier. Ce préjugé dure encore, du moins quant à ce genre d'effet, & le réſultat en eſt de combler les rues, les hôpitaux

& les maiſons publiques d'un tas d'ouvriers & de garçons toujours errants comme leurs moyens de ſubſiſtance, dérangés comme gens qui n'ont ni feu, ni lieu, ni parents à qui ils ſoient obligés de répondre de leur conduite, conſumant leurs profits en débauche, toujours voiſins de la miſere, entraînant leur famille & deſtinant leur vieilleſſe à l'hôpital. Laiſſez ce genre d'erreurs & ce moyen de charités à l'épaiſſiſſement des villes; rappellez-vous que vous ne voudriez pas même employer votre peuple à la conſtruction de votre propre château, & ſongez à placer ſur un fond nourricier la nouvelle population que vous voulez faire naître.

P. Mais c'eſt que cela n'eſt pas ſi aiſé: vous ſavez mieux que moi quelles fortes avances il faut pour établir ſolidement une ſeule famille travaillant à profit ſur la terre, & les fonds les plus conſidérables n'iront pas loin par ce chemin-là.

L. Il eſt pourtant vrai que vous ne ſauriez planter un homme de plus ſur la terre, que vous n'ayez précédemment fait venir environ trois ſeptiers de grains qu'il doit conſommer dans ſon année, que vous ne les ayez fait venir de plus, dis-je, qu'il n'en venoit auparavant; ſi ce n'eſt vous, ce ſera quelqu'autre près ou loin qui aura fait cette avance-là. Sans cela, vos nouveaux hommes prendront la place de quelqu'autre, & dans ce ſens, en voulant être l'inſtituteur d'une nouvelle famille, vous aurez procuré l'extinction d'une autre: ce n'eſt pas la peine.

Si l'on n'accroit les ſubſiſtances, l'inſtituteur d'une nouvelle famille eſt le deſtructeur d'une autre famille.

P. Je vois bien que vous me refuſerez tout à plat le privilege d'être populateur, ſi ce n'eſt de....

L. La race en vaut bien une autre, & mieux; je n'ai que faire de vous le dire; cependant je ſerois fâché qu'elle s'accrut aux dépens des autres, & c'eſt pourquoi je vois avec tant de goût & de préférence, les ſoins que vous prenez pour ac-

croître votre patrimoine ſur vos propres fonds. C'eſt par ce ſoin même que vous deviendrez populateur dans tous les genres. En effet, vous avez vu par l'étude du détail des avances, que vous ne pouviez accroître une ferme de 2000 livres de rente, que ces 2000 livres de produit net ne fuſſent un extrait de 5000 livres de produit total. Ce produit total ſe diſtribue en ſubſiſtances ſur vos cultivateurs, & ſur tous ceux qu'ils emploient dans tous les genres, ainſi que ſur vous & ſur tous ceux que vous faites vivre par votre dépenſe; & tout cela vit & ſe marie ſans vous. En un mot, quand vous faites produire à la terre trois ſeptiers de grain de plus ou leur équivalent, vous faites venir un homme, & voilà la ſeule maniere dont il vous convient d'être entremetteur de population.

P. J'abandonne donc le ſoin des hommes à faire; paſſons s'il vous plaît au ſoin des hommes faits.

L. La ſimple poſſibilité d'exiſter n'a aucun des attributs de l'exiſtence réelle; le droit naturel n'appartient donc qu'à ceux qui exiſtent, & ce droit eſt attaché à leur conſervation dont ils ſont chargés ſous peine de ſouffrance & de mort. Originairement le droit naturel de l'homme eſt la recherche des choſes que la terre produit ſpontanément pour ſatisfaire à ſes beſoins; ainſi le travail de la recherche eſt primitivement attaché au droit naturel de chaque individu. Un homme ne peut donc entreprendre de priver un autre de ce droit, ſans violer l'ordre naturel & l'ordre de la juſtice par eſſence. Depuis que les hommes ſe ſont raſſemblés en ſociété, une partie ſont devenus propriétaires des terres, & leur propriété foncière a privé l'autre partie des hommes du droit de recherche, de chaſſe, de pâturage, &c. Il faut donc que ceux-ci trouvent dans la conſtitution de la ſociété le dédommagement de ce travail, par un autre travail qui leur aſſure leur

ſubſiſtance ; ſi ce travail leur manque par des diſpoſitions mal entendues ou abuſives de la propriété fonciere, ces hommes dépouillés de leurs droits n'auront d'autre reſſource que celle de la mendicité. L'aumône qu'ils reçoivent alors des propriétaires eſt-elle un don gratuit, qu'on appelle vulgairement charité, ou eſt-ce un acte de juſtice ?

L'aumône que l'homme privé de ſon droit, reçoit de celui qui l'en a dépouillé, eſt-elle charité ou reſtitution ? queſtion à réſoudre par les propriétaires qui éteignent les produits de leur propriété.

P. Vous m'embarraſſez, Monſieur, d'autres pourroient vous répondre que vous reprenez les choſes de trop loin, & on oppoſera au droit naturel que vous reclamez, le droit de preſcription. Mais on peut vous répondre plus ſérieuſement, que d'alléguer une preſcription contre le droit naturel, contre l'ordre naturel, contre l'ordre de la juſtice par eſſence ; on vous préſentera le vrai titre de la propriété fonciere, je veux dire, les dépenſes ou avances foncieres par leſquelles on a acquis le fond qui n'avoit nulle valeur, & qui en a reçu une par les avances foncieres ; & cette valeur qu'il a acquiſe, n'eſt dans le vrai que la valeur même de ces avances qui appartenoient bien légitimement à celui qui les a employées à faire fructifier le fond, & qui les a pour ainſi dire incorporées avec le fond, de maniere qu'elles n'ont plus de valeur qu'avec le fond qu'elles ont enrichi. La propriété du fond appartient donc pleinement & ſans réſerve à celui qui lui a conſacré les richeſſes mobiliaires dans leſquelles conſiſte ſa valeur. Vous affirmez vous-même que cette condition, je veux dire la propriété fonciere, eſt eſſentielle à la meilleure conſtitution poſſible de la ſociété.

L. La meilleure conſtitution de la ſociété eſt celle qui aſſure à chacun ſon plus grand avantage poſſible, c'eſt-à-dire, un avantage qui ne doit avoir d'autres bornes que celles qui ſont fixées par l'ordre naturel. Or, ce n'eſt qu'à cette condition que la propriété fonciere doit être pleinement aſſurée

au propriétaire ; car cette sûreté de la propriété fonciere peut ſe trouver dans de très mauvaiſes conſtitutions du gouvernement, & ces mauvaiſes conſtitutions peuvent naître même de l'abus de la plus grande ſûreté de la propriété fonciere, ſur-tout lorſque les propriétaires s'emparent de la totalité de la propriété du fond ; qu'ils refuſent ou éludent par un intérêt mal entendu le paiement du revenu public, qui eſt en entier une redevance de la propriété fonciere ; & qu'ils induiſent le gouvernement à percevoir cette redevance ſous des formes qui la rendent deſtructive du revenu public même, du revenu des propriétaires & des ſalaires qui forment le patrimoine de la partie des citoyens qui ne ſont pas propriétaires fonciers. Cette déprédation continuelle & progreſſive qui anéantit les richeſſes, multiplie les indigents ; ce déſordre arrive par l'intérêt mal entendu du propriétaire, qui ſe croit ſeul propriétaire du fond dont il eſt poſſeſſeur. Croyez-vous à préſent que l'aumône qu'il fait à l'indigent dont il a injuſtement anéanti le ſalaire par ſon aveugle cupidité, ſoit un don gratuit, ou comme vous l'entendiez, un acte de charité ?

P. Il me paroît dans tout ceci, que le propriétaire n'eſt pas injuſte, puiſqu'il ne peche que par ignorance, & qu'il ſe ruine lui-même. Le gouvernement n'a-t-il pas auſſi beaucoup de part à ce déréglement, & les propriétaires ſe trouvent-ils ſeuls chargés de la reſtitution dûe à l'indigent privé de ſon droit naturel ?

L. Puiſqu'ils ſe ſont emparés de la totalité de la propriété des fonds qu'ils poſſedent, & que par l'abus de leur conduite les fonds qui doivent pourvoir à la ſubſiſtance de tous, tombent dans un dépériſſement qui anéantit la rétribution dûe au travail, cette propriété envahie en entier par les poſſeſſeurs des

des fonds, ne peut être censée une propriété conforme à l'ordre naturel & à la justice par essence. L'aveuglement d'un intérêt mal entendu n'est pas une raison valable pour justifier le propriétaire sur la violation du droit d'autrui: la cupidité, qui nous exagere nos droits & qui nous fait méconnoître nos devoirs, ne peut trouver dans une ignorance, en quelque sorte volontaire, un motif innocent d'une conduite si perverse.

P. Au moins conviendrez-vous que cette conduite ne doit pas toujours être imputée aux propriétaires; regardez-les comme une multitude de citoyens qui ne peuvent avoir dans le cas dont il s'agit, d'autre point de réunion que le gouvernement. Il faut un accord unanime, ou une autorité supérieure pour assujettir leur propriété à l'arrangement essentiel à la meilleure constitution possible de la société. Or, un accord unanime n'est pas à présumer entre des hommes diversement affectés par leurs intérêts, par leurs passions, & par leurs prétentions fondées sur le pouvoir & sur le crédit. Ce n'est donc pas de cette multitude discordante, qu'on doit attendre cet arrangement nécessaire à la constitution de la société. Vous savez d'ailleurs que la charge qu'ils détournent sur les autres, revient sur leur propriété fonciere & sur eux-mêmes, sans que les autres en soient délivrés, & que cette charge s'appesantit de plus en plus à mesure qu'elle anéantit les richesses d'une nation. Ils ne jouissent donc pas de cette prétendue immunité de leur propriété, si ruineuse & si préjudiciable au droit naturel des hommes réunis en société.

L. Je le sais très bien; mais remontez au principe du mal, vous trouverez toujours qu'ils ont refusé ou éludé le partage des fruits ou du revenu de leurs fonds avec l'autorité tutélaire, & que celle-ci, par la nécessité des besoins de l'Etat, a im-

poſé ſur le peuple le revenu ; que par cette forme d'impoſition déſaſtreuſe, ce revenu ſe détruiſant lui-même, eſt devenu inſuffiſant malgré ſes accroiſſements, & s'eſt étendu néceſſairement & toujours avec accroît ſur la propriété fonciere où fut le principe du mal, & ſur laquelle eſt tombée la punition inévitable de l'infraction des loix naturelles. Il eſt toujours vrai que c'eſt la conduite primitive des propriétaires ou de leurs auteurs dont ils ſeroient tous prêts encore à défendre les privileges, c'eſt cette aveugle partialité, dis-je, qui les ruine & qui multiplie les indigents, qui leur redemandent le pain qu'ils devoient gagner par leur travail. C'eſt pour eux donc que je dis que l'aumône n'eſt pas un acte de charité, mais une reſtitution. La charité ſe fait envers ceux dont l'indigence ne peut être attribuée qu'à des cauſes phyſiques, ou ſi vous voulez encore, à la pareſſe, & que vous ne devez pas confondre avec l'indigence de ceux qui n'ont d'autre patrimoine que le ſalaire dû au travail, & qui en ſont privés par la ſubverſion de la conſtitution ſociale.

P. Nous avons dit que la valeur des fonds qui appartiennent aux propriétaires, n'étoit que la valeur de leurs avances foncieres ; pourquoi donc la totalité de la propriété de ces fonds ne leur appartiendroit-elle pas, puiſque la propriété totale de leurs avances foncieres leur appartenoit, & que ces avances ſont indiſpenſables pour obtenir du territoire les richeſſes annuelles qui ſe diſtribuent à tous ?

La valeur de la propriété fonciere, meſurée par les avances foncieres, n'eſt que ce qui en appartient au propriétaire en toute immunité. L'ex-

L. La valeur de la propriété fonciere, meſurée par la valeur des avances foncieres ou par le capital qui en eſt le remboursement dans l'acquiſition d'un fond, n'eſt que la valeur de la portion de propriété fonciere qui doit être aſſurée inviolablement au propriétaire poſſeſſeur imperturbable du fond, qui eſt ſeul le maître de le gouverner & d'en diſpoſer à ſon gré ;

mais la valeur totale d'un fond fertiliſé par les avances foncieres du propriétaire, s'étend plus loin que la valeur de ces avances, & ce qui excede eſt une redevance dont le champ peut être chargé ſans préjudicier à la propriété fonciere du poſſeſſeur de ce champ : cette redevance eſt un don de la Nature, qui en gratifie la ſociété, & que la ſociété deſtine aux dépenſes néceſſaires pour ſatisfaire aux beſoins publics. Cet excédent doit donc être regardé comme le patrimoine commun de la ſociété, régi & employé pour les beſoins de la ſociété par l'autorité tutélaire.

cédent eſt une redevance dont la propriété doit être chargée : c'eſt un don fait par la nature à la ſociété, qui n'eſt que le tuteur de cette portion.

P. Voilà donc la ſociété qui eſt conjointement avec moi co-propriétaire de mon champ. Vous m'avez d'ailleurs preſcrit l'ordre de la dépenſe du revenu de ma portion de propriété, de maniere qu'elle puiſſe tourner en entier à l'avantage de la ſociété ; ainſi ma propriété fonciere, que je croyois m'appartenir en particulier & à moi ſeul, doit être encore ſelon l'ordre de la nature, un droit commun à tous, dont j'ai le gouvernement & dont je ſuis comptable à tous au tribunal de ma conſcience, éclairée par la connoiſſance des décrets de l'Etre ſuprême.

L. Vous êtes parvenu à la connoiſſance de la vérité la plus importante pour vous & pour les autres ; elle eſt le flambeau qui doit toujours éclairer la voie que vous devez ſuivre, & où vous devez vous rappeller ſans ceſſe que vous vivez en ſociété, & par le concours de tous les individus réunis avec vous à la même ſociété.

P. Cette vérité me touche vivement, & loin de révolter mon amour-propre, elle me redreſſe, elle forme ma raiſon & me pénetre intimement d'une lumiere pure, vive & adorable ; elle me donne la vie & l'intelligence, elle me fait homme. Achevez de m'expoſer les devoirs de la charité envers

mes freres qui, par des cauſes phyſiques ou morales, ſont réduits à une indigence irréprochable.

L. Il en ſera s'il vous plaît, Monſieur, de ces détails, comme de ceux de votre bourſe, que nous avons eſquivés tantôt; & nous ferons mieux, je crois, de nous en tenir aux points généraux. En général donc, Monſieur, poſons d'abord pour principe que la commiſération que les hommes groſſiers prennent pour la baſe de la charité, en eſt le tourment & la lie. Quoi! j'attendrai que mon frere ſoit dans la peine, pour le ſentir & m'occuper de lui? la vraie charité prend certainement ſa ſource & ſes principaux moyens dans la délicateſſe de l'ame; mais cette faculté qui ſemble ſi rare, ſe retrouve en nous, comme toute autre, par l'attention à l'interroger & par l'habitude de l'exercer. Cela nous eſt plus difficile, ſans doute encore, qu'il ne le ſera, à ce que j'eſpere, à nos neveux. Héritiers des préjugés incompatibles de nos peres, nous nous regardons tous encore, comme étant d'eſpece différente, ou peu s'en faut. Combien de folles diſſertations, pour prouver que les uns étoient Gaulois, les autres Romains, les autres Francs & Barbares; & c'eſt ſur-tout à qui ſe fera deſcendre de ceux-là Qui eût dit, dans ma jeuneſſe, aux deſcendants des Hauts-Juſticiers, qu'il n'y avoit de différence, entr'eux & les bourgeois, que celle du lapin de garenne au lapin de clapier, eût eu affaire à leur épée: ainſi du reſte. Et comme la vanité des titres & des richeſſes, qui a ſuccédé à celle du nom iſolé, eſt bien plus inhumaine encore, en raiſon de ce qu'elle eſt plus miſérable & plus vile, il eſt impoſſible que les riches fraterniſent avec qui que ce ſoit, parcequ'ils ne vivent qu'entr'eux, c'eſt-à-dire, entre gens qui ne ſacrifient en général qu'à la vanité. Or, la vanité, comme tout être inſatiable, eſt incompatible, & n'a ni famille ni parents.

La vraie charité eſt fraternelle, & n'attend pas que ſon frere ſoit dans la peine pour s'occuper de lui.

P. Quoi donc ! eſt-ce l'ordre des mœurs que vous voudriez changer & confondre, pour parvenir à la vraie charité ?

L. Non, Monſieur ; rien par les branches, tout par le tronc. Vous vous plaigniez tout-à-l'heure au nom des grands propriétaires que je les condamnois à une vie errante, & c'étoit un changement que cela, & vous l'avez trouvé raiſonnable ; & je dis maintenant que le tronc de la vraie charité qui ſera, j'eſpere, débrouſſaillé pour nos ſucceſſeurs, c'eſt le ſentiment & l'idée fixe qu'une nation entiere n'eſt qu'une ſeule & même famille, branche de la grande famille humaine, dont les peuples voiſins ſont des couſins de même nom.

P. Fort bien : il y a long-tems que la loi ſuprême nous l'a dit, & cependant toutes nos diſtinctions actuelles ont pris racine depuis.

L. Elle ne vous l'a donc pas perſuadé, & vous attendiez à devenir hommes, comme dans les premiers ſiecles les Néophytes qualifiés attendoient leur derniere heure pour ſe faire baptiſer. L'horrible régime fiſcal des Romains avoit jetté tous les hommes dans la barbarie ; les uns, dans celle de l'eſclavage ; les autres, dans celle de la férocité. Combien de ſiecles n'a-t-il pas fallu pour effacer peu-à-peu cette noire empreinte qui prenoit ſur tout ? L'inſtruction vague a commencé à en délayer les couches, l'inſtruction préciſe les enlevera tout-à-fait. Je l'eſpere du moins, &, à la réſerve de quelques ames privilégiées, je ne penſe pas que juſques-là la vraie charité puiſſe habiter parmi nous.

P. Et pourquoi non ? Eſt-ce que la tendreſſe paternelle eſt de niveau ?

La vraie charité eſt dans la délicateſſe de l'ame, & celle-ci dans le ſentiment de l'égalité des hommes, devant la nature & ſon auteur.

L. Votre queſtion même me prouve que vous avez deviné. Oui, je penſe, comme je vous l'ai dit, que la ſource de la vraie charité eſt dans la délicateſſe de l'ame, & celle-ci dans

le ſentiment chéri & choyé de notre parité. Du bas en haut on flatte ; du haut en bas on s'appitoye ; entre pairs on ſe prévient. Epargnez les frais étudiés de la politeſſe, en mettant à la place les attentions & les prévenances du ſentiment, vous ſerez aimable & cher à vos égaux, raiſonnable, vraiment charitable envers eux. En un mot, étendez enſuite dans votre intérieur, les confins de l'égalité. Que tout homme, ayant geſte d'homme & figure d'homme, vous rappelle, à ſa vue, qu'il a beſoin d'hommes, ſentiment d'homme, intelligence d'homme, deſtination d'homme : vous le verrez alors, comme un homme avec qui vous avez à compter, & peu-à-peu l'habitude de la délicateſſe de l'ame prendra racine & force dans votre cœur, à proportion de ce que vous l'exercerez en prévenances telles qu'on ſe les rend entre égaux. Un pere n'aime point ſon fils comme étant ſon égal, il eſt vrai, mais comme étant ſon adhérence ; il a mis ſon eſpoir & ſes ſoins ſur ce capital, & c'eſt-là, ſans le ſavoir, ce qui l'y attache : s'il a, à cet égard, manqué à ſes devoirs, il manque auſſi d'affection, je vous aſſure. N'imitez pas ce pere-là, & tâchez de devenir l'autre par l'exercice de la vraie charité.

P. J'entends, & je connois la charité délicate que vous voulez me preſcrire, & je vous promets que je m'en ſouviendrai. Mais quelque égalité que le ſentiment & la raiſon établiſſent entre les pauvres de mon domaine & moi, il eſt impoſſible que ce ſoit celle de la fortune, & c'eſt de la diſpenſation des ſecours phyſiques que j'aurois voulu traiter avec vous.

L. Je vous ai dit, Monſieur, que j'éviterois encore ce genre de détails. Qu'il vous ſouvienne du ſentiment de l'égalité naturelle, raiſonnable, néceſſaire & indiſpenſable, ſans lequel il n'eſt point de vraie charité, & vous verrez alors ſi ce ſentiment s'accordera avec le penchant à l'aumône prom-

pte & gauche, qui eſt le paſſe-tems de tant de bons cœurs. Obſervez avec le plus petit des habitants de la campagne, autant de méthode & de délicateſſe pour lui faire accepter vos ſecours, que vous en obſerveriez avec votre égal. Car enfin, puiſqu'il faut vous rapprocher, vous & ce pauvre, il ne faut pas l'avilir, il faut lui donner autant de dégoût pour tendre la main, que vous en auriez vous-même. Oui, vous, Monſieur, ſi la fortune vous enlevoit tout, tout-à-l'heure, ne vous reſtât-t-il que l'ame (paſſez-moi l'apoſtrophe) iriez-vous mendier? Votre haleine demeure ſuſpendue: Eh bien, Monſieur! ce pauvre eſt votre frere, il eſt de la même chair, de la même origine, enclin au même ſentiment de ſa propre dignité. Si l'ordre ſocial, qui vous gratifie & qui l'enchaîne, vous manquoit tout-à-coup ſous les pieds, à tous les deux; qu'errant dans les forêts (c'eſt de-là qu'il faut partir, c'eſt notre premier état), il fallût vous diſputer la proie, il ſeroit le plus fort peut-être, & en uſeroit mieux, car il vous feroit aſſeoir près de lui ſur un même banc. Souvenez-vous de cela ſans ceſſe, & ſur-tout quand vous ſerez au milieu de vos vaſſaux. Je ſuis sûr qu'alors vous ne les avilirez pas par l'étalage d'un luxe de délicateſſe, par l'inſolente abondance de vos valets, par l'aumône gratuite, par des ſecours diſpenſés par des agents intermédiaires, par la néceſſité de les ſolliciter. Vous ſerez charitable ſans oſtentation, ſans enthouſiaſme, ſans préoccupation, avec la douce ſollicitude d'un pere de famille qui arrive & qui veut ſavoir ſi tout ſon monde eſt bien campé. Du reſte, laiſſez agir votre ame bienfaiſante, & employez votre talent à vos affaires, ce ſera faire les leurs.

Pauvres & riches, puiſqu'il faut nous rapprocher, il ne faut pas nous avilir.

P. Tout eſt dit, Monſieur, & je n'ai plus qu'à vous rendre graces.

L. Un mot encore, & ce mot eſt ſur mon propre foible.

Je n'aime pas que dans la vie, on ne s'occupe que de prévoir & de réparer les malheurs, ou du moins j'aime à croire qu'un de nos devoirs, dans la vallée de miſere, c'eſt de la décorer aux yeux de nos conſorts. Quand on a dit, Monſieur, qu'on n'avoit que de fauſſes joies dans la vie, on a parlé de celles de l'orgueil & de la volupté, qui ne ſont que des adhérences de la cupidité & des invaſions ſur les droits d'autrui. Sans doute que nos joies ſont paſſageres, mais elles ſe ſuccédent, & nos douleurs ſont paſſageres auſſi. Tout paſſe, tout périt, c'eſt-à-dire, que tout ſe déforme; mais, en nous enviſageant comme faiſant partie du grand ordre naturel, &, comme tels, embraſſés dans le ſein de ſon auteur, nous regarderons nos regrets comme une révolte, & notre conſolation comme un acte de juſtice & de raiſon. Voilà pour nous. Ce calcul fait, ſongeons aux autres. Si, par des leçons forcées, on nous a ravi les joies pétillantes de l'enfance, par des défiances celles de la jeuneſſe, par de la politique & des prétentions l'aſſurance & la force de l'âge mûr; ſi, par les leçons perfides d'une philoſophie particuliere & concentrée, on nous a tellement énervé l'ame, qu'on nous fait pâlir à l'avant-goût de la vieilleſſe, regrettter des plaiſirs imaginaires, redouter des incommodités adventives & prématurées, les ſueurs froides de la mort; préſervons du moins nos freres déshérités en apparence, d'un accablement moins douloureux, mais plus déplorable, en ce qu'il eſt moins mérité. Le peuple cultivateur peut être la partie la plus heureuſe, comme la plus innocente de l'humanité. La multiplicité de vues & de connoiſſances n'anéantit pas ſes goûts naturels par une multitude d'appétits imaginaires. Il ſuffit de le préſerver de la miſere pour qu'il ſoit tranquille; mais il faut l'exciter à la joie pour le rendre heureux. Oui la joie eſt naturelle

naturelle à l'homme, elle lui eſt néceſſaire, elle redouble ſes forces phyſiques, preſqu'autant que le repaître, elle adoucit ſes mœurs. Toutes les joies de l'oiſiveté ſont des vices, toutes celles du travail ſont des vertus. Tournez donc, avec une induſtrie bienfaiſante, toutes les récoltes en fêtes, tous les interſtices du travail en aſſemblées communes où tous les âges ſoient mêlés ſans être confondus. Là vous verrez la nature indiquer d'elle-même la tournure des bonnes mœurs; vous y verrez les vieillards ſouriants s'animer à l'aſpect de l'adoleſcence, les hommes faits traiter de leurs affaires ſans querelle & de l'air de conciliation; vous y verrez le concert de la nature exciter & diſtraire la jeuneſſe, & répandre ſur le plus perfectible des êtres, le plus vif des rayons de ce feu divin qui les doit tous perpétuer; vous y verrez l'enfance, cette douce plante ſi délicieuſe à l'œil, ſi chere à l'eſpérance, ſe modéler avec joie ſur l'allure des âges qui la précedent, & montrer dans cette émulation ſenſible, la regle du devoir de tout homme à qui la Providence donne quelque pouvoir ſur les mœurs. Voyez de loin, mais d'un œil attentif, de telles aſſemblées, & demandez-vous enſuite à vous-même, s'il eſt vrai qu'il ſoit dans la nature des penchants qui tendent néceſſairement à rendre l'homme méchant.

Toutes les joies de l'oiſiveté ſont des vices; toutes celles du travail ſont des vertus.

P. Ce n'étoit pas cela ſans doute, que j'avois à vous objecter pour la totalité. Je ſuis bien loin de la morale de ceux qui rebutent les plaiſirs ſimples & naturels comme ennemis de l'innocence; je les crois très utiles, au contraire, pour rendre moins pénible une vie laborieuſe; je crois encore que ce genre de vie étouffe & bannit bien des vices, enfants, comme on dit de l'oiſiveté: cependant il naît certainement dans la campagne, comme ailleurs, bien de mauvais ſujets.

L. Je crois, Monſieur, qu'en ceci comme en toute autre choſe, on peut généraliſer; & d'autant mieux que l'hiſtoire

& l'exemple nous montrent preſque partout les mœurs ſimples & fortes, quoique ſouvent mauvaiſes dans leur inſtitution, faire un tout d'un peuple condenſé. Je dis *mauvaiſes*, telles par exemple qu'à Sparte, chez les Tartares, chez les Sauvages, &c. tout ne s'en livre pas moins à l'uniformité; là les hommes ſe reſſemblent tous; on diroit qu'un peuple n'eſt qu'une ſeule famille. Tout ce qui partialiſe les mœurs, les ſubdiviſe, les mêlange, & bientôt les corrompt. Tout auſſi ce qui diſperſe les idées, nous fait perdre l'appui de la nature, échaffaude les mœurs ſur les nuées, les fait porter à faux. En général, en raiſon de ce qu'une famille s'éleve, elle s'approche de ſa fin à moins que ſon état ne tienne à des conſtitutions ſociales, indépendantes de la bonne ou mauvaiſe conduite de ſes repréſentants. On voit cela par-tout & tous les jours, ſans s'en dire la raiſon. Elle eſt ſimple : plus nos devoirs & nos rapports s'étendent, plus nous négligeons de les remplir. Les inégalités naturelles du pere au fils deviennent alors ſenſibles : on perd l'aplomb d'une poſition trop étendue, le pied gliſſe, & l'homme qui s'abîme n'a plus de force ſuffiſante pour s'arrêter. On ne voit point de ces ſortes de diſparates dans les poſitions ſimples & naturelles; chacun ſait ſe tenir ſur ſes deux pieds; là le fils reſſemble au pere. Où les poſitions ſont les mêmes, les mœurs ſont les mêmes auſſi. Si notre peuple de la campagne devient méchant & corrompu, c'eſt qu'il a trop de rapports de forces avec les mœurs de la ville, trop ſouvent à compter avec la faveur & la protection, c'eſt-à-dire, avec l'injuſtice & l'oppreſſion. Tendez donc à ce que votre peuple champêtre ſoit content, exemt de la miſere & des craintes de ſe voir enlever le fruit de ſes travaux : en raiſon de ce que vos ſoins & votre ſauve-garde le rendront participant de ces avantages, ſoyez sûr que vous le verrez

jouir d'une tranquille uniformité de mœurs innocentes & favorables. Un rien fait ſouvent le point de rallîment deſirable. Quoi qu'il en ſoit, je crois pouvoir vous répéter en terminant, qu'un des plus louables ſoins d'un propriétaire, & l'un de ſes premiers devoirs de charité & de bienfaiſance, c'eſt d'égayer, de radoucir & de rapprocher les mœurs des habitants de la campagne, de donner un air de fête à tous leurs travaux. L'ancienne Mythologie, que la corruption humaine & l'imagination des Poëtes ont tant pervertie depuis, dût ſon principe d'abord, quant à ſes fêtes, au penchant qu'ont les hommes de la campagne à la joie, ſi-tôt qu'ils apperçoivent l'eſpoir de l'abondance & l'aurore de la liberté, & de l'encouragement qu'elles leur procurent. Aujourd'hui même que nos mœurs ſont tellement diſtantes de la nature, que la plûpart de nos enfants, de nos grands & de nos doctes ont penſé, je crois, toute leur vie, que les maiſons & les rues étoient venues dans le monde avant les champs & les forêts; quand ces brillants arbitres du ſort des humains arrivent vêtus de maniere qu'ils n'oſeroient toucher du pied à terre, & qu'ils dérobent leur tête aux influences du Ciel; quand par de ſombres détours où chacun cherche l'étiquette de ſa cage, ils parviennent à s'aſſembler au ſpectacle pour jouir à frais communs des effets réunis de tous les preſtiges de l'art; quels ſont les tableaux les plus sûrs d'effleurer le tuf de leurs ames épuiſées? des boſquets, des champs, des caſcades, les danſes & les amours des bergers. Cent fois en voyant ces images fardées des joies naturelles de la campagne, je me ſuis dit: *ces décorations nous plaiſent d'autant plus qu'elles approchent davantage de la Nature. On s'efforce de montrer les champs & les bois tels qu'ils ſont, pourquoi n'oſe-t-on préſenter à des fêtes les hôtes des champs, tels qu'on les voit à la campagne? eſt-ce*

Adoucir, égayer, rapprocher les mœurs des habitants de la campagne, devoir des propriétaires.

que la Nature ſeroit marâtre envers l'eſpece humaine ſeulement, ou bien plutôt que nous avons dépouillé nos campagnes de leur principal ornement, en réduiſant aux vêtements de l'indigence nos pourvoyeurs naturels & intéreſſants ? Cette réflexion me conduiſoit bien vîte à gémir ſur les malheurs réſultants de la ſéparation inhumaine, que l'oubli des principes a miſe entre nous & nos nourriciers. J'en revenois enſuite à l'eſpoir de la *Laitiere*, au château en Eſpagne du ſuccès de mes travaux : je voyois la ſcience ramener tous les hommes & ſur-tout les hommes puiſſants, au ſoin de l'art nourricier de la ſociété, & de procurer l'abondance & par conſéquent la joie aux cultivateurs; je voyois ceux-ci renaître, dépouiller leurs haillons, la jeuneſſe s'orner de rubans ; *je les voyois bondir au milieu du troupeau* : puiſſent-ils en effet un jour danſer ainſi près de ma tombe ? Mais, Monſieur, vous qui les voyez, qui les ſecourez, qui les aimez, excitez-les à la joie commune, établiſſez des fêtes ruſtiques ; & pour trancher enfin ſur cet article, croyez que la charité piteuſe eſt l'ombre ſalutaire & inſéparable, & non le corps eſſentiel de la véritable charité.

P. Je n'ai plus que des graces à vous rendre, & ce ſeroit abuſer ſans doute, que de pouſſer plus loin l'indiſcrétion ; je vous demanderai ſeulement de permettre que je vous apporte le précis de nos entretiens ; je l'ai fait de mon mieux chaque jour, en vous quittant, la tête bien remplie ; j'eſpere que vous voudrez bien juger par vous-même, ſi j'ai ſaiſi la ſuite des principes & l'étendue des réſultats.

SEPTIEME ENTRETIEN.

Un grand Propriétaire & L. D. H.

P. Je vous apporte, Monſieur, le réſumé de nos entretiens, ou du moins, ce que j'en ai retenu, puiſque vous voulez bien que nous le revoyions enſemble.

L. Permettez-moi de vous demander ſi vous l'avez fait avec votre propre conſcience, autant qu'avec le ſouvenir.

P. Le ſouvenir m'a guidé, mais la conſcience & le ſentiment, ou pour mieux dire, le conſentement ont toujours ſuivi, je vous aſſure; peut-être même m'ont-ils ſervi à remettre le ſouvenir ſur la voie.

L. Eh bien! ſi le conſentement de la raiſon a été complet & ſuivi, mon examen ne vous eſt aucunement néceſſaire. Nos ſpéculations ont été trop étendues, pour que leur réſumé pût vous ſatisfaire, s'il n'eſt complet; mais cet examen me devient néceſſaire, à moi; car mon trop d'abondance & mon peu de tenue font en moi le même effet que feroit chez un autre la préſomption de l'ignorance. Ma tête eſt comme un outil de définitions; elle réſout tout & ne retient rien, ſi ce n'eſt les principes qui ſont vraiment ſa bouſſole. Montagne a écrit qu'il étoit obligé d'aller chercher ſon propre eſprit dans ſes livres: j'aime mieux chercher le mien dans les recueils d'un auſſi bon eſprit que le vôtre.

P. Je ne ſuis point écrivain; je n'ai voulu que m'éclairer ſur mes devoirs, & me faire, pour ainſi dire, un examen de conſcience. Il eût été plus sûr de vous le demander; & puiſque vous avez bien voulu faire un tel réſumé pour Antoine, vous me l'auriez bien accordé, à moi: mais c'eſt préciſément

parceque ce moyen étoit plus court, que je n'ai pas voulu m'y tenir. Je doute que ce qui facilite une étude, ſoit le moyen le plus ſolide de remplir ſon objet.

L. J'en doute auſſi, cependant cela pourroit être, en ſuppoſant que ce moyen de facilité tienne à la ſimplicité d'une étude, & à ſa marche ſuivie ; mais au fond, on ne ſait jamais bien, que ce qu'on a bien étudié. Au reſte, l'étude de la recherche de nos devoirs, unie à celle de nos avantages, eſt trop importante pour y rien négliger.

P. Comme ce ſont ici vos leçons, ce ſont preſque vos termes : vous le verrez aiſément.

PRÉCIS
DE L'INSTRUCTION
POUR LA CLASSE PROPRIETAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Egalités de Conditions ſelon la Nature.

§. PREMIER.

DE même que, ſelon les loix de la nature, chacun a ſon beſoin & ſon appétit, & ne peut excéder l'un & l'autre ſans ſe forcer & ſans ſe détruire; ainſi, ſelon les loix de l'ordre naturel, chacun reçoit ſa portion & ne peut s'attribuer, dans le réel, rien de plus, ſans altérer ſa propre portion.

§. II.

Toutes les inégalités des portions, ſelon l'ordre ſocial, conſiſtent en une plus ou moins forte attribution d'adminiſtration, dont l'effet eſt la diſtribution de ce ſurplus dans d'autres mains, où il va ſatisfaire aux beſoins d'autres hommes. Ainſi tout droit à une double portion entraîne un devoir de diſtribution.

§. III.

Il n'eſt pas vrai que les arrangements ſociaux de diſtinction ou de notabilité quelconque, entraînent des attributions phyſiques. Les droits moraux ſont compenſés par des devoirs moraux. Les droits phyſiques ſont aſſujettis à des devoirs phyſi-

ques. Ces droits & ces devoirs phyſiques ont un principe phyſique. Ces droits, tous acquis au même titre les uns que les autres, ont des devoirs fixes de diſtribution, & doivent être perpétués par les mêmes moyens qui ont ſervi à les acquérir.

§. IV.

Les propriétaires qui ſemblent, au premier coup d'œil, être inveſtis par l'ordre ſocial plus conforme à l'ordre naturel, d'une condition ſpécialement privilégiée dans la diſtribution des ſubſiſtances, n'ont néanmoins que leur portion, comme tous les autres, & ne ſont que les dépoſitaires du ſurplus, qui eſt dévolu à des emplois indiſpenſables pour la conſervation du tout.

§. V.

Les propriétaires ſont, à la vérité, les poſſeſſeurs titulaires de toute la portion diſponible de la réproduction annuelle, c'eſt-à-dire, de tout ce qui n'en eſt pas diſtrait inévitablement pour la rentrée des avances annuelles, & pour l'entretien des avances primitives de la culture; mais cette portion diſponible dans les mains du cultivateur, ceſſe de l'être dans celles du propriétaire.

§. VI.

Sur la totalité de ce qui compoſe la recette ou le revenu du propriétaire, il faut en diſtraire d'abord une portion deſtinée à l'entretien des avances foncieres qui ſont la baſe de la valeur des fonds: faute de cet entretien la valeur des fonds dépériroit, les avances primitives & annuelles de la culture deviendroient inſuffiſantes pour obtenir, par la culture, une même reproduction, & toute la manufacture de la ſubſiſtance & de la richeſſe ſociale viendroit à décheoir & à dépérir.

§. VII.

§. VII.

Après cette portion due à titre indiſpenſable, portion qui par conſéquent n'eſt pas diſponible, une ſeconde portion eſt encore due à l'entretien des charges publiques & de l'autorité tutélaire, ſans laquelle les avances de tous les genres, les fonds & les richeſſes ſeroient au pillage & anéanties. Cet entretien & cet acquit ne peuvent être prélevés que ſur la portion qui n'eſt pas deſtinée à la reſtitution ou à l'entretien des avances, & par conſéquent ne peuvent être pris que ſur la recette ou le revenu du propriétaire.

§. VIII.

La troiſieme portion enfin de ce revenu eſt deſtinée aux dépenſes particulieres du propriétaire. Ces dépenſes ſont aſſujetties encore à des regles de bonne conduite, dont on traitera dans la ſuite.

§. IX.

Cette diſtribution préordonnée par la loi de l'ordre naturel ſocial, ſera toujours proportionnée à la quantité des revenus: car, ſelon cette même loi & en vertu de cette même loi, les charges croiſſent toujours au *prorata* des bénéfices, & les devoirs au moyen des droits. Le propriétaire ne gagnera donc, à l'accroiſſement de ſes revenus, que d'avoir, 1°. de quoi accroître ſes *dépenſes foncieres*? 2°. de quoi payer de plus fortes *charges publiques*; 3°. de quoi faire vivre un plus grand nombre de ſes ſemblables par ſa *dépenſe particuliere*.

§. X.

L'attribution particuliere à la claſſe des propriétaires, de correſpondance directe avec le Gouvernement, n'eſt point

une prérogative qui privilégie cette claſſe ſur les autres, ni dans l'ordre naturel, ni dans l'ordre ſocial : c'eſt un arrangement de rapports ſociaux ſeulement, qui conſiſte en ce que, dans l'ordre des travaux, des droits & des devoirs, chacun a ſa droite & ſa gauche eſſentiellement & privativement.

§. XI.

La propriété fonciere, qui conſtitue le propriétaire, arrive au contraire la derniere de toutes dans l'ordre des propriétés ; elle eſt le terme & l'effet de toutes les autres. Quant au ſurplus, tout homme qui voue ſon travail & ſes richeſſes ſous le ciel & ſur le territoire d'une ſociété, eſt de droit également participant à tous les droits de la ſociété envers laquelle il s'acquitte de ſon devoir, & qui eſt chargée de le faire jouir de ſes droits.

APRÈS ce tableau de l'*égalité des conditions* ſelon la nature, paſſons à l'examen de la variété des devoirs ſelon la diverſité des poſitions.

CHAPITRE II.

Principes des devoirs des Propriétaires envers leurs Cultivateurs.

§. PREMIER.

UNE ferme & ſon fermier, un domaine & ſon cultivateur, intéreſſent également le propriétaire l'un & l'autre, ou ne l'intéreſſent ni l'un ni l'autre.

§. II.

Le monde eſt plein de territoires fertiles & abondants en

biens naturels & propres à la ſubſiſtance & aux beſoins des hommes, dont aucun propriétaire n'ambitionne la poſſeſſion, parcequ'il ne trouveroit pas de fermier qui voulût en entreprendre la culture.

§. III.

Si le propriétaire entreprenoit cette culture à ſes frais, il réuniroit alors individuellement ce qu'il eſt par la nature eſſentiellement : il ſeroit propriétaire & cultivateur tout enſemble, & ne pourroit jamais être propriétaire ſans cultivateur, pas plus que cultivateur ſans propriétaire.

§. IV.

De même ſi, dans un pays peuplé, le propriétaire ſubdiviſe ſa propriété & la morcelle entre divers petits entrepreneurs de culture, il ne fait que ſubdiviſer ſes adhérences indiſpenſables, de même s'il emploie ſon terrein à des cultures d'un genre de détail : toujours eſt-il que, dans aucun cas, il ne peut échapper aux liens de ſon union indiſpenſable avec ſes cultivateurs, qu'en réduiſant ſon terrein en deſert ou en friche, auquel cas il n'y a plus de vraie propriété.

§. V.

Le fermier ou poſſeſſeur de richeſſes mobiliaires ou richeſſes d'exploitation, n'eſt pas, à cet égard, plus dépendant du propriétaire, que le propriétaire ne l'eſt du fermier ; car, quand tous les propriétaires lui refuſeroient de l'emploi, il pourroit trouver des biens en friche qu'il rendroit fertiles par l'emploi de ſes richeſſes d'exploitation ; & le défaut des avances foncieres qui conſtituent le propriétaire, ne ſeroit pas un empêchement plus dirimant pour lui que le défaut d'avances primitives ne le ſeroit pour le propriétaire ſéparé du cultivateur.

§. VI.

L'union entre les propriétaires & les cultivateurs eſt donc indiſſoluble, naturelle & fondée ſur la nature invariable des cauſes & des effets; car ces deux qualités ſont inſéparables & forment à elles deux une ſeule & même propriété pour tous les deux, ou rien pour l'un ni pour l'autre.

§. VII.

Tout contrat de cultivation entre un propriétaire & un cultivateur, eſt un acte d'union à terme, mais auſſi ſacré pendant ſon cours que tel autre contrat qu'ait pu inventer la ſociété. Dans cette union, dont l'objet eſt l'intérêt commun des contractants & dont l'effet eſt l'avantage général, qui touche l'un touche l'autre, ce qui nuit à l'un nuit à l'autre, ce qui profite à l'un profite à l'autre, tout eſt indiviſible, tout eſt un.

§. VIII.

La terre ne veut pas plus changer de colon que l'enfant de nourrice. Il ſe forme entre la famille d'un ancien fermier & celle d'un propriétaire une ſorte de domeſticité affectueuſe qui n'a pas les inconvéniens & les dégoûts de l'aſſiduité, & qui tient à l'affinité d'intérêts communs, à la correſpondance des bons offices réciproques, à l'habitude enfin des rapports les plus intimes & les plus néceſſaires.

§. IX.

Il faut bien diſtinguer la *ligue* d'avec la *ſociété*. La ſociété doit être le terme & le but, & la ligue eſt le moyen. Si le moyen tend au but, il eſt louable; ſi au contraire il s'en écarte, il doit être déteſté, car alors il tend à tout détruire.

§. X.

La ſociété eſt une aſſociation à l'effet de trouver les avan-

tages réciproques des aſſociés, & de les porter auſſi loin qu'ils peuvent s'étendre, ſans léſion des droits du tiers. Il eſt peu de *ſociétés* qui ne ſoient mêlées de *ligue* contre les oppoſitions aux efforts de la ſociété même; mais l'objet viſible de la ſociété eſt ce qui en détermine la nature.

§. XI.

L'union, entre les propriétaires & leurs cultivateurs, eſt une *ſociété* démontrée telle par ſon objet, puiſqu'elle fait naître les avantages reſpectifs des aſſociés, & les tire d'un fond inépuiſable, ſans léſion des tiers & même au profit de tous. Elle eſt mêlée de *ligue* offenſive & défenſive. L'offenſive eſt, pour ainſi dire, contre la fertilité ſpontanée de la terre, qu'il faut contraindre à produire les fruits qui nous ſont propres: le cultivateur eſt chargé des ſoins principaux qui regardent cet objet. La défenſive eſt contre les abus ſociaux qui voudroient s'oppoſer aux ſuccès de la ſociété: ce point regarde le propriétaire. Tels ſont les liens de l'union indiſſoluble & phyſique des intérêts des propriétaires & de ceux des cultivateurs.. Tel eſt le principe des *devoirs des propriétaires envers leurs cultivateurs.*

PASSONS maintenant au détail de ces devoirs primitifs & indiſpenſables.

CHAPITRE III.

Quelle eſt la nature des devoirs des propriétaires envers leurs fermiers & cultivateurs.

§. PREMIER.

TOUT ce qui eſt de devoir pour le Propriétaire, eſt d'utilité pour le Cultivateur. Il ne s'agit donc, dans l'examen actuel, que de diſcerner & détailler les devoirs des Propriétaires ; leur acquit ſera toujours à l'avantage des Cultivateurs.

§. II.

L'enſemble des devoirs des Propriétaires, de leurs devoirs, dis-je, en cette qualité, ſe réduit aux trois points de deſtination de leur revenu que nous avons marqués ci-deſſus, à ſavoir, 1°. *Entretien des avances foncieres* ; 2°. *Contribution aux charges publiques* ; 3°. *Dépenſe particuliere du Propriétaire.* C'eſt ſous ces trois points de vue, qu'il faut conſidérer l'acquit de ces devoirs. Nous allons traiter du premier de ces points, à ſavoir, de l'entretien des avances foncieres.

§. III.

Le devoir naturel de l'homme eſt le travail tendant à l'accroiſſement de ſes propres avantages, ſauf la léſion du tiers. Cette exception du droit du tiers, ſans laquelle toute action & tout travail humain ne tendroient qu'à la rapine, au ravage, à la deſtruction de la ſociété, & à l'extinction de l'eſpece humaine ; cette reſtriction, dis-je, néceſſite la tendance de tous les travaux humains vers l'avantage du ſeul travail productif, le ſeul qui puiſſe multiplier les parts, & donner

à chacun la ſienne ſans prendre ſur celle d'un autre. Le devoir naturel de tout homme eſt donc d'accroître les moyens par leſquels il peut aider à la production, & participer en conſéquence à la diſtribution. Ces moyens, pour les Propriétaires, ſont les avances foncieres. Le devoir naturel d'un Propriétaire eſt donc non-ſeulement d'entretenir les *avances foncieres* qui conſtituent ſa propriété, mais encore de les accroître, autant qu'il eſt poſſible, pour augmenter ſes avantages au niveau de cet accroiſſement.

§. IV.

Non-ſeulement l'entretien & l'accroiſſement même des *avances foncieres* eſt un devoir intime du Propriétaire, mais encore dans le dépériſſement des *avances primitives* provenant d'un régime déſaſtreux, des ravages ou des mépriſes de la ſociété, le Propriétaire doit y pourvoir, comme étant plus en état de le faire. Il doit relever le courage des Cultivateurs, en leur confiant des avances, & faiſant à leur profit, pour un tems, des frais qu'il ſeroit également obligé de faire pour ſon propre compte, ſi les Cultivateurs venoient à ſuccomber entiérement, & qu'il feroit avec infiniment moins d'avantage, puiſque l'emploi de ces avances ſeroit alors dénué du ſecours de l'émulation & de l'activité : diſpoſitions inconnues aux Gagiſtes, & qui redoublent l'effort d'un Entrepreneur qui ſe flatte de travailler pour lui-même.

§. V.

Le Propriétaire doit auſſi, toujours en vue de ſon profit, rechercher les moyens de multiplier, autour de ſon domaine, les ſubſiſtances & les ſalaires. Ce ſoin demande néanmoins une attention particuliere au choix de ces moyens ; car un objet de ſalaires paſſagers & de ſubſiſtance précaire, ne ſert

ſouvent qu'à faire dédaigner le travail nourricier, & plonge, au moment de la ceſſation de ce ſurcroît de ſalaires, toute la population qui a réſulté de ce ſurcroît de ſubſiſtances, dans l'abîme de la miſere, & la réduit à la mendicité.

§. VI.

La population ne peut jamais réſulter que du travail productif; l'accroiſſement durable & proſpere de la population, que de l'accroiſſement de la culture, & non pas la culture réſulter ſeulement de la population, ni l'accroiſſement de la culture, du ſimple accroiſſement de la population.

§. VII.

L'accroiſſement utile de la culture provient de la diminution des frais. Ce n'eſt pas le plus grand produit total qu'il faut conſidérer, ſi l'augmentation de ce produit total eſt plus qu'abſorbée par l'augmentation des frais de culture. Le plus grand produit net & diſponible au-delà des frais de la culture eſt l'objet eſſentiel & la baſe de tous les avantages réſultants de la culture pour toute la ſociété.

§. VIII.

La raiſon de cette grande vérité eſt priſe dans l'ordre naturel. La vie humaine dépend de la continuité aſſurée des ſubſiſtances : la continuité aſſurée des ſubſiſtances provient de la culture, & la culture ne peut exiſter qu'en raiſon de l'intérêt que les hommes ont d'y employer des avances. Le produit net étant le profit qui reſte par-delà la rentrée de ces avances, plus il eſt conſidérable, & plus les hommes ont un intérêt preſſant & déterminant pour établir, pour entretenir & pour améliorer la culture. Plus donc on aſſure, on étend le produit net dans une ſociété, plus on aſſure, on étend la ſubſiſtance & la population. §. IX.

§. IX.

Les Propriétaires, dont l'intérêt primitif eſt l'extenſion du produit net, puiſqu'il eſt leur portion diſtincte, doivent voir en ceci le lien de leur intérêt perſonnel avec tous les intérêts de la ſociété. Ils doivent chercher à accroître le produit net pour ſemer des hommes, & non pas ſemer des hommes dans l'idée d'accroître les produits par le travail de ces hommes, & la valeur de ces produits par la conſommation de ces hommes.

§. X.

Il eſt vrai qu'aux lieux où ſe dépenſent les revenus, les hommes ſe multiplient ou s'y raſſemblent; & ces hommes ſalariés par la dépenſe des revenus, conſomment des denrées auxquelles la dépenſe de leur ſalaire donne une valeur. Dès lors, une multitude de Cultivateurs s'adonnent à des cultures privilégiées, dont les produits mis à l'enchere par les conſommateurs en état de les bien payer, procurent aux cultivateurs le moyen de ſurenchérir le bail des fonds de terre. Mais c'eſt la dépenſe des revenus qui fait le bon prix des denrées, & le bon prix des denrées qui attire le concours des hommes cultivateurs, & non pas le concours des cultivateurs qui fait les denrées, ni les revenus.

§. XI.

Ce ſont les débouchés pour aller chercher le bon prix, qu'il faut à la denrée, & dès lors les champs productifs ſe couvriront d'hommes producteurs. Mais ces hommes ne peuvent faire les débouchés, & moins encore les précéder; car ils ne trouveroient pas d'emploi ſur les terres, où tout le plan de la culture doit tendre à l'épargne des frais pour accroître le re-

venu. C'eſt au bon emploi de ce revenu à ouvrir les débouchés, par le bon emploi des dépenſes publiques.

CECI nous ramene à examiner en quoi conſiſtent les devoirs des Propriétaires envers l'Etat & la ſociété.

CHAPITRE IV.

Quelle eſt la nature des devoirs des Propriétaires envers l'Etat & la Société.

§. PREMIER.

LA jouiſſance & l'attribution d'un revenu diſponible garanti au Propriétaire par la ſociété, eſt un *droit*, & par conſéquent entraîne un *devoir*. Ce droit eſt l'intérêt du Propriétaire, & le devoir eſt toujours proportionné au droit dont il réſulte. Le devoir d'attachement de l'homme à l'intérêt de la ſociété, eſt proportionné à l'avantage qu'il retire de la ſociété. On ſent cela; mais on ne l'a guere conſidéré que du côté du ſervice gratuit que l'homme en état de vivre ſans ſolde eſt cenſé devoir à la ſociété, qui lui procure & lui garantit cet état d'indépendance. Ce n'eſt point de ce côté-là que nous enviſageons les devoirs des Propriétaires; mais ſeulement leurs devoirs réſultants de leur qualité même de Propriétaire, en tant qu'ils ſont adhérents à leur genre de propriété.

§. II.

L'inſtruction relative aux droits & aux devoirs, aux intérêts & aux beſoins de la claſſe productive, nous a montré & fait toucher au doigt l'adhérence & les rapports de tous les

travaux entr'eux ; & le réſultat de cette démonſtration a été qu'il n'étoit aucun genre de travail qui n'eût un intérêt direct au ſuccès de tous les autres travaux. Nous avons vu, dans le ſecond Chapitre de la partie actuelle de l'inſtruction, que l'intérêt des fonds étoit inſéparable de l'intérêt de ceux qui les font valoir, & par conſéquent du ſuccès des travaux qui les font valoir. L'intérêt foncier & propriétaire participe donc à toutes les dépendances où ſe trouve l'intérêt mobilier & cultivateur. Or, puiſqu'il eſt démontré que le travail de la culture de mon champ a un intérêt direct au ſuccès de la culture de tous les autres champs, mon champ, qui eſt ma propriété, a donc intérêt à la proſpérité de tous les autres champs, qui ſont la propriété d'autrui.

§. III.

Cette connexité d'intérêts eſt démontrée par le fait. Car ſi le champ de mon voiſin vaut vingt livres de fermage l'arpent, quelles que ſoient les conditions qui lui ont procuré cette valeur, certainement on m'offrira davantage du mien que s'il étoit placé au milieu d'une lande. J'ai donc intérêt à la valeur des champs qui m'environnent. Voilà mon intérêt tranſporté & aſſis ſur la propriété de mon voiſin. Le champ voiſin de mon voiſin, eſt le ſiége de l'intérêt voiſin de mon intérêt, qui fait la partie de mon intérêt, & de voiſin en voiſin, mon intérêt s'étendra juſqu'aux bornes de la terre.

§. IV.

La conſervation de mon intérêt eſt un *droit*. Tout droit comporte un *devoir* équivalent. Il eſt donc de mon devoir d'embraſſer l'intérêt de mon voiſin, puiſque l'intérêt de mon voiſin eſt mon intérêt, & que mon intérêt eſt mon droit, &

de voiſin à voiſin je dois embraſſer les intérêts de l'humanité entiere. Tel eſt le principe des devoirs de l'homme en général envers la ſociété ; & ce devoir conſiſte à connoître ſes intérêts, & à les ſervir.

§. V.

Les Propriétaires ont à cet égard un devoir plus particulier, qui eſt celui de correſpondre avec l'adminiſtration dont ils ſont partie. Je dis *devoir*, c'eſt-à-dire que cette correſpondance n'eſt point un *droit*, mais un devoir réſultant du droit de la propriété fonciere; attendu que l'*Etat* n'eſt autre choſe qu'une certaine circonſcription de propriétés foncieres, qui reconnoiſſent une ſeule & même autorité tutélaire, & qui conſentent à faire dans tous les cas cauſe commune. Ce ne ſont ni les terres, ni leurs cultivateurs, ni les hommes ſoudoyés & alimentés par tous les genres de travaux, qui peuvent avertir & ſolliciter l'adminiſtration. Ce ſont les Propriétaires, parceque c'eſt à l'intérêt de leur propriété que ſe réſument tous les cas concernant l'intérêt public, & que leur intérêt eſt le réſultat & la bouſſole de tous les intérêts publics & particuliers.

§. VI.

La connoiſſance de cet intérêt n'eſt point un problême, ni une ſcience tiſſue de ſecrets & hériſſée de difficultés. Il nous ſera aiſé d'appercevoir que tout intérêt général & particulier, tout l'intérêt de l'Etat en un mot, ſe réſume à l'intérêt des avances foncieres. Il ne s'agit pour cela que de ſe rappeller que les avances foncieres ſont ce qui fait valoir le fond, & qui n'appartient pas préciſément à la culture. Nous allons voir où ce point de vue ſimple nous menera.

§. VII.

Nous avons vu que rien ne faiſoit valoir le fond comme

ſa facilité des débouchés. Une rue n'appartient pas à la maiſon qui prend ſon jour ſur la rue; cependant ſans ce jour, la maiſon ne ſeroit qu'un cachot. Ainſi la rue fait en quelque ſorte portion de la propriété fonciere du maître de la maiſon. Si la rue n'eſt qu'un cul-de-ſac, la maiſon vaudra moins, toutes autres choſes étant égales, que ſi la rue avoit pluſieurs belles iſſues. Où ces iſſues ſont barrées, là ceſſent les avantages qui en réſulteroient pour la maiſon. Il en eſt de même pour un champ. Ainſi il eſt avantageux que les iſſues aboutiſſent à un beau chemin, & celui-là à pluſieurs autres; qu'elles joignent une riviere navigable, parceque c'eſt le plus favorable des chemins: plus avantageux encore qu'elles ſe terminent à un Port de mer, parceque la mer eſt un débouché univerſel. Prenez cette maiſon, prenez ce champ pour emblême de toutes les propriétés foncieres; prenez cette rue pour le ſigne de tous les débouchés, vous verrez que le ſoin, la confection, la dépenſe & l'entretien de tous les débouchés quelconques ſur le territoire de la ſociété, ſont portion des avances foncieres de toutes les propiétés foncieres. Dès lors joignez-y les ponts, les chauſſées, les conduites & retenues d'eaux, les quais, les places; tout cela à faire, à conſtruire, à entretenir, appartient aux débouchés. Ce qui nuit le plus aux débouchés, c'eſt le peu de ſûreté des chemins. Les frais d'entretien d'une force impoſante qui réprime les méchants & & les voleurs, ſont donc portion de l'entretien des avances foncieres. Les frais de juſtice & d'adminiſtration pour juger & prévenir les débats; portion encore des frais d'entretien des avances foncieres. La police encore & l'inſtruction, dont l'objet eſt de préſerver les hommes d'être méchants, en leur apprenant l'avantage & l'intérêt qu'ils ont à être bons; l'inſtruction, dis-je, tant religieuſe que civile, tant morale que

phyſique, & l'inſtruction générale & continuelle, eſt encore à la charge des propriétés foncieres, pour prévenir de plus grands frais d'entretien des avances foncieres. L'appareil de la défenſe enfin, pour empêcher que les nations brigandes n'infeſtent nos débouchés, & pour faire régner la juſtice ſur les débouchés communs des nations; c'eſt-à-dire, les forces publiques de terre & de mer ſont encore à la charge des propriétés foncieres, comme portion d'entretien des avances foncieres relatives aux débouchés. Voilà donc la juſtice, la police & la finance, trois des intérêts principaux de l'Etat, compris & confondus dans l'intérêt des avances foncieres, qui conſtituent le titre de la propriété fonciere.

§. VIII.

Le Commerce eſt un des objets principaux de la ſociété. On a confondu l'intérêt du commerçant & celui du commerce. Le commerce eſt l'*avantage*, & le commerçant eſt le moyen diſpendieux; c'eſt une condition de commerce qui entraîne des frais. C'eſt en ceci que devient plus frappante & plus démontrée la différence eſſentielle entre les agents de la claſſe productive & ceux de la claſſe ſtérile. L'intérêt du cultivateur eſt l'intérêt de la production; mais l'intérêt du commerçant n'eſt pas l'intérêt du commerce. Cette différence vient de ce que l'agent de la claſſe productive puiſe à une ſource intariſſable; qu'il trouve ſon ſalaire ſur ce fond inépuiſable, en ſus de ce qu'il en retire pour fournir à tout le reſte de la ſociété; & que plus il gagne à ſon entrepriſe, plus il emploie de forces toujours productives, toujours reſtituées au double. Le commerçant au contraire, & tous les agents de la claſſe ſtérile, prélevent néceſſairement leurs profits ſur la choſe ouvrée, ou voiturée & échangée. Leurs profits ſont

des frais pris ſur un fond borné, & la diminution de ces frais eſt toute en profit ſur la choſe même, pour la ſubſiſtance & la jouiſſance des hommes. Le commerce n'en eſt pas moins d'une néceſſité abſolue, puiſqu'il eſt l'échange & le moyen de la conſommation, & par-là même, de la production. Ainſi donc, le commerce eſt un intérêt principal des propriétaires du fond productif; & la raiſon de cet intérêt même veut que, pour accroître le commerce, il tende à diminuer les frais du commerce. Cet intérêt du commerce ſe trouve dans les débouchés, dans l'entretien des débouchés, dans le perfectionnement des débouchés; puiſque les débouchés ne ſont autre choſe que des facilités pour le commerce, qui en diminuent les frais. L'intérêt du commerce, qui eſt encore un des principaux intérêts de l'Etat, ſe trouve donc compris & confondu dans l'intérêt des avances foncieres, qui conſtituent la propriété fonciere.

§. IX.

Il reſte enfin la *Politique extérieure*, article qui, joint à ceux que nous venons de déduire, complete le reſſort entier des intérêts généraux de la ſociété. Si les rapports ſont la valeur; ſi la valeur fait les produits; ſi les produits apréciés ſont l'exiſtence des propriétés foncieres; ſi par conſéquent l'extenſion des débouchés qui multiplient les rapports, fait l'avantage des propriétés foncieres, par quelle exception de la nature pourroit-il être ordonné que tous ces avantages changeaſſent tout-à-coup de nature aux frontieres que les dominations établies dans les ſociétés ſe ſont données pour limites? Ces arrangements humains ne changent rien à l'ordre naturel. C'eſt lui qui unit notre intérêt à l'intérêt de l'étranger, tout comme à l'intérêt du regnicole. La politique extérieure doit donc être la même que la politique intérieure. La ſaine politique extérieure conſiſte donc à rendre vos voiſins

heureux & riches ; & comme ce ſont les débouchés qui rendent riches, nous avons intérêt à procurer à nos voiſins les avantages des débouchés. Par-là leurs débouchés deviendront une ſuite & une continuation des nôtres, & deviendront les nôtres par conſéquent. Telle eſt l'analogie viſible & palpable, par laquelle l'intérêt, qui eſt l'objet de la politique extérieure de l'Etat, eſt compris & confondu dans l'intérêt des propriétés foncieres.

§. X.

L'Etat n'a donc & ne ſauroit avoir d'intérêts qui ne ſoient auſſi l'intérêt des propriétaires. Les droits de l'Etat ſont donc les droits des propriétaires. Tous droits ſont compenſés par des devoirs : on doit connoître ſes droits & ſes devoirs. La connoiſſance des droits & des intérêts de l'Etat, eſt un des devoirs du propriétaire. Cette connoiſſance eſt facile pour lui, puiſqu'elle ſe trouve ſur la ligne de ſes intérêts particuliers ; mais il ne peut être ſuppléé dans la portion de ſon devoir qui dérive de cette connoiſſance, comme il le pourroit être, quant à la portion des avances foncieres attachée à ſon ſol, par un cultivateur qui, dans certains cas, peut y ſuppléer au moyen de conditions qui lui attribuent une portion des droits du propriétaire. Les propriétaires qui abandonnent leur juriſdiction naturelle à la cupidité d'hommes avides qui achetent en bloc le revenu d'une part & le travail des cultivateurs de l'autre, & du tout enſemble font une maſſe dont ils tirent le plus & donnent le moins qu'ils peuvent ; ces propriétaires, dis-je, aveugles & indolents, non-ſeulement péchent contre eux-mêmes, puiſqu'ils détériorent leurs propres fonds ; mais contre l'Etat, à qui ils refuſent un devoir de correſpondance intéreſſante & naturelle ; mais contre l'ordre naturel, qui leur donne des rapports agréables, utiles, indiſpenſables, dont ils rompent & dédaignent les liens. §.

§. XI.

Il n'arrive même que trop communément que les grands propriétaires ſur-tout, afferment ainſi, ſans le ſavoir, leurs titres, leur dignité & leur crédit, & les tranſmettent dans les mains les plus capables d'en retirer un produit d'injuſtice & d'oppreſſion. Ainſi, dans tous les cas, un propriétaire ne peut excuſer ſa négligence dans ſes devoirs de propriétaire, même ſur l'exercice de charges & d'emplois publics qui lui demandent tout ſon tems. La meilleure caution qu'un homme d'Etat puiſſe donner à ſa patrie qui lui confie ſes intérêts, c'eſt ſa bonne conduite dans ſes propres affaires domeſtiques. Tout ce qui nous ſépare de notre propriété, eſt une diſtance qui doit être payée par des frais compenſés ſans doute par les émolumens des emplois, ou par les autres motifs qui nous ont déterminés à les accepter. En faiſant la dépenſe de ces frais en remiſe à ſes propres cultivateurs affidés à ſa propriété, un grand propriétaire conſervera, dans tous les cas, ſes rapports naturels, & remplira ſes devoirs primitifs de propriétaire envers l'Etat.

PASSONS à l'examen des détails de conduite particuliere du propriétaire, relatifs à l'accompliſſement de ſes devoirs envers l'Etat.

CHAPITRE V.

Moyens directs pour les Propriétaires de remplir leurs devoirs envers l'Etat & la Société.

§. PREMIER.

LES objets s'étendent à meſure qu'on avance dans cet examen; mais ils ne ſauroient être ſéparés, ſi nous ſuivons la loi de la nature. Son Auteur a voulu que tout ici bas ne fît qu'un tout, que les intérêts généraux & particuliers ne fuſſent qu'un. L'analogie des intérêts & des droits généraux avec les intérêts & les droits particuliers, décide de l'analogie des devoirs généraux avec les devoirs particuliers; c'eſt-à-dire qu'il faut, de la démonſtration de l'identité des intérêts & des droits de l'Etat avec les intérêts & les droits du Propriétaire, conclure l'identité des devoirs de l'Etat avec les devoirs du Propriétaire.

§. II.

Ceci s'explique en poſant pour principe, que de même que le Souverain eſt la puiſſance tutélaire de l'Etat entier, le Propriétaire l'eſt de ſa propriété particuliere. Ne craignons pas plus de donner, par cette énonciation, l'idée au Souverain, qu'il eſt Propriétaire des biens de ſes ſujets; que de faire imaginer au Propriétaire qu'il eſt ſouverain de ſa propriété. La force viſible des objets garantit aſſez l'un & l'autre de ce genre d'infatuation. Mais au fond où ſeroit le mal que le propriétaire ſe crût ſouverain de ſa propriété; ſitôt qu'il ſera pleinement convaincu, d'après l'examen & la vérification des poids & des meſures, que de tout ce qui naît ſous

ſa ſauve-garde, il ne lui en appartient que tant de clair & net, & que tout le reſte eſt aſſujetti à un ordre de reſtitution imperturbable, ſous peine de perdre le tout; ſitôt qu'il ſaura que la portion même qui ſemble lui revenir en propre, eſt inviolablement aſſujettie à divers emplois indiſpenſables, ſous la même peine? De même, où ſera le mal que le Souverain ſe perſuade qu'il eſt Propriétaire de ſa ſouveraineté, ſitôt qu'il ſaura qu'il n'a pourtant ſur tout cela que ſa part & portion, comme tous les autres, & qu'encore cette portion a des objets indiſpenſables d'emploi, faute deſquels ſa propriété, ſa ſouveraineté, ſa part & celle de tous les autres, périroient à la fois? Tout eſt matiere à diſpute, ſous l'empire des opinions & des préjugés; mais ſous la main, mais en préſence de la Nature, tout a ſa regle, tout a ſa meſure & ſon poids. Soyons équitables Monarques de notre propriété, bons & juſtes Souverains de notre patrimoine, & laiſſons le Prince ſe croire Propriétaire de ſa Souveraineté.

§. III.

Voilà donc le Propriétaire établi puiſſance tutélaire de l'état particulier que forme ſa propriété. Les choſes étant ainſi, qu'il conſidere quel eſt le plan qu'il preſcriroit pour la dépenſe de la puiſſance tutélaire de l'Etat entier. Car, puiſque les parcelles & le tout ſont d'une même nature, & que leurs intérêts & leurs moyens de proſpérité ſont les mêmes, il ſuit delà que le régime qui convient à l'un, doit être le régime preſcrit à l'autre par la ſaine raiſon. Que le Propriétaire ſe demande donc à lui-même ſi le plan de conduite qu'il preſcriroit au Souverain, ne ſeroit pas de tendre toujours à accroître le bonheur de ſes ſujets, & par-là ſa propre puiſſance. Sitôt que le Propriétaire aura décidé ſur cette queſtion,

il aura prononcé la regle de ſa conduite perſonnelle.

§. IV.

La direction donnée à notre dépenſe eſt l'effet de notre conduite. Voilà donc la regle donnée au Souverain pour ſa dépenſe ; & cette regle ſeroit fondée en raiſon dans tous les ſens. Elle le ſeroit par rapport à lui, parcequ'elle tendroit à accroître ſes jouiſſances de tous les genres : elle le ſeroit par rapport aux propriétés particulieres, parceque ſon revenu eſt un extrait des revenus qui conſtituent les propriétés particulieres, & que la partie ne peut croître à demeure & d'une façon profitable, que par la croiſſance du tout. De même la raiſon naturelle, relative à la dépenſe particuliere du Propriétaire, lui ordonne de tendre à l'augmentation de ſon revenu, qui n'eſt que l'amélioration de ſon patrimoine : & l'amélioration de ſon patrimoine, que l'effet du profit de ſes cultivateurs. D'où réſulte qu'un Propriétaire ne ſauroit accroître ſon revenu réel & durable que par l'accroiſſement réel & durable des avantages de ſes cultivateurs.

§. V.

Il eſt viſible que le Souverain accroît ſa puiſſance même par l'emploi naturel, juſte & raiſonnable de ſa puiſſance. Pour nous en convaincre, rentrons dans notre ſpéculation des débouchés. Les débouchés ſont le moyen d'exciter la production par la valeur des denrées, d'appeller la population par le bon prix des ſalaires, & le ſurcroît de toutes les valeurs par le rapprochement des conſommations. Nous avons vu que tous les intérêts généraux & particuliers de la Société, ſe rapportoient aux débouchés ; que tous les arrangements, toutes les loix, toutes les dépenſes ſociales tendoient au maintien & à l'extenſion de cet avantage-là ; qu'en conſéquence, l'autorité

tutélaire, chargée de tant de ſoins de tous les genres, n'avoit néanmoins, ſous tant de formes diverſes, d'autre obligation & d'autre ſoin que celui d'aſſurer & d'étendre les débouchés. Ce ſoin embraſſe celui du moindre débouché, & par conſéquent l'intérêt de la plus petite parcelle de propriété, comme auſſi les débouchés les plus éloignés, &, pour ainſi dire, d'un pôle à l'autre. En faiſant ſa charge, le Souverain fait donc l'avantage de toutes les propriétés; & comme ſa puiſſance n'eſt qu'un extrait proportionnel de tous ces avantages particuliers, en faiſant ſa charge il opere néceſſairement l'accroiſſement de ſa puiſſance. Ainſi ces deux objets qu'on croit diſtincts & ſéparés, à ſavoir le ſoin d'accroître ſa puiſſance, & l'action & le bon emploi de cette puiſſance, ne ſont au réel qu'une ſeule & même choſe.

§. VI.

En ſuivant plus loin cette idée ſans en perdre le fil, on trouvera que tous les hommes, membres des ſociétés diverſes qui peuvent avoir entre elles quelques rapports, ſont auſſi ſous la ſauve-garde de toutes les autorités tutélaires des autres ſociétés qui font de leur puiſſance un emploi conforme aux loix de l'ordre; comme auſſi que tous ces hommes contribuent à l'accroiſſement de la puiſſance de ces autorités tutélaires qui, au premier coup d'œil, ſembleroient leur être étrangeres. Pour ſe démontrer la premiere partie de cette allégation, il ſuffit de ſe rappeller que tout ce qui profite des débouchés, participe également aux avantages qui en réſultent; que les débouchés appartiennent de droit naturel à tous & n'appartiennent excluſivement à perſonne. Semblables à l'air qu'on reſpire, ils doivent donner également la vie à tous ceux qui peuvent y participer. Pour ſe démontrer le ſecond point,

à ſavoir, que tous les travaux étrangers contribuent, comme les régnicoles, à l'accroiſſement de la puiſſance tutélaire bien ordonnée, il ſuffit de ſe rappeller que ce ſont les dépenſes qui, par leurs rapports & les travaux qu'elles paient, ſuſcitent & accroiſſent la production, dont l'excédent en produit net eſt ce qui conſtitue les revenus, & que les revenus ſont ce qui fait la puiſſance. Or, ſi l'on ſe demande où ceſſe l'effet avantageux des dépenſes, des rapports & des travaux, on verra que ce ne peut être qu'où ceſſent les débouchés & les communications; & que, par-tout où les débouchés peuvent s'étendre, par-tout auſſi l'homme travaille, échange & dépenſe au profit des revenus univerſels. L'effet de ce profit reſpectif s'étend en hauſſement profitable ſur toutes les parties des revenus, & par conſéquent ſur la puiſſance qui ne provient que d'une forte partie des revenus. Ainſi il ſe trouve que, par-tout où la puiſſance protege les débouchés, elle regne & exerce le *pouvoir* & apporte le bienfait de la puiſſance; comme auſſi *elle* retire indirectement, mais eſſentiellement de tout ce qui participe à ce bienfait, la contribution qui lui donne les moyens d'être une puiſſance.

§. VII.

Appliquons cette vaſte idée à la ſphere en apparence rétrécie de nos devoirs de Propriétaire. Elle nous montrera, d'un coup d'œil, comment il ſe fait qu'un particulier, en faiſant ſa charge de bon Propriétaire, peut influer & influe néceſſairement ſur l'avantage de l'Etat entier, & fait au *prorata* contribuer l'Etat entier à ſa fortune.

§. VIII.

C'eſt un prejugé national très dangéreux que celui qui fait

regarder les charges & les emplois au ſervice public, comme une occupation de décence & une ambition de néceſſité, autant pour un Propriétaire fort chargé par la nature de ſoins qu'exige ſa propriété, que pour un autre dont la fortune eſt purement diſponible. La charge premiere d'un Propriétaire, c'eſt le ſoin de ſa propriété. C'eſt-là qu'il doit avant tout, & qu'il peut, indépendamment de toute autre déſignation particuliere, chercher la carriere & trouver les moyens de l'accompliſſement de ſes devoirs envers la ſociété.

§. IX.

On oppoſe aux calculs exacts & rigoureux du Tableau économique, qu'en ſuppoſant que le luxe des Propriétaires ne portât à donner aucune atteinte à la portion de leur revenu qui eſt due à l'entretien des avances foncieres, non plus qu'à l'immunité abſolue de toutes les autres avances, les plus fortes déprédations de ce luxe n'empêcheroient pas que la réproduction totale annuelle ne fût chaque année la même dans l'Etat, & que ces déprédations ne feroient alors que priver les Propriétaires de leurs jouiſſances réelles. L'on fonde cette objection ſur ce qu'il eſt par-tout démontré que la réproduction eſt toujours en proportion relative avec les avances, & que les avances, étant toujours les mêmes, la réproduction ſeroit la même auſſi. Mais ces deux hypothèſes contradictoires ne peuvent ſe concilier. L'ordre favorable de la dépenſe complette eſt indiſpenſablement néceſſaire à la rentrée exacte des avances, & tout déréglement quelconque dans les dépenſes entraîne un dérangement inévitable & calculé dans la reſtitution des avances. Ne perdons jamais de vue l'unité phyſique de tous les intérêts particuliers en un ſeul & même intérêt commun; car également le calcul nous y ramèneroit; &,

ſans le calcul, tout rentre dans le vague de l'opinion. Rappellons-nous la diſtinction effrayante que les premiers Auteurs économiques ont établie entre deux genres de dépenſe du revenu ; l'une utile, & l'autre ruineuſe, ſous la dénomination de *luxe de conſommation & luxe de décoration.* Ce dernier genre de dépenſe des Propriétaires cauſe d'ailleurs un dérangement dans l'ordre & l'eſpece des travaux de la claſſe ſtérile, qui reviendroit au même qu'un embarras dans les débouchés. Enfin une telle conduite dans l'ordre des Propriétaires ne peut manquer de les déſintéreſſer beaucoup ſur le ſort réel de leurs propriétés, & de priver ainſi l'Etat du concours néceſſaire de leurs ſoins à ſa proſpérité réelle, &, qui pis eſt, de les vouer à la rapine.

§. X.

En effet, comment ſuppoſer qu'un Propriétaire qui aura aſſez peu d'idées des effets avantageux que peut avoir le bon emploi de ſa dépenſe, pour conſommer ſon revenu en dépenſes de fantaiſie, de recherches ou de folle imitation, ſe trouvant le receveur primitif & néceſſaire de la totalité du produit net, réſerve ſcrupuleuſement la portion qui en revient à l'Etat, la paie exactement, régulierement & ſans y être forcé, ne cherche pas des exemptions & tous les moyens enfin d'empiéter ſur cette portion ? Comment, à plus forte raiſon eſpérer qu'il réſervera fidélement la portion deſtinée à l'entretien des avances foncieres de ſon patrimoine, pour laquelle il ne peut être contraint auſſi exécutoirement que pour celle de l'Etat ? D'ailleurs il ne faut plus attendre de lui le ſoin ſolide & réel de l'accroiſſement de ſon revenu par l'accroiſſement de ſes avances ; ſoin néanmoins ſi important à la ſociété, que s'il étoit négligé en totalité, l'Etat ſeroit bientôt abîmé.

§. XI.

§. XI.

Quand tous ces inconvénients inévitables pourroient être évités, il n'en eſt pas moins vrai que les dépenſes de luxe de décoration obligent toute la partie induſtrieuſe des travaux ſtériles à ſe porter vers les arts de recherche ; & que ces arts forcent le rapprochement des ouvriers entre eux pour s'entre-prêter la main, en même-tems que la conſommation de leurs ouvrages & la jouiſſance qui en réſulte & qui n'eſt que d'oſtentation & de comparaiſon, ramene les Propriétaires au ſéjour des Villes, ſeules propres au genre d'attrait qui fait rechercher ces richeſſes-là. Cet entaſſement des dépenſes, des travaux, & de la population, demande & entraîne beaucoup de frais en tranſports des denrées de la campagne à la Ville; ce qui revient au même que d'éloigner les débouchés & de les perdre en de longs circuits. D'ailleurs un Propriétaire dédaigne alors ſes domaines qu'il ne voit jamais, qu'il trouve lents à ſervir ſon avidité, & bien plus importuns encore alors qu'ils lui demandent des dépenſes. Loin de ſervir l'Etat par le ſoin de ſon propre patrimoine, il ſe fait, de la ruine de ſon patrimoine, un droit à devenir à charge à l'Etat; il ceſſe d'être un vrai Propriétaire, & devient un citoyen dangereux & nuiſible.

Ceci nous conduit à l'examen des moyens de détail par leſquels un Propriétaire peut & doit remplir ſes devoirs envers l'Etat & l'humanité entiere.

CHAPITRE VI.

Le devoir d'un Propriétaire envers l'Etat ne lui demande que ce qu'exige de lui le ſoin de ſon intérêt particulier.

§. PREMIER.

TOUTES les parties des travaux humains, en apparence les plus différentes les unes des autres, tendent toutes néanmoins eſſentiellement & effectivement à un ſeul & même but, ſelon la loi de l'ordre naturel. Ce but eſt la multiplication des ſubſiſtances & des produits adaptés aux néceſſités & aux commodités de la vie humaine. Le reſſort qu'emploie l'ordre naturel pour parvenir à l'exécution de ſa loi, n'eſt autre choſe que les rapports qu'ont entre elles les différentes claſſes d'hommes qui compoſent la ſociété; claſſes qui ſont diſtinguées par le genre des travaux auxquels les hommes qui les compoſent, vouent l'emploi de leurs forces, de leur intelligence & de leur liberté, & dont ils retirent leur ſubſiſtance en récompenſe de leurs ſoins & de leurs travaux.

§. II.

Quoique tous les rapports ſoient dépendants des beſoins & des moyens, il en eſt cependant de directs & d'indirects; il en eſt de libres, il en eſt qui ſont néceſſités: j'appelle rapports libres ceux où les deux parties peuvent contracter, ou ne pas contracter, conclure ou chercher d'autres moyens de faire leurs affaires. L'échange, par exemple, peut ſe conclure ou ſe remettre; mais la production ne peut ceſſer un inſtant que le ſouffle ne ceſſe, & la vie par conſéquent. Les rapports de l'homme avec la terre ſont donc des rapports *néceſſités*.

§. III.

Les rapports que j'appelle *rapports directs* ou *néceſſités*, n'ont que trois échelons qui doivent ſans ceſſe être en correſpondance les uns avec les autres. 1°. Le Cultivateur eſt en rapports directs & néceſſaires avec la terre d'une part, avec le Propriétaire, de l'autre. 2°. Le Propriétaire eſt en rapports directs & néceſſaires avec le Cultivateur d'une part, avec l'autorité tutélaire & ce qu'on appelle adminiſtration, de l'autre. 3°. L'autorité tutélaire eſt en rapports directs & néceſſaires avec les Propriétaires d'une part, avec la propriété, liberté & ſûreté générale & individuelle, de l'autre, c'eſt-à-dire, avec la juſtice, pour la faire obſerver envers & contre tous les humains. Cette néceſſité eſt un devoir réſultant de la nature des droits de chacune de ces parties relatives.

§. IV.

Par-tout où l'exécution de ces devoirs ceſſe, le deſert & la mort s'enſuivent. Dans l'état de déſordre, la plupart des Propriétaires déroutés dédaignent l'utile & l'eſſentiel pour ſuivre un eſpoir imaginaire. Cependant tout ce qui échappe encore à la ruine générale ſur le territoire, ne tient qu'à des rapports de ce genre; rapports uſurpés pour la plupart, parceque, dans l'état de déſordre, tout eſt uſurpation, tout s'obtient par faveur & tourne en oppreſſion; mais rapports recherchés, ſollicités, obtenus par privileges, & qui préſervent par *interim* certaines parties, de la dévaſtation preſque univerſelle qui s'étend ſur le territoire.

§. V.

Les rapports directs des Propriétaires avec le Gouvernement, comportent, de leur part, inſtruction & ſollicitation.

L'*inſtruction* conſiſte dans la connoiſſance des préjudices que l'intérêt particulier & les arrangements fautifs, ſoit des préjugés & coutumes locales, ſoit provenants des erreurs & des ſubterfuges de la fiſcalité, apportent au canton où eſt ſitué le patrimoine des Propriétaires. La *ſollicitation* devient efficace en raiſon de la notabilité du Propriétaire, d'autant plus obligé à ce devoir, qu'il eſt plus avantagé par les arrangements ſociaux du canton dont ſa propriété fait partie. Sa ſollicitation ſera d'autant plus efficace, qu'il ſera plus inſtruit des principes relatifs au vice actuel, comme auſſi des moyens réparatoires & de remplacement.

§. VI.

Ces connoiſſances ſont ſimples & roulent toutes ſur deux points principaux qui rentrent l'un dans l'autre, à ſavoir, *l'avantage des débouchés & l'établiſſement légal de l'impôt*, ſelon la loi de l'ordre naturel. Nous avons détaillé la néceſſité du premier de ces deux points, & comment tout revenoit à celui-là. Le ſecond rentre dans l'encombrement des débouchés, comme injuſtice & comme ſpoliation déſaſtreuſe par ſon effet direct & calculé. Le premier de ces objets, à ſavoir *l'avantage des débouchés*, demande, de la part des Propriétaires, non-ſeulement un examen & une connoiſſance exacte des empêchements locaux qui nuiſent à cet objet principal, mais encore une connoiſſance plus étendue des erreurs offenſives en ce genre, qui ſont établies dans les provinces voiſines, chez les Nations étrangeres, dans tout l'eſpace enfin que doivent parcourir les denrées depuis leur production juſqu'à leur conſommation. Cette étude s'étend en raiſon de ce que les productions du pays ſont aſſujetties à paſſer par plus ou moins d'échelons du commerce. Les denrées de premier beſoin, par

exemple, n'emploient quelquefois que ce commerce de premiere main, ou tout au plus le commerce rural, ſecond échelon du commerce. Les denrées de ſecond beſoin ou de recherche, vont plus loin; ainſi les huiles, les vins muſcats & les citrons de nos Provinces méridionales vont juſque dans le Nord; & tel droit établi à Riga devient un *embargo* ſur le commerce, & une ſurcharge ſur les terres qui produiſent ces denrées. Les productions enfin deſtinées à devenir marchandiſes, qui doivent paſſer par pluſieurs échelons de main-d'œuvre & de fabrication, ſupportent en partie toutes les ſurcharges qu'une police aveugle impoſe à chacun de ces échelons. L'altération des mœurs même qui, par le goût de la recherche, impoſera un plus grand nombre de façons à la matiere premiere, diminuera d'autant la vente de premiere main, & par conſéquent la production de ces ſortes de denrées. Il réſulte de ces diverſités, que, quoique les principes généraux des notions relatives au devoir des Propriétaires ſoient les mêmes, les connoiſſances de détail qui leur ſont néceſſaires varient ſelon la nature de leurs poſſeſſions. Voilà, quant à l'*inſtruction*, qui doit être fort étendue & qui ſe rapporte néanmoins à un ſeul objet fort ſimple, à ſavoir la *liberté des débouchés*. Quand les connoiſſances de ce genre ſeront communes & fort répandues, le poids ſeul des opinions fera l'effet, en quelque ſorte, de ce que j'appelle la *ſollicitation*. Ce dernier point néanmoins ne peut embraſſer tous les objets ſoumis à l'*inſtruction*. Mais combien d'objets de vivification intérieure s'offriront à des Propriétaires éclairés & vraiment intéreſſés à la proſpérité de leurs Provinces? Combien de projets utiles relégués, faute de fonds & d'appui dans le pays des idées, & ridiculiſés même comme tels, procureroient des avantages publics & particuliers, s'ils étoient appuyés & pro-

tégés par des Propriétaires puiſſants & accrédités ?

§. VII.

Tout doit démontrer par le premier coup d'œil aux Propriétaires, chez la plupart de nos Nations civiliſées de l'Europe, qu'elles n'ont pas encore pris poſſeſſion du territoire qui, par les conventions nationales, eſt cenſé leur appartenir ; elles en jouiſſent comme d'un réduit plutôt que comme d'un héritage. Conſidérons une ferme, nous y verrons que rien n'y eſt à notre uſage, s'il n'a changé de forme ſous nos mains. Les terres n'y ſont point telles que la nature les préſente. La nature fait des buiſſons, & l'homme des haies ; la nature fait des marais, & l'homme des étangs ; la nature fait des dépaîtres, & l'homme des prairies : pas un arbre ne porte de bon fruit, s'il ne l'accorde à nos ſoins, telles ſont les conditions du patrimoine. Conſidérons le territoire de l'Etat, nous y verrons quelques familles raſſemblées le long des rivieres & des débouchés qui ont gratté ſeulement leurs confins. Les eaux vont où la nature agreſte les préſente : leur lit ſe comble, leurs bords ſont rongés : tout enfin eſt livré au haſard, & les ſeules dépenſes viſibles ſont des dépenſes privées, inutiles, faites uniquement pour la ſurpriſe des yeux & pour les fauſſes jouiſſances de la vanité. L'univerſalité de ce délire & de cette négligence, ne doit pas rebuter un ſage Propriétaire. Tout homme ſeroit coupable s'il refuſoit ſon aide dans un grand incendie ſur le prétexte de l'inſuffiſance de ſes forces iſolées contre un ſi terrible fléau. Si perſonne ne commence, rien ne ſe fera : faiſons notre devoir dans notre partie & ſelon notre talent. Nous avons vu que tous les droits ſe tiennent ; il en eſt de même de tous les devoirs. Nous ſerons étonnés de la multitude de nos adhérences & de l'effet du plus petit effort, ſi jamais nous commençons à bon eſcient.

§. VIII.

Quant à l'article de l'impôt, le dommage qu'apporte l'impôt indirect & déſordonné, eſt infiniment plus à la portée de nos connoiſſances; mais il faut, à cet égard, combattre & détruire ſes propres préjugés & ceux d'autrui. L'aveugle cupidité des grands Propriétaires qui, chez les Nations barbares, ſous le prétexte d'exemptions de tous les genres, prétendirent ſe ſouſtraire à la loi ſociale & ſacrée de l'impôt, & en extorquerent le privilege des Souverains, fut préciſément ce qui a forcé les autorités tutélaires à fonder leur puiſſance ſur le déplorable régime fiſcal qui dévore preſque tous les Etats de l'Europe, à le protéger, & à faire, pour ainſi dire, cauſe commune avec les oppreſſeurs du peuple, & les dévaſtateurs du territoire. Ce malheureux régime ne ſauroit ceſſer tout-à-coup, puiſque cet aliment fatal de la puiſſance, & l'exercice de la puiſſance, & la ſauve-garde publique ceſſeroient en même-tems. Ce régime a même intéreſſé, par des emprunts, la fortune de preſque tous les citoyens aiſés. Il faut donc par toutes ſortes de raiſons fournir un remplacement établi ſelon les loix de l'ordre à chaque branche vorace de cette plante paraſite qu'on voudroit extirper. Le remplacement ne peut être fourni que par les Propriétaires; la connoiſſance de leurs vrais intérêts, le renoncement à leurs préjugés & à ceux de leurs peres, l'indication des articles à ſupprimer, l'offre de pourvoir à leur remplacement, l'inſtruction, la ſollicitation, le dévouement & l'exemple: voilà leur devoir preſſant & indiſpenſable à cet égard.

§. IX.

Que les Propriétaires ne penſent pas, avec découragement, que ce nouvel aſpect de leurs obligations les voue à une vie

errante & laborieuſe Il eſt impoſſible que nos *devoirs* ne s'étendent au niveau de nos *droits* : c'eſt l'inévitable loi de la nature. Les plus grands ici bas ſont les plus aſſujettis. La crainte des ſoins eſt comme la peur du danger, elle croît en raiſon de ce qu'elle nous en écarte; en s'en rapprochant, au contraire, l'objet de nos craintes diminue. On voit, on ſent avec joie que tout ſe prête à nous faciliter l'exercice de nos vrais devoirs, & que c'eſt-là vraiment la ſeule carriere des ſuccès qui ſont ſi néceſſaires à l'homme pendant tout le cours de ſon exiſtence. Celui qui croit que la nature & ſon Auteur, que les arrangements ſociaux & leur marche naturelle ont gratifié quelques-uns d'entre les hommes de la fleur des produits réſultants de la ſueur & du travail de tous les autres, uniquement pour les mettre en état de jouir & ne rien faire, eſt tôt ou tard cruellement détrompé.

§. X.

A l'égard des devoirs des Propriétaires, conſidérés comme riches, devoirs envers le peuple des campagnes & relatifs à ce que demandent l'immunité & la charité, il ſeroit hors de propos de rien preſcrire à cet égard dans l'inſtruction. Qu'ils ſe ſouviennent ſeulement que le ſentiment eſt un mauvais guide vers la vérité; que la raiſon eſt le vrai flambeau qui nous fut donné à tous pour nous conduire; que le ſentiment eſt un attribut qui tend toujours à nous cantonner, tandis que notre devoir eſt de nous étendre; que le ſentiment nous dicteroit de faire des Hôpitaux pour y recevoir tous les pauvres, tandis que la raiſon nous montre que la pire des privations pour l'homme, c'eſt celle de l'eſpoir, que c'eſt exercer une grande cruauté ſur ſes ſemblables que de les réduire au ſort de la brute qui n'a d'action que relative à ſes beſoins journaliers

journaliers & momentanés, que notre ſemblable n'eſt point fait pour être, avili au point de demander ſans eſpoir de rendre. Le ſentiment voudroit faire des mariages pour accorder le jour & la nuit des nôces, ſans ſonger au lendemain. La raiſon nous dit que faire un mariage, c'eſt fonder une famille; que, ſi vous fondez la ſubſiſtance de cette famille, ſans étendre d'autant la maſſe des ſubſiſtances, vous détruiſez une autre famille; que, ſi vous négligez ce ſoin, vous vouez votre création à l'affreuſe miſere, & peut-être au ſupplice, &c. &c.

§. XI.

Un devoir des Propriétaires relatif au bonheur & même au bien être du peuple de la campagne, c'eſt d'égayer, par des fêtes champêtres, les travaux & les récoltes & les jours de relâche de ce peuple bienfaiſant, livré à des occupations innocentes. Ce peuple, qui fertiliſe nos champs eſt naturellement porté à la joie; elle naît d'elle même chez lui à la ſuite de l'abondance. Elle peut auſſi, à ſon tour, faire naître l'abondance elle-même, en excitant l'émulation, la concorde parmi les agens de la culture, & en redoublant leurs forces phyſiques par une ſorte d'action morale, reſſource immenſe chez l'homme dans tous les cas. Un Propriétaire digne de participer à cette eſpece de jouiſſance, qui en vaut bien une autre, ſera par-là même garanti d'un genre d'*impiété* trop commune chez les grands & chez les riches des Nations énervées par une ſorte de civiliſation contradictoire aux loix & au régime de l'ordre naturel, c'eſt d'*inſulter* à la ſimplicité rurale par l'oppoſition conſtante de leurs mœurs, & par l'air de dédain qui réſulte de cette différence, par un luxe & une molleſſe inhumaine, par l'inſolent gaſpillage de leurs valets, dont l'exemple & le libertinage apportent dans les campa-

gnes la corruption, le dédain des mœurs ſimples & courageuſes, & le goût de l'eſclavage, de la flaterie & de la dépravation.

FIN du Précis de l'Inſtruction pour la Claſſe des Propriétaires.

L. Non-ſeulement, Monſieur, vous vous êtes très bien rappellé tout ce qui fut l'objet de nos différents entretiens, mais encore vous en avez refondu le plan, preuve certaine que vous en avez bien embraſſé tout le fond.

P. Ne me flattez pas, Monſieur; eſt-ce bien là tout le bloc de mes obligations? car enfin, je n'ai pas voulu faire un ouvrage, mais, bien plus que cela, la regle & l'itinéraire de mes devoirs.

L. Je vous reſpecte trop pour vous flatter; en général, ce n'eſt ni mon talent, ni ma maniere: on ne flatte que ce qu'on mépriſe; je n'ai jamais mépriſé que de loin. Il me faudroit un porte-voix pour faire mon apprentiſſage de flatterie. Non, Monſieur, je ne vous flatte point: votre réſumé vaut mieux que ne valurent les entretiens qui l'ont occaſionné, & ſi quelque choſe entre dans vos devoirs qui ne ſoit compris dans ce Précis, c'eſt à vos propres lumieres à vous en fournir le ſupplément & la matiere; c'eſt à vos ſuccès à vous en montrer l'acheminement.

P. Je me flatte que vous ne croyez pas cette extenſion poſſible, du moins quant à l'eſſentiel; car mon ouvrage s'eſt accru en rapprochant de moi les objets que je me propoſe de mettre en pratique, & ſi je croyois qu'il y eût encore quelque choſe par delà, je vous importunerois de nouvelles queſtions.

L. Non, Monſieur, je ne ſaurois vous répondre d'avoir tout compris dans des entretiens où nous avons ſuivi le cours

des idées & des queſtions plutôt qu'un plan exact des matieres. Nous nous en ſommes fait un néanmoins; &, ſi vous l'avez réformé dans votre Précis, c'eſt plutôt relativement à l'ordre qu'à l'abondance. J'ai d'ailleurs ces matieres-là ſi préſentes à l'eſprit, & votre reſpectable émulation eſt ſi vraie & ſi courageuſe, que je doute que nous ayons omis quelque choſe d'eſſentiel.

P. Il ne me le paroît pas à moi-même, je me ſens ſatisfait de la plénitude de ma tâche, & je la trouve complette ſans en être, pour cela, ſurchargé.

L. Et c'eſt-là le ſentiment que je déſirois voir en vous. Allez, Monſieur, ſoyez l'exemple des grands & des riches, le pere du peuple, l'eſpoir fraternel du pauvre, le maître chéri de vos compagnons. Que veulent les hommes déçus & égarés par de vains deſirs, dans tout le cours de leur hâtive carriere? du bruit dans l'enfance, de l'action dans l'adoleſcence, de la volupté dans la jeuneſſe, des biens & des honneurs dans l'âge mûr, tout retenir alors que tout échappe dans la vieilleſſe. Tel eſt le cours de nos appétits exagérés qui nous rebutent du paſſé, nous arrachent le préſent, & nous bercent de l'avenir. Plus cet avenir s'entame & s'ébréche à notre vue, plus l'habitude de nos penſées ſe noircit, ſe décolore, & nous dévoue enfin au ſuplice de nous enſevelir tout vivants. C'eſt bien la peine de vivre pour anticiper ainſi les tourments du tartare, pour nous vouer aux tortures de la ſpoliation forcée, & du murmure impuiſſant & coupable contre l'ordre naturel. Un Philoſophe, après de longs traités ſur les moyens d'apprivoiſer l'idée de la mort, finit par donner pour recette le ſoin de fuir cette terrible idée. Un Empereur, après avoir épuiſé la terre pour groſſir l'idole de ſa gloire, c'eſt-à-dire, de la portion idéale de ſon nom

qu'il appelloit en ſurvivance de ſa caduque majeſté, finit par ſe faire environner de cierges & tremper d'eau bénite tout vivant, pour rebuter, ſans doute, cette fatale idée de la mort, à force de l'avoir bravée. Vaines reſſources d'un eſprit foible & révolté. Fuyons cette perſonalité puſillanime qui nous manque à chaque pas, qui nous échappe à chaque ſoleil. Réſignons notre être tout entier dans le ſein de la nature & de ſon auteur. Celui qui nous fit naître, ſaura bien nous faire mourir. La nature, mere tendre, nous donne, chaque jour dans le ſommeil, une image facile & répétée de la mort; mais ce qu'il nous importe de ſavoir, d'apprendre & de pratiquer à chaque inſtant, c'eſt l'art de bien vivre, c'eſt l'uſage & l'emploi de nos moments qui ſont comptés. Tout cet emploi réſide dans l'exercice de nos devoirs. Par lui, par cet exercice attrayant & ſalutaire, nous jouirons du paſſé dans le préſent; dans ce préſent même nous préparerons l'avenir. Il en eſt du moral comme du phyſique, l'utilité dont nous ſommes à nos rapports eſt la meſure des avantages qu'ils nous aſſurent. Plus notre amour-propre ſe reſſerre & ſe renferme dans les barrieres de notre intérêt excluſif, plus il s'entoure de ruines & de deſerts; plus il s'étend au contraire au-dehors & ſe communique, recherche des aſſociés & regarde leurs intérêts comme les ſiens propres, plus il s'enrichit par l'avantage même de ſes propres débouchés. Adorons l'Auteur de la nature, étudions & réverons l'ordre naturel, obéiſſons à ſes loix, ſoignons la terre qui nous nourrit, aimons ſur-tout nos ſemblables. Ce Précis de nos devoirs nous offre aſſez de beſogne pour gagner, ſans tourment d'eſprit & ſans ennui, ce terme que le plus ſimple & le plus naturel des Philoſophes, & par conſéquent le meilleur, a nommé *le ſoir d'un beau jour.*

FIN.

...ynt. 1964

Re, ing
coll, cplt flg;

652

I/35